

OMPI



AB/XXV/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 juin 1994

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI
ET DES UNIONS ADMINISTRÉES PAR L'OMPI

Vingt-cinquième série de réunions
Genève, 26 septembre - 4 octobre 1994

ACTIVITES MENEES EN 1993

Rapport du Directeur général

Introduction

1. Le présent document contient un rapport sur les activités du Bureau international en 1993. Les activités menées pendant les six premiers mois de l'année (du 1^{er} janvier au 30 juin) ont déjà fait l'objet d'un rapport (document AB/XXIV/9), qui a été communiqué aux organes directeurs à l'occasion de leurs réunions de septembre 1993. Le présent document reprend la description des activités contenue dans ce document et indique aussi les activités menées pendant le reste de l'année (du 1^{er} juillet au 31 décembre). Pour en faciliter la consultation, les passages nouveaux sont signalés par un trait vertical en marge.

2. L'annexe A contient des tableaux résumant les activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI en 1993, l'annexe B des renseignements sur les conseils et l'assistance fournis par l'OMPI aux pays en développement concernant l'informatisation de leurs offices de propriété industrielle, l'annexe C des renseignements sur les conseils et l'assistance fournis par l'OMPI aux pays en développement dans le domaine de l'information en matière de brevets et de la technique du disque compact ROM, l'annexe D une liste des réunions organisées par l'OMPI en 1993, l'annexe E une liste des publications de l'OMPI parues en 1993, l'annexe F une liste des sigles utilisés dans le présent document et l'annexe G un index des pays, des territoires et de certaines organisations intergouvernementales cités dans le présent document.

1517K/LAN/0105K
1525K/LAN/0087K
1527K/LAN/0095K
1530K/LAN/0099K

TABLE DES MATIERES

ACTIVITES MENEES EN 1993

	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1 - 2
 FAITS MARQUANTS	
Aperçu des activités menées et des faits nouveaux survenus en 1993	3 - 44
Introduction	3
Activités de coopération pour le développement	4 - 12
Activités normatives	13 - 19
Programme et budget pour l'exercice biennal 1994-1995	20 - 21
Activités d'enregistrement international	22 - 23
Traité de coopération en matière de brevets	24 - 30
Arrangement de Madrid	31 - 34
Arrangement de La Haye	35 - 36
Pays en transition vers un système d'économie de marché	37 - 38
Nouveaux locaux	39 - 41
Questions concernant le personnel	42 - 43
Nouvelles adhésions aux traités	44
 PREMIERE PARTIE : ORGANES DIRECTEURS	 45 - 81
Assemblée de l'Union de Paris	45 - 50
Comité du budget de l'OMPI	51 - 53
Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI	54 - 74
Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome)	75 - 81
 DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES DE PROGRAMME	 82 - 1131
Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins	82 - 962
Objectif	82
Activités	83 - 962
Coopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle : indications générales	83 - 90
Coopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine du droit d'auteur : indications générales	91 - 98

Propriété industrielle : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national	99 -	390
Echelon mondial : propriété industrielle	99 -	119
Echelons régional et national : propriété industrielle	120 -	390
Afrique	120 -	185
Pays arabes	186 -	204
Asie et Pacifique	205 -	312
Amérique latine et Caraïbes	313 -	390
Droit d'auteur : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national	391 -	497
Echelon mondial : droit d'auteur	391 -	397
Echelons régional et national : droit d'auteur	398 -	497
Afrique	398 -	423
Pays arabes	424 -	438
Asie et Pacifique	439 -	456
Amérique latine et Caraïbes	457 -	497
Propriété industrielle : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions	498 -	840
Afrique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle	498 -	511
Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	512 -	580
Pays arabes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle		581
Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	582 -	617
Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle	618 -	630
Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	631 -	734
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle	735 -	744
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle	745 -	839
Appui sectoriel interrégional		840
Droit d'auteur : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions	841 -	925
Afrique : activités menées à l'échelon multinational en matière de droit d'auteur	841 -	842

Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	843 - 877
Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	878 - 887
Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	888 - 910
Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur	911 - 925
Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété intellectuelle en faveur des inventeurs, des auteurs, des industries et du commerce des pays en développement	926 - 944
Enseignement du droit de la propriété intellectuelle; profession de conseil et d'agent en propriété intellectuelle	945 - 951
Acquisition de techniques étrangères juridiquement protégées	952 - 954
Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion	955 - 960
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle	961 - 962
Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins	963 - 964
Etablissement de normes pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle	965 - 1028
Objectif	965 - 968
Activités	969 - 1028
Traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle	969 - 974
Protocole relatif à la Convention de Berne	975 - 978
Traité sur la protection des indications géographiques	979 - 980
Traité destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les marques ("Traité sur le droit des marques")	981 - 997
Traité sur le droit des brevets	998 - 999
Instrument sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes	1000 - 1015
Litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées	1016 - 1028

Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes	1029 - 1035
Objectif	1029
Activités	1030 - 1035
Incidence de certaines techniques nouvelles sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants	1030
Incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur	1031 - 1032
Concurrence déloyale	1033
Franchisage	1034
Exploitation commerciale de personnages	1035
Diffusion de l'information concernant la propriété intellectuelle dans le monde	1036 - 1061
Objectif	1036
Activités	1037 - 1061
Revue et autres publications	1037 - 1059
Information	1060 - 1061
Activités de documentation et d'information des offices de propriété industrielle	1062 - 1106
Objectif	1062
Activités	1063 - 1106
Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)	1063 - 1101
Publications	1102 - 1106
Classification internationale des brevets (CIB)	1107 - 1118
Objectif	1107
Activités	1108 - 1112
Comité d'experts de la CIB	1113 - 1118
Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	1119 - 1124
Objectif	1119
Activités	1120 - 1124
Classification internationale des dessins et modèles industriels	1125 - 1129
Objectif	1125
Activités	1126 - 1129
Comité d'experts de l'Union de Locarno	1126 - 1129
Classification internationale des éléments figuratifs des marques	1130 - 1131
Objectif	1130
Activités	1131

TROISIEME PARTIE : ACTIVITES D'ENREGISTREMENT	1132 - 1244
Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)	1132 - 1187
Objectif	1132
Activités	1133 - 1187
Administration	1135 - 1144
Utilisation de l'informatique	1145 - 1154
Services d'information et de promotion	1155 - 1165
Développement du système du PCT	1166 - 1187
Système de Madrid (Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) et Protocole de Madrid)	1188 - 1216
Objectif	1188
Activités	1189 - 1216
Administration	1191 - 1196
Utilisation de l'informatique	1197 - 1207
Application du Protocole de Madrid	1208 - 1210
Services d'information et de promotion	1211 - 1216
Système de La Haye (Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels))	1217 - 1232
Objectif	1217
Activités	1218 - 1232
Administration	1219 - 1224
Utilisation de l'informatique	1225
Services d'information et de promotion	1226 - 1227
Développement du système de La Haye	1228 - 1232
Arrangement de Lisbonne (concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international)	1233 - 1235
Objectif	1233
Activités	1234 - 1235
Système du FRT (Traité sur le registre des films)	1236 - 1244
Objectif	1236
Activités	1237 - 1239
Assemblée de l'Union du FRT	1240 - 1244

QUATRIEME PARTIE : PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE ET DU RESPECT UNIVERSELS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE; COOPERATION AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES; PERSONNEL ET ACTIVITES DE SOUTIEN	1245 - 1593
Adhésion aux traités administrés par l'OMPI; coopération avec les Etats et les organisations internationales	1245 - 1284
Objectif	1245 - 1246
Activités	1247 - 1284
Promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI	1247 - 1248
Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	1249 - 1250
Traités assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle	1251 - 1267
Traités instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels	1268 - 1274
Traités établissant des systèmes dont l'application rend la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter des demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux	1275 - 1284
Coopération avec les Etats et les organisations internationales	1285 - 1564
Echelon multinational	1285 - 1302
Etats	1303 - 1443
Nations Unies	1444 - 1482
Organisations intergouvernementales	1483 - 1494
Autres organisations	1495 - 1564
Personnel et activités de soutien	1565 - 1593
Missions	1565 - 1566
Faits récents en matière d'informatisation du Bureau international	1567 - 1572
Le personnel du Bureau international	1573 - 1584
Locaux	1585 - 1586
Bâtiment du Centre administratif des Morillons (CAM)	1587 - 1593

- ANNEXE A : Activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI du 1^{er} janvier au 31 décembre 1993
- ANNEXE B : Conseils et assistances fournis par l'OMPI aux pays en développement concernant l'informatisation de leurs offices de propriété industrielle
- ANNEXE C : Conseils et assistance fournis par l'OMPI aux pays en développement dans le domaine de l'information en matière de brevets et de la technique du disque compact ROM
- ANNEXE D : Réunions organisées par l'OMPI en 1993
- ANNEXE E : Publications de l'OMPI parues en 1993
- ANNEXE F : Sigles d'organisations utilisés dans le présent document
- ANNEXE G : Index des pays, des territoires et de certaines organisations intergouvernementales

- . -

Note : Dans le présent document, les activités relatives aux pays et aux organisations sont présentées sous chaque rubrique dans l'ordre alphabétique des noms anglais des Etats et organisations intéressés.

FAITS MARQUANTSAperçu des activités menées et des faits nouveaux survenus en 1993Introduction

3. A leurs réunions de septembre 1993 (seconde année de l'exercice biennal 1992-1993), les organes directeurs de l'OMPI ont passé en revue les travaux du Bureau international de l'Organisation et exprimé leur satisfaction devant l'ampleur et la qualité des tâches accomplies ainsi que l'efficacité et la minutie avec lesquelles elles ont été menées à bien. De l'avis des délégations, les activités ont atteint les objectifs fixés dans le programme de travail pour l'exercice biennal 1992-1993, et le Bureau international, sous la conduite du directeur général, a répondu promptement, en faisant preuve d'imagination et de dévouement, aux besoins divers des Etats membres et aux conditions nouvelles qui existent dans le monde d'aujourd'hui.

Activités de coopération pour le développement

4. Lors des mêmes réunions, les organes directeurs ont souligné l'importance essentielle qu'ils attachent aux activités de coopération pour le développement menées en faveur des pays en développement. En 1993, l'OMPI a pu répondre de manière satisfaisante aux demandes de formation reçues de ces pays.

5. Pendant l'année, des programmes de formation consistant en cours, voyages d'étude, journées d'étude, séminaires, stages à l'étranger et activités de formation en cours d'emploi ont été offerts, par des fonctionnaires ou des consultants de l'Organisation, à des fonctionnaires nationaux et à du personnel des secteurs technique, juridique, industriel et commercial.

6. La plupart des cours, journées d'étude et séminaires organisés par l'OMPI ont eu lieu dans des pays en développement. En 1993, quelque 90 manifestations de ce genre se sont déroulées aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. De plus, 80 voyages d'étude ont été organisés, à l'intention de fonctionnaires de pays en développement, dans des pays industrialisés et des pays en développement. Ils ont permis aux intéressés d'acquérir des notions de base en matière de propriété industrielle ou de droit d'auteur, ou des connaissances spécialisées dans des domaines tels que l'informatisation de l'administration des offices de propriété industrielle, l'utilisation des bases de données informatisées relatives aux brevets (y compris l'utilisation des disques compacts ROM), les aspects juridiques et économiques de la propriété industrielle, l'administration de la perception des redevances de droit d'auteur et de la répartition du produit de ces redevances ainsi que l'utilisation des marques pour la commercialisation des produits et des services. En tout, 39 pays en développement, 10 pays industrialisés et neuf organisations intergouvernementales ont accueilli sur leur territoire ces cours, réunions et voyages d'étude ou ont collaboré avec l'OMPI à leur organisation. Environ 6000 hommes et femmes venant des secteurs public et privé d'environ 118 pays en développement et de sept organisations intergouvernementales de ces pays ont participé à ces manifestations; pour 900 d'entre eux, environ, les frais de voyage ou les frais de séjour - ou les uns et les autres - étaient à la charge de l'OMPI; les autres participants

résidaient sur place. En sus de ses propres fonctionnaires, l'OMPI a invité en qualité de conférenciers environ 165 experts extérieurs, dont 40% environ étaient des ressortissants de pays en développement. Par ailleurs, l'OMPI a aussi pris à sa charge les frais de voyage et de séjour de 100 fonctionnaires de pays en développement qui ont participé à d'autres réunions de l'Organisation ne traitant pas expressément de questions de coopération pour le développement mais présentant néanmoins de l'intérêt pour les pays en question - par exemple aux réunions de certains comités d'experts et organes subsidiaires du Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

7. L'Académie de l'OMPI a été créée pendant l'année. Elle a pour objet l'organisation de rencontres, à l'intention de fonctionnaires de rang intermédiaire ou supérieur de pays en développement, sur les problèmes actuels touchant à la propriété intellectuelle, envisagés dans la perspective des politiques à suivre en la matière. Trois rencontres ont ainsi été organisées, respectivement en langue française, anglaise et espagnole, à l'intention de 35 fonctionnaires de 33 pays en développement. L'OMPI a aussi décerné à trois ressortissants de pays en développement les trois premières bourses d'étude de longue durée permettant aux intéressés de suivre des cours universitaires de droit de la propriété intellectuelle dans un pays industrialisé.

8. Sur la demande des gouvernements intéressés, l'OMPI a soit élaboré des projets de loi et de règlement concernant, selon le pays considéré, un ou plusieurs aspects de la propriété intellectuelle, soit formulé des observations sur les projets établis par les pays eux-mêmes. Durant la période examinée, environ 80 pays ont bénéficié de ces conseils et de cette assistance.

9. Deux cent deux missions ont été effectuées dans quelque 76 pays en développement par des fonctionnaires de l'OMPI et 75 consultants extérieurs engagés par l'Organisation. Ces missions visaient notamment à conseiller les pouvoirs publics au sujet de l'amélioration des procédures administratives, de l'informatisation, de la fourniture de services d'information en matière de brevets et de la mise en place d'organismes de gestion collective des droits d'auteur. Lors de la préparation et de l'exécution de chaque mission, l'OMPI a maintenu une étroite collaboration avec le gouvernement intéressé pour définir les besoins et les priorités du pays.

10. Pour ce qui est des activités visant à encourager l'utilisation de l'abondante information technique contenue dans les documents de brevet, les recherches sur l'état de la technique que l'OMPI réalise pour les pays en développement ont fait l'objet d'une demande soutenue. Environ 450 rapports de recherche et 2550 documents de brevet ont été fournis à 20 gouvernements et organismes de pays en développement qui en avaient fait la demande en 1993.

11. L'OMPI a aussi continué de décerner des médailles d'or à des inventeurs et à des créateurs ayant réalisé des travaux exceptionnels, principalement à l'occasion d'expositions spéciales.

12. Etant donné l'intérêt manifesté dans certaines régions en développement pour le renforcement des liens commerciaux entre pays d'une région ou sous-région, et compte tenu aussi de la prise de conscience du rôle que la propriété intellectuelle peut jouer à cet égard, l'OMPI a accueilli deux réunions - l'une en janvier, avec les Etats membres de l'Association des

nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'autre en octobre, avec les Etats membres du Marché commun des pays du Cône Sud (MERCOSUR) - consacrées à la coopération dans la mise en oeuvre des systèmes de propriété intellectuelle de ces Etats au service d'objectifs économiques et commerciaux communs.

Activités normatives

13. En 1993, d'importants travaux ont été réalisés dans plusieurs domaines de la propriété intellectuelle. Aux réunions des organes directeurs, en septembre, de nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites de l'avancement des activités normatives de l'OMPI.

14. En mai, lors de sa cinquième session, le Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle a conclu qu'il aurait besoin d'une sixième session pour examiner des propositions supplémentaires; cette conclusion a été ensuite approuvée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa réunion de septembre. La Réunion préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, qui s'est aussi tenue en mai, devait être à nouveau convoquée pour une deuxième partie en même temps que la sixième session du comité, au début de 1994.

15. En ce qui concerne le projet de traité sur le droit des brevets, l'Assemblée de l'Union de Paris, qui s'est réunie en avril et en septembre, a demandé au directeur général de la convoquer en session extraordinaire lorsqu'il estimera que le moment est venu d'envisager de fixer une date pour la suite de la conférence diplomatique (dont la première partie a eu lieu en 1991).

16. Lors de ses cinquième et sixième sessions, qui se sont tenues respectivement en juin et fin novembre - début décembre, le Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques a examiné le projet de traité sur le droit des marques et le projet de règlement d'exécution relatif au traité. A sa sixième session, qui a eu lieu en même temps que la Réunion préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des marques, le comité d'experts a réexaminé le projet de traité et a convenu d'y apporter certaines modifications. La réunion préparatoire a approuvé la proposition du directeur général de convoquer pour la période du 10 au 28 octobre 1994 la conférence diplomatique qui sera chargée de conclure le traité.

17. En juin, à sa troisième session, le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne a notamment examiné les normes que ce protocole pourrait contenir pour préciser les droits des auteurs et autres titulaires du droit d'auteur et en étendre la portée. Le comité poursuivra ses délibérations lors d'une quatrième session, qui devrait se tenir en décembre de 1994.

18. En juin, à sa première session, le Comité d'experts sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes a débattu des normes qu'un futur traité multilatéral éventuel devrait contenir pour garantir une meilleure protection internationale des droits des artistes interprètes ou exécutants et des

producteurs d'enregistrements sonores. A sa deuxième session, en novembre, il a achevé l'examen en première lecture du projet de nouvel instrument présenté par le Bureau international, et il a dressé une liste de questions à étudier de façon plus approfondie au cours de la troisième session, prévue pour le mois de décembre de 1994.

19. En septembre, l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé la création d'un centre d'arbitrage de l'OMPI, qui proposera des services pour la solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées à partir du 1^{er} juillet 1994. Les entreprises et les particuliers qui souhaitent recourir à ces services pourront choisir entre quatre procédures de règlement des litiges : la médiation, l'arbitrage, l'arbitrage accéléré (conçu particulièrement pour les petits litiges) et une procédure mixte prévoyant une médiation suivie, à défaut de règlement, d'un arbitrage.

Programme et budget pour l'exercice biennal 1994-1995

20. Les organes directeurs ont approuvé, en septembre, le projet de programme et de budget proposé par le directeur général pour l'exercice biennal 1994-1995, qui prévoit une augmentation des dépenses, celles-ci passant d'environ 188 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 1992-1993 à quelque 230 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 1994-1995. Le programme de l'exercice biennal à venir prévoit la poursuite d'une bonne partie des activités de l'exercice biennal 1992-1993, ainsi qu'une augmentation sensible du volume des activités de coopération pour le développement. En ce qui concerne les activités normatives, les principales réalisations prévues dans le nouveau programme sont la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, du Traité sur le droit des marques et, éventuellement, du Traité sur le droit des brevets. Pour ce qui est des activités d'enregistrement international, le nombre de demandes déposées au titre du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) devrait augmenter d'environ 15% par rapport à l'exercice biennal 1992-1993. Le total des contributions versées par les Etats membres des diverses unions sera réduit de 8,6% par rapport à l'exercice biennal 1992-1993. Ce résultat sera atteint grâce à une participation accrue de l'Union du PCT en particulier, mais aussi des Unions de Madrid et de La Haye, au financement de certaines activités qui présentent un intérêt croissant pour elles. Pour l'exercice biennal 1992-1993, la part des recettes des unions financées par des contributions et celle des recettes des unions financées par des taxes ont été respectivement de 24% et 76%; dans le nouveau budget approuvé, ces pourcentages devraient passer à 19% et 81%. Quant à la part des dépenses, qui était respectivement de 27% et 73% pour l'exercice biennal 1992-1993, elle devrait passer à 20% et 80% pour l'exercice biennal 1994-1995.

Système de contribution unique

21. Les organes directeurs ont aussi décidé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 1994 et pour une période d'essai de quatre ans couvrant les deux prochains exercices biennaux (1994-1995 et 1996-1997), un système de contribution unique. Ce système remplacera le système de contribution actuel, dans le cadre duquel il existe six unions financées par des contributions (les Unions de Paris, de Berne, de l'IPC, de Nice, de Locarno et de Vienne), chaque

Etat payant au Bureau international de l'OMPI une contribution (différente) pour chaque union dont il est membre. Le système de contribution unique présente les avantages suivants : il simplifiera la gestion des contributions et incitera les Etats qui ne sont pas membres de toutes les unions financées par des contributions à adhérer à d'autres unions étant donné que cette adhésion n'entraînera pas d'augmentation du montant de leurs contributions. Dans le cadre du système de contribution unique, chaque Etat membre ne paiera plus qu'une seule contribution, quel que soit le nombre des unions financées par des contributions auxquelles il a adhéré. En outre, dans le nouveau système, aucun Etat membre d'une union ne paiera une contribution plus élevée - en fait, chacun paiera une contribution moins forte - que dans le système actuel. Pour ce faire, le nombre des classes de contribution a été porté de 10 à 14 (moyennant quoi certains Etats sont désormais dans une classe de contribution inférieure à celle à laquelle ils appartenaient jusqu'ici) et le montant total des contributions versées par les Etats membres des unions financées par des contributions a été réduit de 8,6%. Grâce à la création des quatre nouvelles classes, les contributions de la grande majorité des Etats membres qui sont des pays en développement diminueront considérablement - certaines de 75% - et la contribution annuelle des Etats membres qui appartiennent à la classe la plus basse ne s'élèvera plus qu'à 1773 francs suisses en 1994. Dans le nouveau système, les contributions des Etats membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune union sont alignées sur les six classes les moins élevées du système de contribution unique.

Activités d'enregistrement international

22. Le nombre des demandes internationales déposées ou des enregistrements internationaux effectués dans le cadre du PCT, de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a continué d'augmenter, bien que dans des proportions différentes, dans chacun des trois systèmes d'enregistrement. Par rapport à 1992, la croissance a été, en 1993, de 10,26% dans le système du PCT, de 5% dans le système de Madrid et de 8,53% dans le système de La Haye.

23. Lors de leurs réunions de septembre, l'Assemblée de l'Union de Madrid et l'Assemblée de l'Union de La Haye ont approuvé une majoration des taxes de 7% et 10%, respectivement, avec effet à compter du 1^{er} avril 1994, et l'Assemblée de l'Union du PCT a convenu que la possibilité d'une majoration des taxes du PCT pourrait être étudiée au cours d'une session extraordinaire, qui se tiendrait en 1994.

Traité de coopération en matière de brevets

24. La proposition du Bureau international relative à l'option de dépôt auprès du Bureau international en tant qu'office récepteur du PCT à compter du 1^{er} janvier 1994 a été approuvée par l'Assemblée de l'Union du PCT à sa session de septembre. L'Assemblée a en outre nommé l'Office espagnol des brevets et des marques comme administration chargée de la recherche internationale et décidé qu'un texte officiel du PCT serait établi en chinois.

25. En 1993, le nombre des exemplaires originaux de demandes internationales reçus par le Bureau international s'est élevé à 28 577, soit 10,26% de plus qu'en 1992. Le nombre des Etats contractants du PCT désignés dans chaque demande internationale a été de 31,46 en moyenne. Ainsi, les demandes internationales ont remplacé environ 900 000 demandes nationales.

26. En 1993, le Bureau international a notablement intensifié les activités qu'il mène en matière d'information et de formation pour promouvoir le PCT et son utilisation en organisant, pour une durée totale de 75 jours, une cinquantaine de séminaires et de cours à l'intention de plus de 3200 fonctionnaires nationaux, juristes et représentants du secteur privé. Des séances d'information sur le PCT et ses opérations ont aussi eu lieu, au siège de l'OMPI, à l'intention des mêmes catégories de personnes.

27. En juin, à sa quinzième session, le Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC) a approuvé une nouvelle liste de périodiques établie selon la règle du PCT relative à la documentation minimale et débattu de l'utilisation de disques optiques comme supports de données pour l'échange, entre les offices de brevets, de documents de brevet faisant partie de la documentation minimale du PCT.

28. En juin aussi, lors d'une réunion des administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT, les participants ont convenu de modifier certaines instructions administratives, certains formulaires et certaines directives concernant la recherche selon le PCT.

29. Le Bureau international a continué de collaborer en 1993 avec l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique à la mise au point d'un système permettant aux déposants d'établir des demandes de brevet européen, des demandes de brevet des Etats-Unis d'Amérique et des demandes internationales (déposées dans le cadre du PCT) sous une forme déchiffrable par machine. Avec ce système, appelé EASY (Electronic Application SYstem), les intéressés pourront introduire les diverses données qui doivent figurer dans la requête en bénéficiant de contrôles automatiques de la validité de ces données, et établir le reste de la demande internationale à l'aide d'un logiciel de traitement de texte (pour la description, les revendications et l'abrégé), avec les dessins sous forme d'images en fac-similé. Le Bureau international a aussi conclu avec l'OEB un accord relatif à l'introduction des données du PCT dans les disques ESPACE-ACCESS (index produit par l'OEB et pouvant faire l'objet de recherches) et il étudie maintenant les possibilités de coopération concernant l'utilisation des disques compacts ROM.

30. La première série de disques compacts ROM contenant les demandes internationales déposées selon le PCT et publiées en 1989 a été diffusée en 1993, dans le cadre d'un projet visant à produire, vers la fin de 1994, l'intégralité du fichier rétrospectif (1978-1989) des 66 700 demandes PCT qui ont été publiées. Ces données devraient remplir environ 140 disques.

Arrangement de Madrid

31. En 1993, le Bureau international a procédé au total à 16 498 enregistrements internationaux de marque, soit une augmentation de 5% par rapport au chiffre correspondant de 1992. Etant donné que le nombre des pays couverts par chaque enregistrement international a été de 10 en moyenne, les enregistrements internationaux effectués en 1993 ont produit les effets de 165 000 enregistrements nationaux environ. Quant aux renouvellements, ils se sont chiffrés à 4264 en 1993, soit une diminution de 21% par rapport à 1992.

32. En 1993 aussi, l'informatisation du registre international des marques a été menée à terme. La saisie et la validation dans la base de données SEMIRA (Système d'enregistrement des marques internationales dans un registre automatisé) de données relatives à quelque 280 000 enregistrements internationaux en vigueur ont été achevées en mai. Les travaux se sont poursuivis sur les systèmes informatisés MAPS (Madrid Agreement and Madrid Protocol System) et MATCHES (MAPS Assisted Translation and Classification (Help for Examiners) System), conçus pour faciliter la traduction (d'anglais en français et de français en anglais) et le classement automatiques des termes de la liste des produits et des services comprise dans la classification de Nice. A long terme, MAPS remplacera l'actuel système SEMIRA.

33. Le système d'archivage et de publication au moyen de disques optiques dit système MINOS (Marks INformation Optically Stored), qui avait été créé pour rationaliser la gestion et l'exploitation de la documentation, et pour faciliter l'accès aux dossiers des enregistrements internationaux et leur publication, a été perfectionné en 1993. Par ailleurs, la lecture électronique de l'arriéré des dossiers des enregistrements internationaux (plus de 160 000 dossiers au total, représentant environ 1,6 million de pages) est maintenant terminée.

34. La production des disques compacts ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé) renfermant toutes les données pertinentes de chaque marque internationale inscrite dans le registre international des marques, qui est mensuelle depuis mai 1992, a été poursuivie, au cours de la période examinée, sous la forme de "disques biblio" (qui ne contiennent que du texte). La numérisation de l'arriéré des données-images (près de 105 000 images au total) a été achevée en 1993, et le premier "disque images" (contenant uniquement les éléments figuratifs des marques) a été publié en 1993, en même temps que le "disque biblio" mensuel.

Arrangement de La Haye

35. En 1993, le Bureau international a reçu ou enregistré 5191 dépôts, renouvellements et prolongations de dessins et modèles industriels, soit une augmentation de 8,53% par rapport au chiffre de 1992 (4783).

36. A sa troisième session, tenue en avril, le Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a examiné dans le détail un "Projet de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels" établi par le Bureau international sur la base des résultats des sessions précédentes du comité. En novembre, le Bureau international a publié une version révisée du projet de nouvel acte qui devait être examinée par le comité d'experts à sa quatrième session, au début de 1994.

Pays en transition vers un système d'économie de marché

37. En 1993, l'OMPI a entretenu avec les pays en transition vers un système d'économie de marché des relations en liaison essentiellement avec leur programme national d'élaboration et d'adoption de lois sur la propriété intellectuelle, la création d'offices de propriété industrielle et l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI (principalement sous forme du dépôt auprès du directeur général d'une déclaration de continuation). Des dirigeants et

des fonctionnaires de certains de ces pays ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et ont examiné les travaux du Bureau international, alors que des fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus dans les capitales des pays intéressés pour donner des conseils supplémentaires. Les responsables de la propriété intellectuelle de ces pays ont été invités à participer à des débats au siège de l'OMPI, à Genève, et l'OMPI a organisé à leur intention des voyages d'étude dans divers pays. Le Bureau international les a aidés, sur demande, à élaborer des lois traitant d'un ou de plusieurs aspects de la propriété intellectuelle. Des conseils ont aussi été dispensés au sujet de la création de structures administratives pour la mise en application de ces lois, et des activités d'assistance et de formation ont été menées en relation avec l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI. Des fonctionnaires du Bureau international ont présenté des exposés dans le cadre de réunions et de séminaires visant à sensibiliser ces pays à l'importance de la propriété intellectuelle, ainsi que dans le cadre de stages de formation spéciaux.

38. Pendant l'année, le Bureau international a donné des indications et fourni une assistance, notamment, au Conseil interétatique sur la protection de la propriété industrielle (qui regroupe neuf Etats de l'ancienne Union soviétique, à savoir l'ARMENIE, le BELARUS, la FEDERATION DE RUSSIE, le KAZAKHSTAN, le KIRGHIZISTAN, l'OUZBEKISTAN, la REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le TADJIKISTAN et l'UKRAINE) en liaison avec un projet de création d'un système régional de brevets dans le cadre de la Convention proposée sur le brevet eurasiatique.

Nouveaux locaux

39. La construction par les autorités cantonales genevoises, avec l'aide de l'OMPI, d'un bâtiment au Centre administratif des Morillons (CAM), à Genève, a été achevée en 1993.

40. Le bâtiment, qui est loué par l'OMPI, a été occupé, en octobre, par plusieurs unités administratives du Bureau international, dont les services d'enregistrement international des marques et des dessins et modèles industriels.

41. Le nouveau bâtiment a été inauguré en novembre, lors d'une cérémonie organisée par la Fondation du Centre international de Genève (FCIG), le Département des travaux publics du canton de Genève et l'OMPI, en présence du président du Conseil d'Etat de Genève et du directeur général.

Questions concernant le personnel

42. Lors de leurs réunions de septembre, les organes directeurs de l'OMPI ont approuvé l'intention du directeur général de promouvoir MM. Carlos Fernández Ballesteros et Mihály Ficsor au grade de sous-directeur général. Les intéressés ont été promus avec effet au 1^{er} octobre. Tous deux sont chargés de questions relatives au droit d'auteur et aux droits voisins.

43. M. Shahid Alikhan, vice-directeur général, a pris sa retraite le 30 novembre.

Nouvelles adhésions aux traités

44. En 1993, le nombre des Etats parties aux traités administrés par l'OMPI a augmenté, les pays ci-après ayant adhéré aux traités suivants ou déclaré qu'ils continuaient de les appliquer :

i) l'ARMENIE, le BHOUTAN, la BOLIVIE, la BOSNIE-HERZEGOVINE, l'ESTONIE, l'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, la LETTONIE, l'OUZBEKISTAN, la REPUBLIQUE DE MOLDOVA, la REPUBLIQUE TCHEQUE, SAINTE-LUCIE et la SLOVAQUIE, en ce qui concerne la Convention instituant l'OMPI, ce qui porte à 143 le nombre des Etats parties à cette convention;

ii) le BELARUS, la BOLIVIE, la BOSNIE-HERZEGOVINE, EL SALVADOR, l'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, la LETTONIE, l'OUZBEKISTAN, la REPUBLIQUE DE MOLDOVA, la REPUBLIQUE TCHEQUE et la SLOVAQUIE, en ce qui concerne la Convention de Paris, ce qui porte à 117 le nombre des Etats parties à cette convention;

iii) l'ALBANIE, la BOLIVIE, la BOSNIE-HERZEGOVINE, EL SALVADOR, l'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, la GAMBIE, la JAMAIQUE, le KENYA, la NAMIBIE, le NIGERIA, la REPUBLIQUE TCHEQUE, SAINTE-LUCIE et la SLOVAQUIE, en ce qui concerne la Convention de Berne, ce qui porte à 105 le nombre des Etats parties à cette convention;

iv) la REPUBLIQUE TCHEQUE et la SLOVAQUIE, en ce qui concerne l'Arrangement de Madrid (indications de provenance), ce qui porte à 31 le nombre des Etats parties à cet arrangement;

v) CUBA, la GRECE, la POLOGNE, la REPUBLIQUE TCHEQUE, la SLOVAQUIE, la TRINITE-ET-TOBAGO et la YOUGOSLAVIE, en ce qui concerne le Traité de Budapest, ce qui porte à 29 le nombre des Etats parties à ce traité;

vi) la BOLIVIE, la GRECE, la JAMAIQUE, le NIGERIA, les PAYS-BAS, la REPUBLIQUE TCHEQUE, la SLOVAQUIE et la SUISSE, en ce qui concerne la Convention de Rome, ce qui porte à 45 le nombre des Etats parties à cette convention;

vii) la CHINE, CHYPRE, la GRECE, la JAMAIQUE, les PAYS-BAS, la REPUBLIQUE TCHEQUE, la SLOVAQUIE et la SUISSE, en ce qui concerne la Convention de Genève (phonogrammes), ce qui porte à 50 le nombre des Etats parties à cette convention;

viii) l'ARMENIE, la CROATIE et la SUISSE, en ce qui concerne la Convention de Bruxelles (satellites), ce qui porte à 18 le nombre des Etats parties à cette convention;

ix) le BELARUS et le MAROC, en ce qui concerne le Traité de Nairobi, ce qui porte à 34 le nombre des Etats parties à ce traité;

x) la REPUBLIQUE TCHEQUE et la SLOVAQUIE, en ce qui concerne l'Arrangement de Strasbourg, ce qui porte à 27 le nombre des Etats parties à cet arrangement;

xi) la BOSNIE-HERZEGOVINE, l'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, la REPUBLIQUE TCHEQUE et la SLOVAQUIE, en ce qui concerne l'Arrangement de Nice, ce qui porte à 38 le nombre des Etats parties à cet arrangement;

xii) la BOSNIE-HERZEGOVINE, l'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, la REPUBLIQUE TCHEQUE et la SLOVAQUIE, en ce qui concerne l'Arrangement de Locarno, ce qui porte à 21 le nombre des Etats parties à cet arrangement;

xiii) le BELARUS, la CHINE, la LETTONIE, le NIGER, l'OUZBEKISTAN, la REPUBLIQUE TCHEQUE, la SLOVAQUIE, la SLOVENIE, la TRINITE-ET-TOBAGO et le VIET NAM, en ce qui concerne le PCT, ce qui porte à 63 le nombre des Etats parties à ce traité;

xiv) le BELARUS, la BOSNIE-HERZEGOVINE, l'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, le KAZAKHSTAN, l'OUZBEKISTAN, la REPUBLIQUE TCHEQUE et la SLOVAQUIE, en ce qui concerne l'Arrangement de Madrid (enregistrement des marques), ce qui porte à 38 le nombre des Etats parties à cet arrangement;

xv) la COTE D'IVOIRE et la YOUGOSLAVIE, en ce qui concerne l'Arrangement de La Haye, ce qui porte à 23 le nombre des Etats parties à cet arrangement;

xvi) la REPUBLIQUE TCHEQUE et la SLOVAQUIE, en ce qui concerne l'Arrangement de Lisbonne, ce qui porte à 17 le nombre des Etats parties à cet arrangement;

xvii) le BRESIL, le CHILI, la REPUBLIQUE TCHEQUE et la SLOVAQUIE, en ce qui concerne le Traité sur le registre des films, ce qui porte à neuf le nombre des Etats parties à ce traité.

PREMIERE PARTIE : ORGANES DIRECTEURS

Assemblée de l'Union de Paris

45. L'Assemblée de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris) a tenu sa vingtième session (10^e session extraordinaire), à Genève, le 5 avril 1993.

46. Les 54 Etats suivants, membres de l'Assemblée de l'Union de Paris, étaient représentés : ALGERIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BELGIQUE, BRESIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, INDONESIE, IRLANDE, ITALIE, JAPON, KENYA, LIBYE, MAURICE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NORVEGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, TURQUIE, URUGUAY, VIET NAM, ZAMBIE.

47. Les deux Etats suivants, membres de la Conférence de représentants de l'Union de Paris, étaient représentés par des observateurs : REPUBLIQUE DOMINICAINE, SYRIE.

48. Les 11 Etats suivants, membres de l'OMPI mais non de l'Union de Paris, étaient représentés par des observateurs : ALBANIE, COLOMBIE, EL SALVADOR, EQUATEUR, GUATEMALA, HONDURAS, INDE, PAKISTAN, PANAMA, PEROU, VENEZUELA.

49. Des représentants de la Commission des Communautés européennes (CCE) et de l'Organisation européenne des brevets (OEB) ont participé à la session en qualité d'observateurs.

50. L'Assemblée de l'Union de Paris

i) a décidé que la seconde partie de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets, prévue pour juillet 1993, était reportée;

ii) a décidé que l'ordre du jour de la vingt et unième session de l'Assemblée de l'Union de Paris (20 - 29 septembre 1993) comprendrait un point concernant la poursuite de la conférence diplomatique;

iii) a fait part, en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, de son attente et de son souhait très forts de voir la seconde partie de la conférence diplomatique se tenir le plus tôt possible en 1994.

Comité du budget de l'OMPI

51. Le Comité du budget de l'OMPI a tenu sa onzième session à Genève du 19 au 21 avril 1993. Les 14 Etats suivants, membres du comité, étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, BRESIL, CANADA, CHILI, CHINE, EGYPTE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FRANCE, INDE, JAPON, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SUISSE, YOUGOSLAVIE.

52. Le comité a examiné le projet de programme et de budget établi pour l'exercice biennal 1994-1995, figurant dans le document AB/XXIV/2, et une proposition, figurant dans le document AB/XXIV/5, tendant à instituer un système de contribution unique.

53. Le rapport du Comité du budget relatif au projet de programme et de budget correspondant à l'exercice biennal 1994-1995 est reproduit sous la cote AB/XXIV/3; le document AB/XXIV/4 contient les observations du directeur général sur ce rapport. Le rapport du comité sur le système de contribution unique est reproduit sous la cote AB/XXIV/6; le document AB/XXIV/7 contient les observations du directeur général sur ce rapport.

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI

54. Les organes directeurs de l'OMPI ont tenu leur vingt-quatrième série de réunions à Genève du 20 au 29 septembre. Ont participé à ces réunions les délégations de 104 Etats (ALGERIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELARUS, BELGIQUE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, EQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MADEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GRECE, GUATEMALA, GUINEE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDOENESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, IRLANDE, ISLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, KAZAKHSTAN, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAWI, MAROC, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUZBEKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SAINT-SIEGE, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE SUISSE, SYRIE, THAILANDE, TOGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YEMEN, YOUGOSLAVIE, ZAIRE, ZAMBIE), 17 organisations intergouvernementales (AELE, ARIPO, BBDM, BBM, BIT, CCE, CCI, CNUCED, GATT, ISESCO, LEA, OAPI, OEB, ONU, OUA, PNUD, UNESCO) et 12 organisations internationales non gouvernementales (AIPPI, ASPIP, BIEM, CCI, CIA, CISAC, FIM, IAA, IFPI, IFRRO, UER, UIE).

55. Les 21 organes directeurs suivants se sont réunis :

Assemblée générale de l'OMPI, quatorzième session (11^e session ordinaire);
Conférence de l'OMPI, douzième session (11^e session ordinaire);
Comité de coordination de l'OMPI, trente et unième session (24^e session ordinaire);
Assemblée de l'Union de Paris, vingt et unième session (11^e session ordinaire);
Conférence de représentants de l'Union de Paris, vingt et unième session (11^e session ordinaire);
Comité exécutif de l'Union de Paris, vingt-neuvième session (29^e session ordinaire);
Assemblée de l'Union de Berne, quatorzième session (11^e session ordinaire);
Conférence de représentants de l'Union de Berne, quatorzième session (11^e session ordinaire);
Comité exécutif de l'Union de Berne, trente-cinquième session (24^e session ordinaire);

Assemblée de l'Union de Madrid, vingt-cinquième session (10^e session ordinaire);
Assemblée de l'Union de La Haye, treizième session (9^e session ordinaire);
Conférence de représentants de l'Union de La Haye, treizième session (9^e session ordinaire);
Assemblée de l'Union de Nice, treizième session (11^e session ordinaire);
Conférence de représentants de l'Union de Nice, douzième session (11^e session ordinaire);
Assemblée de l'Union de Lisbonne, dixième session (10^e session ordinaire);
Conseil de l'Union de Lisbonne, dix-septième session (17^e session ordinaire);
Assemblée de l'Union de Locarno, treizième session (10^e session ordinaire);
Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], douzième session (9^e session ordinaire);
Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], vingt et unième session (9^e session ordinaire);
Assemblée de l'Union de Budapest, dixième session (7^e session ordinaire);
Assemblée de l'Union de Vienne, sixième session (5^e session ordinaire).

56. Les principaux sujets examinés par les organes directeurs et les principales décisions qu'ils ont adoptées sont décrits ci-après.

57. Activités menées par l'OMPI du 1er juillet 1992 au 30 juin 1993. La quasi-totalité des délégations se sont déclarées satisfaites du contenu des rapports d'activité présentés par le directeur général, et plus particulièrement de la description précise et claire des activités menées par le Bureau international durant la période à l'examen. L'ampleur et la qualité des tâches accomplies ainsi que l'efficacité et la minutie avec lesquelles elles ont été menées à bien ont été évoquées avec satisfaction. De l'avis des délégations, les activités ont atteint les objectifs fixés dans le programme de travail pour l'exercice biennal 1992-1993. Le Bureau international, sous la conduite du directeur général, a répondu promptement, en faisant preuve d'imagination et de dévouement, aux besoins divers des Etats membres et aux conditions nouvelles qui existent dans le monde d'aujourd'hui.

58. Presque toutes les délégations ont souligné l'importance essentielle qu'elles attachent aux activités de coopération pour le développement menées en faveur des pays en développement. Les délégations des pays bénéficiaires ont mis l'accent sur la priorité à donner à l'assistance aux pays en développement afin de renforcer le rôle fondamental que joue la propriété intellectuelle dans le développement culturel, technique et économique. Elles ont formulé l'espoir que le programme de coopération pour le développement exécuté par l'OMPI sera renforcé à l'avenir afin de permettre la mise en place, dans les pays en développement, de systèmes de propriété intellectuelle qui soient adaptés aux besoins locaux et compatibles avec les tendances internationales. Les délégations des pays donateurs ont réaffirmé leur volonté de continuer à contribuer, financièrement ou en nature, audit programme et, chaque fois que possible, d'accroître leur contribution. Les activités de coopération pour le développement considérées comme les plus utiles par les délégations des pays en développement sont notamment celles qui portent sur divers types de formation à l'intention de divers groupes de personnes, l'assistance pour l'élaboration de textes législatifs, les conseils en matière de rationalisation des opérations administratives des offices

nationaux - notamment au moyen de l'informatisation -, l'assistance pour le développement des services d'information en matière de brevets destinés au public grâce à l'utilisation accrue de la technique du disque compact ROM, l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités et la création de sociétés en vue de l'administration équitable et efficace du droit d'auteur et des droits voisins. A cet égard, de nombreuses délégations se sont félicitées de la création de l'Académie de l'OMPI et de l'octroi de bourses d'études de longue durée permettant de suivre un enseignement universitaire dans le domaine de la propriété intellectuelle, deux initiatives qui répondent à leurs souhaits.

59. Plusieurs délégations, évoquant la diminution des ressources multilatérales mises à la disposition de l'OMPI et provenant de sources extrabudgétaires telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont demandé instamment aux pays donateurs d'accroître leur assistance et ont appuyé la proposition du directeur général à l'effet de prélever davantage de ressources sur le budget ordinaire de l'OMPI pour les activités de coopération pour le développement au cours du prochain exercice biennal (voir, plus loin, sous "Programme et budget pour l'exercice biennal 1994-1995"). La promotion des adhésions aux traités constituant une importante activité de coopération pour le développement, de nombreuses délégations ont appuyé la proposition du directeur général concernant un système de contribution unique (voir, plus loin, sous "Système de contribution unique"), étant donné que cela encouragerait un plus grand nombre de pays en développement à adhérer à des traités auxquels ils ne sont pas encore parties.

60. De très nombreuses délégations, à la fois de pays en développement et de pays industrialisés, ont souligné l'importance que revêtent les activités menées par l'OMPI en ce qui concerne l'établissement de normes et les systèmes d'enregistrement international. A une très forte majorité, elles se sont déclarées satisfaites de la progression des travaux dans le domaine des normes et ont dit souhaiter voir leur conclusion rapide pour ce qui est de l'établissement du Traité sur le droit des brevets, des préparatifs d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, du projet de traité sur le droit des marques, d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, d'un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, ainsi que de l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges entre personnes privées.

61. De nombreuses délégations se sont dites pleinement satisfaites du succès et du fonctionnement du PCT. Quelques-unes se sont dites préoccupées par la situation financière des systèmes de Madrid et de La Haye.

62. Programme et budget pour l'exercice biennal 1994-1995. Les organes directeurs ont approuvé le projet de programme et de budget proposé par le directeur général pour l'exercice biennal 1994-1995, qui prévoit une augmentation des dépenses (celles-ci passent d'environ 188 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 1992-1993 à quelque 230 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 1994-1995). Le programme de l'exercice biennal à venir prévoit la poursuite d'une bonne partie des activités de l'exercice biennal 1992-1993, ainsi qu'une augmentation sensible du volume des activités de coopération pour le développement. En ce qui concerne les activités normatives, les principales réalisations prévues dans le nouveau programme sont la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, du Traité sur le droit des marques et, éventuellement, du Traité sur le droit des brevets. Pour ce qui est des activités d'enregistrement international, le nombre de demandes

déposées au titre du PCT devrait augmenter d'environ 15% par rapport à l'exercice biennal 1992-1993. Le total des contributions versées par les Etats membres des diverses unions sera réduit de 8,6% par rapport à l'exercice biennal 1992-1993. Ce résultat sera atteint grâce à une participation renforcée de l'Union du PCT en particulier, mais aussi des Unions de Madrid et de La Haye, au financement de certaines activités qui présentent un intérêt croissant pour elles. Pour l'exercice biennal 1992-1993, la part des recettes des unions financées par des contributions et celle des recettes des unions financées par des taxes ont été respectivement de 24% et 76%; dans le nouveau budget approuvé, ces pourcentages devraient passer à 19% et 81%, tandis que la part des dépenses, qui est respectivement de 27% et 73%, devrait passer à 20% et 80%.

63. Système de contribution unique. Les organes directeurs ont aussi décidé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 1994 et pour une période d'essai de quatre ans couvrant les deux prochains exercices biennaux (1994-1995 et 1996-1997), un système de contribution unique. Ce système remplacera le système de contribution actuel, dans le cadre duquel il existe six unions financées par des contributions (les Unions de Paris, de Berne, de l'IPC, de Nice, de Locarno et de Vienne) et où chaque Etat paie au Bureau international autant de contributions (toutes d'un montant différent) qu'il y a d'unions dont il est membre. Le système de contribution unique présente les avantages suivants : il simplifiera la gestion des contributions et incitera les Etats qui ne sont pas membres de la totalité des unions financées par des contributions à adhérer à d'autres unions étant donné que l'adhésion à ces dernières n'entraînera pas d'augmentation du montant de leurs contributions. Dans le cadre du système de contribution unique, chaque Etat membre ne paiera qu'une seule contribution, quel que soit le nombre d'unions financées par des contributions dont il est membre. En outre, dans le nouveau système, aucun Etat membre d'une union ne paiera plus de contributions - en fait, chacun en paiera moins - que dans le système actuel à plusieurs contributions. Pour parvenir à ce résultat, les 10 classes de contribution existantes ont été portées à 14 (ce qui a permis à des Etats de se retrouver dans une classe de contribution inférieure à celle à laquelle ils appartenaient) et le montant total des contributions versées par les Etats membres des unions financées par des contributions a été réduit de 8,6%. La création des quatre nouvelles classes de contribution signifie que les contributions actuelles de la grande majorité des Etats membres qui sont des pays en développement diminueront considérablement, certaines jusqu'à 75%, et que la contribution annuelle des Etats membres qui appartiennent à la classe la plus basse ne s'élèvera désormais qu'à 1773 francs suisses. Dans le nouveau système, les contributions des Etats qui ne sont membres que de l'OMPI et d'aucune des unions sont alignées sur les six classes les moins élevées du système de contribution unique.

64. Projet de traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle. L'Assemblée générale de l'OMPI a accepté que la sixième session du comité d'experts et la seconde partie de la réunion préparatoire soient convoquées au début de l'année 1994 et que la conférence diplomatique soit convoquée pour une période de trois semaines vers la fin de 1994 ou au cours du premier semestre de 1995.

65. Suite de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets. L'Assemblée de l'Union de Paris a décidé de ne pas fixer, à sa vingt et unième session, de date pour la suite de la conférence diplomatique et a demandé au directeur général de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union de Paris lorsqu'il estimera que le moment est venu d'envisager de fixer cette date.

66. Traité destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les marques ("Traité sur le droit des marques"). L'Assemblée de l'Union de Paris a approuvé la tenue d'une septième session du Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques, d'une réunion préparatoire de la conférence diplomatique et de la conférence diplomatique proprement dite au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

67. Mise en place des services d'arbitrage de l'OMPI. L'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé la mise en place d'un centre d'arbitrage de l'OMPI qui proposera des services pour la solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées dès le 1^{er} juillet 1994. Les entreprises et les particuliers qui souhaitent recourir à ces services pourront choisir entre quatre procédures de règlement des litiges : la médiation, l'arbitrage, l'arbitrage accéléré (conçu particulièrement pour les petits litiges) et une procédure mixte prévoyant la médiation et, si aucun règlement n'intervient par cette voie, l'arbitrage.

68. Etablissement de normes et de procédures pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle. Outre les activités décrites dans les paragraphes précédents, le programme pour l'exercice biennal 1994-1995 prévoit la poursuite des travaux concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, l'élaboration d'un projet de nouveau traité sur la protection ou l'enregistrement international des indications géographiques, l'étude de la question de l'octroi, à certaines organisations intergouvernementales, d'un statut identique ou analogue à celui des Etats à l'égard des traités administrés par l'OMPI, l'élaboration d'une loi type sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, ainsi que des principes directeurs sur l'application du droit d'auteur et des droits voisins au stockage, à la transmission et à la reproduction électroniques des oeuvres, des enregistrements et des émissions de radiodiffusion, et, enfin, l'étude d'un éventuel système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes.

69. Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes. Dans ce domaine d'activité, un colloque sur les questions d'actualité en matière de protection par brevet des inventions biotechnologiques, un colloque sur la protection contre la contrefaçon et la piraterie et un colloque sur la protection des oeuvres audiovisuelles seront organisés pendant le prochain exercice biennal. Les mesures qui pourraient être prises pour mieux protéger les marques notoirement connues seront examinées et la question des chevauchements dans la protection des noms commerciaux, des marques et des slogans sera étudiée.

70. Majoration des taxes des systèmes d'enregistrement. L'Assemblée de l'Union de Madrid et l'Assemblée de l'Union de La Haye ont approuvé une majoration des taxes de 7% et 10%, respectivement.

71. L'Assemblée de l'Union du PCT a convenu que la question d'une majoration des taxes du PCT pourrait être réexaminée en 1994.

72. Traité de coopération en matière de brevets (PCT). La proposition du Bureau international relative à l'option de dépôt auprès du Bureau international en tant qu'office récepteur selon le PCT à compter du 1^{er} janvier 1994 a été approuvée. L'Assemblée de l'Union du PCT a en outre

nommé l'Office espagnol des brevets et des marques en qualité d'administration chargée de la recherche internationale, avec effet au 22 septembre 1993, et a désigné le chinois comme langue dans laquelle un texte officiel du PCT serait établi.

73. Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Les travaux concernant la révision de l'Arrangement de La Haye se poursuivront. Une conférence diplomatique devrait se tenir en 1995 pour adopter le nouvel acte de l'arrangement.

74. Questions concernant le personnel. Les organes directeurs et le directeur général ont rendu hommage au vice-directeur général sortant, M. Shahid Alikhan (qui a pris sa retraite le 30 novembre 1993), le félicitant pour les services inestimables qu'il a rendus à l'Organisation pendant son mandat. Les organes directeurs ont aussi approuvé l'intention du directeur général de promouvoir MM. Mihály Ficsor et Carlos Fernández-Ballesteros au grade de sous-directeur général et de promouvoir M. Raymond Andary au grade D.1. Ces promotions ont pris effet le 1^{er} octobre 1993.

Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome)

75. Le Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome), convoqué par l'OMPI, l'OIT et l'UNESCO, a tenu sa quatorzième session ordinaire à Genève du 11 au 13 octobre. Huit Etats membres du comité étaient représentés : ALLEMAGNE, CHILI, COLOMBIE, FINLANDE, FRANCE, MEXIQUE, ROYAUME-UNI, URUGUAY. Sept Etats qui sont parties à la convention mais qui ne sont pas membres du comité (AUSTRALIE, ESPAGNE, JAPON, PANAMA, REPUBLIQUE TCHEQUE, SUEDE, SUISSE) et neuf Etats qui ne sont pas parties à la convention (BELARUS, LIBYE, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, ROUMANIE, TUNISIE, VENEZUELA) étaient représentés par des observateurs.

76. Les représentants d'une organisation internationale intergouvernementale (LEA) et des neuf organisations internationales non gouvernementales suivantes ont pris part à la session en qualité d'observateurs : ALAI, BIEM, CISAC, CIM, IFPI, FIA, FIAPF, FIM, UER.

77. Le comité a pris note des faits nouveaux concernant la Convention de Rome intervenus depuis sa treizième session, de juin 1991, en relevant notamment que les pays suivants sont devenus liés par la convention : ARGENTINE, AUSTRALIE, BOLIVIE, ESPAGNE, GRECE, NIGERIA, PAYS-BAS, REPUBLIQUE TCHEQUE, SLOVAQUIE et SUISSE.

78. Le comité a aussi pris note de l'adhésion de la JAMAÏQUE et de la NAMIBIE à la Convention de Berne, de celle de la CHINE, de CHYPRE, des PAYS-BAS, de la SLOVAQUIE et de la SUISSE à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (Convention phonogrammes) et de celle de la GRECE, de la FEDERATION DE RUSSIE, de la SLOVENIE et de la SUISSE à la Convention concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite (Convention satellites).

79. Le comité a pris note avec satisfaction d'un rapport sur les activités d'assistance et de formation des organisations responsables destinées aux pays en développement et visant à promouvoir la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.

80. Enfin, le comité a pris note des "Renseignements et observations concernant l'application de la Convention de Rome, ou l'adhésion à cette convention, communiqués au secrétariat par les Etats parties à la convention et par les Etats remplissant les conditions requises pour y adhérer" (document OIT/UNESCO/OMPI/ICR.14/6, établi par le Bureau international).

81. Un certain nombre de délégations ont fait part au comité des travaux législatifs préparatoires entrepris dans leur pays en vue de l'adhésion à la Convention de Rome.

[La deuxième partie suit]

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITES DE PROGRAMME

Coopération pour le développement avec les pays en développement dans les domaines de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins

Objectif

82. L'objectif est d'aider les pays en développement à créer ou à moderniser des systèmes de propriété intellectuelle adaptés à leurs objectifs de développement selon les modalités suivantes :
- i) mettre en valeur les ressources humaines;
 - ii) faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application;
 - iii) encourager l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI;
 - iv) faciliter la création ou l'amélioration d'institutions gouvernementales ou autres pour l'administration et la mise en oeuvre effective de la législation nationale ou régionale;
 - v) favoriser l'activité inventive et l'activité artistique créatrice locale ainsi que l'exploitation de ses résultats;
 - vi) développer l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle;
 - vii) développer la profession de conseil ou de mandataire en propriété intellectuelle;
 - viii) faciliter l'acquisition de techniques étrangères protégées localement, par des contrats de licence;
 - ix) faciliter l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et l'utilisation de cette information;
 - x) consulter les deux comités permanents chargés de la coopération pour le développement;
 - xi) faciliter la participation à certaines réunions de l'OMPI.

Activités

Coopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle : indications générales

83. En 1993, 114 pays en développement, quatre territoires en développement et neuf organisations intergouvernementales de pays en développement, au total, ont bénéficié des activités de coopération pour le développement menées dans le domaine de la propriété industrielle : ALGERIE, ANGOLA, ANTIGUA-ET-BARBUDA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, BAHREIN, BANGLADESH, BENIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, BRESIL, BRUNEI DARUSSALAM, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CAP-VERT, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COMORES, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CUBA, DOMINIQUE, EGYPTTE, EL SALVADOR, EMIRATS ARABES UNIS,

EQUATEUR, ETHIOPIE, FIDJI, GABON, GAMBIE, GHANA, GRENADE, GUATEMALA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, GUINEE EQUATORIALE, HONDURAS, ILES MARSHALL, ILES SALOMON, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, JAMAIQUE, JORDANIE, KENYA, KOWEIT, LAOS, LESOTHO, LIBAN, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MICRONESIE (ETATS FEDERES DE), MONGOLIE, MOZAMBIQUE, MYANMAR, NAMIBIE, NAURU, NEPAL, NICARAGUA, NIGER, NIGERIA, OMAN, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE, PARAGUAY, PEROU, PHILIPPINES, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SAINT-KITTS-ET-NEVIS, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, SAMOA, SAO TOME-ET-PRINCIPE, SENEGAL, SINGAPOUR, SOUDAN, SRI LANKA, SURINAME, SWAZILAND, SYRIE, TCHAD, THAILANDE, TOGO, TONGA, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TUVALU, URUGUAY, VANUATU, VENEZUELA, VIET NAM, YEMEN, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE, ANTILLES NEERLANDAISES, ARUBA, HONG KONG, NIUE, ARIPO, OAPI, OUA, CEA, CESAP, ANASE, SELA, JUNAC et MERCOSUR.

84. Soixante-trois cours et stages de formation, séminaires ou autres réunions ont été organisés, au total, dans le domaine de la propriété industrielle : 16 au niveau mondial, 34 au niveau régional et 13 au niveau national. Environ 3700 personnes venant des secteurs public et privé ont participé à ces activités et ont reçu une formation ou des informations sur différents aspects de la propriété industrielle. Sept cent cinquante de ces personnes ont participé à ces activités aux frais de l'OMPI, qui a pris à sa charge leurs dépenses de voyage et de séjour; les autres participants venaient des pays hôtes.

85. Pendant la même période, 71 fonctionnaires nationaux ont effectué des voyages d'étude organisés par le Bureau international dans des pays industrialisés.

86. En ce qui concerne les missions consultatives portant sur des questions relatives à la législation et à l'aménagement d'institutions, 293 missions ont eu lieu dans 98 pays en développement. Ces missions étaient composées de fonctionnaires de l'OMPI ou de consultants de l'Organisation spécialement recrutés à cet effet, ou des deux à la fois.

87. Au total, 200 consultants ont été recrutés par l'OMPI soit comme membres de missions consultatives de l'Organisation soit comme conférenciers pour des cours, des stages ou des séminaires. Cent quatre d'entre eux venaient du secteur privé, le reste étant constitué de fonctionnaires nationaux de différents pays, aussi bien développés qu'en développement. Les consultants venant de pays en développement représentaient 25% du total.

88. En tout, 64 pays et 12 organisations intergouvernementales ont contribué, sous différentes formes, à une ou plusieurs activités de coopération pour le développement menées pendant la période examinée. Cette contribution a notamment pris les formes suivantes : contributions en numéraire sous la forme de fonds fiduciaires, paiement des dépenses de voyage et de séjour des participants aux cours ou stages de formation ou aux voyages d'étude, accueil d'un cours, d'un stage ou d'une réunion avec mise à disposition d'une salle de réunion et de services de secrétariat, accueil de stagiaires et de voyages d'étude, fourniture des services d'experts appelés à participer à des missions consultatives ou à présenter des exposés, fourniture de documents en matière de brevets et de matériel. Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

89. Les pays et les organisations intergouvernementales ayant apporté une contribution sont les suivants : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BELGIQUE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, DANEMARK, EGYPTE, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISRAEL, JAPON, JORDANIE, LESOTHO, MALAISIE, MALI, MAROC, MEXIQUE, MONGOLIE, MOZAMBIQUE, NAMIBIE, NIGERIA, PAYS-BAS, PHILIPPINES, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SINGAPOUR, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, TCHAD, THAILANDE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAIRE, ZIMBABWE, PNUD, CCE, OEB, BBM, BID, OAPI, ARIPO, ANASE, JUNAC, CEPALC, OEAO et SELA.

90. Pour plus de détails, voir l'annexe A du présent document.

Coopération pour le développement avec les pays en développement dans le domaine du droit d'auteur : indications générales

91. En 1993, 98 pays en développement, un territoire en développement et quatre organisations intergouvernementales de pays en développement, au total, ont bénéficié des activités de coopération pour le développement menées dans le domaine du droit d'auteur : ALGERIE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, BAHAMAS, BAHREIN, BANGLADESH, BARBADE, BELIZE, BENIN, BHOUTAN, BRESIL, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CAP-VERT, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CUBA, EGYPTE, EL SALVADOR, EMIRATS ARABES UNIS, EQUATEUR, ETHIOPIE, FIDJI, GABON, GAMBIE, GHANA, GUATEMALA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, GUYANA, HONDURAS, ILES SALOMON, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), JAMAIQUE, JORDANIE, KENYA, KOWEIT, LESOTHO, LIBAN, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MICRONESIE (ETATS FEDERES DE), MONGOLIE, MOZAMBIQUE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NIGERIA, OMAN, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE, PARAGUAY, PEROU, PHILIPPINES, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SAMOA, SAINTE-LUCIE, SENEGAL, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SOUDAN, SRI LANKA, SURINAME, SYRIE, TCHAD, THAILANDE, TOGO, TONGA, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, URUGUAY, VANUATU, VENEZUELA, VIET NAM, YEMEN, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE, HONG KONG, ANASE, Communauté pour le développement de l'Afrique australe, ISESCO et OUA.

92. Vingt-sept cours et stages de formation, séminaires ou autres réunions ont été organisés, au total, dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins : cinq au niveau mondial, 10 au niveau régional et 12 au niveau national. Environ 2130 personnes venant des secteurs public et privé ont participé à ces activités et ont reçu une formation ou des informations sur différents aspects du droit d'auteur et des droits voisins. Deux cent trente-quatre de ces personnes ont participé à ces activités aux frais de l'OMPI, qui a pris à sa charge leurs dépenses de voyage et de séjour; les autres participants venaient des pays hôtes.

93. Pendant la même période, neuf fonctionnaires ont effectué des voyages d'étude organisés par le Bureau international tant dans des pays industrialisés que dans des pays en développement.

94. En ce qui concerne les missions consultatives portant sur des questions relatives à la législation et à l'aménagement d'institutions, 51 missions ont eu lieu dans 47 pays en développement. Ces missions étaient composées de fonctionnaires de l'OMPI ou de consultants de l'Organisation recrutés spécialement à cet effet, ou des deux à la fois.

95. Au total, 38 consultants ont été recrutés par l'OMPI soit comme membres de missions consultatives de l'Organisation soit comme conférenciers pour des cours, des stages ou des séminaires. Quatorze d'entre eux venaient du secteur privé, le reste étant constitué de fonctionnaires nationaux de différents pays, aussi bien développés qu'en développement. Les consultants venant de pays en développement représentaient 60% du total.

96. En tout, 39 pays et deux organisations intergouvernementales ont contribué, sous différentes formes, à une ou plusieurs activités de coopération pour le développement menées pendant la période examinée. Cette contribution a notamment pris les formes suivantes : contributions en numéraire sous la forme de fonds fiduciaires, paiement des dépenses de voyage et de séjour des participants aux cours ou stages de formation ou aux voyages d'étude, accueil d'un cours, d'un stage ou d'une réunion avec mise à disposition d'une salle de réunion et de services de secrétariat, accueil de stagiaires et de voyages d'étude, fourniture des services d'experts appelés à participer à des missions consultatives et à présenter des exposés. Le reste des frais a été financé par le budget de l'OMPI.

97. Les pays et les organisations intergouvernementales ayant apporté une contribution sont les suivants : ALGERIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, BANGLADESH, BENIN, BRESIL, BURKINA FASO, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, DANEMARK, EGYPTE, EMIRATS ARABES UNIS, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FRANCE, GHANA, HONGRIE, INDE, JAPON, MALAISIE, MALI, MALTE, MEXIQUE, NOUVELLE-ZELANDE, PARAGUAY, PEROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROYAUME-UNI, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, URUGUAY, VENEZUELA, IIDA et ISESCO.

98. Pour plus de détails, voir l'annexe A du présent document.

Propriété industrielle : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national

Echelon mondial : propriété industrielle

99. En juin, un cours de formation sur les brevets et les marques (en anglais) organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement des ETATS-UNIS D'AMERIQUE s'est tenu à Washington. Ce cours a été suivi par cinq fonctionnaires nationaux du BANGLADESH, de BULGARIE et de l'URUGUAY, dont les frais de voyage et de séjour ont été financés en partie au titre de projets du PNUD et en partie par des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement des ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

100. En juin, des journées d'étude sur la gestion de la propriété industrielle au niveau de l'entreprise, organisées par l'OMPI dans le cadre du projet interrégional du PNUD intitulé "Soutien aux administrations de la propriété intellectuelle fournissant des services pour le développement du secteur privé", se sont tenues à Genève. Quinze fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé d'ALGERIE, du BRESIL, de CHINE, de COLOMBIE, d'INDE, du MEXIQUE, du NIGERIA, des PHILIPPINES, de TURQUIE, du VIET NAM et du ZIMBABWE ont participé à ces journées d'étude et mis en commun leur expérience de l'organisation de services en matière de brevets et de marques à l'intention des entreprises. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI (ressortissants de l'ALLEMAGNE, de l'AUTRICHE, de la FRANCE et de la REPUBLIQUE DE COREE), par quatre conférenciers-participants et deux fonctionnaires de l'OMPI.

101. A la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, un séminaire de formation (en français et en anglais) intitulé "Utilisation de la documentation de brevets : techniques de recherche documentaire et de diffusion de l'information", organisé par l'OMPI, en collaboration avec l'Office autrichien des brevets, l'Institut national (français) de la propriété industrielle (INPI) et l'Office européen des brevets (OEB), s'est tenu à La Haye, à Paris et à Vienne. Ce séminaire a réuni 20 fonctionnaires nationaux du BRESIL, du BURKINA FASO, du BURUNDI, du CHILI, de CHINE, d'EGYPTE, de GUINEE, d'INDE, d'INDONESIE, de MALAISIE, du MAROC, du NIGERIA, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR, de THAILANDE et de HONG KONG, et un fonctionnaire de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Leurs frais de voyage et de séjour ont été financés par l'OEB ou par le PNUD. Le séminaire a été suivi d'une visite au siège de l'OMPI, à Genève.

102. En septembre, s'est tenu, à Genève, un séminaire d'orientation sur les aspects généraux de la propriété industrielle (en français, anglais, arabe et espagnol) organisé par l'OMPI. Cent quinze fonctionnaires des 70 pays suivants y ont assisté : ALGERIE, ARGENTINE, BAHREIN, BANGLADESH, BENIN, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CAP-VERT, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CUBA, EGYPTE, EQUATEUR, GABON, GAMBIE, GHANA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, HONDURAS, INDE, INDONESIE, JAMAIQUE, JORDANIE, KENYA, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NIGERIA, OUGANDA, PAKISTAN, PANAMA, PEROU, PHILIPPINES, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, RWANDA, SENEGAL, SINGAPOUR, SOUDAN, SRI LANKA, SYRIE, TCHAD, THAILANDE, TUNISIE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YEMEN, ZAMBIE, ZIMBABWE; en outre, 35 fonctionnaires des missions permanentes de 22 pays auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, un fonctionnaire du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et un fonctionnaire du PNUD ont assisté à ce séminaire. Des exposés ont été présentés par 13 fonctionnaires de l'OMPI. Après le séminaire, les 115 fonctionnaires nationaux ont suivi en petits groupes, à titre de formation complémentaire, l'un ou l'autre des neuf cours mentionnés ci-après (aux paragraphes 103 à 111).

103. En septembre, 20 fonctionnaires nationaux ont suivi, à La Haye, un cours spécial de formation sur les aspects juridiques et administratifs des marques (en français), organisé par l'OMPI et le BBM. Ces fonctionnaires venaient d'ALGERIE, du BRESIL, de BULGARIE, du BURKINA FASO, du BURUNDI, du CHILI, du CONGO, de COTE D'IVOIRE, de CUBA, du GABON, de GUINEE, du MALI, du MAROC, de MAURICE, de MAURITANIE, de REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, du TCHAD et de TUNISIE; leurs frais de séjour étaient pris en charge par le BBM. Des fonctionnaires du BBM, des représentants d'entreprises privées, des fonctionnaires des Etats membres du BBM (BELGIQUE, LUXEMBOURG, PAYS-BAS) et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés et assuré la formation. Le cours a été suivi de visites dans des entreprises privées en BELGIQUE, au LUXEMBOURG et aux PAYS-BAS.

104. En septembre, 16 fonctionnaires nationaux ont suivi, à Madrid, un cours de formation (en espagnol) sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle, organisé par l'OMPI et l'Office espagnol des brevets et des marques. Ces fonctionnaires venaient d'ARGENTINE, du BRESIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, d'EQUATEUR, du GUATEMALA, du HONDURAS, du MEXIQUE, du PANAMA, d'URUGUAY et du VENEZUELA. Les frais de voyage et de séjour de sept des participants étaient pris en charge

par le Gouvernement ESPAGNOL et ceux d'un autre participant l'étaient dans le cadre d'un projet national financé par le PNUD. Des exposés ont été présentés et la formation a été assurée par des fonctionnaires de l'office espagnol et deux fonctionnaires de l'OMPI.

105. En septembre, deux fonctionnaires du CAP-VERT et de GUINEE-BISSAU ont suivi, à Lisbonne, un cours de formation sur la propriété industrielle (en portugais) organisé par l'OMPI et l'Institut national (PORTUGAIS) de la propriété industrielle (INPI).

106. En septembre, 22 fonctionnaires nationaux ont suivi, à La Haye, un séminaire sur "l'information technique au service du développement industriel : la documentation de brevets" (en français et en anglais), organisé conjointement par l'OMPI et l'OEB. Ces fonctionnaires venaient du BENIN, du BRESIL, du CONGO, de COTE D'IVOIRE, d'EGYPTE, d'INDE, d'INDONESIE, de JAMAIQUE, de MADAGASCAR, de MALAISIE, du MAROC, du MEXIQUE, du NIGERIA, des PHILIPPINES, de REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SENEGAL, de SINGAPOUR, de SYRIE, de THAILANDE et du VIET NAM. Les frais de voyage et de séjour de 15 des participants étaient pris en charge par l'OEB, et la totalité des frais de trois participants l'était dans le cadre d'un projet national financé par le PNUD. Des fonctionnaires de l'OEB, des représentants de sociétés privées, des fonctionnaires des Etats membres de l'OEB et deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés et assuré la formation.

107. En septembre, sept fonctionnaires nationaux ont suivi, à Munich, un cours de formation sur la propriété industrielle (en anglais), organisé par l'OMPI et l'Office allemand des brevets. Ces fonctionnaires venaient du BANGLADESH, du BRESIL, du KENYA, du MALAWI, de REPUBLIQUE DE COREE, de REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE et de ZAMBIE. Les frais de voyage et de séjour de tous les participants étaient pris en charge par le Gouvernement ALLEMAND, excepté ceux d'un participant, qui étaient pris en charge dans le cadre d'un projet national financé par le PNUD. Des exposés ont été présentés et la formation a été assurée par des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets.

108. En septembre, neuf participants ont suivi, à La Haye, un cours spécial de formation sur l'examen en matière de brevets (en anglais), organisé à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement par l'OMPI et l'Office des brevets des PAYS-BAS, avec le concours du Gouvernement NEERLANDAIS. Ces fonctionnaires venaient de CHINE, de CUBA, d'INDE, d'INDONESIE, du KENYA, du MEXIQUE, de REPUBLIQUE DE COREE, de THAILANDE et du VIET NAM. Les frais de séjour des participants étaient pris en charge par le Gouvernement NEERLANDAIS. Des exposés ont été présentés et la formation a été assurée par des fonctionnaires de l'Office des brevets des PAYS-BAS et par un fonctionnaire de l'OMPI.

109. En septembre, six fonctionnaires nationaux ont assisté, à Vienne, à un cours de formation sur la documentation et l'information en matière de brevets (en anglais), organisé par l'OMPI et l'Office autrichien des brevets. Ces fonctionnaires venaient d'EGYPTE, d'INDE, de JAMAIQUE, des PHILIPPINES, de REPUBLIQUE DE COREE et de SRI LANKA; la moitié environ des frais de voyage et de séjour des participants étaient à la charge du Gouvernement AUTRICHIEN. Des exposés ont été présentés et la formation a été assurée par des fonctionnaires de l'Office autrichien des brevets.

110. En septembre, 34 fonctionnaires nationaux ont suivi, à Strasbourg, un cours de formation (en français et en anglais) sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle, organisé conjointement par l'OMPI et le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), en collaboration avec l'Institut national (FRANCAIS) de la propriété industrielle (INPI) et avec le concours financier des Gouvernements FRANCAIS et SUISSE. Les participants venaient d'ALGERIE, de BAHREIN, du BENIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, de CHYPRE, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, du GABON, de GAMBIE, du GHANA, de GUINEE, de JORDANIE, de MADAGASCAR, de MALAISIE, de MALTE, de MAURICE, de MONGOLIE, de NAMIBIE, du NIGER, d'OUGANDA, du PEROU, de REPUBLIQUE DE COREE, du RWANDA, de SRI LANKA, du SOUDAN, de THAILANDE, de TUNISIE, d'URUGUAY, du VIET NAM, du YEMEN, du ZIMBABWE et du CCG. Des exposés ont été présentés par des professeurs, des juristes et des conseils en brevets du CEIPI ou associés à cet organisme, par des fonctionnaires de l'INPI (FRANCE), de l'Office SUEDOIS des brevets et de l'enregistrement et de l'OEB et par trois fonctionnaires de l'OMPI, ainsi que par des représentants d'entreprises privées sises en ALLEMAGNE et en FRANCE. Pour la plupart des participants, le cours a été suivi d'une formation pratique à l'office de la propriété industrielle de l'un des pays suivants : BULGARIE, CANADA, EGYPTE, FRANCE, HONGRIE, INDE, ISRAEL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SUISSE.

111. En septembre et en octobre, huit fonctionnaires nationaux ont suivi, à Stockholm, un cours de formation (en anglais) sur les techniques de documentation, de recherche et d'examen en matière de brevets, organisé par l'OMPI et l'Office SUEDOIS des brevets et de l'enregistrement. Ces fonctionnaires venaient du BANGLADESH, du BRESIL, d'EGYPTE, d'INDONESIE, du KENYA, du NICARAGUA, du PAKISTAN et du VIET NAM. Les frais de voyage des participants ont été couverts par des fonds fournis à l'OMPI par l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI), tandis que leurs frais de séjour étaient pris en charge par l'Agence suédoise pour la coopération technique et économique internationale (BITS). Des exposés ont été présentés et la formation a été assurée par des fonctionnaires de l'office suédois.

112. En octobre et en novembre, s'est tenu, à La Haye, Munich et Genève, un séminaire intitulé "Examen des demandes de brevet dans le domaine de la biotechnologie : expérience européenne", organisé par l'OMPI en collaboration avec l'OEB. Y ont assisté 17 fonctionnaires du BRESIL, de CUBA, d'EGYPTE, du GUATEMALA, d'INDE, d'INDONESIE, de MALAISIE, du MEXIQUE, des PHILIPPINES, de THAILANDE et du VIET NAM. Les frais de voyage et de séjour de 13 d'entre eux étaient à la charge de l'OEB. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OEB et de l'OMPI.

113. En octobre et en novembre se sont tenues, au siège de l'OMPI, les trois premières sessions de l'Académie de propriété intellectuelle organisées par l'OMPI, la première en anglais, la deuxième en français et la troisième en espagnol. Chacune a duré deux semaines. Le programme de ces sessions, qui comprenait des exposés, des débats et des visites, avait été spécialement conçu pour les participants, fonctionnaires de rang intermédiaire et supérieur de pays en développement qui, dans leur pays, participent à l'élaboration des politiques de propriété intellectuelle. Ce programme visait à informer les participants des principaux éléments et problèmes actuels concernant la propriété intellectuelle en les présentant de façon à mettre en lumière les considérations de principe auxquelles ils répondent, afin de permettre aux participants, une fois de retour dans leur pays, de jouer un rôle plus actif dans l'élaboration des politiques gouvernementales relatives à la propriété intellectuelle.

114. Les 15 hauts fonctionnaires nationaux qui ont participé à la première session de l'académie venaient du BANGLADESH, de CHINE, du GHANA, d'INDE, de JAMAIQUE, du KENYA, du KOWEIT, de MALAISIE, du NIGERIA, du PAKISTAN, de REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, de SRI LANKA et de SYRIE. Des exposés ont été présentés par 13 consultants de l'OMPI venant d'ALLEMAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de FRANCE, de MALAISIE, du ROYAUME-UNI, de SUEDE, de SUISSE et de l'IFIA ainsi que par des fonctionnaires de l'OMPI. Le coordonnateur de la session venait des ETATS-UNIS D'AMERIQUE. Des visites ont été organisées au centre de recherche d'une société multinationale suisse à Lausanne, à la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA) à Zurich, et à l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle à Berne.

115. Les 12 fonctionnaires nationaux qui ont participé à la deuxième session de l'académie venaient d'ALGERIE, du BENIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, de COTE D'IVOIRE, du GABON, de MADAGASCAR, du MALI, du MAROC, du TCHAD et du VIET NAM. Des exposés ont été présentés par 12 consultants de l'OMPI venant d'ALLEMAGNE, de FRANCE, de SUISSE et de l'IFIA ainsi que par des fonctionnaires de l'OMPI. Le coordonnateur de la session était FRANCAIS. Les participants ont effectué les mêmes visites que ceux de la première session.

116. Les neuf fonctionnaires nationaux qui ont suivi la session en espagnol de l'académie venaient du BRESIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, du MEXIQUE, du PARAGUAY, du PEROU et d'URUGUAY. Des exposés ont été présentés par 10 consultants de l'OMPI venant d'ALLEMAGNE, d'ESPAGNE, du MEXIQUE, du PORTUGAL, de SUISSE, du VENEZUELA, de l'OEB et de l'Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA), et par des fonctionnaires de l'OMPI. Le coordonnateur de la session était de nationalité ESPAGNOLE. Les participants ont effectué les mêmes visites que ceux des deux premières sessions.

117. Le directeur général a ouvert et clos les sessions et a participé à l'évaluation du programme qui a eu lieu à la fin de chacune d'elles.

118. En novembre, s'est tenu, à Genève et à Paris, un séminaire de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de magistrats de l'Afrique francophone, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement FRANCAIS. Les sept participants venaient du BENIN, du CAMEROUN, du CONGO, de COTE D'IVOIRE, du GABON, du SENEGAL et du TOGO. A Genève, trois consultants FRANCAIS de l'OMPI et cinq fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés sur divers aspects de la propriété intellectuelle. Les sept magistrats se sont ensuite rendus à Paris, où ils ont suivi un stage de formation pratique de deux semaines à la Cour d'appel et à l'Institut national (FRANCAIS) de la propriété industrielle (INPI).

119. En 1993, l'OMPI a en outre accordé, pour la première fois, trois bourses à long terme, l'une pour une maîtrise et les deux autres pour un diplôme en droit de la propriété intellectuelle au Franklin Pierce Law Center, à Concord (ETATS-UNIS D'AMERIQUE), à trois étudiants venant d'INDE, de SRI LANKA et du ZIMBABWE.

Echelons régional et national : propriété industrielle

Afrique

120. ALGERIE. Voir sous "Pays arabes".

121. ANGOLA. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Maputo, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise.
122. BENIN. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.
123. BOTSWANA. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.
124. En août, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Maseru, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la promotion de l'innovation.
125. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).
126. BURKINA FASO. En février, un séminaire national sur les contrats de licence organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement du BURKINA FASO et avec le concours du Gouvernement FRANCAIS, s'est tenu à Ouagadougou. Ce séminaire a réuni 40 participants-représentants des milieux judiciaires et universitaires, des institutions de recherche et des secteurs privé et semi-public, et inventeurs indépendants. Les exposés ont été présentés par deux consultants FRANCAIS de l'OMPI et par deux fonctionnaires de l'Organisation.
127. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.
128. BURUNDI. En avril, un séminaire national sur les marques et les noms commerciaux dans le développement économique organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement BURUNDAIS et avec le concours du Gouvernement FRANCAIS, s'est tenu à Bujumbura. Il a réuni une quarantaine de participants-représentants du secteur public, des institutions de recherche, des milieux judiciaires et universitaires et du secteur privé, et inventeurs indépendants. Les exposés ont été présentés par un consultant FRANCAIS de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation.
129. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.
130. CAMEROUN. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.
131. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Libreville, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement économique à l'intention des Etats membres de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC).

132. CAP-VERT. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Maputo, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise.
133. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.
134. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Libreville, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement économique à l'intention des Etats membres de l'UDEAC.
135. TCHAD. En mai, un séminaire national sur les marques et les noms commerciaux organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement TCHADIEN, s'est tenu à N'Djamena. Plus de 30 personnes, représentant des institutions publiques, le secteur privé et des entreprises semi-publiques, ont participé à ce séminaire. Les exposés ont été présentés par deux consultants FRANCAIS et NEERLANDAIS de l'OMPI et par un fonctionnaire de l'Organisation.
136. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.
137. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Libreville, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement économique à l'intention des Etats membres de l'UDEAC.
138. COMORES. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.
139. CONGO. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.
140. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Libreville, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement économique à l'intention des Etats membres de l'UDEAC.
141. GUINEE EQUATORIALE. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Libreville, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement économique à l'intention des Etats membres de l'UDEAC.
142. ETHIOPIE. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.
143. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).
144. GABON. En novembre, un séminaire sous-régional, organisé par l'OMPI, sur la propriété industrielle et le développement économique à l'intention des Etats membres de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), s'est tenu à Libreville. Ce séminaire a été suivi par 10 fonctionnaires nationaux s'occupant des questions de propriété industrielle

au CAMEROUN, au CONGO, en GUINEE EQUATORIALE, en REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE et au TCHAD, et par plus de 30 participants GABONAIS venant d'administrations publiques et du secteur privé. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire national GABONAIS, deux consultants français de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation.

145. GAMBIE. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.

146. En novembre, un séminaire régional africain sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), organisé par l'OMPI, s'est tenu à Banjul parallèlement à la session du Conseil d'administration de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). Ce séminaire a été suivi par une trentaine de fonctionnaires nationaux des Etats membres, effectifs et potentiels, suivants de l'ARIPO : BOTSWANA, ETHIOPIE, GAMBIE, GHANA, KENYA, LESOTHO, MALAWI, MAURICE, NAMIBIE, NIGERIA, OUGANDA, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, SIERRA LEONE, SOUDAN, SWAZILAND, ZAMBIE et ZIMBABWE. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant de SUEDE et de l'OEB et par trois fonctionnaires de l'Organisation. Le séminaire a été organisé avec le concours financier des Gouvernements ALLEMAND et SUEDOIS.

147. GHANA. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.

148. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

149. GUINEE. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.

150. GUINEE-BISSAU. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Maputo, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise.

151. KENYA. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.

152. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

153. LESOTHO. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.

154. En août, s'est tenu, à Maseru un séminaire sous-régional africain sur la promotion de l'innovation, organisé par l'OMPI. Pour plus de détails, voir le paragraphe 941.

155. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

156. MADAGASCAR. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.

157. MALAWI. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

158. MALI. En août, s'est tenu, à Bamako, un cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle, organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement MALIEN à l'intention de fonctionnaires de pays francophones d'Afrique. Ce cours a été suivi par 14 fonctionnaires venant d'ALGERIE, du BENIN, du BURKINA FASO, du BURUNDI, du CAMEROUN, des COMORES, du CONGO, de GUINEE, de MADAGASCAR, du NIGER, de la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du RWANDA, du SENEGAL et du TCHAD, par un représentant de la Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) et par 40 participants provenant des secteurs public et privé du MALI. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI venant de FRANCE et du MALI et par deux fonctionnaires de l'Organisation. Près de la moitié des frais de voyage et de séjour des participants ont été financés grâce à des fonds mis à la disposition de l'OMPI par le Gouvernement FRANCAIS.

159. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant FRANCAIS de l'Organisation ont présenté des exposés lors d'un séminaire national sur les signes distinctifs organisé par le Gouvernement MALIEN, qui s'est tenu à Bamako. Ce séminaire a été suivi par une cinquantaine de participants venant des milieux gouvernementaux et d'entreprises privées.

160. MAURICE. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

161. MOZAMBIQUE. En juillet 1993, s'est tenu à Maputo un séminaire sous-régional sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise, organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement MOZAMBICAIN et avec l'aide du Gouvernement SUEDOIS. Ont participé à ce séminaire deux fonctionnaires de l'office de propriété industrielle de chacun des pays suivants : ANGOLA, CAP-VERT, GUINEE-BISSAU, SAO TOME-ET-PRINCIPE. Plus de 30 participants des administrations nationales, d'organismes semi-publics, de la Chambre de commerce et d'autres associations représentant les milieux d'affaires, ainsi que du secteur privé, ont également assisté à ce séminaire. Quatre consultants de l'OMPI (du BRESIL, du PORTUGAL, de la SUEDE et de l'OEB), deux fonctionnaires PORTUGAIS et deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés au cours de ce séminaire.

162. NAMIBIE. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août s'est tenu, à Windhoek, un cours d'introduction à la propriété industrielle, organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement NAMIBIEN et avec l'aide du Gouvernement SUEDOIS. Ce cours a été suivi par 13 fonctionnaires du

BOTSWANA, d'ETHIOPIE, de GAMBIE, du GHANA, du KENYA, du LESOTHO, du NIGERIA, d'OUGANDA, de REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, du SWAZILAND, de ZAMBIE et du ZIMBABWE, par un représentant de l'IFIA et quatre fonctionnaires NAMIBIENS. Des exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI (du GHANA, des PAYS-BAS, de SUEDE, de l'OEB et de l'ARIPO) et par deux fonctionnaires de l'Organisation.

163. En août, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Maseru, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la promotion de l'innovation.

164. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

165. NIGER. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.

166. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire national sur la propriété industrielle organisé par le Gouvernement NIGERIEN, qui s'est tenu à Niamey. Une cinquantaine de participants venant des milieux gouvernementaux et d'entreprises privées ont suivi ce séminaire.

167. NIGERIA. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.

168. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

169. RWANDA. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.

170. SAO TOME-ET-PRINCIPE. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Maputo, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise.

171. SENEGAL. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.

172. SIERRA LEONE. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

173. SOUDAN. Voir sous "Pays arabes".

174. SWAZILAND. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.

175. En août, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Maseru, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la promotion de l'innovation.

176. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

177. UGANDA. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.

178. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

179. REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.

180. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

181. ZAMBIE. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un fonctionnaire national a suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.

182. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

183. ZIMBABWE. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Windhoek, le cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays anglophones d'Afrique.

184. En août, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Maseru, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la promotion de l'innovation.

185. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

Echelons régional et national : propriété industrielle

Pays arabes

186. ALGERIE. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

187. En août, un fonctionnaire national a suivi, à Bamako, le cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays francophones d'Afrique.

188. BAHREIN. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

189. EGYPTE. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

190. En octobre, se sont tenues, au Caire, des journées d'étude sous-régionales sur les contrats de licence et les accords de transfert de techniques pour les pays arabes, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement EGYPTIEN. Pour plus de détails, voir le paragraphe 952.

191. JORDANIE. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

192. KOWEIT. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

193. LIBYE. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

194. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, au Caire, aux journées d'étude sous-régionales sur les contrats de licence et les accords de transfert de techniques organisées par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

195. MAROC. En juin, un cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé à l'intention des pays arabes par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement MAROCAIN, s'est tenu à Rabat. Ce cours a été suivi par 19 fonctionnaires nationaux venant d'ALGERIE, d'ARABIE SAOUDITE, de BAHREIN, d'EGYPTE, des EMIRATS ARABES UNIS, de JORDANIE, du KOWEIT, de LIBYE, du SOUDAN, de SYRIE, de TUNISIE et du YEMEN ainsi que par une vingtaine de fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé MAROCAINS. Des exposés ont été présentés par quatre consultants EGYPTIEN, FRANCAIS, JORDANIEN et SUEDOIS de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation.

196. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, au Caire, aux journées d'étude sous-régionales sur les contrats de licence et les accords de transfert de techniques organisées par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

197. ARABIE SAOUDITE. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

198. SOUDAN. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

199. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Banjul, au séminaire régional africain de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT).

200. SYRIE. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

201. TUNISIE. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

202. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, au Caire, aux journées d'étude sous-régionales sur les contrats de licence et les accords de transfert de techniques organisées par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

203. EMIRATS ARABES UNIS. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

204. YEMEN. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Rabat, le cours régional de formation sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI à l'intention des pays arabes.

Echelons régional et national : propriété industrielle

Asie et Pacifique

205. BANGLADESH. En avril, un fonctionnaire national et un représentant d'institutions de recherche ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.

206. En juin, un fonctionnaire national et un représentant d'une institution de recherche ont suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

207. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Bangkok, le cours de formation régional asiatique de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques.

208. En novembre, un fonctionnaire national et un juriste ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

209. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Hanoi, au colloque sous-régional asiatique de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique.

210. BHOUTAN. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

211. BRUNEI DARUSSALAM. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Djakarta, au colloque OMPI-ANASE sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement des économies des pays de l'ANASE.

212. En octobre également, deux fonctionnaire nationaux ont participé, à Djakarta, au séminaire OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.

213. CHINE. En mars, le séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises, en collaboration avec l'Administration d'Etat pour l'industrie et le commerce de la REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE et avec le concours financier du Gouvernement JAPONAIS, s'est tenu à Beijing. Ce séminaire a réuni environ 175 participants, dont 20 fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé de 10 pays d'Asie, à savoir l'INDE, l'INDONESIE, la MALAISIE, la MONGOLIE, les PHILIPPINES, la REPUBLIQUE DE COREE, SINGAPOUR, SRI LANKA, la THAILANDE et le VIET NAM. Les 145 autres participants venaient de différentes administrations et entreprises industrielles chinoises. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI, ressortissants des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, du JAPON et du ROYAUME-UNI, et par des participants venant de CHINE, du JAPON, de REPUBLIQUE DE COREE et de SINGAPOUR, ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI. Deux autres fonctionnaires de l'OMPI assistaient aussi à ce séminaire.

214. En avril, un fonctionnaire national et un fonctionnaire d'une institution de recherche ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.

215. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

216. En septembre, s'est tenu, à Beijing, un colloque sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et la CHINE, organisé par l'Office chinois des brevets, en collaboration avec l'OMPI. Ce colloque a été suivi par plus de 200 participants, dont environ 120 de nationalité chinoise, les autres étant des ressortissants de 25 pays étrangers et d'un territoire. Des exposés ont été présentés par des conférenciers invités venant de CHINE et du JAPON, trois consultants de l'OMPI venant d'ALLEMAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE et de l'OEB, et deux fonctionnaires de l'OMPI. Lors de la cérémonie d'ouverture, l'instrument d'adhésion de la CHINE au PCT a été remis au directeur général de l'OMPI.

217. En septembre également, s'est tenu, à Beijing, un colloque sur l'enregistrement international des marques en CHINE, organisé par l'Administration d'Etat pour l'industrie et le commerce de la CHINE, en collaboration avec l'OMPI. Ce colloque a été suivi par 150 participants CHINOIS, notamment des fonctionnaires de l'Administration chinoise, des magistrats du Tribunal du peuple, ainsi que des représentants d'entreprises privées. Des exposés ont été présentés par des experts chinois, deux consultants de l'OMPI venant de FRANCE et du ROYAUME-UNI et trois fonctionnaires de l'Organisation. Des discours d'ouverture ont été prononcés, notamment par le directeur général de l'OMPI.

218. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

219. En novembre également, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Hanoi, au colloque sous-régional asiatique de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique.

220. En novembre toujours, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au colloque international sur le renforcement des relations économiques et commerciales entre la République populaire de Chine et les Etats membres des Communautés européennes sur la base d'un système de propriété industrielle consolidé, organisé à Beijing par l'OEB, l'Office chinois des brevets, l'Office espagnol des brevets et des marques et l'Administration d'Etat (chinoise) pour l'industrie et le commerce.

221. En décembre, se sont tenus à Beijing, Shanghai, Xi'an, Chongqing et Shenzhen des séminaires itinérants sur l'utilisation par les entreprises de l'information en matière de propriété industrielle, organisés par l'OMPI, en collaboration avec l'Office chinois des brevets. En tout, plus de 150 personnes venant du secteur public, des institutions de recherche et des entreprises CHINOISES y ont participé. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation (un CANADIEN et un SUEDOIS). L'équipe de l'OMPI a procédé à des démonstrations portant sur l'utilisation des disques compacts ROM à des fins de recherche. Ces séminaires étaient financés dans le cadre du projet régional du PNUD.

222. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

223. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Hanoi, au colloque sous-régional asiatique de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique.

224. En novembre également, s'est tenu à Pyongyang un séminaire national de l'OMPI sur l'utilisation de l'information en matière de propriété industrielle par les entreprises, organisé par l'OMPI, en collaboration avec l'Office des inventions de la REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE. Il a été suivi par une centaine de participants venant de milieux gouvernementaux, d'institutions de recherche et d'entreprises. Des exposés ont été présentés par un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUEDOIS de l'Organisation. Le séminaire était financé au titre du projet régional du PNUD.

225. FIDJI. En avril, un fonctionnaire national et un juriste ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système efficace de propriété industrielle.

226. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

227. En juillet, s'est tenue, à Suva, la quatrième réunion de haut niveau sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, organisée à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement de FIDJI. Cette réunion a été suivie par 11 fonctionnaires des ILES SALOMON, de MICRONESIE (ETATS FEDERES DE), de

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE, de SAMOA, de TONGA et de VANUATU et par huit fonctionnaires de FIDJI. Cinq fonctionnaires venant de NOUVELLE-ZELANDE, du secrétariat du Forum du Pacifique Sud et de l'Université du Pacifique Sud ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un AUSTRALIEN et l'autre BRITANNIQUE, ainsi que par trois fonctionnaires de l'Organisation. Des exposés décrivant la situation actuelle dans chaque pays en matière de protection de la propriété intellectuelle ont été présentés par les représentants des pays participants.

228. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Bangkok, le cours de formation régional asiatique de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques.

229. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

230. INDE. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises.

231. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.

232. En juin, s'est tenue la deuxième série de séminaires nationaux itinérants sur le système des brevets et l'utilisation de l'information en matière de brevets pour le développement technique organisée par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement INDIEN et la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie (FICCI), avec le concours financier du PNUD. Chacun de ces séminaires a duré une journée. Ils se sont tenus à New Delhi, à Madras, à Ahmedabad et à Pune et ont réuni au total 390 participants venant des organismes publics intéressés ainsi que des organismes industriels, commerciaux et des organismes de recherche-développement. Deux consultants BRITANNIQUES de l'OMPI et deux fonctionnaires nationaux ont présenté des exposés pendant ces séminaires. Un fonctionnaire de l'OMPI a également participé aux séminaires de New Delhi et de Madras.

233. En juin également, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

234. A la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre, 20 examinateurs du Bureau du contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques ont suivi au bureau même, à Bombay, un cours de formation sur l'utilisation de la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne), organisé par l'OMPI. Ce cours de formation, dispensé par un fonctionnaire de l'OMPI, était organisé dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

235. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

236. En novembre, un fonctionnaire national a participé, à Hanoi, au colloque sous-régional asiatique de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique.

237. INDONESIE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, au séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises.

238. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.

239. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

240. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Bangkok, le cours de formation régional asiatique de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques.

241. En octobre s'est tenu, à Djakarta, un colloque OMPI-ANASE sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement des pays de l'ANASE, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Secrétariat de l'ANASE. Ce colloque a réuni 13 fonctionnaires du BRUNEI DARUSSALAM, de MALAISIE, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR et de THAILANDE, et une vingtaine de participants INDONESIENS venant de ministères, d'institutions d'enseignement supérieur et d'instituts de recherche, de l'industrie et des professions juridiques et judiciaires. Le représentant permanent de la MALAISIE auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, représentant le Comité de l'ANASE à Genève, un fonctionnaire du PNUD et 12 fonctionnaires du Secrétariat de l'ANASE ont aussi participé à ce colloque, au cours duquel trois consultants de l'OMPI (un CANADIEN, un FRANCAIS et un JAPONAIS), un fonctionnaire INDONESIEN et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés. Des rapports nationaux sur les six pays de l'ANASE ont été présentés par un fonctionnaire de chaque pays et une table ronde sur le renforcement du système de la propriété intellectuelle dans les pays de l'ANASE s'est tenue pendant le colloque.

242. En octobre également, immédiatement après le colloque susmentionné, s'est tenu, à Djakarta, un séminaire OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Secrétariat de l'ANASE. Il a été suivi par les 13 fonctionnaires du BRUNEI DARUSSALAM, de MALAISIE, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR et de THAILANDE qui avaient assisté au colloque et par une quarantaine de participants INDONESIENS représentant les pouvoirs publics, des institutions d'enseignement supérieur et les instituts de recherche, l'industrie et les professions juridiques et judiciaires. Le représentant permanent de la MALAISIE auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, un fonctionnaire du PNUD et 12 fonctionnaires du Secrétariat de l'ANASE ont aussi participé à ce séminaire, au cours duquel quatre consultants de l'OMPI (ressortissants du CANADA, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de FRANCE et du ROYAUME-UNI), le représentant permanent de la MALAISIE à Genève et deux fonctionnaires de MALAISIE et des PHILIPPINES ont présenté des exposés.

243. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

244. IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.

245. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

246. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

247. LAOS. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Hanoi, au colloque sous-régional asiatique de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique.

248. MALAISIE. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises.

249. En avril, la table ronde régionale pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace, organisée par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement MALAISIE et avec l'assistance de l'Office japonais des brevets, s'est tenue à Kuala Lumpur. Cette table ronde a réuni 27 participants venant des secteurs public et privé du BANGLADESH, de CHINE, des FIDJI, d'INDE, d'INDONESIE, d'IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), de MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de REPUBLIQUE DE COREE, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de THAILANDE et du VIET NAM; 27 ressortissants MALAISIEIS y participaient également. Cinq consultants de l'OMPI (ressortissants de l'Australie, des ETATS-UNIS d'AMERIQUE, du JAPON et du ROYAUME-UNI) et quatre participants (de la CHINE, de l'INDE, des PHILIPPINES et de la REPUBLIQUE DE COREE) ont présenté des exposés. Trois fonctionnaires de l'OMPI et un consultant JAPONAIS attaché à l'Organisation, ainsi que trois autres fonctionnaires de l'Office japonais des brevets, ont également participé à la table ronde.

250. En juin, un représentant d'une institution de recherche a suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

251. En septembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Bangkok, le cours de formation régional asiatique de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques.

252. En octobre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Djakarta, au séminaire OMPI-ANASE sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement des économies des pays de l'ANASE.

253. En octobre également, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Djakarta, au séminaire OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.

254. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

255. MICRONESIE (ETATS FEDERES DE). En juillet, un fonctionnaire national a participé, à Suva, à la quatrième réunion de haut niveau sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, organisée par l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud.

256. MONGOLIE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Beijing, au séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises.

257. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.

258. En mai, un séminaire national de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs de la propriété industrielle et du transfert des techniques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office MONGOL des brevets et des marques et avec le concours financier du Gouvernement ALLEMAND, s'est tenu à Oulan-Bator. Une soixantaine de participants, venant des milieux gouvernementaux et non gouvernementaux de Mongolie, ont suivi ce séminaire. Trois consultants de l'OMPI venant d'ALLEMAGNE, de CHINE et de l'OEB et un fonctionnaire de l'OMPI ont présenté des exposés.

259. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

260. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

261. En novembre également, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Hanoi, au colloque sous-régional asiatique de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique.

262. MYANMAR. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

263. NEPAL. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

264. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Hanoi, au colloque sous-régional asiatique de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique.

265. PAKISTAN. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.

266. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

267. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

268. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Suva, à la quatrième réunion de haut niveau sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, organisée par l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud.

269. PHILIPPINES. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises.

270. En avril, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système efficace de propriété industrielle.

271. En juin, un fonctionnaire national et un représentant d'une institution de recherche ont suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

272. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI, un membre du Parlement du ROYAUME-UNI et un ancien membre du Congrès des ETATS-UNIS D'AMERIQUE ont participé à une table ronde sur les droits de propriété intellectuelle organisée à l'intention des législateurs philippins par la Commission sénatoriale du commerce extérieur et intérieur du Congrès philippin. Des membres de cette commission et de son personnel, des fonctionnaires de différentes administrations, des juristes et des représentants de l'industrie et du commerce ont participé à cette table ronde.

273. En septembre également, trois fonctionnaires nationaux ont suivi, à Bangkok, le cours de formation régional asiatique de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques.

274. En octobre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Djakarta, au colloque OMPI-ANASE sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement des économies des pays de l'ANASE.

275. En octobre également, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Djakarta, au séminaire OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.

276. En novembre, un fonctionnaire national et un juriste ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

277. REPUBLIQUE DE COREE. En mars, deux représentants du secteur privé ont participé, à Beijing, au séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises.

278. En avril, un fonctionnaire national et un fonctionnaire d'une institution de recherche ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.

279. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

280. En novembre, s'est tenu, à Daeduk, un séminaire régional asiatique sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office coréen de la propriété industrielle et l'Institut international de formation en propriété intellectuelle (IIPTI) de ce pays. Il a été suivi par 28 fonctionnaires nationaux, avocats et autres juristes du BANGLADESH, de CHINE, des FIDJI, d'INDE, d'INDONESIE, d'IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), de MALAISIE, de MONGOLIE, du PAKISTAN, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR, de SRI LANKA, de THAILANDE et du VIET NAM, ainsi que par 30 participants représentant les pouvoirs publics, l'université et les centres de recherche et des entreprises de la REPUBLIQUE DE COREE. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'ALLEMAGNE, de l'AUSTRALIE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE et du ROYAUME-UNI, par un conférencier de la REPUBLIQUE DE COREE et par un fonctionnaire de l'OMPI. Ce séminaire était organisé dans le cadre du projet de modernisation des systèmes de propriété intellectuelle en Asie et dans le Pacifique financé par le PNUD.

281. SAMOA. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Suva, à la quatrième réunion de haut niveau sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, organisée par l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud.

282. SINGAPOUR. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises.

283. En avril, un fonctionnaire national et un représentant d'une institution de recherche ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.

284. En juin, un représentant d'une institution de recherche a suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

285. En octobre, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Djakarta, au colloque OMPI-ANASE sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement des économies des pays de l'ANASE.

286. En octobre également, trois fonctionnaires nationaux ont participé, à Djakarta, au séminaire OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.

287. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

288. ILES SALOMON. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Suva, à la quatrième réunion de haut niveau sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, organisée par l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud.
289. SRI LANKA. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises.
290. En avril, un fonctionnaire national a participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.
291. En juin, un cours régional de formation sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement SRI-LANKAIS et la Sri Lanka Foundation, et avec le concours financier du PNUD, s'est tenu à Colombo. Ce cours a réuni 25 participants représentant des administrations ou des institutions de recherche des 17 pays suivants, et une organisation nationale non gouvernementale : BANGLADESH, BHOUTAN, CHINE, FIDJI, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), MALAISIE, MONGOLIE, MYANMAR, NEPAL, PAKISTAN, PHILIPPINES, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, SINGAPOUR, VIET NAM, Association chinoise des inventions, ainsi que 18 fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé de SRI LANKA. Six consultants de l'OMPI (ressortissants de l'AUSTRALIE, de la CHINE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de l'INDE et du ROYAUME-UNI), ainsi que deux fonctionnaires de l'OMPI et un fonctionnaire SRI-LANKAIS ont présenté des exposés.
292. En septembre, un fonctionnaire national a suivi, à Bangkok, le cours de formation régional asiatique de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques.
293. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.
294. En novembre également, un fonctionnaire national a participé, à Hanoi, au colloque sous-régional asiatique de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique.
295. THAILANDE. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises.
296. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.
297. En août, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Tokyo, une formation sur les marques organisée par l'OMPI.

298. En septembre, s'est tenu, à Bangkok, le cours de formation régional asiatique sur les aspects juridiques et administratifs des marques, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement THAILANDAIS. Ce cours a été suivi par 17 fonctionnaires du BANGLADESH, des FIDJI, d'INDONESIE, de MALAISIE, des PHILIPPINES, de SRI LANKA, de THAILANDE et du VIET NAM. Trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'ALLEMAGNE, de l'AUSTRALIE et de la SUISSE et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés.

299. En septembre également, quatre fonctionnaires nationaux ont suivi, à Bangkok, le cours de formation régional asiatique de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques.

300. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Djakarta, au colloque OMPI-ANASE sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement des économies des pays de l'ANASE.

301. En octobre également, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Djakarta, au séminaire OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle.

302. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

303. En novembre également, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Hanoi, au colloque sous-régional asiatique de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique.

304. En décembre, un consultant japonais de l'OMPI s'est rendu en mission à Bangkok, auprès du Département de la propriété intellectuelle, pour donner des conseils et assurer une formation sur les activités de classement, de recherche et d'examen dans le domaine des marques.

305. TONGA. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Suva, à la quatrième réunion de haut niveau sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, organisée par l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud.

306. VANUATU. En juillet, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Suva, à la quatrième réunion de haut niveau sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, organisée par l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud.

307. VIET NAM. En mars, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont participé, à Beijing, au séminaire régional de formation pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques organisé par l'OMPI à l'intention des entreprises.

308. En avril, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Kuala Lumpur, à la table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système de propriété industrielle efficace.

309. En juin, un fonctionnaire national et un représentant d'une institution de recherche ont suivi, à Colombo, le cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique.

310. En septembre, quatre fonctionnaires nationaux ont suivi, à Bangkok, le cours de formation régional asiatique de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques.

311. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Daeduk (REPUBLIQUE DE COREE), au séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques.

312. En novembre également, s'est tenu, à Hanoi, le colloque sous-régional asiatique sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique, organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office national de la propriété industrielle. Il a été suivi par 15 fonctionnaires du BANGLADESH, de CHINE, d'INDE, du LAOS, de MONGOLIE, du NEPAL, de REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, de SRI LANKA et de THAILANDE, ainsi que par une trentaine de participants du VIET NAM représentant les pouvoirs publics, l'université et les centres de recherche et le secteur privé. Cinq consultants de l'OMPI ressortissants de l'AUSTRALIE, du BANGLADESH, de l'INDE, de la MALAISIE et du ROYAUME-UNI, deux conférenciers venant de CHINE et du VIET NAM et deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés. Ce colloque était organisé dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

Echelons régional et national : propriété industrielle

Amérique latine et Caraïbes

313. ANTIGUA-ET-BARBUDA. En octobre, s'est tenu, à Saint-John's, un séminaire sous-régional sur la propriété industrielle à l'intention des Etats des Antilles orientales, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Organisation des Etats des Antilles orientales (OEAO). Ce séminaire a réuni sept participants venant de LA DOMINIQUE, de LA GRENADINE, de SAINTE-LUCIE, de SAINT-KITTS-ET-NEVIS et de SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES, représentant les pouvoirs publics et les milieux juridiques et judiciaires, ainsi que dix fonctionnaires nationaux et représentants des milieux juridiques et judiciaires d'ANTIGUA-ET-BARBUDA, des ILES VIERGES BRITANNIQUES et de MONTSERRAT. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI venant du CANADA et du ROYAUME-UNI, un fonctionnaire de l'OEAO et deux fonctionnaires de l'OMPI.

314. ARGENTINE. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

315. En septembre, un représentant du secteur privé a participé, à Caracas, au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et la gestion de la propriété industrielle dans les coentreprises en Amérique latine et aux Caraïbes.

316. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.

317. En novembre, s'est tenu, à Buenos Aires, un séminaire régional sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ARGENTIN et avec l'aide du Gouvernement FRANCAIS. Il a été suivi par quelque 140 participants d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du BRESIL, du CHILI et du PARAGUAY représentant les

pouvoirs publics, l'université et les centres de recherche, le secteur privé et les professions juridiques et judiciaires. Des exposés ont été présentés par deux consultants FRANCAIS de l'OMPI, sept conférenciers ARGENTINS et deux fonctionnaires de l'Organisation.

318. En novembre également, un chercheur a participé, à Gramado (BRESIL), au séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie.

319. En novembre toujours, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, les journées d'étude et de formation régionales de l'OMPI sur la classification des éléments figuratifs des marques destinées aux fonctionnaires nationaux d'Amérique latine.

320. BOLIVIE. En juin, un représentant de l'industrie a suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

321. En juin également, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Quito, le séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle, la compétitivité et le développement économique pour les pays andins.

322. En septembre, à La Paz, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors d'un séminaire national sur la propriété industrielle et le développement économique, organisé par l'Association bolivienne de la propriété industrielle. Environ 70 participants venant des secteurs public et privé ont suivi ce séminaire.

323. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.

324. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Buenos Aires, le séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises.

325. BRESIL. En juin, un fonctionnaire national et un représentant de l'industrie ont suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

326. En octobre, s'est tenu, à Rio de Janeiro, un séminaire régional sur l'information en matière de brevets organisé par l'OMPI et l'Institut national (BRESILIEN) de la propriété industrielle (INPI). Ce séminaire, qui s'est tenu en espagnol, a réuni 12 fonctionnaires d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du CHILI, de COLOMBIE, de CUBA, de l'EQUATEUR, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PEROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA. Les frais de voyage de neuf des participants étaient à la charge du BRESIL. Des exposés ont été présentés par des représentants de plusieurs organismes publics et privés du Brésil et par un fonctionnaire de l'OMPI.

327. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Buenos Aires, le séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises.

328. En novembre également, s'est tenu, à Gramado (BRESIL), le séminaire sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Université fédérale du Rio Grande do Sul. Pour plus de détails, voir le paragraphe 945.

329. En novembre toujours, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, les journées d'étude et de formation régionales de l'OMPI sur la classification des éléments figuratifs des marques destinées aux fonctionnaires nationaux d'Amérique latine.

330. CHILI. En juin, deux représentants de l'industrie ont suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

331. En août s'est tenu, à Santiago, un séminaire national sur les marques et les produits d'exportation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement CHILIEN. Le séminaire a été suivi par environ 80 fonctionnaires nationaux et représentants d'entreprises et des professions juridiques et judiciaires. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un CHILIEN et l'autre PORTUGAIS, deux orateurs CHILIENS et un fonctionnaire de l'OMPI.

332. En septembre, un représentant du secteur privé a participé, à Caracas, au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et la gestion de la propriété industrielle dans les coentreprises en Amérique latine et aux Caraïbes.

333. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.

334. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Buenos Aires, le séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises.

335. En novembre également, deux professeurs d'université ont participé, à Gramado (BRESIL), au séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie.

336. En novembre toujours, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, les journées d'étude et de formation régionales de l'OMPI sur la classification des éléments figuratifs des marques destinées aux fonctionnaires nationaux d'Amérique latine.

337. COLOMBIE. En juin, deux représentants de l'industrie ont suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

338. En juin également, trois fonctionnaires nationaux et un représentant du secteur privé ont suivi, à Quito, le séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle, la compétitivité et le développement économique pour les pays andins.

339. En septembre, un représentant du secteur privé a participé, à Caracas, au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et la gestion de la propriété industrielle dans les coentreprises en Amérique latine et aux Caraïbes.

340. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.

341. En novembre, deux professeurs d'université ont participé, à Gramado (BRESIL), au séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie.

342. En novembre également, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, les journées d'étude et de formation régionales de l'OMPI sur la classification des éléments figuratifs des marques destinées aux fonctionnaires nationaux d'Amérique latine.

343. COSTA RICA. En juin, un représentant de l'industrie a suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

344. En juillet, un consultant ESPAGNOL de l'OMPI s'est rendu à San José pour former les fonctionnaires nationaux à l'examen des demandes d'enregistrement de marque.

345. En septembre, s'est tenu, à San José, un séminaire national sur la propriété industrielle organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement COSTA-RICIEN, dans le cadre du projet national financé par le PNUD. Le séminaire a été suivi par 180 participants venant d'administrations, d'organismes commerciaux, d'instituts de recherche et d'entreprises industrielles ainsi que de l'université. Des exposés ont été présentés par cinq fonctionnaires COSTA-RICIENS, un consultant ESPAGNOL de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation.

346. En septembre également, un représentant du secteur privé a participé, à Caracas, au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et la gestion de la propriété industrielle dans les coentreprises en Amérique latine et aux Caraïbes.

347. En novembre, un professeur d'université a participé, à Gramado (BRESIL), au séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie.

348. En novembre également, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, les journées d'étude et de formation régionales de l'OMPI sur la classification des éléments figuratifs des marques destinées aux fonctionnaires nationaux d'Amérique latine.

349. CUBA. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

350. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.

351. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, les journées d'étude et de formation régionales de l'OMPI sur la classification des éléments figuratifs des marques destinées aux fonctionnaires nationaux d'Amérique latine.

352. DOMINIQUE. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Saint-John's, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des Etats des Antilles orientales.

353. EQUATEUR. En juin, un séminaire sur la propriété industrielle, la compétitivité et le développement économique organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement EQUATORIEN, à l'intention des pays andins, s'est tenu à Quito. Ce séminaire a réuni 70 participants venant de l'EQUATEUR et 14 participants venant de BOLIVIE, de COLOMBIE, du PEROU et du VENEZUELA, représentant les administrations et les milieux industriels, commerciaux, scientifiques, juridiques et judiciaires. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI venant du CHILI, d'ESPAGNE et de l'OEB, un membre du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC), le président de la Cour andine de justice et un fonctionnaire de l'OMPI.

354. En juin également, un fonctionnaire national a suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

355. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.

356. GRENADE. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Saint-John's, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des Etats des Antilles orientales.

357. GUATEMALA. En juin, un représentant de l'industrie a suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

358. JAMAÏQUE. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

359. MEXIQUE. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Caracas, au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et la gestion de la propriété industrielle dans les coentreprises en Amérique latine et aux Caraïbes.

360. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, à Monterrey, dans le cadre d'un séminaire sur la promotion de l'exportation et la concurrence organisé par le Gouvernement MEXICAIN. Ce séminaire a réuni quelque 140 participants représentant des entreprises privées et des organismes publics du MEXIQUE.

361. En octobre également, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.

362. En novembre, un professeur d'université a participé, à Gramado (BRESIL), au séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie.

363. NICARAGUA. En juin, un fonctionnaire national a suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.
364. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.
365. PARAGUAY. En septembre, un représentant du secteur privé a participé, à Caracas, au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et la gestion de la propriété industrielle dans les coentreprises en Amérique latine et aux Caraïbes.
366. En novembre, un fonctionnaire national et un représentant du secteur privé ont suivi, à Buenos Aires, le séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises.
367. En novembre également, un responsable universitaire a participé, à Gramado (BRESIL), au séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie.
368. PEROU. En février, s'est tenu, à Lima, un colloque national sur la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle organisé par l'OMPI, en collaboration avec le nouvel Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI). Environ 200 représentants des secteurs public et privé y ont participé. Des exposés ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI.
369. En juin, deux représentants de l'industrie ont suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.
370. En juin également, trois fonctionnaires nationaux et un représentant du secteur privé ont suivi, à Quito, le séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle, la compétitivité et le développement économique pour les pays andins.
371. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Caracas, au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et la gestion de la propriété industrielle dans les coentreprises en Amérique latine et aux Caraïbes.
372. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.
373. En novembre, deux professeurs d'université ont participé, à Gramado (BRESIL), au séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie.
374. En novembre également, un fonctionnaire national a suivi, à Montevideo, les journées d'étude et de formation régionales de l'OMPI sur la classification des éléments figuratifs des marques destinées aux fonctionnaires nationaux d'Amérique latine.
375. SAINT-KITTS-ET-NEVIS. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Saint-John's, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des Etats des Antilles orientales.

376. SAINTE-LUCIE. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Saint-John's, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des Etats des Antilles orientales.
377. SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Saint-John's, au séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle à l'intention des Etats des Antilles orientales.
378. ESPAGNE. En mai et en juin, un séminaire de formation (en espagnol) sur la recherche et l'examen en matière de brevets organisé par l'OMPI, en collaboration avec l'Office espagnol des brevets et des marques et l'Office européen des brevets (OEB), s'est tenu à Madrid et Munich; il a réuni 16 fonctionnaires nationaux des pays suivants : ARGENTINE, BRESIL, CHILI, COSTA RICA, CUBA, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, PEROU, URUGUAY et VENEZUELA. Les participants ont aussi reçu une formation dans les locaux de l'OEB à Munich et se sont rendus au siège de l'OMPI à Genève, où divers fonctionnaires de l'Organisation ont fait des exposés à leur intention.
379. TRINITE-ET-TOBAGO. En juin, un représentant de l'industrie a suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.
380. URUGUAY. En juin, un représentant de l'industrie a suivi, à Caracas, le séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes.
381. En septembre, un fonctionnaire national a participé, à Caracas, au séminaire régional de l'OMPI sur la protection et la gestion de la propriété industrielle dans les coentreprises en Amérique latine et aux Caraïbes.
382. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.
383. En novembre, un responsable universitaire a participé, à Gramado (BRESIL), au séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie.
384. En novembre également, se sont tenues, à Montevideo, les journées d'étude et de formation régionales sur la classification des éléments figuratifs des marques destinées aux fonctionnaires nationaux d'Amérique latine, organisées par l'OMPI en collaboration avec la Direction nationale de la propriété industrielle. Elles ont été suivies par 21 fonctionnaires d'ARGENTINE, du BRESIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, du PEROU et d'URUGUAY. La formation a été assurée par un consultant ESPAGNOL de l'OMPI et par un fonctionnaire de l'Organisation.
385. En novembre toujours, s'est tenu, à Montevideo, le séminaire national sur les marques pour le secteur des entreprises, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Direction nationale de la propriété industrielle et financé dans le cadre du projet national OMPI/Uruguay/Banque interaméricaine de développement (BID). Il a été suivi par 60 participants venant du secteur privé (entreprises, associations professionnelles, conseils en propriété industrielle et représentants de la Chambre d'industrie et de commerce). Des exposés ont été présentés par deux consultants CHILIEN et ESPAGNOL de l'OMPI, trois conférenciers URUGUAYENS et un fonctionnaire de l'Organisation.

386. VENEZUELA. En juin, un séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Système économique latino-américain (SELA), s'est tenu à Caracas. Quarante-quatre participants VENEZUELIENS y ont pris part (voir aussi le paragraphe 954).

387. En juin également, deux fonctionnaires nationaux, un représentant du secteur privé et un représentant d'une institution de recherche ont suivi, à Quito, le séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle, la compétitivité et le développement économique organisé à l'intention des pays andins.

388. En septembre, s'est tenu, à Caracas, un séminaire régional sur la protection et la gestion de la propriété industrielle dans les coentreprises en Amérique latine et aux Caraïbes, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Programme Bolivar d'intégration technique, d'innovation et de compétitivité industrielle au niveau régional. Le séminaire a été suivi par 24 participants venant d'ARGENTINE, du BRESIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, du MEXIQUE, du PARAGUAY, du PEROU, du SURINAME, de TRINITE-ET-TOBAGO et d'URUGUAY, ainsi que par 74 participants locaux venant d'organismes industriels, commerciaux et scientifiques, d'établissements d'enseignement et d'instituts de développement participant aux activités du Programme Bolivar. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI ressortissants de l'ALLEMAGNE, de la COLOMBIE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, du MEXIQUE et du ROYAUME-UNI, un fonctionnaire de l'OMPI et des experts de COLOMBIE et du VENEZUELA.

389. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Rio de Janeiro, au séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets.

390. En novembre, un professeur d'université a participé, à Gramado (BRESIL), au séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie.

Droit d'auteur : mise en valeur des ressources humaines aux échelons mondial, régional et national

Echelon mondial : droit d'auteur

391. En août s'est tenu, à Stockholm, un cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement SUEDOIS et avec le concours de l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI). Onze fonctionnaires venant de CHINE, d'ETHIOPIE, de GAMBIE, du GHANA, du KENYA, du LESOTHO, du MALAWI, du NIGERIA, d'OUGANDA et de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) ont participé à ce cours. Des exposés ont été présentés par six fonctionnaires SUEDOIS et trois fonctionnaires de l'OMPI. Pendant la deuxième semaine du cours, des visites pratiques ont été organisées dans diverses organisations suédoises de droit d'auteur. A la fin du cours, les participants se sont rendus au siège de l'OMPI, à Genève.

392. En octobre, s'est tenu un séminaire d'orientation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins auquel ont participé 39 fonctionnaires nationaux et représentants des sociétés de droit d'auteur des 33 pays suivants : BRESIL, CAMEROUN, CHILI, CHINE, COTE D'IVOIRE, CUBA, GAMBIE, GHANA, GUATEMALA, GUYANA, INDE, INDONESIE, JAMAÏQUE, KENYA, MADAGASCAR, MALAISIE,

MALAWI, MALI, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, NICARAGUA, NIGER, NIGERIA, OUGANDA, PAKISTAN, PARAGUAY, PEROU, SENEGAL, SRI LANKA, URUGUAY, ZAMBIE, ZIMBABWE. Vingt-neuf fonctionnaires de 24 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève ont aussi participé à ce séminaire. Des exposés ont été présentés par six fonctionnaires de l'OMPI. Le séminaire a été suivi de cours de formation pratique, principalement dans le domaine de la gestion collective des droits d'auteur dans les sociétés d'auteurs et les organismes publics concernés d'ALLEMAGNE, du DANEMARK, d'ESPAGNE, de FRANCE et du ROYAUME-UNI. On trouvera des détails sur ces cours dans les cinq paragraphes qui suivent.

393. En octobre, s'est tenu, à Londres, un cours d'introduction générale au droit d'auteur et aux droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du ROYAUME-UNI et le Conseil britannique du droit d'auteur (BCC). Ce cours a été suivi par des fonctionnaires et des représentants de sociétés de droit d'auteur des 17 pays suivants : BRESIL, GAMBIE, GHANA, GUYANA, INDE, INDONESIE, JAMAÏQUE, MALAISIE, MALAWI, NIGERIA, OUGANDA, PAKISTAN, PHILIPPINES, SRI LANKA, URUGUAY, ZAMBIE, ZIMBABWE. Des exposés ont été présentés par un consultant SUEDOIS de l'OMPI, 24 experts du ROYAUME-UNI et deux fonctionnaires de l'OMPI.

394. En octobre, s'est tenu, à Paris, un cours de formation pratique sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société des auteurs, des compositeurs et éditeurs de musique (SACEM). Ce cours a été suivi par des fonctionnaires et des représentants de sociétés de droit d'auteur des huit pays suivants : CAMEROUN, COTE D'IVOIRE, MADAGASCAR, MALI, MAURICE, MAURITANIE, NIGER, SENEGAL. La formation a été assurée par des représentants de la SACEM et d'autres experts FRANCAIS. Un fonctionnaire de l'OMPI a aussi présenté un exposé.

395. En octobre, s'est tenu, à Madrid, un cours de formation pratique sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE). Ce cours de formation a été suivi par des fonctionnaires et des représentants de sociétés de droit d'auteur des neuf pays suivants : BRESIL, CHILI, CUBA, GUATEMALA, MEXIQUE, NICARAGUA, PARAGUAY, PEROU, URUGUAY. La formation a été assurée par des représentants de la SGAE et par d'autres experts ESPAGNOLS. Un fonctionnaire de l'OMPI a aussi présenté un exposé.

396. En octobre, deux fonctionnaires de la CHINE et du KENYA ont suivi, à Munich, un cours de formation pratique sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement ALLEMAND et la Société pour les droits d'interprétation musicale et de reproduction mécanique (GEMA).

397. En octobre, un fonctionnaire de GAMBIE a suivi, à Copenhague, un cours de formation pratique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement DANOIS et la Société des compositeurs danois (KODA).

Echelons régional et national : droit d'auteurAfrique

398. Séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Afrique de langue officielle portugaise. En avril, un séminaire sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays d'Afrique de langue officielle portugaise organisé par l'OMPI, en collaboration avec la Direction générale des arts et des spectacles du Secrétariat d'Etat à la culture du PORTUGAL, s'est tenu à Lisbonne. Il a réuni sept participants venant d'ANGOLA, du CAP-VERT, de GUINEE-BISSAU et du MOZAMBIQUE, et environ 30 ressortissants PORTUGAIS représentant, notamment, les pouvoirs publics, les organismes de radiodiffusion portugais et différents autres milieux intéressés. Des exposés ont été présentés par un consultant SUISSE de l'OMPI, deux fonctionnaires de l'Organisation et cinq experts portugais.

399. BENIN. En mai, un cours national de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement BENINOIS, s'est tenu à Cotonou. Quatre-vingts fonctionnaires nationaux, artistes, magistrats, avocats, membres des services de police et des douanes, auteurs, compositeurs et artistes interprètes ou exécutants ont suivi ce cours. Deux consultants de l'OMPI venant du BURKINA FASO et de SUISSE, deux fonctionnaires BENINOIS et un fonctionnaire de l'OMPI ont pris part à ce cours en tant que conférenciers.

400. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

401. En novembre, un consultant suisse de l'OMPI s'est rendu en mission à Cotonou pour assurer la formation du personnel du Bureau BENINOIS du droit d'auteur (BUBEDRA) aux questions de gestion collective du droit d'auteur.

402. BURKINA FASO. En octobre s'est tenu, à Ouagadougou, un séminaire régional sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique, organisé conjointement par l'OMPI et le Gouvernement du BURKINA FASO, en collaboration avec le Conseil francophone de la chanson (CFC) et avec le concours de l'Agence de coopération culturelle et technique. Ce séminaire a réuni environ 150 personnes venant du BENIN, du BURKINA FASO, du BURUNDI, du CAMEROUN, des COMORES, du CONGO, de COTE D'IVOIRE, de GUINEE, de MADAGASCAR, du MALI, de MAURICE, du NIGER, du SENEGAL, du TOGO et du ZAIRE. Un consultant SUISSE de l'OMPI, trois experts du BURKINA FASO et deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés.

403. CAMEROUN. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

404. CONGO. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

405. COTE D'IVOIRE. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
406. EGYPTE. Voir sous "Pays arabes".
407. GUINEE. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
408. LIBYE. Voir sous "Pays arabes".
409. MADAGASCAR. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
410. MALI. En mai, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement MALIEN, s'est tenu à Bamako. Une centaine de participants - fonctionnaires nationaux, artistes, magistrats, avocats, membres des services de police, auteurs et compositeurs - ont suivi ce séminaire. Deux consultants de l'OMPI venant du BURKINA FASO et de SUISSE, un fonctionnaire de l'OMPI et deux experts maliens ont pris part à ce séminaire en tant que conférenciers.
411. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
412. MAURITANIE. En janvier et en février, un fonctionnaire national a participé, au Caire, à une réunion régionale de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats membres de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), organisée par l'OMPI.
413. Maurice. En février, un consultant suisse de l'OMPI a participé à Port-Louis, en qualité de conférencier, à un séminaire national sur la gestion collective des droits d'auteur à Maurice, organisé par la Société des auteurs mauriciens.
414. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.
415. MAROC. Voir sous "Pays arabes".
416. MOZAMBIQUE. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation ont présenté des exposés dans le cadre des journées d'étude nationales sur le droit d'auteur organisées par l'Institut mozambicain du livre, qui se sont tenues à Maputo.
417. NIGER. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

418. SENEGAL. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

419. SOUDAN. Voir sous "Pays arabes".

420. TOGO. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

421. TUNISIE. Voir sous "Pays arabes".

422. REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En mai, des journées d'étude nationales sur le droit d'auteur et les droits voisins organisées par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement TANZANIEN, se sont tenues à Dar es-Salaam. Plus de 50 personnes - auteurs, artistes, journalistes, avocats, éditeurs et compositeurs de musique - ont participé à ces journées d'étude nationales, qui ont été ouvertes par le premier ministre et premier vice-président de la REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, et par le directeur général de l'OMPI. Deux consultants de l'OMPI, l'un BRITANNIQUE et l'autre GHANEEN, un fonctionnaire national TANZANIEN et deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à ces journées en tant que conférenciers. Un autre fonctionnaire de l'Organisation y a également pris part.

423. ZAIRE. En octobre, un fonctionnaire national a participé, à Ouagadougou, au séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique.

Echelons régional et national : droit d'auteur

Pays arabes

424. BAHREIN. En janvier et février, un fonctionnaire national a participé, au Caire, à une réunion régionale de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats membres de l'ISESCO, organisée par l'OMPI.

425. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Abou Dhabi, un séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

426. EGYPTE. En janvier et février, une réunion régionale de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats membres de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), organisée par l'OMPI, en collaboration avec cette dernière organisation, s'est tenue au Caire. L'objet de cette réunion - la troisième du genre organisée par l'OMPI et l'ISESCO - était d'examiner la situation actuelle en matière de protection des oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats arabes membres de l'ISESCO et d'étudier des mesures destinées à encourager la créativité dans ces pays. Onze fonctionnaires nationaux de BAHREIN, des EMIRATS ARABES UNIS, du KOWEIT,

de LIBYE, du MAROC, de MAURITANIE, d'OMAN, du SOUDAN et de TUNISIE, ainsi que 15 fonctionnaires EGYPTIENS participaient à cette réunion. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un ALGERIEN et l'autre SUISSE, par trois experts égyptiens et par deux fonctionnaires de l'OMPI. La réunion était financée en partie par l'ISESCO.

427. A la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors d'un séminaire sur les aspects juridiques du logiciel, organisé par le Centre régional d'informatique et de génie logiciel (Le Caire) en collaboration avec l'Institut international de droit du développement (Rome), qui s'est tenu au Caire.

428. KOWEIT. En janvier et février, un fonctionnaire national a participé, au Caire, à une réunion régionale de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats membres de l'ISESCO, organisée par l'OMPI.

429. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Abou Dhabi, un séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des Etats membres du CCG.

430. LIBYE. En janvier et février, un fonctionnaire national a participé, au Caire, à une réunion régionale de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats membres de l'ISESCO, organisée par l'OMPI.

431. MAROC. En janvier et février, un fonctionnaire national a participé, au Caire, à une réunion régionale de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats membres de l'ISESCO, organisée par l'OMPI.

432. OMAN. En janvier et février, trois fonctionnaires nationaux ont participé, au Caire, à une réunion régionale de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats membres de l'ISESCO, organisée par l'OMPI.

433. En mai, quatre fonctionnaires nationaux ont suivi, à Abou Dhabi, un séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des Etats membres du CCG.

434. ARABIE SAOUDITE. En mai, un fonctionnaire national a suivi, à Abou Dhabi, un séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des Etats membres du CCG.

435. SOUDAN. En janvier et février, un fonctionnaire national a participé, au Caire, à une réunion régionale de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats membres de l'ISESCO organisée par l'OMPI.

436. TUNISIE. En janvier et février, un fonctionnaire national a participé, au Caire, à une réunion régionale de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats membres de l'ISESCO.

437. EMIRATS ARABES UNIS. En janvier et février, un fonctionnaire national a participé, au Caire, à une réunion régionale de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats membres de l'ISESCO organisée par l'OMPI.

438. En mai, un séminaire sous-régional sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Ministère de l'information et de la culture des EMIRATS ARABES UNIS, à l'intention des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), s'est tenu à Abou Dhabi. Huit fonctionnaires d'ARABIE SAOUDITE, de BAHREIN, du KOWEIT et d'OMAN ont pris part à ce séminaire, auquel ont participé en outre quelque 60 fonctionnaires des EMIRATS ARABES UNIS. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI, de nationalité EGYPTIENNE, MALTAISE et SUISSE, par trois fonctionnaires de l'OMPI et par un expert d'Abou Dhabi.

Echelons régional et national : droit d'auteur

Asie et Pacifique

439. BANGLADESH. En octobre s'est tenu, à Dacca, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère des affaires culturelles du Gouvernement du BANGLADESH. Au cours de ce séminaire, auquel participaient une soixantaine de fonctionnaires nationaux, éditeurs, auteurs, compositeurs et journalistes, des exposés ont été présentés par un consultant JAPONAIS de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation.

440. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.

441. CHINE. En septembre, s'est tenu à Beijing un colloque national sur la protection juridique des expressions du folklore, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère CHINOIS de la culture et l'Administration nationale (chinoise) du droit d'auteur. Le colloque a été suivi par une quarantaine de participants venant de divers ministères et administrations de la CHINE. Le directeur général de l'OMPI y a aussi participé. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI (un AUSTRALIEN et un SUISSE), trois fonctionnaires CHINOIS et un fonctionnaire de l'OMPI.

442. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.

443. FIDJI. En juillet, s'est tenue, à Suva, la quatrième réunion de haut niveau de l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de FIDJI. Elle a été suivie par 11 fonctionnaires venant des ILES SALOMON, de MICRONESIE (ETATS FEDERES DE), de PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE, du SAMOA, des TONGA, de VANUATU et par huit fonctionnaires de FIDJI. Pour plus de détails, voir le paragraphe 227.

444. INDE. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.

445. INDONESIE. En novembre, deux fonctionnaires nationaux ont suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.
446. JAPON. En novembre, s'est tenu, à Tokyo, un séminaire régional sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement JAPONAIS. Il a été suivi par 24 fonctionnaires nationaux de 12 pays et d'un territoire (BANGLADESH, CHINE, INDE, INDONESIE, MALAISIE, MONGOLIE, PAKISTAN, PHILIPPINES, REPUBLIQUE DE COREE, SINGAPOUR, THAILANDE, VIET NAM et HONG KONG), ainsi que par 70 fonctionnaires nationaux et représentants du secteur privé du JAPON. Des exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI ressortissants de l'AUSTRALIE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de l'INDE, de la NOUVELLE-ZELANDE et de la SUEDE, un consultant venant de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), 10 experts japonais et trois fonctionnaires de l'OMPI.
447. MALAISIE. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.
448. MONGOLIE. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.
449. PHILIPPINES. En octobre, s'est tenu, à Manille, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce et de l'industrie du Gouvernement PHILIPPIN. Au cours de ce séminaire, auquel participaient 80 personnes représentant les pouvoirs publics et l'industrie de l'enregistrement sonore, du film et du logiciel, des exposés ont été présentés par un consultant de l'OMPI venant de HONG KONG et deux fonctionnaires de l'Organisation.
450. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.
451. REPUBLIQUE DE COREE. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.
452. SINGAPOUR. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.
453. THAILANDE. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUEDOIS de l'Organisation ont participé, à Bangkok, à une table ronde sur le projet de loi sur le droit d'auteur. Cette table ronde, qui était organisée par le Département THAILANDAIS de la propriété intellectuelle et qui a eu lieu sur la base d'une note détaillée du Bureau international contenant des observations sur le projet de loi, a été suivie par des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé.
454. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.
455. VIET NAM. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.

456. HONG KONG. En novembre, un fonctionnaire national a suivi, à Tokyo, le séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour l'Asie et le Pacifique.

Echelons régional et national : droit d'auteur

Amérique latine et Caraïbes

457. Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. En mai, un séminaire régional sur le droit d'auteur pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes organisé par l'OMPI, en collaboration avec l'Institut international du droit d'auteur du Bureau du droit d'auteur des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, s'est tenu à Washington. Ce séminaire a réuni vingt-sept participants venant des pays suivants : BAHAMAS, BARBADE, BELIZE, COLOMBIE, COSTA RICA, EL SALVADOR, GUATEMALA, GUYANA, HONDURAS, JAMAÏQUE, NICARAGUA, PANAMA, REPUBLIQUE DOMINICAINE, SAINTE-LUCIE, SURINAME, TRINITE-ET-TOBAGO, VENEZUELA. Trois consultants de l'OMPI, de nationalité COSTA-RICIENNE, MEXICAINE et VENEZUELIENNE, et trois experts venant du BRESIL, de la JAMAÏQUE et du ROYAUME-UNI, ainsi que plusieurs experts AMERICAINS et deux fonctionnaires de l'Organisation y ont participé en tant que conférenciers. Les frais de voyage de 18 des participants ont été pris en charge par le Gouvernement des ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

458. ARGENTINE. En mars, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

459. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

460. BRESIL. En mars, le premier séminaire national sur la gestion collective du droit d'auteur organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Ministère de la culture du BRESIL, s'est tenu à Rio de Janeiro. Ce séminaire a réuni 30 participants venant de 11 sociétés de gestion collective BRESILIENNES et du Bureau central pour la perception et la répartition des droits (ECAD). Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI (un ESPAGNOL, un SUISSE et un URUGUAYEN) et par un fonctionnaire de l'Organisation. Un autre fonctionnaire de l'Organisation a aussi participé à ce séminaire.

461. En mars également, deux fonctionnaires nationaux ont participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

462. En mai, un séminaire international sur le droit d'auteur organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Ministère BRESILIEU de la culture et la faculté de droit de l'Université de Vale do Rio dos Sinos (UNISINOS), s'est

tenu à Sao Leopoldo (Rio Grande do Sul). Quelque 200 personnes ont suivi ce séminaire, auquel trois consultants de l'OMPI venant d'ARGENTINE et du VENEZUELA, cinq experts BRESILIENS et un fonctionnaire de l'Organisation ont pris part en tant que conférenciers.

463. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

464. CHILI. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

465. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

466. COLOMBIE. En mars, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

467. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, s'est tenue, à Santa Fe de Bogotá, la première réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur, organisée conjointement par l'OMPI et la Direction nationale du droit d'auteur de COLOMBIE. La réunion a été suivie par 17 participants venant d'ARGENTINE, du BRESIL, du CHILI, du COSTA RICA, de CUBA, de l'EQUATEUR, du HONDURAS, du MEXIQUE, du NICARAGUA, du PANAMA, du PARAGUAY, du PEROU, de la REPUBLIQUE DOMINICAINE, de l'URUGUAY et du VENEZUELA. Une dizaine de fonctionnaires COLOMBIENS ont participé à la réunion. Des exposés ont été présentés par deux consultants de l'OMPI, l'un PORTUGAIS et l'autre ESPAGNOL, deux conférenciers locaux et deux fonctionnaires de l'Organisation.

468. COSTA RICA. En mars, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

469. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

470. CUBA. En mars, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

471. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

472. REPUBLIQUE DOMINICAINE. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

473. EQUATEUR. En mars, un fonctionnaire national a participé à un cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

474. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

475. GUATEMALA. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

476. HONDURAS. En mars, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

477. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

478. MEXIQUE. En mars, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

479. En juillet, s'est tenu, à Mexico, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI à l'intention des juges mexicains, en collaboration avec la Cour suprême de justice et le Ministère de l'éducation publique du Mexique. Le séminaire a réuni environ 120 juges mexicains. Des exposés ont été présentés par six consultants de l'OMPI ressortissants de l'ARGENTINE, de la COLOMBIE, du COSTA RICA, de l'ESPAGNE, des ETATS-UNIS d'AMERIQUE et du VENEZUELA, par trois experts mexicains et par un fonctionnaire de l'Organisation.

480. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

481. NICARAGUA. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Managua, à un séminaire national consacré au projet de loi sur le droit d'auteur, organisé par la Commission de l'éducation et de la culture de l'Assemblée nationale du NICARAGUA. Ce séminaire a réuni 70 participants : membres du bureau de la commission, auteurs, artistes, représentants des organismes de radiodiffusion, producteurs d'oeuvres audiovisuelles, chorégraphes, danseurs, journalistes, avocats et professeurs d'université.

482. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

483. En octobre, s'est tenu, à Managua, un séminaire national sur les avantages de l'adhésion à la Convention de Berne, organisé par la Commission de l'éducation et de la culture du Parlement nicaraguayen en coopération avec l'OMPI. Un consultant COSTA-RICIEN de l'Organisation a pris la parole à ce séminaire.

484. PANAMA. En mars, un fonctionnaire national a participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

485. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

486. PARAGUAY. En mars, des journées d'étude nationales sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, organisées par l'OMPI à l'intention du personnel technique et administratif de la Société paraguayenne des auteurs (APA), se sont tenues à Asunción. Une quarantaine de personnes venant de diverses provinces du PARAGUAY ont participé à ces journées d'étude, qui étaient dirigées par deux consultants de l'OMPI, l'un CHILIEN et l'autre SUISSE.

487. En mars également, le onzième cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement PARAGUAYEN et la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA), s'est tenu à San Bernardino. Vingt et un participants venant d'ARGENTINE, du BRESIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, de l'EQUATEUR, du GUATEMALA, du HONDURAS, du MEXIQUE, du PANAMA, du PEROU, de l'URUGUAY et du VENEZUELA ont suivi ce cours, auquel assistaient en outre 23 participants paraguayens et six observateurs du BRESIL, du CHILI, du COSTA RICA, de CUBA et de l'URUGUAY. Quarante-deux exposés ont été présentés par 12 consultants de l'OMPI (ressortissants des pays suivants : ARGENTINE, BRESIL, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, ESPAGNE, MEXIQUE, PEROU, SUISSE, URUGUAY, VENEZUELA) ainsi que par un expert PARAGUAYEN et par un fonctionnaire de l'OMPI. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a également assisté à ce cours. Les participants ont aussi assisté au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle, qui s'est tenu en mars à Asunción.

488. En mars toujours, s'est tenu à Asunción, le huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Gouvernement paraguayen et la Cour suprême de justice du PARAGUAY. Ce congrès a réuni plus de 600 participants. Le directeur général de l'OMPI et trois fonctionnaires de l'Organisation ont assisté au congrès. Treize sujets y ont été traités par 36 conférenciers, venant pour la plupart d'Amérique latine, mais aussi d'ESPAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, du PORTUGAL et de SUISSE, et par deux fonctionnaires de l'OMPI.

489. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

490. PEROU. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

491. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

492. En décembre, s'est tenu, à Lima, le quatrième congrès péruvien sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Institut national PERUVIEN pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI). Il a été suivi par 260 participants venant des professions judiciaires, des milieux universitaires et des centres de recherche, et du secteur privé. Des exposés ont été présentés par deux consultants (un ESPAGNOL et un SUISSE) de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation.

493. URUGUAY. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

494. En juin, un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé à l'intention des juges par l'OMPI, en collaboration avec le Centre d'études judiciaires de l'URUGUAY (CEJU) et la Cour suprême de justice de l'URUGUAY, s'est tenu à Montevideo. Il a été suivi par 60 juges. Six consultants de l'OMPI venant d'ARGENTINE, d'ESPAGNE, du VENEZUELA, de l'Association américaine de l'exportation cinématographique (MPEAA) et un fonctionnaire de l'Organisation ont participé à ce séminaire comme conférenciers.

495. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire national a participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

496. VENEZUELA. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont participé au cours régional de formation organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine, qui s'est tenu à San Bernardino (PARAGUAY), et au huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs), qui a eu lieu à Asunción.

497. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, deux fonctionnaires nationaux ont participé, à Santa Fe de Bogotá, à la réunion régionale ibéro-américaine des bureaux d'enregistrement du droit d'auteur.

Propriété industrielle : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions

Afrique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

498. Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA). En juin, un fonctionnaire de la CEA s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre la CEA et l'Organisation en faveur de l'industrialisation de l'Afrique.

499. Organisation de l'Unité africaine (OUA). En mai, l'OMPI était représentée à une cérémonie tenue à l'Office des Nations Unies à Genève pour le trentième anniversaire de l'OUA.

500. En juin, le secrétaire général de l'OUA et le secrétaire général adjoint de l'OUA se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre l'OUA et l'Organisation.

501. En juin également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, au Caire, à la cinquante-huitième session du Conseil des ministres et à la vingt-neuvième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA.

502. En septembre, un fonctionnaire de l'OUA s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir de l'organisation d'activités communes entre l'OUA et l'OMPI au profit des pays africains.

503. En octobre, un fonctionnaire de l'OUA s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre les deux organisations dans le domaine de la propriété industrielle.

504. Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant FRANCAIS de l'OMPI se sont entretenus, à Abidjan, de questions concernant l'OAPI avec des fonctionnaires IVOIRIENS. Ils ont parlé des préparatifs de la quatrième session extraordinaire du Conseil de l'OAPI, qui devait se tenir au printemps 1993.

505. En février, un consultant FRANCAIS de l'OMPI a commencé à l'OAPI une mission de six mois destinée à aider cette organisation à analyser et réorganiser le travail de son secrétariat. Cette mission était financée en partie par le gouvernement FRANCAIS.

506. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI et ce consultant FRANCAIS se sont rendus à Abidjan pour donner des avis au sujet du recrutement de candidats à plusieurs postes de rang élevé à l'OAPI, y compris au poste de directeur général.

507. En avril également, un fonctionnaire de l'OMPI et le même consultant FRANCAIS de l'Organisation ont assisté, à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), à la quatrième session extraordinaire du Conseil de l'OAPI, convoquée au niveau ministériel pour examiner la réorganisation du secrétariat de cette organisation.

508. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, la directrice générale par intérim de l'OAPI, accompagnée d'un fonctionnaire de l'organisation, s'est entretenue, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre les deux organisations.

509. Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO). En juillet, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, un fonctionnaire de l'ARIPO s'est rendu au Bureau Benelux des marques (BBM), à La Haye, pour y étudier l'administration d'un système régional d'enregistrement des marques, et au siège de l'OMPI, à Genève, pour y étudier les aspects juridiques et administratifs du PCT.

510. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, le directeur général de l'ARIPO s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre les deux organisations et de l'adhésion éventuelle de pays membres de l'ARIPO au PCT.

511. En novembre, trois fonctionnaires de l'OMPI ont suivi la dix-septième session du Conseil d'administration de l'ARIPO, qui s'est tenue à Banjul. Au cours de cette session, ledit conseil a convenu d'établir des liens entre le Protocole de Harare relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle et le PCT, sous réserve de l'examen, à sa prochaine session, de modifications à apporter au Protocole de Harare et à son règlement d'exécution.

Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

512. ALGERIE. Voir sous "Pays arabes".

513. ANGOLA. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation du fonctionnement du système de propriété industrielle dans le pays.

514. BURKINA FASO. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus à Ouagadougou, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, d'un projet national que financerait le PNUD et qui viserait à moderniser l'administration de la propriété industrielle au BURKINA FASO.

515. En février également, les mêmes fonctionnaires de l'OMPI ont aussi tenu, à l'intention de fonctionnaires nationaux et d'utilisateurs potentiels du secteur privé, une séance d'information sur l'importance de l'information et de la documentation en matière de brevets, fait une démonstration du fonctionnement des disques compacts ROM et présenté un exposé sur les activités menées par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement.

516. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Ouagadougou pour installer le poste de travail à disques compacts ROM offert par l'OMPI à la Direction du développement industriel et pour former le personnel de cette direction à son utilisation.

517. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Ouagadougou pour compléter la formation de fonctionnaires nationaux en ce qui concerne l'utilisation du poste de travail à disques compacts ROM offert par l'OMPI et, plus précisément, les différentes méthodes de recherche utilisées pour la documentation en matière de brevets.

518. BURUNDI. En avril, à Bujumbura, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux en vue d'étudier les moyens de moderniser le système de propriété industrielle du BURUNDI.

519. En mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi relative à la propriété industrielle accompagné d'un commentaire.

520. CAMEROUN. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération entre le CAMEROUN et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

521. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Yaoundé, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre le CAMEROUN et l'OMPI et, en particulier, de la livraison prochaine d'un poste de travail à disques compacts ROM offert par l'OMPI aux autorités nationales et de la formation qui devra être dispensée pour son utilisation.

522. CAP-VERT. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec un fonctionnaire de l'OMPI de l'adhésion éventuelle du CAP-VERT à la Convention instituant l'OMPI.

523. TCHAD. En mai, à N'Djamena, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux responsables de la propriété industrielle des possibilités de moderniser le système de propriété industrielle du TCHAD.

524. CONGO. A la fin du mois de février et au début du mois de mars, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Brazzaville pour installer le matériel pour disques compacts ROM fourni par l'OMPI et pour former le personnel de l'administration nationale de la propriété industrielle à l'utilisation et à l'entretien de ce matériel.

525. COTE D'IVOIRE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Abidjan où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du projet d'adhésion de la COTE D'IVOIRE à l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Les entretiens ont aussi

porté sur l'éventuelle adhésion de ce pays à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international.

526. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Abidjan, avec des fonctionnaires nationaux de coopération entre la COTE D'IVOIRE et l'OMPI. Dans ce contexte, les discussions sur le projet d'adhésion de la COTE D'IVOIRE à l'Arrangement de La Haye se sont poursuivies. Plus tard en avril, l'OMPI a reçu l'instrument d'adhésion de ce pays à l'Arrangement de La Haye.

527. En avril également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'informatisation de l'administration nationale de la propriété industrielle.

528. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération bilatérale, notamment d'un séminaire régional sur la propriété industrielle qui doit se tenir en COTE D'IVOIRE en 1994.

529. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Abidjan, avec des fonctionnaires nationaux sur l'informatisation de l'administration de la propriété industrielle.

530. EGYPTE. Voir sous "Pays arabes".

531. GABON. En février, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Libreville pour installer le matériel pour disques compacts ROM fourni par l'OMPI et pour former le personnel de l'administration nationale de la propriété industrielle à l'utilisation et l'entretien de ce matériel.

532. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Libreville, avec des fonctionnaires nationaux sur la coopération entre le GABON et l'OMPI.

533. GAMBIE. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de règlement d'application de la loi de 1989 relative à la propriété industrielle.

534. GHANA. En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Accra, avec des fonctionnaires nationaux, des représentants du PNUD et des membres de l'Université du GHANA de la poursuite de la coopération entre le GHANA et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

535. En mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives à la loi de 1992 sur les brevets et un projet de règlement d'application de cette loi.

536. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Accra, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du projet de règlement d'application de la nouvelle loi sur les brevets, élaboré par le Bureau international.

537. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national a eu d'autres entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI concernant la loi précitée et le projet de règlement d'application correspondant.

538. En octobre, un consultant SUEDOIS de l'OMPI s'est rendu en mission à Accra pour aider les autorités nationales à définir les nouvelles méthodes de travail à suivre et les nouvelles tâches à effectuer en application de la nouvelle loi sur les brevets.

539. En octobre aussi, le représentant résident du PNUD au GHANA s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'activités de coopération visant à renforcer le système de propriété industrielle du pays.

540. GUINEE. En novembre, un fonctionnaire national a effectué une visite d'étude, organisée par l'OMPI, au BBM, à La Haye.

541. KENYA. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des modifications qu'il est prévu d'apporter à la loi relative à la propriété industrielle, de l'élaboration du règlement d'application de cette loi et du règlement du tribunal de la propriété industrielle.

542. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu d'autres entretiens, à Nairobi, avec des fonctionnaires nationaux concernant la législation de ce pays en matière de propriété industrielle.

543. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national a examiné, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI la question de la coopération entre le KENYA et l'Organisation et a demandé l'assistance technique de l'Organisation pour l'informatisation de l'office kényen et dans le cadre du programme de recherches sur l'état de la technique de l'OMPI.

544. En novembre, le représentant résident du PNUD au KENYA s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation en faveur de ce pays.

545. LESOTHO. En mars, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et à la Direction des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels du ZIMBABWE, tous deux situés à Harare, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.

546. En juin, un consultant SUEDOIS de l'OMPI s'est rendu en mission à Maseru afin d'analyser, avec une société locale d'informatique, les travaux de mise au point d'un programme d'informatique destiné aux offices de propriété industrielle du BOTSWANA, du LESOTHO et du SWAZILAND.

547. En juillet, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur l'ordonnance (modificative) de 1993 sur la propriété industrielle.

548. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Maseru, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD d'un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD et viserait à renforcer et à moderniser l'office de propriété industrielle du LESOTHO, et de questions relatives à la législation.

549. LIBYE. Voir sous "Pays arabes".

550. MADAGASCAR. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission de trois jours à Antananarivo pour aider les autorités nationales à établir des plans en vue de moderniser le système de propriété industrielle dans le pays, et en particulier de créer l'Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI).

551. A la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre, un consultant FRANCAIS de l'OMPI a effectué une mission à Antananarivo pour former les fonctionnaires de l'office de propriété industrielle en cours de création et pour les conseiller sur l'organisation du travail.

552. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Antananarivo pour aider les autorités nationales à préparer la création de l'Office malgache de la propriété industrielle, pour installer le poste de travail à disques compacts ROM offert par l'OMPI et pour former les fonctionnaires nationaux à son utilisation.

553. MALI. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Bamako, où ils ont effectué une démonstration de l'utilisation et du fonctionnement des disques compacts ROM dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de brevets; cette démonstration s'adressait à des utilisateurs potentiels des secteurs public et privé, des institutions de recherche et des milieux universitaires ainsi qu'à des inventeurs indépendants. A cette occasion, un exposé a aussi été présenté sur l'importance de l'information et de la documentation en matière de brevets et sur les activités menées par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement. Les fonctionnaires de l'OMPI se sont également entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD d'un projet national qui serait financé par le PNUD et qui viserait à moderniser l'administration de la propriété industrielle au MALI.

554. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Bamako, avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation du système de propriété industrielle et de la fourniture, par l'OMPI, de matériel pour disques compacts ROM destiné à l'information et à la documentation en matière de brevets.

555. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Bamako pour installer le poste de travail à disques compacts ROM offert par l'OMPI aux autorités nationales et former le personnel à son utilisation ainsi qu'à diverses méthodes de recherche sur disque compact ROM.

556. MAURICE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à MAURICE pour s'entretenir de la législation en matière de propriété industrielle avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé.

557. En septembre, un fonctionnaire national a eu d'autres entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur la modernisation de la législation sur la propriété industrielle de ce pays.

558. MAROC. Voir sous "Pays arabes".
559. MOZAMBIQUE. En juillet, à Maputo, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des consultations avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD sur différents moyens de moderniser le système de propriété industrielle du MOZAMBIQUE.
560. NAMIBIE. En mars, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'ARIPO et à la Direction des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels du ZIMBABWE, tous deux situés à Harare, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.
561. En juillet, à Windhoek, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre la NAMIBIE et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.
562. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, un consultant NEERLANDAIS de l'OMPI s'est rendu en mission, à Windhoek, pour aider les autorités nationales à rationaliser les procédures d'enregistrement des marques.
563. En août, un consultant SUEDOIS de l'OMPI s'est rendu en mission à Windhoek pour donner des conseils sur la modernisation de la Direction de l'enregistrement des sociétés, des marques, des brevets et des dessins et modèles et pour donner une formation en cours d'emploi au personnel de la direction.
564. En octobre, le représentant résident du PNUD en NAMIBIE s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de l'assistance apportée à ce pays dans le domaine de la propriété intellectuelle.
565. NIGER. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Niamey, où ils ont effectué une démonstration de l'utilisation et du fonctionnement des disques compacts ROM dans le domaine de l'information en matière de brevets; cette démonstration s'adressait à des utilisateurs potentiels des secteurs public et privé, des institutions de recherche et des milieux universitaires ainsi qu'à des inventeurs indépendants. A cette occasion, un exposé a aussi été présenté sur l'importance de l'information et de la documentation en matière de brevets et sur les activités menées par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement. Les fonctionnaires de l'OMPI se sont également entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD d'un projet national qui serait financé par le PNUD et qui viserait à moderniser l'administration de la propriété industrielle au NIGER.
566. NIGERIA. A la fin du mois de janvier et au début du mois de février, deux fonctionnaires nationaux ont effectué un voyage d'étude, sur le thème de l'examen en matière de brevets, à l'Office autrichien des brevets, à Vienne, et à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport.
567. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Abuja et à Lagos pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre le NIGERIA et l'OMPI.

568. En novembre aussi, le représentant résident du PNUD au NIGERIA s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités conjointes du PNUD et de l'OMPI en faveur de la propriété industrielle au NIGERIA.

569. En novembre également, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Abuja, à une réunion organisée par le PNUD pour les besoins de son Programme de promotion du commerce extérieur et du tourisme, qui comprendra un volet "propriété industrielle" dont l'exécution sera confiée à l'OMPI.

570. SENEGAL. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Dakar pour installer le poste de travail à disques compacts ROM offert par l'OMPI au Service de la propriété industrielle et de la technologie et pour former le personnel à son utilisation et à diverses méthodes de recherche sur disque compact ROM.

571. En décembre, un consultant FRANCAIS de l'OMPI s'est rendu en mission à Dakar pour conseiller les autorités nationales sur les mesures administratives à prendre pour les accords de licence et le transfert des droits de propriété industrielle.

572. SWAZILAND. En avril, un consultant NEERLANDAIS de l'OMPI a effectué une mission de deux semaines à Mbabane, dans le cadre du projet interrégional d'appui sectoriel dans le domaine de la propriété industrielle, financé par le PNUD, pour aider la Direction générale de l'enregistrement à réorganiser et à moderniser le service du registre des marques.

573. TOGO. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance de l'Organisation pour former le nouveau personnel et informatiser l'administration nationale de la propriété industrielle que le gouvernement a l'intention de moderniser.

574. UGANDA. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Entebbe, avec des fonctionnaires nationaux de la protection de la propriété industrielle dans ce pays.

575. A la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre, un consultant ALLEMAND de l'OMPI a effectué une mission à Kampala pour conseiller les autorités nationales sur la création d'un centre de documentation et d'information en matière de brevets.

576. REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Dar es-Salaam pour s'y entretenir avec des fonctionnaires nationaux de faits nouveaux concernant la législation en matière de propriété industrielle et d'un éventuel projet national financé par le PNUD.

577. En juillet, à la demande des autorités nationales, le Bureau international a rédigé des commentaires sur le projet de règlement d'application de la loi de 1987 sur les brevets, qui devaient être examinés dans le cadre d'une mission de l'OMPI prévue le mois suivant.

578. En août, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Dar es-Salaam, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la loi précitée et de la mise au point du projet de règlement d'application correspondant.

579. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Dar es-Salaam pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre la REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE et l'OMPI.

580. ZAMBIE. En novembre, le représentant résident du PNUD en ZAMBIE s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'éventuelles activités conjointes du PNUD et de l'OMPI en faveur de la ZAMBIE.

Pays arabes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

581. LIGUE DES ETATS ARABES (LEA). En août, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Genève, à une réunion sur la coopération entre le système des Nations Unies et la LEA et ses organismes spécialisés.

Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

582. ALGERIE. En février, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Alger pour installer le matériel pour disques compacts ROM fourni par l'OMPI et pour former le personnel de l'administration nationale de la propriété industrielle à l'utilisation et l'entretien de ce matériel.

583. En juillet, à Genève, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion de l'ALGERIE au PCT.

584. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la situation de la propriété industrielle en ALGERIE et de l'assistance de l'OMPI dans la poursuite de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle et la formation de son personnel.

585. EGYPTE. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération avec l'Organisation, et, en particulier, de la possibilité d'organiser un séminaire national sur les accords de transfert de techniques et de licence, et de la formation de spécialistes dans le domaine de la propriété industrielle.

586. En avril, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation des possibilités de coopération future entre l'EGYPTE et l'Organisation en matière d'information et de documentation en matière de brevets.

587. En juillet, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il a eu d'autres entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation sur les activités de coopération, ainsi que l'éventuelle adhésion de l'EGYPTE au PCT.

588. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement des activités dans le domaine des marques en EGYPTTE par l'intermédiaire d'un éventuel projet national financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI.

589. En septembre aussi, un fonctionnaire de l'Institut pour le développement des innovations et des inventions (ADII) s'est rendu à Genève et a demandé à l'OMPI son assistance pour organiser des voyages d'étude à l'intention des fonctionnaires de l'institut.

590. En octobre, un fonctionnaire de l'ADII s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre cet institut et l'Organisation.

591. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'EGYPTE et l'Organisation et de la situation de la propriété industrielle dans la région arabe.

592. JORDANIE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation du système de la propriété industrielle en JORDANIE.

593. KOWEIT. En juin, six membres d'une commission spéciale koweïtienne chargée de renforcer le système des brevets du KOWEIT se sont rendus au siège de l'OMPI. Ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la création d'un système national de brevets moderne, des traités administrés par l'OMPI, de l'éventuelle adhésion du KOWEIT à la Convention instituant l'OMPI et de l'assistance que fournirait l'Organisation en vue de créer ce système, et notamment pour l'élaboration d'un projet de loi sur les brevets et les dessins et modèles industriels.

594. En juin également, le Bureau international a rédigé et communiqué à la commission spéciale koweïtienne, sur sa demande, un projet de loi sur les brevets et dessins et modèles industriels.

595. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle mission de l'Organisation au KOWEIT en 1993, ainsi que des dispositions à prendre en vue d'un séminaire sous-régional sur les accords de licence et le transfert des techniques pour les pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui devait se tenir au KOWEIT en avril 1994.

596. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Koweït City, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux d'une éventuelle adhésion du KOWEIT à la Convention instituant l'OMPI, du renforcement du système de propriété industrielle de ce pays et de l'organisation éventuelle, en 1994, du séminaire sous-régional précité.

597. LIBAN. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Beyrouth, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de la restructuration du système de propriété industrielle de ce pays, qui doit commencer par l'élaboration de projets de loi de propriété industrielle portant sur les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels.

598. LIBYE. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de la mise en oeuvre du projet national financé par le PNUD, intitulé "Renforcement du système de propriété industrielle; promotion de la capacité inventive", qui a été provisoirement approuvé par le Gouvernement libyen et le PNUD.

599. MAROC. A la fin du mois de janvier et au début du mois de février, un consultant URUGUAYEN de l'OMPI s'est rendu à Casablanca et à Rabat pour donner des conseils au sujet de l'informatisation des procédures en matière de brevets et de marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.
600. En février, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Rabat, où ils ont pris part, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD, à une réunion d'étude tripartite consacrée au projet national financé par le PNUD. Les fonctionnaires de l'OMPI se sont aussi entretenus avec des fonctionnaires nationaux, à Rabat et à Casablanca, de questions législatives et administratives touchant à la propriété industrielle au MAROC.
601. En mars, un consultant URUGUAYEN de l'OMPI a commencé à mettre au point, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, un logiciel qui servira à poursuivre l'informatisation de l'Office marocain de la propriété industrielle, initialement en ce qui concerne les opérations relatives aux marques.
602. En juin, ce même consultant URUGUAYEN de l'OMPI s'est rendu à Casablanca et à Rabat pour donner des conseils aux autorités nationales sur l'informatisation des procédures relatives aux brevets et aux marques. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.
603. En juillet, un fonctionnaire national a examiné avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, les activités entreprises en 1993 dans le cadre du projet national sur la modernisation du système de propriété industrielle financé par le PNUD.
604. En novembre, le représentant résident du PNUD au MAROC s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet national en cours, financé par le PNUD.
605. OMAN. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Mascate pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de futurs projets visant à renforcer le système de propriété industrielle de l'OMAN et de l'éventuelle adhésion de ce pays à la Convention instituant l'OMPI.
606. ARABIE SAOUDITE. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des possibilités de coopération future avec l'Organisation.
607. SOUDAN. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de la formation du personnel de la Direction générale de l'enregistrement commercial en ce qui concerne l'utilisation des postes de travail à disques compacts ROM fournis par l'OMPI.
608. SYRIE. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre la SYRIE et l'OMPI dans le domaine de la législation en matière de propriété industrielle, ainsi que de l'éventuelle adhésion de la SYRIE à la Convention instituant l'OMPI et à d'autres traités administrés par l'OMPI.

609. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Damas pour s'y entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation d'un séminaire national de propriété industrielle qui se tiendra à Damas en 1994, ainsi que de l'éventuelle adhésion de la SYRIE à l'Acte de Stockholm de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et à la Convention instituant l'OMPI.

610. En octobre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'éventuelle adhésion de la SYRIE à l'acte et à la convention précités.

611. En novembre, trois membres du Comité syrien chargé de la révision de la loi sur la propriété industrielle ont effectué un voyage d'étude à Genève pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi sur la propriété industrielle établi par l'Organisation à l'intention de ce pays. Les entretiens ont aussi porté sur la coopération future entre la SYRIE et l'OMPI.

612. En décembre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle, accompagné d'observations.

613. TUNISIE. En octobre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre la TUNISIE et l'Organisation.

614. EMIRATS ARABES UNIS. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu de la situation de l'Office de la propriété intellectuelle en ce qui concerne les marques et la coopération future entre les EMIRATS ARABES UNIS et l'Organisation.

615. En octobre, un consultant CANADIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Abou-Dhabi pour donner des conseils à l'Office de la propriété intellectuelle sur ses activités dans le domaine des marques.

616. En décembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il a eu des entretiens sur la coopération future entre son pays et l'Organisation et sur les suites à donner à une mission consultative de l'OMPI qui a eu lieu en octobre 1993.

617. En décembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission dans les EMIRATS ARABES UNIS, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la possibilité d'adhésion de ce pays à la Convention de Paris et à d'autres traités administrés par l'OMPI, et du renforcement de la Direction de la propriété industrielle.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

618. Projet multinational du PNUD pour l'Asie et le Pacifique. Pendant l'année examinée, l'OMPI a commencé l'exécution d'un projet régional de propriété intellectuelle qui s'inscrit dans le cadre d'un programme régional financé par le PNUD et portant sur le commerce et l'investissement.

619. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Kuala Lumpur, à une réunion de coordination interinstitutions organisée par le PNUD. Les participants ont examiné les plans de travail pour 1993 et 1994 de différentes organisations internationales, dont l'OMPI, dans le cadre du programme susmentionné du PNUD pour l'Asie et le Pacifique.

620. En novembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Kuala Lumpur, à la Réunion du Groupe consultatif du programme, organisée par le PNUD et suivie par des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé de différents pays d'Asie et du Pacifique. Les participants ont donné des conseils sur le programme mentionné au paragraphe 618.

621. Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). En mai, un fonctionnaire du Centre de la CESAP pour le transfert des techniques, à Bangalore (INDE), s'est entretenu à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, des activités de ce centre et de son éventuelle coopération avec l'OMPI.

622. Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). En janvier s'est tenue, au siège de l'OMPI, à Genève, la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle. Cette réunion, organisée par l'OMPI, a rassemblé 22 fonctionnaires des pays membres de l'ANASE (BRUNEI DARUSSALAM, INDONESIE, MALAISIE, PHILIPPINES, SINGAPOUR, THAILANDE), un représentant du secrétariat de l'ANASE, dont le siège se trouve à Djakarta, le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI. Les participants sont convenus d'un certain nombre d'activités ultérieures qui sont décrites dans les trois paragraphes qui suivent.

623. En février, l'OMPI a envoyé aux pays et au secrétariat de l'ANASE des conseils et des recommandations sur la publication éventuelle d'un bulletin de l'ANASE consacré à la propriété intellectuelle, des propositions relatives à la tenue d'un colloque sur la propriété intellectuelle et à l'organisation d'un séminaire sur le respect des droits de propriété intellectuelle, prévu pour la fin de 1993, ainsi que d'une mission chargée d'étudier la possibilité d'échanger des informations en matière de propriété intellectuelle entre les pays de l'ANASE.

624. En mars, le Bureau international a envoyé aux pays de l'ANASE et au secrétariat de cette organisation, une analyse comparative sommaire des lois relatives à la propriété industrielle et au droit d'auteur des six pays de l'ANASE.

625. En mars également, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Bruxelles, avec des fonctionnaires de la Commission des Communautés européennes (CCE) d'un éventuel projet commun CCE/OMPI/OEB sur les brevets et les marques à l'intention des pays de l'ANASE, projet qui serait financé par la CCE et exécuté par l'OMPI et l'OEB.

626. A la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, deux fonctionnaires de l'OMPI et deux fonctionnaires des PHILIPPINES et de SINGAPOUR, désignés par le secrétariat de l'ANASE, se sont rendus au BRUNEI DARUSSALAM, en INDONESIE, en MALAISIE, aux PHILIPPINES, à SINGAPOUR et en THAILANDE dans le cadre d'une mission d'enquête commune OMPI-ANASE pour étudier la situation actuelle de l'information en matière de propriété industrielle dans ces pays de l'ANASE et pour examiner les besoins, les conditions et d'autres questions pratiques concernant l'éventuelle mise en place d'un système d'échange d'information en matière de propriété industrielle entre les pays membres de l'ANASE.

627. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté, à Bruxelles, à une cérémonie qui a marqué le lancement du projet CCE/OMPI/OEB de propriété industrielle pour les pays de l'ANASE, financé par la CCE. Cette cérémonie a été suivie d'une réunion du Comité consultatif du programme dont dépend le projet et qui est composé de fonctionnaires du BRUNEI DARUSSALAM, d'INDONESIE, de MALAISIE, des PHILIPPINES, de SINGAPOUR et de THAILANDE, ainsi que de représentants de l'OMPI, de la CCE et de l'OEB. Les fonctionnaires des six pays de l'ANASE se sont ensuite rendus au siège de l'OMPI, à Genève, pour poursuivre les entretiens sur les activités à mener dans le cadre de ce projet, qui serait mis en oeuvre par l'OMPI.

628. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Djakarta, avec le secrétaire général de l'ANASE des activités de coopération entre l'OMPI et l'ANASE et des nouveaux domaines possibles d'action commune entre les pays de l'ANASE et l'Organisation.

629. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une réunion organisée par la CCE et a examiné les modalités de coordination, entre l'OMPI et l'OEB, des activités prévues dans le cadre du projet CCE/OMPI/OEB intéressant les Etats membres de l'ANASE.

630. Pays du Pacifique sud. En décembre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales des FIDJI, des ILES MARSHALL, des ILES SALOMON, de la MICRONESIE (ETATS FEDERES DE), de NAURU, de PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE, du SAMOA, des TONGA, de TUVALU, de VANUATU et de NIUE, sur leur demande, une version mise à jour d'un projet de loi type sur la propriété industrielle destiné aux paxs ou territoires du Pacifique sud, accompagnée d'observations.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

631. BANGLADESH. En janvier, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Dacca pour fournir des conseils et une aide à propos des procédures de classement, de recherche et d'examen en matière de brevets, et de l'utilisation de la documentation en matière de brevets sur disques compacts ROM. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

632. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont effectué, à la Direction de l'enregistrement des marques de l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport, une visite d'étude dans le cadre d'un projet national financé par le PNUD.

633. En juillet, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Dacca et à Chittagong pour donner des conseils aux fonctionnaires nationaux et aux utilisateurs du système des brevets sur l'utilisation de la documentation en matière de brevets et pour aider à inciter les organismes de recherche-développement, les entreprises et autres utilisateurs potentiels à se servir de cette documentation. La mission était organisée dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

634. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance de l'Organisation en ce qui concerne la nouvelle loi sur les brevets et la nouvelle loi sur les dessins et modèles industriels qui sont en projet.

635. A la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre, un consultant AUSTRALIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Dacca pour conseiller et aider les autorités nationales dans le domaine du traitement informatisé des demandes d'enregistrement de marque et pour étudier la possibilité de poursuivre l'informatisation des opérations du service d'enregistrement. Le consultant s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires du PNUD et des représentants du secteur privé. Sa mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

636. En novembre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au projet de loi sur les brevets.

637. En novembre aussi, deux consultants JAPONAIS de l'OMPI se sont rendus en mission à Dacca pour former les fonctionnaires nationaux intéressés par l'utilisation des abrégés en anglais de brevets japonais sur microfilm fournis par l'Office japonais des brevets.

638. En décembre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au projet de loi de 1993 sur les dessins et modèles industriels.

639. BHOUTAN. En juillet, à l'invitation du Gouvernement BHOUTANAIS, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus pour la première fois en mission à Thimbu. Ils se sont entretenus avec des ministres, des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD, ainsi qu'avec des représentants du secteur privé, des avantages de la mise en place au BHOUTAN d'un régime légal de protection des droits de propriété intellectuelle et d'une administration correspondante, ainsi que d'une assistance possible de l'OMPI. Ils ont également parlé de l'éventuelle adhésion du BHOUTAN à la Convention instituant l'OMPI ainsi qu'à d'autres traités administrés par l'Organisation.

640. En juillet également, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur la propriété industrielle, accompagné d'observations.

641. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur la coopération entre le BHOUTAN et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier sur le projet de loi relatif à la propriété industrielle élaboré par le Bureau international, et sur un éventuel projet national de création d'un office de la propriété intellectuelle au BHOUTAN, qui serait financé par le PNUD.

642. BRUNEI DARUSSALAM. En janvier, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de questions d'intérêt commun, y compris de la possibilité pour ce pays d'adhérer à la Convention instituant l'OMPI.

643. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération en vue de l'amélioration du système de propriété intellectuelle du pays et de l'adhésion éventuelle du BRUNEI DARUSSALAM à la Convention instituant l'OMPI.

644. CHINE. En février, un fonctionnaire national s'est rendu à l'Office japonais des brevets, à Tokyo, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI. Le programme prévoyait une formation dans le domaine du traitement des demandes de brevet ainsi que de l'examen et de l'information en matière de brevets.

645. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, à Beijing, à la réunion organisée, à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi chinoise sur les marques, par l'Administration d'Etat de l'industrie et du commerce. Près de 300 fonctionnaires nationaux et représentants de bureaux de marques et d'entreprises assistaient à cette réunion.

646. En mars également, ce même fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de questions relatives au PCT et d'autres questions touchant à la coopération entre la CHINE et l'OMPI.

647. En avril, neuf membres de l'Association chinoise des agents de brevets se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions d'intérêt commun.

648. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives à la coopération dans le domaine des marques, y compris de l'organisation du Forum sur le Protocole de Madrid et la CHINE, qui devait se tenir à Beijing en septembre 1993. En outre, des fonctionnaires de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation ont donné des avis à ces deux fonctionnaires chinois sur le projet de règlement d'application et le règlement spécial d'application de la loi chinoise révisée sur les marques.

649. En mai également, six fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du système chinois d'administration de la propriété industrielle.

650. En mai et en juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Beijing pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la publication d'un ouvrage destiné à marquer le vingtième anniversaire de la coopération entre la CHINE et l'OMPI.

651. En août, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office japonais des brevets, à Tokyo, dans le cadre d'un voyage d'étude sur les marques de services organisé par l'OMPI.

652. En septembre, le directeur général s'est rendu à Beijing, où il a été reçu par le président de la République populaire de Chine. Il s'est aussi entretenu avec d'autres hautes personnalités du gouvernement et des fonctionnaires nationaux de la poursuite de la coopération entre la CHINE et l'OMPI en ce qui concerne diverses questions de propriété intellectuelle et a assisté à la cérémonie d'ouverture de deux réunions organisées par les autorités nationales avec la collaboration de l'OMPI, à savoir, le Colloque de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et la CHINE et le Forum de l'OMPI sur l'enregistrement international des marques. Une description des réunions figure dans le présent rapport sous un autre chapitre.

653. En septembre aussi, un professeur d'université s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des faits nouveaux concernant la protection juridique des circuits intégrés aux niveaux national et international, en vue de l'élaboration d'une législation particulière pour la protection des schémas de configuration des circuits intégrés en CHINE.

654. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Beijing, avec des fonctionnaires nationaux des préparatifs relatifs à une éventuelle adhésion de la CHINE au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets.

655. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Beijing pour conseiller l'Office chinois des brevets sur la production de disques compacts ROM contenant des informations sur les documents de brevet chinois.

656. En décembre aussi, un fonctionnaire national venant de l'Office chinois des brevets s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération dans le domaine des brevets, et notamment de la tenue en CHINE d'autres séminaires sur le PCT.

657. En décembre encore, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du fonctionnement du Service d'enregistrement international des marques et de la possibilité d'organiser en CHINE un séminaire sur le Protocole de Madrid.

658. REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE. En mai, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet national proposé pour le développement de la propriété industrielle dans ce pays, qui serait financé par le PNUD.

659. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE et l'Organisation, notamment de la mise en oeuvre du projet national financé par le PNUD et visant à moderniser le système de propriété industrielle du pays, qui vient d'être approuvé.

660. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Pyongyang, avec des fonctionnaires nationaux du projet de plan de travail concernant le projet précité qui commencerait en 1994.

661. En novembre aussi, le représentant résident du PNUD en REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la mise en oeuvre de ce projet.

662. FIDJI. En juillet, trois fonctionnaires de l'OMPI et un consultant AUSTRALIEN de l'Organisation se sont entretenus, à Suva, avec des fonctionnaires nationaux, des fonctionnaires du PNUD et des représentants du secteur privé de l'amélioration de la législation en matière de propriété intellectuelle et de l'administration de celle-ci dans le pays. Cette mission était en partie financée au titre du projet multinational du PNUD.

663. INDE. En janvier, un consultant de l'OMPI, ressortissant du ROYAUME-UNI, s'est rendu en mission à Bombay et Nagpur pour donner des conseils sur la modernisation et l'expansion des services d'information en matière de brevets, dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

664. En février, dans le cadre d'un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, sur l'informatisation des services d'information en matière de brevets et leur gestion, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office AUTRICHIEN des brevets, à l'Office des brevets du ROYAUME-UNI, à l'OEB et à l'OMPI, à Genève. Ce voyage d'étude s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

665. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant au développement de la coopération.

666. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité de tenir, en INDE, un séminaire sur la défense des droits de propriété intellectuelle et du suivi des projets nationaux financés par le PNUD dans les domaines des brevets et des marques en INDE.

667. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre l'INDE et l'Organisation.

668. En juin également, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus au Service d'enregistrement des marques, à Bombay, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la planification et de la mise en oeuvre des activités prévues dans le cadre du projet national financé par le PNUD sur la modernisation du service d'enregistrement.

669. En juin toujours, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Bombay, à Nagpur et à New Delhi pour évaluer et vérifier les machines de bureau et le matériel informatique achetés dans le cadre du projet national financé par le PNUD portant sur la modernisation du service d'information en matière de brevets de Nagpur. Ce matériel est destiné à la modernisation et à l'informatisation des opérations du service d'information en matière de brevets de Nagpur et des bureaux de Bombay, Calcutta, Madras et New Delhi.

670. A la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB et deux fonctionnaires de l'Organisation se sont rendus à Bombay, à Calcutta et à New Delhi, où ils ont entrepris les activités préalables à la mise au point de prototypes de disques compacts ROM qui contiendront des informations sur les brevets indiens. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national précité financé par le PNUD.

671. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général de questions d'intérêt commun concernant la propriété industrielle.

672. En septembre, et à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre, dans le cadre de deux voyages d'étude distincts sur l'informatisation de la gestion des marques organisés par l'OMPI, sept fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Londres et à Newport, au BBM, à La Haye, et au siège de l'OMPI, à Genève. Ces voyages d'étude étaient organisés au titre du projet national financé par le PNUD et portant sur les marques.

673. En septembre encore, trois autres fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités à mener dans le cadre du projet national financé par le PNUD et visant à moderniser le service d'information en matière de brevets à Nagpur.

674. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des deux projets nationaux précités financés par le PNUD, ainsi que de l'intention du gouvernement de créer un institut de propriété intellectuelle.

675. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Bombay pour aider les autorités nationales, dans le cadre du projet national financé par le PNUD, à mettre en place un système informatique amélioré pour les marques.

676. En décembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Nagpur, Bombay et New Delhi en rapport avec deux projets nationaux financés par le PNUD. A Nagpur et Bombay, ils ont vérifié l'avancement des projets et se sont entretenus avec des représentants de fournisseurs de matériel. A New Delhi, ils ont participé avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD aux réunions d'examen tripartites des deux projets.

677. En décembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à New Delhi, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé de différents aspects de la coopération en matière de propriété intellectuelle entre l'INDE et l'OMPI.

678. En décembre encore, un consultant AUSTRALIEN de l'OMPI a entamé une mission de trois mois qui devait le conduire à Bombay, Madras, Calcutta, New Delhi et Ahmadabad, où il devait conseiller la Direction de l'enregistrement des marques et ses bureaux régionaux sur divers aspects du plan d'informatisation de la direction prévu dans le cadre du projet financé par le PNUD.

679. INDONESIE. En janvier, un consultant JAPONAIS de l'OMPI s'est rendu en mission à Djakarta pour y donner des conseils et dispenser une formation à des fonctionnaires nationaux, en insistant surtout sur le classement, la recherche et l'examen en matière de brevets au moyen de la classification internationale des brevets (CIB).

680. En janvier également, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la poursuite de la coopération dans le cadre d'un éventuel projet national, qui serait financé par le PNUD.

681. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du plan de travail initial pour la mise en oeuvre du projet national du PNUD récemment approuvé et intitulé "Renforcement du système de la propriété intellectuelle en INDONESIE".

682. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités futures à mener au titre du projet national financé par le PNUD.

683. En septembre aussi, trois fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'OEB et au BBM, à La Haye, à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Londres et à Newport, et au siège de l'OMPI, à Genève, pour observer la gestion informatisée des droits de propriété industrielle dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.
684. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Djakarta, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de la mise en oeuvre du projet national précité.
685. En octobre aussi, dans le cadre de ce même projet, deux fonctionnaires nationaux ont été formés à l'examen des marques au BBM, à La Haye, à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport, et à l'Office allemand des brevets, à Munich. Deux autres fonctionnaires nationaux ont suivi à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport, et à l'Office allemand des brevets, à Munich, un programme de formation sur l'information et la documentation en matière de brevets.
686. En novembre, deux consultants JAPONAIS de l'OMPI se sont rendus en mission à Djakarta pour dispenser des conseils aux autorités nationales et diriger un cours de formation de deux semaines sur la CIB et les procédures de recherche et d'examen fondées sur cette classification.
687. En novembre aussi, un consultant BRITANNIQUE de l'OMPI s'est rendu en mission à Djakarta, dans le cadre du projet précité, pour dispenser des conseils sur l'informatisation de l'administration des brevets et des marques.
688. En novembre également, un autre consultant BRITANNIQUE de l'OMPI s'est rendu en mission à Djakarta en qualité d'expert, dans le cadre du même projet, afin de dispenser des conseils et une formation en ce qui concerne l'administration et la documentation en matière de brevets.
689. En novembre encore, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Djakarta pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la réalisation par l'OMPI de certaines activités prévues dans le cadre du projet CCE/OMPI/OEB.
690. IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). En mars, un fonctionnaire du PNUD a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, pour faciliter l'approbation d'un éventuel projet national de modernisation de l'administration nationale de la propriété industrielle, qui serait financé par le PNUD.
691. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Téhéran pour arrêter la liste des équipements nécessaires pour informatiser le traitement de base des demandes de brevet et d'enregistrement de marque de l'Organisation d'enregistrement des actes et de la propriété intellectuelle et industrielle. Le fonctionnaire de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD ainsi qu'avec des représentants d'instituts de développement et du secteur privé pour encourager une plus grande utilisation au niveau local du système de propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.
692. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de

l'adhésion éventuelle du pays à la Convention instituant l'OMPI, de la possibilité de former des fonctionnaires nationaux dans le domaine de la propriété industrielle et de la mise en oeuvre du projet précité.

693. MALAISIE. En janvier, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la poursuite de la coopération dans le cadre d'un éventuel projet national, qui serait financé par le PNUD.

694. En avril, trois fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Kuala Lumpur, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD, ainsi qu'avec des représentants du secteur privé, du développement de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

695. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la collaboration entre la MALAISIE et l'Organisation, notamment en ce qui concerne la mise en oeuvre du projet national, financé par le PNUD, destiné à moderniser la Division de la propriété intellectuelle, et il leur a demandé des conseils sur le projet de loi sur les dessins et modèles industriels. Il a aussi été question de l'adhésion éventuelle du pays au PCT et au Protocole de Madrid.

696. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du calendrier proposé pour les activités à mener dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

697. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Kuala Lumpur, dans le cadre de ce projet national, pour aider les autorités nationales à arrêter l'appel d'offres pour l'achat de matériel informatique et de logiciels. Il a aussi assisté à la réunion du Comité consultatif malaisien constitué dans le cadre du projet CCE/OMPI/OEB.

698. En octobre aussi, le représentant résident du PNUD en MALAISIE s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du projet national.

699. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Kuala Lumpur, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD de l'avancement du projet national et d'autres questions de coopération en matière de propriété industrielle.

700. En novembre aussi, un autre fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Kuala Lumpur, dans le cadre du projet national précité, pour donner des conseils sur l'adoption d'un système informatique amélioré pour le traitement des demandes de brevet et d'enregistrement de marque.

701. En novembre également, un consultant AUSTRALIEN de l'OMPI a entamé une mission de trois mois, à Kuala Lumpur, pour donner des conseils sur la révision et la mise à jour du règlement d'application de la loi sur les brevets, qui a elle-même été révisée en 1993, et pour revoir en conséquence le manuel administratif et le manuel d'examen correspondants. Ce consultant a dispensé aussi une formation et une aide aux examinateurs en ce qui concerne les procédures de classement, d'examen et de recherche, notamment dans le domaine de la mécanique. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

702. En novembre encore, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la réalisation en MALAISIE des activités prévues dans le cadre du projet CCE/OMPI/OEB.

703. En novembre toujours, le Bureau international a fourni aux autorités nationales, sur leur demande, des informations concernant les procédures d'enregistrement des dessins et modèles industriels.

704. MONGOLIE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Oulan-Bator, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre la MONGOLIE et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle, et notamment de l'adhésion de la MONGOLIE aux traités administrés par l'OMPI.

705. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance apportée par l'OMPI à la MONGOLIE, d'un éventuel projet national financé par le PNUD et de la nécessité de former des fonctionnaires nationaux dans ce pays.

706. En septembre aussi, dans le cadre d'un voyage d'étude sur l'administration des brevets et le PCT organisé par l'OMPI, un fonctionnaire national s'est rendu à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport.

707. NEPAL. En mai, l'OMPI a organisé un voyage d'étude à l'intention d'un fonctionnaire national sur le thème de l'administration en matière de marques, au Bureau du contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques, à Bombay.

708. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la mise à jour de la législation nationale sur la propriété industrielle et de la possibilité pour la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE de devenir membre de l'OMPI.

709. PHILIPPINES. En janvier, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération.

710. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance fournie par l'Organisation au Gouvernement PHILIPPIN pour la révision de ses lois sur les brevets, les marques et le droit d'auteur.

711. En juin, le représentant résident du PNUD aux PHILIPPINES s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir de la coopération entre le PNUD et l'Organisation et de l'assistance de l'OMPI à ce pays.

712. En juillet, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des propositions de modification de la loi sur les marques.

713. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la réunion du Comité consultatif philippin constitué dans le cadre du projet CCE/OMPI/OEB. Les discussions ont porté sur le calendrier du programme. A cette occasion, le fonctionnaire de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires nationaux de diverses activités menées par l'OMPI dans ce pays.

714. En novembre, deux consultants JAPONAIS de l'OMPI se sont rendus à Manille pour une mission de deux semaines auprès des autorités nationales pour dispenser des conseils et une formation relatifs à la CIB dans le domaine de la chimie et au traitement des demandes étrangères de brevet dans le domaine de l'électronique et de la biotechnologie, ainsi qu'à l'utilisation des abrégés en anglais de brevets japonais sur support papier et sur disque compact ROM.

715. REPUBLIQUE DE COREE. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre la REPUBLIQUE DE COREE et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle, et notamment de l'organisation de cours régionaux de formation dans ce pays et de l'éventuelle adhésion de ce pays à d'autres traités administrés par l'OMPI.

716. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance de l'Organisation en ce qui concerne l'informatisation des activités dans le domaine de la propriété industrielle.

717. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Séoul, avec des fonctionnaires nationaux de l'évaluation envisagée du programme d'informatisation en cours à l'Office coréen de la propriété industrielle et d'une éventuelle assistance de l'OMPI dans ce domaine.

718. SINGAPOUR. En janvier, un consultant AUSTRALIEN de l'OMPI a commencé auprès de l'Office des marques et des brevets une mission, qui devait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, pour fournir à celui-ci des conseils et une assistance afin de préparer la mise en place dans le pays d'un nouveau système de brevets. Cette mission était financée par un fonds fiduciaire établi par l'OMPI avec des contributions du Gouvernement SINGAPOURIEN.

719. En janvier aussi, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de la poursuite de la coopération.

720. Pendant la période examinée, le Bureau international a poursuivi ses consultations par correspondance avec les autorités nationales sur différentes questions touchant au projet de loi sur les brevets.

721. En décembre, un consultant BRITANNIQUE de l'OMPI s'est rendu en mission à SINGAPOUR pour assurer une formation à des juristes de l'Office des marques et des brevets sur des questions liées aux brevets, et notamment sur la procédure de révocation. Un consultant AUSTRALIEN a terminé une mission d'une année. Cette mission était financée par un fonds fiduciaire créé par l'OMPI avec des contributions du Gouvernement SINGAPOURIEN.

722. SRI LANKA. A la fin du mois de mars et au début du mois d'avril, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant CANADIEN de l'Organisation se sont rendus en mission à Colombo pour conseiller le gouvernement en vue de l'amélioration des activités de l'Office des brevets et des marques. Les membres de la mission se sont aussi entretenus avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD de la coopération future avec l'OMPI dans le cadre d'un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD.

723. En mai, dans le cadre d'un voyage d'étude sur le thème de l'administration en matière de marques organisé par l'OMPI, un fonctionnaire national s'est rendu au Bureau du contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques de l'INDE, à Bombay.

724. En octobre, quatre fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre le SRI LANKA et l'OMPI, et notamment de la modernisation de l'Office des brevets et des marques.

725. En octobre aussi, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus à l'Office fédéral (suisse) de la propriété intellectuelle, à Berne, à l'Office des brevets du Royaume-Uni, à Newport, et au siège de l'OMPI, à Genève, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI sur l'administration des brevets et des marques et les procédures informatisées pour l'examen des brevets et l'enregistrement des marques. Ce voyage d'étude était organisé dans le cadre du projet régional pour l'Asie et le Pacifique financé par le PNUD.

726. THAÏLANDE. En janvier, à l'occasion de la première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération.

727. En février, un fonctionnaire national s'est rendu à l'Office japonais des brevets, à Tokyo, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI. Le programme prévoyait une formation dans le domaine de l'administration et de l'examen en matière de marques.

728. En août, cinq fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre la THAÏLANDE et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle et d'une adhésion éventuelle de ce pays à plusieurs traités administrés par l'OMPI.

729. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant de l'Organisation venant de l'OEB ont effectué, à Bangkok, une mission d'enquête sur l'informatisation des procédures de délivrance des titres de propriété industrielle. Cette mission était financée dans le cadre du projet CCE/OMPI/OEB.

730. En novembre aussi, un consultant ALLEMAND de l'OMPI s'est rendu en mission à Bangkok pour dispenser aux autorités nationales une aide en matière de classement des brevets et de gestion des documents de brevet et pour former des fonctionnaires nationaux dans ce domaine.

731. TONGA. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant BRITANNIQUE de l'Organisation se sont rendus en mission à Nuku'alofa pour donner des avis aux autorités nationales compétentes sur la création d'un système de propriété intellectuelle.

732. En août, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de loi sur la propriété industrielle.

733. VIET NAM. En mai, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions liées à la coopération pour le développement, et notamment de la possibilité de tenir dans le courant de l'année, à Hanoi, un colloque sous-régional sur la propriété industrielle.

734. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre le VIET NAM et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle, notamment d'un colloque sous-régional sur la propriété industrielle qui devait se tenir à Hanoi en novembre 1993.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon multinational en matière de propriété industrielle

735. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Pendant la période examinée, l'OMPI a poursuivi la mise en oeuvre du projet régional intitulé "Systèmes de propriété industrielle pour l'innovation et la compétitivité techniques", financé par le PNUD.

736. En avril, un consultant CHILIEN de l'OMPI a commencé une mission de huit mois ayant pour objet d'aider à la mise au point, à l'intention des pays de la région, de systèmes informatisés pour la propriété industrielle dans le cadre du projet régional financé par le PNUD et de certains projets nationaux de la région financés par le même organisme. Pour se préparer à cette mission, ce consultant est venu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation, puis s'est rendu en voyage d'étude dans les offices de propriété industrielle de l'AUTRICHE, de l'ESPAGNE et du ROYAUME-UNI ainsi qu'à l'OEB.

737. En décembre, un consultant CHILIEN de l'OMPI a rencontré, à Genève, des fonctionnaires de l'Organisation, avec lesquels il a examiné les activités qu'il avait entreprises en 1993 dans 12 pays d'Amérique latine et formulé des recommandations pour des activités futures.

738. Projet commun de l'OMPI, de l'Office espagnol des brevets et des marques et de l'OEB pour la production d'un disque compact ROM contenant les premières pages des demandes de brevet publiées et des brevets délivrés en Amérique latine (DOPALES-PRIMERAS). En février s'est tenue, à Genève, la sixième réunion de coordination de l'OMPI, de l'OEB et de l'Office espagnol des brevets et des marques sur le projet DOPALES-PRIMERAS. Il y a été question de l'élaboration du disque compact ROM DOPALES-PRIMERAS qui contiendra les premières pages et les données bibliographiques des documents de brevet publiés en Amérique latine en 1991.

739. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, à la septième réunion de coordination de l'OMPI, de l'OEB et de l'Office espagnol des brevets et des marques sur le projet DOPALES-PRIMERAS. Des discussions ont eu lieu sur l'avancement des préparatifs en vue de la parution du disque compact ROM contenant les premières pages et les données bibliographiques des documents de brevet publiés en Amérique latine en 1991, ainsi que sur d'éventuels projets pour l'avenir.

740. Système économique latino-américain (SELA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Caracas, avec le secrétaire permanent et d'autres responsables du SELA de la coopération future entre l'OMPI et le SELA.

741. Pays andins. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Quito, avec des responsables du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC) de questions de propriété industrielle et de la coopération entre l'OMPI et les pays andins.

742. En juillet, à l'invitation du Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC), un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la septième réunion d'experts nationaux des pays andins sur la propriété industrielle, tenue à Lima. Cette réunion avait pour objet de conclure l'examen d'un projet de décision visant à remplacer la décision 313 (relative à la propriété industrielle), et de poursuivre l'examen d'un projet de décision sur la protection des obtentions végétales.

743. MERCOSUR (Marché commun des pays du Cône Sud). En mai, le directeur général a rencontré, à Genève, les représentants permanents de l'ARGENTINE, du BRESIL, du PARAGUAY et de l'URUGUAY (auprès de l'Office des Nations Unies à Genève), pour parler du rôle éventuel de l'OMPI dans les efforts de coopération déployés par le MERCOSUR dans le domaine de la propriété intellectuelle.

744. En octobre s'est tenue, à Genève, une réunion consultative OMPI/MERCOSUR, qui était organisée par l'OMPI et à laquelle assistaient les représentants permanents auprès de l'Office des Nations Unies à Genève de l'ARGENTINE, du BRESIL, du PARAGUAY et de l'URUGUAY, des fonctionnaires de ces pays, ainsi que le directeur général et cinq autres fonctionnaires de l'OMPI. Les débats ont porté sur les activités de coopération possibles entre les pays du MERCOSUR et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle. Les participants de la réunion ont convenu que l'OMPI entreprendrait plusieurs études sur la base des renseignements que lui fourniraient les quatre pays et qu'une réunion entre le MERCOSUR et l'OMPI aurait lieu en 1994.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de propriété industrielle

745. ARGENTINE. En juin, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu à la Direction de la technologie, de la qualité et de la propriété industrielle, à Buenos Aires, pour donner des conseils sur l'examen des demandes de brevet dans les domaines de la biochimie et de la biotechnologie.

746. En juillet, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu à Buenos Aires pour donner des conseils aux autorités nationales en vue de poursuivre l'informatisation de l'administration de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

747. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des besoins en matière de formation dans le domaine des marques.

748. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de loi sur la protection des appellations d'origine et de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. Des commentaires sur le projet de loi rédigés par le Bureau international ont été remis à ce fonctionnaire.

749. En novembre, un consultant CHILIEN de l'OMPI a effectué une mission à Buenos Aires pour dispenser des conseils aux autorités nationales sur l'informatisation des opérations en matière de marques et de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. Le consultant de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires nationaux d'une éventuelle coopération entre les pays membres du MERCOSUR, qui porterait sur l'échange d'information en matière de propriété industrielle.

750. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre l'ARGENTINE et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

751. En décembre aussi, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des propositions de modification du projet de loi sur les indications géographiques, accompagnées d'observations.

752. BOLIVIE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à La Paz pour s'entretenir avec de hautes personnalités du gouvernement et des fonctionnaires nationaux de l'adhésion éventuelle de la BOLIVIE à la Convention instituant l'OMPI et à la Convention de Paris, ainsi que de la coopération future entre le Gouvernement BOLIVIEN et l'OMPI pour la modernisation des lois et de l'administration nationales en matière de propriété industrielle.

753. En avril, un fonctionnaire national a remis au directeur général l'instrument d'adhésion de la BOLIVIE à la Convention instituant l'OMPI et s'est entretenu avec lui de la coopération future entre la BOLIVIE et l'Organisation.

754. En août, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur un projet de loi sur la propriété industrielle.

755. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à La Paz, avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre la BOLIVIE et l'OMPI.

756. BRESIL. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur les possibilités de coopération entre l'Organisation et le BRESIL dans les domaines des marques et de l'information en matière de brevets.

757. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération existante entre le BRESIL et l'OMPI.

758. En novembre, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), à Rio de Janeiro, pour dispenser des conseils sur l'informatisation des activités de cet institut. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. A l'occasion de sa mission, le consultant de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires nationaux d'une éventuelle coopération entre les pays du MERCOSUR, qui porterait sur l'échange d'informations en matière de propriété industrielle.

759. En novembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a effectué une mission auprès de l'INPI, à Rio de Janeiro, pour donner des avis sur la compatibilité des classifications nationales des marques de produits et de services et des éléments figuratifs des marques avec les classifications créées au titre de l'Arrangement de Nice et de l'Arrangement de Vienne. Les entretiens ont également porté sur une éventuelle adhésion du BRESIL à ces arrangements.

760. CHILI. En mars, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le CHILI et l'Organisation en matière de propriété intellectuelle.

761. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le CHILI et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

762. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu à Santiago pour donner des conseils aux autorités nationales au sujet de l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la mécanique.

763. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre également, un consultant CHILIEN de l'OMPI a donné des conseils aux autorités nationales, à Santiago, au sujet de leur système informatisé. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

764. En septembre, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général de l'organisation éventuelle d'un séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention des professeurs de l'Ecole supérieure de diplomatie du CHILI.

765. En septembre aussi, le président du Tribunal arbitral de la propriété industrielle et l'un des membres de ce tribunal se sont rendus au Tribunal fédéral des brevets d'Allemagne et à la Chambre de recours de l'OEB, à Munich, ainsi qu'au siège de l'OMPI, à Genève, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI.

766. En octobre, un consultant CHILIEN de l'OMPI a donné aux autorités nationales des conseils sur l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes informatisés.

767. En octobre aussi, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle loi chilienne relative aux appellations d'origine.

768. A la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus à Santiago pour donner aux autorités nationales des conseils sur le classement et l'examen des brevets, ainsi que sur l'utilisation de la CIB et les recherches sur l'état de la technique. Ces missions étaient financées par l'OEB.

769. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre le CHILI et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

770. COLOMBIE. En février, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Santa Fe de Bogota pour aider à l'exécution du programme d'informatisation des opérations de la Direction générale de l'industrie et du commerce en matière de propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

771. En juin, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, une note sur les tendances internationales en ce qui concerne les brevets pour les inventions de produits pharmaceutiques et chimiques, ainsi que des observations relatives à un projet de loi en la matière.

772. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'état d'avancement du projet national susmentionné.

773. En septembre aussi, le représentant résident du PNUD en COLOMBIE s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance fournie au pays par l'Organisation et de l'adhésion éventuelle de la COLOMBIE à la Convention de Paris.

774. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Santa Fe de Bogota, avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre la COLOMBIE et l'OMPI concernant la mise en oeuvre du projet national.

775. A la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Santa Fe de Bogota pour donner aux autorités nationales des conseils sur le développement du système informatisé de propriété industrielle, dans le cadre du projet national.

776. COSTA RICA. En mars, deux consultants de l'OMPI, l'un CHILIEN et l'autre VENEZUELIEN, se sont rendus en mission à San José pour évaluer l'informatisation des opérations de l'Office de la propriété intellectuelle en matière de brevets et de marques et pour continuer à former le personnel chargé de cette informatisation. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

777. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à San José pour participer avec des représentants du PNUD et du COSTA RICA à la réunion tripartite d'examen du projet national financé par le PNUD. Il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux sur la coopération future entre le COSTA RICA et l'OMPI, ainsi que sur les avantages d'une adhésion à la Convention de Paris.

778. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à San José, avec des fonctionnaires nationaux de l'adhésion éventuelle du COSTA RICA à la Convention de Paris. Il s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires du PNUD au COSTA RICA de l'état d'avancement du projet national susmentionné.

779. En septembre aussi, deux consultants de l'OMPI, l'un CHILIEN et l'autre VENEZUELIEN, se sont rendus en mission à San José pour évaluer le fonctionnement du système informatisé de traitement des demandes et d'enregistrement des marques et donner à ce sujet des conseils aux autorités nationales. Cette mission était financée dans le cadre du projet national.

780. CUBA. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à La Havane pour évaluer les besoins de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de brevets. Il s'est entretenu de la coopération future entre CUBA et l'OMPI en ce qui concerne l'informatisation des services d'information et de la documentation en matière de brevets.

781. En avril, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des avantages d'une adhésion au PCT.

782. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève; il y a été reçu par le directeur général, avec lequel il s'est entretenu de la coopération entre CUBA et l'OMPI.

783. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la mise en oeuvre d'un programme de coopération technique concernant l'information en matière de brevets et l'informatisation de l'Office national des inventions, de l'information technique et des marques, qui devait être financé par le gouvernement.

784. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'état d'avancement du programme de coopération précité.

785. REPUBLIQUE DOMINICAINE. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Saint-Domingue pour s'entretenir avec les autorités nationales des mesures éventuelles à prendre en ce qui concerne la modernisation du système de propriété intellectuelle, la réforme de la législation et l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI.

786. En avril, à la suite de la mission effectuée par deux fonctionnaires de l'OMPI à Saint-Domingue en janvier, le Bureau international a adressé au gouvernement, sur sa demande, un projet de loi relative à la propriété industrielle.

787. En juillet, à Genève, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un projet de loi sur la propriété industrielle, fondé sur un texte élaboré par le Bureau international dans les premiers mois de 1993.

788. EQUATEUR. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Quito, avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération technique entre l'EQUATEUR et l'Organisation, ainsi que de l'adhésion éventuelle de l'EQUATEUR à la Convention de Paris.

789. En août, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Quito, pour donner des conseils sur l'informatisation des activités de la direction dans les domaines des brevets et des marques. Cette mission était financée par le Gouvernement ALLEMAND.

790. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la collaboration future entre l'EQUATEUR et l'OMPI en matière de propriété industrielle.

791. EL SALVADOR. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à San Salvador pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux des mesures à prendre pour renforcer et moderniser le registre du commerce et le registre de la propriété industrielle, artistique et littéraire, d'un éventuel projet national qui serait financé par le PNUD, ainsi que des avantages d'une adhésion à la Convention de Paris.
792. GUATEMALA. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Guatemala pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la coopération technique pour le renforcement du système de propriété industrielle, des sources éventuelles de financement de cette coopération et des avantages d'une adhésion à la Convention de Paris.
793. HONDURAS. En juin, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu à l'Office de la propriété industrielle, à Tegucigalpa, pour y donner des conseils sur le classement et la recherche en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.
794. MEXIQUE. En mars, trois fonctionnaires nationaux et un représentant du secteur privé mexicain ont effectué un voyage d'étude à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, au siège de l'OEB, à Munich, et au siège de l'OMPI, à Genève. A l'OMPI, ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de l'éventuelle adhésion du MEXIQUE à certains traités administrés par l'OMPI, de la situation de la propriété industrielle dans le pays et du renforcement de la coopération entre le MEXIQUE et l'OMPI.
795. En mai, quatre fonctionnaires nationaux ont fait un voyage d'étude, organisé par l'OMPI, à l'INPI (France), à Paris, à l'Office espagnol des brevets et des marques, à Madrid, et au siège de l'OMPI, à Genève. A l'OMPI, ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation du projet gouvernemental de création d'un institut mexicain de la propriété industrielle et de la coopération technique que fournirait l'OMPI dans ce domaine.
796. En mai également, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la coopération entre le MEXIQUE et l'Organisation dans les domaines des marques et des indications géographiques.
797. A la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu à Mexico pour donner des conseils à la Direction générale du développement technique sur la possibilité de créer un tribunal spécialisé pour les questions de propriété industrielle.
798. A la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre, deux consultants de l'OMPI venant de l'OEB se sont rendus en mission à Mexico pour aider la Direction générale en matière d'examen des demandes de brevet du domaine de la chimie. L'une des missions était financée par l'OEB, et l'autre était financée dans le cadre d'un accord relatif à un fonds fiduciaire conclu entre le gouvernement et l'OMPI.
799. En octobre, le directeur général s'est rendu à Mexico, où il s'est entretenu avec et de hautes personnalités du gouvernement fédéral et des fonctionnaires nationaux de la coopération entre le MEXIQUE et l'OMPI, et notamment de l'adhésion éventuelle du pays au PCT, des dispositions à prendre en vue de la création de l'Institut mexicain de la propriété industrielle et de la formation de magistrats spécialisés dans les affaires de propriété intellectuelle.

800. NICARAGUA. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Managua pour s'entretenir avec les autorités nationales d'un programme de coopération pour la modernisation du système de propriété industrielle et des avantages d'une adhésion à la Convention de Paris.

801. A la fin du mois de mai et au début du mois de juin, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Managua pour donner des avis et une formation en ce qui concerne le classement et la recherche en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

802. A la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu à Managua pour donner des conseils à l'office de la propriété industrielle sur le classement et la recherche en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

803. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet national financé par le PNUD qui a été proposé par l'OMPI en vue de renforcer la propriété industrielle dans ce pays, de l'adhésion éventuelle du NICARAGUA à la Convention de Paris et du projet de loi sur la propriété industrielle.

804. En octobre, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Managua pour aider les autorités nationales à développer le système informatisé déjà en place pour les opérations relatives aux brevets et aux marques. Sa mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

805. PANAMA. En avril, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général de la coopération entre le PANAMA et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

806. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre le PANAMA et l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

807. PARAGUAY. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général de l'adhésion éventuelle du PARAGUAY à la Convention de Paris.

808. En novembre aussi, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu à Asuncion, auprès de la Direction de la propriété industrielle, pour donner des conseils au sujet de l'information en matière de brevets. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD. A l'occasion de sa mission, le consultant de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires nationaux d'une éventuelle coopération entre les pays du MERCOSUR, qui porterait sur l'échange d'informations en matière de propriété industrielle.

809. PEROU. En février, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Lima, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux de la coopération future entre l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété industrielle (INDECOPI) et l'OMPI.

810. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à la cérémonie d'inauguration de l'INDECOPI, à Lima, et s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre le PEROU et l'OMPI, et surtout de l'activité future de l'INDECOPI.
811. En juillet, à Lima, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre le PEROU et l'OMPI, de l'adhésion du PEROU à la Convention de Paris et de la protection des obtentions végétales.
812. En août, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Lima pour donner des conseils à l'INDECOPI sur le développement de l'informatisation du traitement des demandes de brevet et d'enregistrement de marque. Cette mission était financée par le Gouvernement ALLEMAND.
813. SURINAME. En mars, un consultant NEERLANDAIS de l'OMPI s'est rendu en mission à Paramaribo pour aider et conseiller le gouvernement dans l'élaboration d'une nouvelle loi relative à la propriété industrielle.
814. TRINITE-ET-TOBAGO. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Port of Spain pour conseiller des fonctionnaires nationaux au sujet de la modernisation de la législation en matière de brevets.
815. En août, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de loi modificative sur les marques.
816. En août aussi, le Bureau international a envoyé aux autorités nationales, également sur leur demande, le plan général d'un projet national du PNUD, proposé pour moderniser l'administration de la propriété industrielle.
817. En septembre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de loi révisé de 1993 sur les brevets.
818. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la législation sur les brevets et les marques et du projet d'adhésion du pays au PCT.
819. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération concernant notamment le projet de loi révisé de 1993 sur les brevets et des préparatifs en vue de l'entrée en vigueur du PCT à l'égard de la TRINITE-ET-TOBAGO.
820. URUGUAY. En février, le directeur général a reçu au siège de l'OMPI la visite du ministre des affaires étrangères, avec lequel il s'est entretenu de la coopération entre l'URUGUAY et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.
821. En mai, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Montevideo pour fournir des informations sur le PCT à des représentants des organes législatifs, des fonctionnaires nationaux et des représentants des milieux intéressés.

822. A la fin du mois de mai et au début du mois de juin, un consultant de l'OMPI venant de l'OEB s'est rendu en mission à Montevideo pour donner des avis et une formation en ce qui concerne l'examen des demandes de brevet dans les domaines de la chimie et de la biotechnologie.

823. En juin, un contrat portant sur l'exécution, par l'OMPI, d'un projet de coopération technique pour l'URUGUAY dans le domaine de la propriété industrielle a été signé. Ce projet sera financé par le Gouvernement URUGUAYEN, grâce à un prêt de la Banque interaméricaine de développement (BID). Le projet, qui s'inscrit dans le cadre du programme d'investissement sectoriel conclu entre le Gouvernement URUGUAYEN et la Banque interaméricaine de développement (BID), prévoit un certain nombre d'activités visant à moderniser la législation et à renforcer l'administration dans le domaine de la propriété industrielle, ainsi qu'à promouvoir l'enseignement universitaire en la matière et l'utilisation de la propriété industrielle par les milieux intéressés.

824. En juin également, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Montevideo, pour y donner des conseils sur la poursuite de l'informatisation des opérations de la direction en matière de propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

825. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du calendrier du nouveau projet national financé par la BID.

826. En juillet aussi, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu à Montevideo pour conseiller les autorités nationales au sujet de la poursuite de l'informatisation des opérations en matière de propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par la BID.

827. En août, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour donner des conseils sur l'élaboration d'un projet de loi concernant la création de l'Institut uruguayen de la propriété industrielle qui est à l'étude. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet précité.

828. En août aussi, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant un projet de loi sur les inventions et les dessins et modèles industriels.

829. A la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour donner des conseils à des fonctionnaires nationaux et à des membres du Parlement au sujet de la révision de la loi sur les brevets.

830. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'état d'avancement du projet national.

831. En novembre, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour dispenser des conseils sur la poursuite de l'informatisation de l'administration de la propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes financé par le PNUD. A l'occasion de sa mission, le consultant de l'OMPI s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires nationaux d'une éventuelle coopération entre les pays du MERCOSUR, qui porterait sur l'échange d'information en matière de propriété industrielle.

832. En novembre aussi, dans le cadre du projet national, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant ESPAGNOL de l'Organisation ont effectué une mission à Montevideo pour dispenser à des fonctionnaires nationaux des conseils et une formation portant sur le codage des marques figuratives nationales.

833. En novembre encore, des missions ont été effectuées à Montevideo, dans le cadre du projet national, par trois consultants de l'OMPI venant du CHILI, d'ESPAGNE et de l'OEB, qui ont dispensé des conseils aux autorités nationales sur l'examen des demandes d'enregistrement de marque, la mise en place d'un service d'information technique et la création d'une collection nationale de documents de brevet.

834. En novembre toujours, un consultant FRANCAIS de l'OMPI s'est rendu en mission à Montevideo pour aider les autorités nationales à organiser des services d'information technique fondés sur les documents de brevet. Cette mission était financée par le Gouvernement FRANCAIS.

835. VENEZUELA. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Caracas, avec des fonctionnaires nationaux de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle.

836. En juin également, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur la compatibilité du projet de loi sur la propriété industrielle avec la Convention de Paris. Ce projet est actuellement examiné par le Congrès vénézuélien.

837. En juillet, un consultant CHILIEN de l'OMPI s'est rendu à Caracas pour donner des conseils aux autorités nationales au sujet de la poursuite de l'informatisation du stockage et de la recherche des marques figuratives. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet régional financé par le PNUD.

838. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un éventuel projet national relatif à la propriété industrielle qui serait financé par le PNUD.

839. ARUBA ET LES ANTILLES NEERLANDAISES. En août, une délégation commune de fonctionnaires d'ARUBA et des ANTILLES NEERLANDAISES s'est rendue au siège de l'OMPI, à Genève, où elle s'est entretenue avec des fonctionnaires de l'Organisation de l'application des traités administrés par l'OMPI aux territoires d'ARUBA et des ANTILLES NEERLANDAISES, de questions relatives à la législation sur les brevets et les marques et du PCT.

Appui sectoriel interrégional

840. En 1993, l'OMPI a mis en oeuvre des activités dans le cadre de deux projets interrégionaux financés par le PNUD, portant, l'un, sur les services d'appui sectoriel au niveau interrégional et, l'autre, sur l'appui aux administrations de propriété intellectuelle axées sur les services au profit du développement du secteur privé.

Droit d'auteur : renforcement de la législation nationale et régionale et de son application, adhésion aux traités administrés par l'OMPI et aménagement d'institutions

Afrique : activités menées à l'échelon multinational en matière de droit d'auteur

841. Organisation de l'Unité africaine (OUA). En octobre, un fonctionnaire de l'OUA s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement de la coopération entre les deux organisations dans le domaine du droit d'auteur.

842. Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC). En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation se sont entretenus, à Maputo, avec des fonctionnaires de la SADC du renforcement de la coopération entre cet organisme et l'OMPI.

Afrique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

843. BURKINA FASO. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, le ministre de la culture et un fonctionnaire national se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine du droit d'auteur entre le BURKINA FASO et l'OMPI, notamment de l'organisation du colloque national de l'OMPI sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins qui s'est tenu depuis à Ouagadougou, en octobre 1993.

844. BURUNDI. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Bujumbura pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation de la législation et de l'administration BURUNDAISES en matière de droit d'auteur et de droits voisins.

845. CAMEROUN. En septembre, le ministre de la culture s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre le CAMEROUN et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.

846. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de décret sur la gestion collective du droit d'auteur et un projet de statuts d'une société d'auteurs.

847. COTE D'IVOIRE. En mai, un consultant SUISSE de l'OMPI s'est rendu en mission à Abidjan pour former les fonctionnaires nationaux à la gestion collective du droit d'auteur.

848. EGYPTE. Voir sous "Pays arabes".

849. GAMBIE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Banjul, avec des fonctionnaires nationaux, des possibilités de former des fonctionnaires GAMBIENS à la gestion collective du droit d'auteur et d'une éventuelle assistance au gouvernement pour la mise en place d'un système de gestion collective dans le pays.

850. En avril, à la suite d'une mission effectuée par un fonctionnaire de l'OMPI à Banjul en mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des recommandations relatives à l'adoption d'une législation moderne en matière de droit d'auteur et la mise en place d'une organisation de gestion collective.
851. GHANA. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité de former des fonctionnaires GHANEENS pour la mise en place et l'utilisation de documentation et de moyens informatiques pour la gestion collective des droits d'auteur.
852. En novembre, un consultant SUISSE de l'OMPI s'est rendu à Accra, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires du Bureau du droit d'auteur de questions techniques liées à l'installation future d'un système informatisé de gestion collective des droits.
853. GUINEE. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation se sont rendus à Conakry, où ils se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux de la coopération entre la GUINEE et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.
854. KENYA. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre le KENYA et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins et de la gestion collective du droit d'auteur.
855. LESOTHO. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions administratives relatives à la création d'un bureau du droit d'auteur au sein de la Direction générale de l'enregistrement.
856. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la rédaction du règlement d'application de la loi sur le droit d'auteur et d'une éventuelle assistance de l'OMPI concernant l'organisation de séminaires à l'intention des titulaires de droit d'auteur.
857. MADAGASCAR. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation se sont rendus en mission à Antananarivo pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du projet d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur élaboré par le Bureau international, de la coopération entre MADAGASCAR et l'OMPI en vue de renforcer la gestion collective des droits d'auteur, ainsi que de l'adhésion éventuelle du pays à l'Acte de Paris de la Convention de Berne.
858. MALAWI. En février, un consultant SUISSE de l'OMPI s'est rendu en mission à Lilongwe pour dispenser des conseils et une formation dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur au personnel de la Société malawienne du droit d'auteur (COSOMA), créée récemment.
859. En février également, deux représentants de la COSOMA se sont rendus au Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS), à Budapest, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI, avec l'aide d'ARTISJUS.
860. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération menées dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins au profit de la COSOMA.

861. MAURICE. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à MAURICE pour s'entretenir de la législation relative au droit d'auteur avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé.

862. MOZAMBIQUE. En septembre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une loi type sur le droit d'auteur et les droits voisins.

863. A la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation se sont rendus à Maputo où ils se sont entretenus de la coopération future entre le MOZAMBIQUE et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.

864. NAMIBIE. En juillet, à Windhoek, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus avec des fonctionnaires nationaux du renforcement de la coopération entre la NAMIBIE et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur.

865. En septembre, trois fonctionnaires du Ministère de l'information et de la radiodiffusion ont remis au directeur général, à Genève, une déclaration de la NAMIBIE aux termes de laquelle la Convention de Berne continue de s'appliquer à ce pays, ainsi que l'instrument d'adhésion de la NAMIBIE à l'Acte de Paris (1971) de cette même convention. Ils se sont également entretenus de la coopération future entre les deux parties.

866. NIGER. En mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de statuts types pour le Bureau nigérien du droit d'auteur (BND) et un projet de décret portant création de ce bureau.

867. En novembre, un consultant SUISSE de l'OMPI s'est rendu à Niamey où il s'est entretenu avec des fonctionnaires du BND des activités de coopération futures, notamment de la formation de fonctionnaires nigériens dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur.

868. NIGERIA. En juin, un fonctionnaire national a remis au directeur général de l'OMPI, à Genève, l'instrument d'adhésion du NIGERIA à la Convention de Berne, et s'est entretenu de la coopération entre ce pays et l'OMPI.

869. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité de former des fonctionnaires NIGERIENS en ce qui concerne la mise en place et l'utilisation de systèmes de documentation et d'informatisation pour la gestion collective du droit d'auteur.

870. SIERRA LEONE. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

871. SOUDAN. Voir sous "Pays arabes".

872. TOGO. En juillet, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la loi de 1991 portant protection du droit d'auteur, du folklore et des droits voisins, ainsi que des avantages que le TOGO retirerait de l'adhésion au Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles (Traité sur le registre des films).

873. UGANDA. En novembre, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au nouveau projet de loi sur le droit d'auteur.

874. REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Dar es-Salaam pour s'y entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation de journées d'étude nationales de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins qui devaient se tenir à Dar es-Salaam au cours du premier semestre de l'année.

875. En mai, le directeur général a été reçu à Dar es-Salaam par le président, et par le premier ministre et premier vice-président de la REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, à l'occasion des journées d'étude nationales de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins. Le directeur général, qui était accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI, s'est rendu à Zanzibar où il a été également reçu par le président de Zanzibar et second vice-président de la REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE. Le directeur général s'est entretenu avec ces dirigeants et d'autres, ainsi qu'avec des fonctionnaires nationaux, de la coopération visant à améliorer le système de propriété intellectuelle du pays, et en particulier d'une éventuelle adhésion à la Convention de Berne et de l'élaboration d'un projet de règlement en matière de brevets.

876. En août, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le nouveau projet de loi sur le droit d'auteur.

877. ZAMBIE. A la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre, un consultant BRITANNIQUE de l'OMPI s'est rendu en mission à Lusaka pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur et de différents aspects de la gestion collective du droit d'auteur en ZAMBIE.

Pays arabes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

878. ALGERIE. En juin, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'organisation du projet de nouvelle loi ALGERIENNE sur le droit d'auteur.

879. En août, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations au sujet du projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

880. EGYPTE. En février, quatre fonctionnaires de l'OMPI et un consultant SUISSE de l'Organisation se sont entretenus, au Caire, avec des fonctionnaires nationaux de la modernisation de la loi égyptienne sur le droit d'auteur, des activités futures de coopération entre l'EGYPTE et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, et d'une éventuelle adhésion de ce pays à certains traités administrés par l'OMPI.

881. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, au Caire, avec des membres du Centre d'information et d'appui aux décisions du Conseil des ministres et du Centre régional d'informatique et de génie logiciel, au sujet de l'organisation d'un séminaire national sur le droit d'auteur qui devait se tenir au Caire au début de l'année 1994, ainsi que de la réalisation d'une étude sur la protection du droit d'auteur dans les pays arabes.

882. JORDANIE. En juillet, à Genève, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la poursuite de la coopération entre la JORDANIE et l'OMPI dans les domaines du droit d'auteur et de la gestion collective du droit d'auteur.

883. OMAN. En juin, le Bureau international a établi et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, la version arabe du projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

884. SOUDAN. En mai, un fonctionnaire national s'est rendu à l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre le SOUDAN et l'OMPI, ainsi que de la création d'un comité national qui apporterait des modifications à la loi SOUDANAISE sur le droit d'auteur.

885. EMIRATS ARABES UNIS. En mai, à la demande des autorités nationales, le Bureau international a rédigé des observations relatives à la nouvelle loi sur le droit d'auteur. Trois fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Abou Dhabi ce même mois et ont transmis ces observations à des fonctionnaires nationaux, avec lesquels ils les ont examinées.

886. En juillet, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de règlement d'application de la loi sur le droit d'auteur.

887. YEMEN. En septembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération en faveur de son pays.

Asie et Pacifique : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

888. BHOUTAN. En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus pour la première fois en mission à Thimbu. Pour plus de précisions, voir le paragraphe 639.

889. En juillet également, à la suite de cette mission, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

890. En décembre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI sur la coopération entre le BHOUTAN et l'Organisation dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier sur le projet de loi relative au droit d'auteur élaboré par le Bureau international et sur l'aide que l'OMPI pourrait fournir en vue de l'organisation d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins.

891. CHINE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Beijing, avec des fonctionnaires nationaux de la coopération future.

892. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Beijing pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Administration nationale chinoise du droit d'auteur de l'impression d'un livre destiné à marquer la vingtième année de coopération entre la CHINE et l'OMPI.

893. En mai, trois fonctionnaires de l'Administration nationale chinoise du droit d'auteur se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre la CHINE et l'OMPI en matière de droit d'auteur.

894. En mai également, le directeur de la Société chinoise de droit d'auteur sur les oeuvres musicales s'est rendu au siège de l'OMPI, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'Organisation. Ce voyage précédait un programme de formation sur la gestion collective du droit d'auteur.

895. En décembre, trois fonctionnaires de l'Administration nationale chinoise du droit d'auteur se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la CHINE et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, et en particulier de l'organisation de séminaires en CHINE en 1994 et d'une éventuelle révision de la loi sur le droit d'auteur. Les fonctionnaires chinois se sont ensuite rendus, dans le cadre d'une visite d'étude organisée par l'OMPI, auprès de l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle, à Berne, de la Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA), à Zurich, du Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS), à Budapest, et de la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE), à Madrid.

896. FIDJI. En juillet, trois fonctionnaires de l'OMPI et un consultant AUSTRALIEN de l'Organisation se sont entretenus, à Suva, avec des fonctionnaires nationaux, des fonctionnaires du PNUD et des représentants du secteur privé de l'aide que l'OMPI pourrait fournir dans le domaine du droit d'auteur.

897. INDE. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général de questions concernant le droit d'auteur.

898. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à New Delhi, avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé de différents aspects de la coopération en matière de droit d'auteur entre l'INDE et l'OMPI.

899. INDONESIE. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Djakarta, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD des activités prévues dans le cadre du projet national financé par le PNUD visant à renforcer le système INDONESIEN de droit d'auteur.

900. IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'). En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité de former des fonctionnaires nationaux dans le domaine du droit d'auteur.

901. MALAISIE. En août, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la collaboration entre la MALAISIE et l'Organisation, et notamment des conseils que pourrait donner l'OMPI sur le projet de révision de la loi sur le droit d'auteur et sur le système de gestion collective du droit d'auteur qui conviendrait à la MALAISIE.

902. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE. En octobre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, d'une éventuelle collaboration entre la PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE et l'Organisation pour la mise en place d'un système de droit d'auteur adéquat.

903. En octobre aussi, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

904. PHILIPPINES. En août, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations au sujet du projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

905. THAILANDE. En avril, le Bureau international a envoyé au Gouvernement THAILANDAIS, à la demande de celui-ci, des renseignements sur la protection des programmes d'ordinateur dans le cadre de la législation des Etats parties à la Convention de Berne.

906. En août, cinq fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont rencontré le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation. Leurs entretiens ont porté notamment sur les conseils de l'OMPI concernant le projet de révision de la loi sur le droit d'auteur ainsi que sur le projet d'adhésion du pays à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.

907. En août aussi, à la suite de cette visite, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur le projet de loi révisée sur le droit d'auteur.

908. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant SUEDOIS de l'Organisation ont participé, à Bangkok, à une table ronde sur le projet de loi sur le droit d'auteur. Cette table ronde, qui était organisée par le Département de la propriété intellectuelle de THAILANDE et qui a eu lieu sur la base d'une note détaillée du Bureau international contenant des observations sur le projet de loi, ont pris part des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé.

909. TONGA. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant BRITANNIQUE de l'Organisation se sont rendus en mission à Nuku'alofa, où ils ont donné des conseils aux autorités nationales compétentes sur l'application de la loi relative au droit d'auteur.

910. En août, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, des recommandations concernant l'application du droit d'auteur et la mise en place d'un système de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins aux TONGA.

Amérique latine et Caraïbes : activités menées à l'échelon national en matière de droit d'auteur

911. CHILI. En septembre, à Genève, deux fonctionnaires nationaux ont remis au directeur général l'instrument d'adhésion du CHILI au Traité sur le registre des films (FRT). La question de l'organisation éventuelle d'un séminaire sur le droit d'auteur pour les magistrats et d'un séminaire d'information sur le FRT a aussi été examinée.

912. REPUBLIQUE DOMINICAINE. En avril, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur.

913. HONDURAS. En avril, un consultant COSTA-RICIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Tegucigalpa pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur.

914. En novembre, deux fonctionnaires nationaux et un représentant du secteur privé se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation d'un éventuel programme de coopération relatif au développement du droit d'auteur et des droits voisins au HONDURAS.

915. MEXIQUE. En juillet, des représentants de la Société des auteurs et compositeurs du Mexique (SACM) et de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), se sont rendus au siège de l'OMPI où il se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre la SACM et l'OMPI.

916. NICARAGUA. En mai, le Bureau international a communiqué au Gouvernement NICARAGUAYEN, sur sa demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur soumis à l'Assemblée nationale.

917. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Managua, avec des fonctionnaires nationaux de questions touchant au droit d'auteur et aux droits voisins, ainsi que de la coopération future entre le NICARAGUA et l'OMPI. Il s'est aussi entretenu du projet de nouvelle loi sur le droit d'auteur avec des membres de la Commission de l'éducation et de la culture de l'Assemblée nationale du NICARAGUA. A la suite de ces entretiens, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur.

918. En juillet, un consultant COSTA-RICIEN de l'OMPI s'est rendu en mission à Managua pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du projet de loi sur le droit d'auteur.

919. PANAMA. En novembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération menées dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, et notamment de l'organisation, en collaboration avec la Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE), du cours de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins qui devait se tenir à Panama au début de 1994.

920. PARAGUAY. En mars, à l'occasion du huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Asunción, le directeur général s'est entretenu avec M. Arturo Rodríguez, président de la République du PARAGUAY, ainsi qu'avec le ministre des affaires étrangères et des fonctionnaires nationaux, de questions de propriété intellectuelle d'intérêt commun et de la coopération entre le PARAGUAY et l'OMPI, y compris de l'adhésion de ce pays aux traités administrés par l'OMPI.

921. PEROU. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Lima, avec des fonctionnaires nationaux de la coopération mutuelle, et notamment de la possibilité de tenir au Pérou, en 1994, des réunions sur le droit d'auteur.

922. ESPAGNE. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Madrid pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux des activités de coopération entre l'ESPAGNE et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins en faveur des pays d'Amérique latine.

923. TRINITE-ET-TOBAGO. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'aide que l'Organisation pourrait apporter dans le domaine du droit d'auteur, et en particulier de l'organisation d'une mission consultative qui aurait lieu en 1994, ainsi que d'autres questions ayant trait à la création dans ce pays d'une organisation de gestion collective des droits.

924. URUGUAY. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a eu, à Montevideo, des entretiens avec des fonctionnaires nationaux et des responsables de la Banque interaméricaine de développement (BID) au sujet du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur, ainsi que d'un éventuel projet de coopération en matière de droit d'auteur qui serait financé par le Gouvernement URUGUAYEN, au moyen d'un prêt accordé par la BID, et exécuté par l'OMPI.

925. VENEZUELA. En novembre, un fonctionnaire national s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de diverses questions liées à la promotion et à l'application de la nouvelle loi sur le droit d'auteur.

Accroissement de l'utilisation effective du système de la propriété intellectuelle en faveur des inventeurs, des auteurs, des industries et du commerce des pays en développement

926. Des médailles de l'OMPI sont décernées à des inventeurs depuis 1979. Ces remises de médailles sont destinées à promouvoir l'invention et l'innovation, en particulier dans les pays en développement. Elles ont lieu à l'occasion d'expositions ou de concours organisés par des institutions nationales ou internationales. Les critères de sélection des bénéficiaires sont définis par les institutions intéressées et l'OMPI n'intervient pas dans cette sélection.

927. En mars, une médaille de l'OMPI a été décernée à un écolier japonais lors de l'exposition du cinquante-et-unième concours japonais des inventions d'écoliers qui a eu lieu à Tokyo.

928. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la cérémonie d'ouverture du Salon international des inventions et des techniques et produits nouveaux de Genève. A cette occasion, deux médailles de l'OMPI ont été décernées, l'une à un inventeur LIBANAIS, l'autre à une inventrice ESPAGNOLE.

929. En avril, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à Akron, Ohio (ETATS-UNIS D'AMERIQUE), aux deux jeunes lauréats du grand prix du concours national des inventeurs (1992-1993) organisé par le "Weekly Reader".

930. En mai, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à des inventeurs lors de la deuxième exposition des inventions et innovations syriennes, qui a eu lieu à Damas.

931. En juin, une médaille et un certificat de l'OMPI ont été décernés à un inventeur EGYPTIEN; celui-ci les a reçus des mains du Président de l'EGYPTE, en présence des chefs d'Etat et de gouvernement africains qui participaient, au Caire, à la vingt-neuvième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). Un fonctionnaire de l'OMPI était présent.

932. En juillet, deux médailles de l'OMPI ont été décernées à l'occasion de la quatrième édition de la Foire annuelle des techniques et du Concours national des inventeurs, à Manille, l'une récompensant l'auteur de la meilleure invention et l'autre, l'auteur de la meilleure invention réalisée par un étudiant.

933. En août, des médailles de l'OMPI ont été décernées à deux inventeurs MALAISIEENS à l'occasion de l'Exposition de la Société malaisienne pour les inventions et la conception ("MINDEX 93"), tenue à Kuala Lumpur, l'une récompensant l'auteur de la meilleure invention malaisienne et l'autre, l'auteur de la meilleure invention réalisée par un étudiant.

934. En septembre, lors de l'Exposition nationale des inventions et des techniques nouvelles, à Pyongyang, deux médailles d'or de l'OMPI ont été décernées, l'une à un inventeur éminent et l'autre à la meilleure inventrice.

935. En novembre, une médaille de l'OMPI a été décernée à l'auteur de la meilleure invention présentée à l'Exposition nationale des meilleures inventions, à Séoul.

936. En novembre aussi, lors de l'exposition internationale "Eurêka 1993", qui s'est tenue à Bruxelles, deux médailles de l'OMPI ont été décernées, l'une à l'auteur d'une invention particulièrement adaptée aux besoins du développement des pays en développement, l'autre à une inventrice.

937. En novembre encore, à l'occasion de l'Exposition internationale commémorative des inventions de 1993 (GIINE 1993), organisée à Manille pour marquer le cinquantième anniversaire de la Société philippine des inventeurs, deux médailles de l'OMPI ont été décernées, l'une à l'auteur de la meilleure invention présentée, l'autre à un inventeur éminent.

938. En décembre, une médaille de l'OMPI a été décernée au meilleur inventeur de l'Exposition AFRISTECH 93, qui s'est tenue à Dakar.

939. En décembre aussi, une médaille de l'OMPI a été décernée à la meilleure inventrice dans le cadre du Concours national de la création technique (1993), qui a eu lieu à Hanoi.

940. En mars, un consultant EGYPTIEN de l'OMPI a pris la parole à Harare lors d'un séminaire sur la protection des inventions et innovations autochtones, organisé par l'ARIPO.

941. En août s'est tenu, à Maseru, un séminaire sous-régional sur la promotion de l'innovation, organisé par l'OMPI. Ce séminaire a été suivi par huit fonctionnaires du BOTSWANA, de NAMIBIE, du SWAZILAND et du ZIMBABWE et par environ 25 participants du Lesotho, venant de l'administration, d'instituts universitaires et d'organismes de recherche-développement. Trois consultants de l'OMPI venant de COTE D'IVOIRE, du DANEMARK et de l'IFIA ainsi que deux fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés.

942. En septembre, un consultant de l'OMPI a participé au premier Congrès ibéro-américain des inventeurs, qui s'est tenu à Buenos Aires, et a présenté un exposé sur l'OMPI et son programme pour la promotion de l'activité inventive. Le congrès, qui était organisé par l'Association argentine des inventeurs, a réuni quelque 180 participants, venant pour la plupart du secteur privé.

943. En septembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à San José, à l'inauguration de la troisième exposition nationale des inventions, à laquelle quelque soixante-dix inventions étaient exposées.

944. En octobre s'est tenu, à Accra, un séminaire national concernant la loi sur les brevets de 1992 et la promotion de l'innovation, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement GHANEEN. Ce séminaire a été suivi par 80 participants représentant les pouvoirs publics, l'université et les centres de recherche, le secteur privé et les professions juridiques et judiciaires. Des exposés ont été présentés par trois consultants de l'OMPI venant d'EGYPTE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE et de SUEDE, deux fonctionnaires GHANEENS et un fonctionnaire de l'OMPI.

Enseignement du droit de la propriété intellectuelle; profession de conseil et d'agent en propriété intellectuelle

945. BRESIL. En novembre, l'OMPI a organisé à Gramado, en collaboration avec l'Université fédérale du Rio Grande do Sul, un séminaire sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie. Ce séminaire a été suivi par une soixantaine de participants représentant les pouvoirs publics, l'université et les centres de recherche, des cabinets d'avocats et des entreprises d'ARGENTINE, du BRESIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, du MEXIQUE, du PARAGUAY, du PEROU, d'URUGUAY et du VENEZUELA. Des exposés ont été présentés par quatre consultants de l'OMPI ressortissants de l'ARGENTINE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE et du MEXIQUE, par deux conférenciers BRESILIENS et par un fonctionnaire de l'OMPI.

946. CHINE. En mars, à Beijing, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé au Centre d'enseignement et de recherche en matière de propriété intellectuelle de l'Université populaire de Chine devant environ 150 juges, professeurs de droit et étudiants en droit. Il a aussi eu des entretiens avec des professeurs d'université chinois sur des questions d'intérêt mutuel.

947. En juin, le vice-président de l'Université de Pékin et trois autres professeurs de l'université se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des possibilités de coopération dans le domaine de l'enseignement et de la recherche en matière de droit de la propriété intellectuelle.

948. GHANA. En mars ont eu lieu à Accra des journées d'étude nationales sur l'enseignement et la recherche en matière de droit de la propriété intellectuelle organisées par l'OMPI en collaboration avec l'Université du Ghana. Elles ont réuni une cinquantaine de participants, principalement des professeurs d'université et des étudiants, des chercheurs d'instituts techniques, des juristes du secteur privé et des fonctionnaires nationaux. Les exposés ont été présentés par cinq consultants de l'OMPI (ressortissants des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de l'INDE, de l'IRLANDE, du NIGERIA et du ZIMBABWE), trois fonctionnaires GHANEENS et deux fonctionnaires de l'OMPI.

949. LIBAN. En octobre, un représentant de l'Université Jinane, à Tripoli, s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre cette université et l'OMPI dans le domaine de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle.

950. PORTUGAL. En avril, à l'occasion du séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays africains de langue officielle portugaise, qui s'est tenu à Lisbonne, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des membres du corps enseignant de la faculté de droit de l'Université de Lisbonne au sujet de l'enseignement de la propriété intellectuelle.

951. Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). En août s'est tenue à l'Ecole de sciences économiques de Stockholm la douzième réunion annuelle de l'ATRIP. La réunion a été suivie par 66 participants de 40 pays. L'OMPI a pris en charge les frais de voyage et de séjour de 12 professeurs venus du BRESIL, de CHINE, de COLOMBIE, d'EGYPTE, d'INDE, d'OUGANDA, du PAKISTAN, du SENEGAL, du SOUDAN, de SRI LANKA, de TUNISIE et du ZIMBABWE.

Acquisition de techniques étrangères juridiquement protégées

952. EGYPTE. En octobre se sont tenues, au Caire, les journées d'étude sous-régionales de l'OMPI sur les contrats de licence et les accords de transfert de techniques pour les pays arabes. Organisées par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement EGYPTIEN, elles ont été suivies par six fonctionnaires venant de LIBYE, du MAROC et de TUNISIE et environ 75 autres personnes représentant les pouvoirs publics, l'université et les centres de recherche, le secteur privé et les professions juridiques et judiciaires en EGYPTTE. Deux consultants de l'OMPI venant d'EGYPTE et des ETATS-UNIS D'AMERIQUE et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés.

953. SENEGAL. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant FRANCAIS de l'Organisation ont participé, à Dakar, au Colloque sur la science et la technologie (AFRISTECH 1993), où ils ont présenté des exposés sur la propriété industrielle et le transfert de techniques.

954. VENEZUELA. En juin, un séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Système économique latino-américain (SELA), s'est tenu à Caracas (voir aussi le paragraphe 386). Ce séminaire a réuni 19 participants venant d'ARGENTINE, de BOLIVIE, du BRESIL, du CHILI, de COLOMBIE, du COSTA RICA, de CUBA, d'EQUATEUR, du GUATEMALA, de la JAMAÏQUE, du NICARAGUA, du PEROU, de la TRINITE-ET-TOBAGO et d'URUGUAY, ainsi que 44 participants VENEZUELIENS représentant les administrations, le secteur industriel, les institutions de recherche et les professions juridiques. Huit consultants de l'OMPI venant d'ARGENTINE, du BRESIL, du CANADA, du MEXIQUE, du ROYAUME-UNI, du VENEZUELA, de la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), ainsi que deux fonctionnaires de l'OMPI, ont présenté des exposés.

Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et de sa diffusion

955. Services d'information en matière de brevets de l'OMPI. Ces services sont offerts gratuitement aux pays en développement et portent sur la fourniture des éléments suivants : rapports sur l'état de la technique, renseignements sur les documents de brevet équivalents et sur la documentation en matière de brevets, exemplaires de documents de brevet particuliers et renseignements sur la situation juridique des demandes de brevet et des brevets délivrés.

956. Recherches sur l'état de la technique et services connexes. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, 360 rapports de recherche ont été remis aux 31 pays en développement suivants : ALGERIE, ARGENTINE, CHILI, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CUBA, EGYPTE, EL SALVADOR, ETHIOPIE, GHANA, GUAITEMALA, INDE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), JORDANIE, KENYA, MALAISIE, MALI, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, PEROU, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, RWANDA, SINGAPOUR, THAILANDE, TRINITE-ET-TOBAGO, URUGUAY, VIET NAM. Ils ont été établis par l'ALLEMAGNE, l'AUSTRALIE, l'AUTRICHE, la FEDERATION DE RUSSIE, la FINLANDE, la FRANCE, le JAPON, la SUEDE et la SUISSE. Environ 30 de ces rapports portaient sur des inventions liées à l'environnement. Au cours de la même période, 522 demandes de rapport de recherche ont été reçues de 33 pays en développement.

957. En collaboration avec les offices de propriété industrielle de plusieurs pays donateurs, l'OMPI a continué de fournir, sur la demande des pays en développement, des exemplaires gratuits de documents de brevet particuliers. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, elle a ainsi fourni 2542 exemplaires de documents de brevet à des demandeurs des 19 pays en développement et de l'organisation intergouvernementale suivants : ALGERIE, ARGENTINE, BRESIL, COLOMBIE, COSTA RICA, CUBA, EGYPTE, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, LIBAN, MALAISIE, MEXIQUE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, THAILANDE, TRINITE-ET-TOBAGO, TURQUIE, VIET NAM et ARIPO. Ces exemplaires ont été essentiellement fournis par les offices de propriété industrielle de l'ALLEMAGNE, de l'AUSTRALIE, de l'AUTRICHE, de la BELGIQUE, du BRESIL, du CANADA, de la CHINE, de l'ESPAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de la FEDERATION DE RUSSIE, de la FRANCE, du JAPON, des PAYS-BAS, du ROYAUME-UNI, de la SUISSE, et par l'OEB.

958. Assistance pour l'examen des demandes de brevet de l'ARIPO. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, 79 rapports de recherche et d'examen, établis par l'ALLEMAGNE, le CANADA et la SUEDE, ont été envoyés à l'ARIPO.

959. Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI). Pendant la période considérée dans le présent rapport, quatre rapports de recherche et d'examen ont été fournis par l'ALLEMAGNE et l'AUTRICHE, et transmis, sur leur demande, aux offices de la propriété industrielle de SRI LANKA et de la TURQUIE.

960. Le programme mis en oeuvre dans le cadre de l'ICSEI a débuté en décembre 1983. Jusqu'à présent, les demandes déposées auprès de l'office du pays intéressé par des personnes physiques ou morales de tous les autres pays ainsi que les demandes déposées par des filiales de sociétés étrangères dans des pays en développement ne pouvaient pas être acceptées au titre de ce programme. Cette limitation restreignait exagérément la portée de l'ICSEI,

qui vise à aider les offices de propriété industrielle des pays en développement dont la législation prévoit un examen quant au fond. A leur vingt-quatrième série de réunions, tenue à Genève du 20 au 29 septembre 1993, les organes directeurs de l'OMPI ont décidé d'élargir la portée du programme en éliminant cette limitation et, en vue d'aider encore davantage les offices de propriété industrielle des pays en développement, en demandant aux offices qui coopèrent au programme de vérifier également si les demandes répondent aux critères classiques, tels que la condition qui veut que la divulgation soit suffisante, l'unité de l'invention et l'application industrielle.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

961. Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Pendant la période examinée, la CROATIE, l'EQUATEUR, l'OUZBEKISTAN, la SLOVENIE et l'UKRAINE en sont devenus membres, portant ainsi le nombre des Etats membres à 111. Au 31 décembre, la liste de ces Etats s'établissait comme suit : ALGERIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BARBADE, BENIN, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, EMIRATS ARABES UNIS, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GRECE, GUATEMALA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, HAITI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, ISRAEL, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LESOTHO, LIBAN, LIBERIA, LIBYE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NICARAGUA, NIGER, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SENEGAL, SIERRA LEONE, SLOVENIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TCHAD, TOGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YEMEN, YOUGOSLAVIE, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

962. Le Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle a tenu sa première session à Genève, les 6 et 10 septembre. Quinze Etats membres du Groupe de travail étaient représentés : ALGERIE, AUTRICHE, BRESIL, CANADA, CHILI, CHINE, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, INDONESIE, JAPON, PHILIPPINES, ROUMANIE, SUISSE, ZIMBABWE. Les délibérations ont eu lieu sur la base des rapports relatifs aux activités menées par l'OMPI en 1992 et pendant les six premiers mois de 1993. Le groupe de travail a examiné l'état d'avancement du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis la dernière session du Comité permanent tenue en novembre 1992. Toutes les délégations qui ont fait des déclarations ont exprimé leurs remerciements au Bureau international à propos des activités de coopération pour le développement qu'il a menées pendant la période examinée et ont souligné l'importance qu'elles attachent à ces activités. Certaines délégations ont exprimé l'espoir que les projets financés par le PNUD seraient poursuivis et développés. Le groupe de travail a considéré que l'un des éléments essentiels du Programme permanent consistait dans l'importance qui continuait d'être accordée à la mise en valeur des ressources humaines et a souligné qu'il était constamment nécessaire que les

participants et le Bureau international évaluent les programmes de formation. Des mesures ont été proposées pour permettre de maintenir la qualité de la formation organisée par l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle et de son évaluation. Le groupe de travail a aussi examiné les domaines d'activités ci-après dans le cadre du Programme permanent : faciliter la création ou l'amélioration de la législation nationale ou régionale et son application; encourager l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI; faciliter la création ou l'amélioration des institutions gouvernementales et autres chargés de l'administration et l'application effective de la législation nationale ou régionale ("aménagement des institutions"). Il a noté avec satisfaction les renseignements fournis pendant le débat sur certaines activités du Programme permanent menées en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il a souligné la nécessité de renforcer l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités et a insisté sur l'acquisition de techniques étrangères protégées localement ainsi que sur la nécessité de développer l'activité inventive et l'innovation. Il a souligné qu'il était important de développer la profession de conseil ou d'agent en propriété industrielle dans les pays en développement et il a noté avec satisfaction la publication prochaine du Manuel de l'OMPI sur les agents de brevets. Des délégations ont noté avec satisfaction les efforts déployés par le Bureau international pour favoriser une plus large diffusion de l'information technique contenue dans les collections de documents de brevet sur disque compact ROM, pour permettre aux utilisateurs des pays en développement de recevoir, sur abonnement, les disques compacts ROM à des prix préférentiels et pour encourager la constitution de collections de documents de brevet nationaux sur des disques de ce type. En relation avec la promotion de l'activité inventive nationale, le Bureau international a précisé que l'OMPI continuait d'aider les pays en développement de différentes manières, sur la demande de ceux-ci. Les organes directeurs compétents de l'OMPI qui se sont réunis en septembre ont pris note du rapport du groupe de travail.

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins

963. Le Comité permanent comprend tous les Etats membres de l'OMPI qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres. Pendant la période à l'examen, quatre Etats en sont devenus membres (CROATIE, SLOVENIE, THAILANDE et UKRAINE), portant ainsi le nombre des Etats membres du Comité permanent à 99. Au 31 décembre, la liste de ces Etats s'établissait comme suit : ALGERIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BARBADE, BELGIQUE, BENIN, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GAMBIE, GHANA, GUATEMALA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, HAITI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONESIE, ISRAEL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, JORDANIE, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MEXIQUE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUGANDA, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SIERRA LEONE, SLOVENIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, THAILANDE, TCHAD, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YEMEN, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

964. Le Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins a tenu sa première session à Genève, les 7 et 10 septembre. Treize des 14 Etats membres du groupe de travail étaient représentés à cette session : ARGENTINE, CANADA, CHINE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FRANCE, HONGRIE, INDE, JAPON, KENYA, PAKISTAN, PARAGUAY et SUISSE. Le groupe de travail a examiné et évalué les activités que l'OMPI avait menées au titre du programme permanent depuis la dernière session du Comité permanent, en novembre 1992. Toutes les délégations qui ont pris la parole se sont déclarées satisfaites des activités de coopération menées par l'OMPI par les pays en développement en matière de droit d'auteur et de droits voisins, qu'il s'agisse de conseils et d'assistance en matière législative, de mise en valeur des ressources humaines ou d'aménagement d'institutions, et elles ont manifesté leur plein appui à ces activités. Elles ont toutes noté l'augmentation considérable des activités entreprises depuis la dernière réunion du Comité permanent. Des délégations ont fait des observations sur les activités suivantes de l'OMPI : mise en valeur des ressources humaines, y compris cours de formation, séminaires et réunions, comme ceux ayant trait à l'incidence des techniques nouvelles sur le droit d'auteur et les droits voisins, ainsi que les colloques à l'intention des membres des professions judiciaires; la protection des auteurs et des artistes grâce à l'établissement d'institutions de gestion collective des droits des auteurs et des droits voisins ou à leur renforcement; l'application de la législation aux fins de la lutte contre la piraterie; l'élaboration et la modernisation des lois nationales sur le droit d'auteur des pays en développement, et le renforcement de la protection du droit d'auteur aux niveaux national et international. Des délégations ont fait des suggestions concernant la structure et le contenu des documents que le Bureau international avait établis au sujet des activités menées en faveur des pays en développement, y compris leurs résultats. Les organes directeurs compétents de l'OMPI qui se sont réunis en septembre ont pris note du rapport du groupe de travail.

Etablissement de normes pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle

Objectif

965. L'objectif est de rendre plus efficaces la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle dans le monde compte tenu des buts sociaux, culturels et économiques des différents pays, qui varient en fonction du niveau de développement de chacun d'eux. Il est possible d'atteindre cet objectif grâce à la conclusion de nouveaux traités ou à l'adaptation (à l'aide de dispositions tendant à modifier les textes en vigueur ou à les compléter) des relations conventionnelles à l'évolution de la situation. En outre, si la question ne se prête pas encore à une réglementation par voie de traité, il est possible d'atteindre l'objectif précité en donnant des conseils, notamment à l'aide de lois types, aux législateurs nationaux ou régionaux, étant entendu que les dispositions des lois types ont un caractère facultatif et qu'il appartient au législateur de les suivre ou non.
966. En ce qui concerne l'élaboration de traités, les objectifs sont la conclusion d'un traité qui complètera la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle dans le domaine des marques (de même que le traité sur le droit des brevets complètera cette convention

dans le domaine des brevets) et la conclusion de deux nouveaux traités, l'un sur la protection des indications géographiques, l'autre sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle.

967. En ce qui concerne les conseils aux législateurs, l'objectif est que des lois types soient élaborées et publiées dans les domaines où cela semble particulièrement urgent.
968. Pour ce qui est des traités existants, l'objectif est d'étudier la possibilité d'accorder à certaines organisations intergouvernementales s'occupant activement de la protection de la propriété intellectuelle un statut identique ou analogue à celui des Etats à l'égard de ces traités.

Activités

Traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle

969. Le Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle a tenu sa cinquième session, à Genève, du 10 au 21 mai. Les 70 Etats et l'organisation intergouvernementale ci-après, membres du comité, étaient représentés : ALLEMAGNE, ALGERIE, ARGENTINE, ARMENIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BELGIQUE, BRESIL, BULGARIE, CAMEROUN, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COTE D'IVOIRE, DANEMARK, EGYPTE, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, GUINEE, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, LIBYE, MALAISIE, MALAWI, MAROC, MEXIQUE, NAMIBIE, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SLOVENIE, SOUDAN, SUEDE, SUISSE, SYRIE, SWAZILAND, THAILANDE, TOGO, TURQUIE, URUGUAY, VIET NAM, YOUGOSLAVIE, ZAMBIE et CCE. Les représentants de quatre organisations intergouvernementales (ONU, Unesco, GATT et OEB) et de deux organisations non gouvernementales (AIPPI et ALAI) ont participé à la session en qualité d'observateurs.

970. Le comité a examiné toutes les dispositions figurant dans le projet de "Traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle" (document SD/CE/V/2) et dans le projet de "Règlement d'exécution du traité" (document SD/CE/V/3). Le projet de traité prévoit un système de règlement des différends qui comprend le recours aux consultations et à une procédure devant un groupe spécial. Les bons offices, la conciliation et la médiation, ainsi que l'arbitrage, sont aussi prévus à titre facultatif. Le comité a en outre examiné une proposition des Communautés européennes concernant le statut des organisations régionales d'intégration économique et des organisations intergouvernementales dans le cadre du traité, ainsi qu'une proposition du Gouvernement des PAYS-BAS concernant le recours obligatoire à l'arbitrage ou à la Cour internationale de justice pour le règlement des différends. Compte tenu de ces propositions et du fait qu'un grand nombre de questions requièrent un complément d'examen, le comité a conclu qu'il devrait être convoqué pour une session supplémentaire (la sixième).

971. La réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle s'est tenue à Genève, du 17 au 21 mai. Les mêmes Etats, à l'exception de la NAMIBIE, y étaient représentés. Les quatre organisations internationales suivantes ont été admises à la réunion préparatoire en qualité d'observatrices : ARIPO, CE, OAPI et OEB.

972. Les délibérations de la réunion préparatoire ont eu lieu sur la base d'un mémorandum du Bureau international portant sur les questions suivantes : documents de fond à présenter à la conférence diplomatique, langues des documents préparatoires, langues d'interprétation, ordre du jour proposé, règlement intérieur proposé et Etats et organisations à inviter à la conférence diplomatique.

973. La réunion préparatoire à la conférence diplomatique a décidé qu'elle devrait être convoquée pour une deuxième partie qui se tiendra en même temps que la prochaine (sixième) session du Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, pour traiter de certaines questions dont l'examen a été reporté en raison de leurs liens avec celles qui seront soumises au Comité d'experts, à sa sixième session, pour complément d'étude.

974. La tenue d'une sixième session du comité d'experts et d'une deuxième partie de la réunion préparatoire au début de 1994 a été approuvée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa réunion de septembre.

Protocole relatif à la Convention de Berne

975. Le Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne a tenu sa troisième session à Genève, du 21 au 25 juin. Quarante-neuf Etats membres de l'Union de Berne, membres du comité d'experts, et une organisation intergouvernementale, également membre de ce comité, étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRESIL, BURKINA FASO, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, DANEMARK, EGYPTE, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, HONGRIE, INDE, IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, KENYA, LUXEMBOURG, MALAWI, MALI, MAROC, MEXIQUE, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SUEDE, SUISSE, THAILANDE, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA et CE.

976. Les trois Etats suivants (qui sont membres de l'OMPI mais qui ne sont pas membres de l'Union de Berne) participaient à cette session en qualité d'observateurs : ALGERIE, FEDERATION DE RUSSIE et INDONESIE. Des représentants des six organisations intergouvernementales et des 47 organisations non gouvernementales suivantes participaient à la session en qualité d'observateurs : AELE, CE, CNUCED, GATT, LEA et OIT, ACC, AGICOA, AIDAA, AIPPI, ALAI, APP, ATRIP, BDU, BIEM, BSA, CCIA, CIA, CIEM, CIPA, CISAC, CLIP, CRIC, EAPA, EBLIDA, ECIS, EIA, EUROBIT, EWC, FERA, FIA, FIAB, FIAD, FIAPF, FIJ, FIM, IAWG, IFPI, IFRRO, IIA, IIDA, IIPA, IIT, INTERGU, ISETU, ITAA, IVF, MPI, NMPA, SPA, STM, UER, UIE.

977. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un document de travail élaboré par le Bureau international. Ce document contenait des suggestions sur les normes qui pourraient figurer dans un éventuel protocole en vue de préciser et d'élargir les droits des auteurs et d'autres titulaires d'un droit d'auteur, à trois niveaux différents :

i) La sanction des droits. Le comité a recommandé que le protocole énonce des dispositions sur la sanction des droits et que ces dispositions soient essentiellement les mêmes que celles figurant dans la partie "TRIPS" (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) du projet d'accord élaboré en 1992 par le directeur général du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) pendant les négociations de l'Uruguay Round menées dans le cadre du GATT.

ii) Le droit de distribution, y compris le droit d'importation. Les participants se sont prononcés dans leur ensemble pour la reconnaissance d'un droit de distribution. Les débats devraient se poursuivre sur certains aspects de ce droit, en particulier en ce qui concerne l'épuisement du droit (à la suite de la première vente), la location et l'importation.

iii) Le traitement national. L'ensemble des participants s'est prononcé, sans réserve, pour la reconnaissance du traitement national. Plusieurs délégations ont toutefois exprimé le souhait que la question du traitement national soit reprise en temps utile, lorsque la teneur du futur protocole sera un peu mieux définie. La majorité des délégations a semblé être d'avis qu'il n'était pas nécessaire de reconnaître le droit de prêt (par exemple, de livres, par des bibliothèques) et qu'un pays pouvait traiter la question du prêt public en dehors du cadre du droit d'auteur. La majorité des participants s'est prononcée contre la proposition du Bureau international visant à incorporer dans le protocole des règles relatives à la gestion collective des droits des auteurs. Le directeur général a regretté cette attitude étant donné que les droits des auteurs étrangers risquaient fort d'être négligés en cas d'accords de gestion collective.

978. Les délibérations se poursuivront à la quatrième session du comité d'experts, qui se tiendra en décembre 1994.

Traité sur la protection des indications géographiques

979. En 1993, le Bureau international a établi et publié un document (en français et en anglais) intitulé "La protection des indications géographiques grâce à l'enregistrement de marques collectives ou de marques de certification" (document OMPI/GEO/MA/1993/INF 7), qui faisait le point de la situation de la protection des indications géographiques dans 21 pays et a été diffusé à l'occasion du Symposium sur la protection internationale des indications géographiques (voir le paragraphe suivant).

980. Les 13 et 14 octobre s'est tenu à Funchal (Madère) un Symposium sur la protection internationale des indications géographiques, organisé par l'OMPI en coopération avec le Ministère de l'industrie et de l'énergie du PORTUGAL. Ce symposium, qui a été ouvert par le ministre des finances du Gouvernement régional de Madère, le ministre de l'industrie et de l'énergie du PORTUGAL et le directeur général de l'OMPI, portait sur la protection des indications géographiques (appellations d'origine et autres indications de provenance) aux niveaux national et multilatéral. Les différentes formes de protection des indications géographiques (y compris la protection par l'enregistrement en tant que marques collectives ou marques de certification) ont été examinées, ainsi que d'autres questions importantes comme la définition des indications géographiques, la solution des conflits entre marques et indications géographiques et la possibilité d'améliorer la protection existante des

indications géographiques, en particulier dans le cadre des traités administrés par l'OMPI. Le symposium a rassemblé quelque 120 participants de 36 pays. Des exposés ont été présentés par neuf consultants de l'OMPI venant d'ALLEMAGNE, d'Australie, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de FEDERATION DE RUSSIE, de FRANCE, du ROYAUME-UNI, d'URUGUAY, trois experts de la CCE et du PORTUGAL et un fonctionnaire de l'OMPI. Cinq autres fonctionnaires de l'Organisation ont aussi participé au symposium.

Traité destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les marques ("Traité sur le droit des marques")

981. En février, une réunion de cinq consultants venant d'ALLEMAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, du JAPON, du ROYAUME-UNI et de SUISSE, organisée par le Bureau international, s'est tenue à Genève en vue d'examiner le projet de traité sur le droit des marques et son projet de règlement d'exécution, avec les formulaires.

982. Le Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques a tenu sa cinquième session à Genève, du 7 au 18 juin. Quarante-sept Etats membres de l'Union de Paris et une organisation intergouvernementale étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRESIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, COTE D'IVOIRE, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, INDONESIE, IRLANDE, ITALIE, JAPON, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, LIBYE, LUXEMBOURG, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PAYS-BAS, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, SWAZILAND, UKRAINE, YUGOSLAVIE, ZIMBABWE, CE.

983. Quatre Etats membres de l'OMPI et deux organisations intergouvernementales étaient représentés par des observateurs : EMIRATS ARABES UNIS, INDE, LITUANIE et THAILANDE, CNUCED et BBM.

984. Des représentants des 17 organisations non gouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs : AIM, AIPPI, APAA, BDI, CCI, ECTA, FICPI, HTA, INTA, ITMA, JPA, JPAA, JTA, MPI, UNICE, UNIFAB, UPEPI.

985. Le comité d'experts a examiné le projet d'un nouveau traité multilatéral, appelé provisoirement "Traité sur le droit des marques" et dénommé ci-après "projet de texte" ou "traité" ou encore "projet de traité". Le projet de texte examiné a été élaboré par le Bureau international à partir des conclusions de la session précédente (quatrième) du comité d'experts, tenue en novembre 1992.

986. Le principal objectif du traité serait de simplifier les procédures à suivre devant les services d'enregistrement des marques nationaux et régionaux (les offices) en ce qui concerne l'enregistrement des marques (de produits et de services) et la tenue à jour de ces enregistrements. Grâce à cette simplification, il serait plus facile de remplir les conditions imposées tout en réduisant les coûts. La simplification consisterait à limiter les formalités, c'est-à-dire les prescriptions administratives, qui peuvent être imposées aux déposants et aux titulaires d'enregistrements. Cette simplification des procédures serait obtenue de deux façons : premièrement, le traité dresserait la liste complète des conditions susceptibles d'être

imposées (les "conditions maximales") en ce qui concerne les différentes opérations qui interviennent dans un service d'enregistrement (national ou régional), et, deuxièmement, le traité interdirait explicitement l'imposition de conditions différentes ou supplémentaires, dont la plupart ne répondent pas à un objectif véritablement utile. Parmi les conditions qui seraient ainsi exclues, serait celle selon laquelle la signature d'une personne qui s'adresse au service d'enregistrement doit être légalisée ou certifiée d'une quelconque autre façon par des autorités nationales voire étrangères (consulaires).

987. Un autre exemple de conditions que le traité exclurait est celle qui veut qu'une demande (et un enregistrement) ne peuvent porter que sur des produits et services qui relèvent d'une seule et même classe (de la classification internationale des produits et services (la classification de Nice)) et selon laquelle, par conséquent, si la marque a trait à des produits et à des services qui appartiennent à plusieurs classes, le déposant doit présenter autant de demandes qu'il existe de classes pour les produits et les services visés. Etant donné qu'il existe au total 42 classes, il serait possible d'exiger (en l'absence d'une telle interdiction) le dépôt de 42 demandes séparées, le service d'enregistrement devant alors effectuer 42 enregistrements distincts; au contraire, le traité prévoirait qu'une demande peut porter sur plusieurs classes (sans limite de nombre).

988. Une autre simplification consisterait à permettre au titulaire de plusieurs enregistrements de demander, dans une seule requête, la cession de la totalité (parfois de centaines) de ses enregistrements ou l'inscription de modifications relatives à son adresse ou à celle de son mandataire dans tous ses enregistrements.

989. Le traité garantirait aussi que les demandes et toutes autres requêtes ne pourront pas être refusées par un service d'enregistrement (office) sans que la partie requérante ait pu être entendue par celui-ci.

990. Au traité seraient joints divers formulaires types dont les services d'enregistrement des marques nationaux ou régionaux (les offices) ne pourraient pas refuser l'utilisation aux déposants ou aux titulaires d'enregistrements. Ces formulaires types faciliteraient considérablement la tâche des personnes qui s'adressent à plusieurs services d'enregistrement nationaux ou régionaux (offices) étant donné qu'ils seraient identiques pour tous les services (offices) en question.

991. Le comité d'experts a tenu sa sixième session, à Genève, du 29 novembre au 10 décembre, conjointement avec la réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (Traité sur le droit des marques).

992. Les 60 Etats suivants, membres de l'Union de Paris, et une organisation intergouvernementale étaient représentés à la session : ALGERIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELARUS, BELGIQUE, BOLIVIE, BRESIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, HONGRIE, INDONESIE, IRLANDE, ITALIE, JAPON, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, LIBYE, LUXEMBOURG, MALAWI, MALTE, MAROC, MEXIQUE, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SLOVENIE, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SWAZILAND, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, CE.

993. Les cinq Etats suivants, membres de l'OMPI, étaient représentés par des observateurs : ARABIE SAOUDITE, COLOMBIE, EQUATEUR, PAKISTAN, THAILANDE.

994. Des représentants des trois organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : BBM, CNUCED, OAPI. Des représentants des 16 organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : AIM, AIPPI, APAA, ASIPI, CIPA, CNIPA, ECTA, FICPI, HTA, ICC, INTA, JPA, JPAA, JTA, MPI, UNIFAB.

995. A cette session, le comité d'experts a achevé son examen du projet de traité sur le droit des marques et il a convenu de certaines modifications à apporter à ce projet.

996. La Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des marques s'est tenue à Genève, du 7 au 10 décembre. Les mêmes Etats membres de l'Union de Paris, à l'exception de l'ALGERIE, la BULGARIE, l'EGYPTE, l'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, l'IRLANDE et le LUXEMBOURG, ont été représentés à la session. L'EQUATEUR, le NICARAGUA et le PAKISTAN ont été représentés en qualité d'observateurs. Les CE et l'OAPI ont été admises à cette réunion préparatoire en qualité d'observatrices.

997. Les participants de la réunion préparatoire ont convenu que la conférence diplomatique se tiendrait à Genève du 10 au 28 octobre 1994, ont établi l'ordre du jour proposé et le règlement intérieur proposé pour la conférence diplomatique, décidé des langues à utiliser lors de la conférence et approuvé le projet d'invitations proposé par le directeur général.

Traité sur le droit des brevets

998. A sa vingtième session (10^e session extraordinaire), qui s'est tenue à Genève en avril, l'Assemblée de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris) a décidé que la seconde partie de la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets, prévue pour juillet 1993, était reportée à une date qu'elle fixerait à sa vingt et unième session, en septembre 1993, étant entendu que cette date se situerait le plus tôt possible en 1994.

999. A sa vingt et unième session tenue à Genève en septembre, l'Assemblée de l'Union de Paris a demandé au directeur général de convoquer une session extraordinaire de cette Assemblée lorsqu'il estimerait que le moment est venu d'envisager de fixer la date de la suite de la conférence diplomatique.

Instrument sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes

1000. Une réunion préparatoire officieuse de consultation, organisée par l'OMPI, s'est tenue à Genève le 8 février en vue d'examiner le contenu d'un nouvel instrument éventuel sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes. Vingt et une organisations non gouvernementales représentant les artistes interprètes ou exécutants y ont participé (ADAMI, AFTRA, AIE, Association des acteurs de cinéma et de télévision, British Actors' Equity Association, British Musicians' Union, FIA, FILAIE, FIM, GEIDANKYO, GVL, SAMI, SFA, SISS, SMF,

SPEDIDAM, STF, SYDAS, SYMF, Union des musiciens finlandais, Union japonaise des musiciens). Le Bureau international a tenu compte des débats pour élaborer les documents préparatoires destinés à la réunion du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

1001. Le Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes a tenu sa première session, à Genève, du 28 juin au 2 juillet. Cinquante et un Etats membres de l'Union de Berne et une organisation intergouvernementale, membres du comité, étaient représentés : ALLEMAGNE, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRESIL, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, DANEMARK, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, HONGRIE, INDE, INDONESIE, IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, MALI, MAROC, MEXIQUE, NIGERIA, NORVEGE, PAKISTAN, PARAGUAY, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, THAILANDE, TOGO, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, CE.

1002. Des représentants de cinq organisations intergouvernementales et de 35 organisations non gouvernementales ont participé à la réunion en qualité d'observateurs : AELE, GATT, LEA, OIT et UNESCO; AADI, ACC, ACT, ADAMI, AGICOA, AID, AIPPI, ALAI, ANDI, APA, APP, CIA, CIEM, CISAC, CRIC, EIA, FIA, FIAPF, FILAIE, FIM, IAOA, IFPI, IIDA, IIPA, IPO, ISETU, IVF, MPI, NAB, NMPA, PEARLE, SACM, SPA, UER, UIE.

1003. Les délibérations du comité ont eu lieu sur la base d'un document de travail élaboré par le Bureau international. Ce document contenait des suggestions sur les normes qui devraient figurer dans un éventuel traité multilatéral de manière à assurer une protection internationale aux artistes interprètes ou exécutants et aux producteurs de phonogrammes, protection qui aurait une portée plus large qu'actuellement.

1004. Le comité a manqué de temps pour examiner toutes les questions abordées dans le document de travail et les participants ont exprimé le souhait de se réunir à nouveau du 8 au 12 novembre 1993 (en lieu et place de la réunion relative à une loi type sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes). Il a été entendu que le directeur général convoquerait le comité si l'Assemblée de l'Union de Berne ne se prononçait pas, à sa session de septembre 1993, contre le changement de programme proposé.

1005. En ce qui concerne l'étendue du mandat du comité défini par l'Assemblée de l'Union de Berne en septembre 1992 (et au sujet duquel le Bureau international avait certains doutes), un consensus s'est dégagé au sein du comité pour admettre que rien, dans le mandat du comité, n'excluait un débat sur la question de l'incorporation d'éventuelles dispositions en ce qui concerne les droits des artistes interprètes ou exécutants sur les fixations audiovisuelles (par opposition aux fixations purement sonores). Le Bureau international élaborerait donc, en temps voulu, un document de travail traitant des droits des artistes interprètes ou exécutants sur les fixations audiovisuelles (sauf si l'Assemblée de l'Union de Berne donnait, à sa session de septembre 1993, d'autres instructions au directeur général).

1006. Le comité a débattu des droits patrimoniaux proposés pour les artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations ou exécutions non fixées (directes) et de certains des droits patrimoniaux proposés pour les artistes interprètes ou exécutants sur leurs interprétations ou exécutions fixées sur des phonogrammes et pour les producteurs de phonogrammes sur leurs phonogrammes (c'est-à-dire le droit de reproduction, le droit de distribution (y compris le droit d'importation, de location, de prêt public et d'adaptation). Le président a résumé les débats de la façon suivante : "La reconnaissance d'un droit général de distribution en faveur des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes a reçu un large appui, sous réserve de l'insertion d'une disposition soigneusement rédigée sur l'application du principe de l'épuisement de ce droit. La proposition relative à un droit de prêt public n'a pas reçu un appui suffisant, mais le droit d'autoriser le prêt public comme moyen d'exercice du droit de distribution sujet à épuisement doit être maintenu. Le droit de location a reçu un large appui, et la majorité a marqué sa préférence pour un droit exclusif par opposition à un droit à rémunération. La période transitoire pour le passage d'un droit à rémunération à un droit strictement exclusif de location, dans les pays dont la législation prévoit un droit à rémunération lors de l'entrée en vigueur du nouvel instrument, devra être aussi brève que possible. L'exercice de droits de location exclusifs par différents titulaires de droits devra faire l'objet d'une étude. Un certain nombre d'intervenants se sont opposés à la proposition relative au droit d'importation, ou ont émis des réserves à ce sujet. La reconnaissance de ce droit a cependant aussi recueilli un large appui, et les organisations non gouvernementales s'y sont montrées particulièrement favorables. Le droit d'importation devra faire l'objet d'une étude plus approfondie."

1007. La reconnaissance du droit éventuel d'adaptation ou de transformation (dont le Bureau international a recommandé la protection) a suscité un large soutien mais aussi une certaine opposition et sera maintenue à l'ordre du jour du comité. De l'avis du président, "avec la généralisation des nouvelles techniques, notamment des techniques numériques, et compte tenu du phénomène des utilisations multimédias et de l'interactivité, la transformation et la modification des oeuvres, des prestations et des enregistrements et l'intervention de l'utilisateur dans leur présentation pourraient devenir pratique courante. Il conviendra aussi de tenir compte de cette évolution possible lors de la poursuite des débats sur le droit d'adaptation."

1008. Le comité d'experts a tenu sa deuxième session à Genève, du 8 au 12 novembre. Des experts des 49 Etats suivants, membres du comité, et de l'organisation intergouvernementale, également membre du comité, indiquée ci-après ont participé à la réunion : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRESIL, BURKINA FASO, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COSTA RICA, DANEMARK, EGYPTE, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GRECE, HONGRIE, INDE, INDONESIE, IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, LESOTHO, LUXEMBOURG, MAROC, MEXIQUE, NORVEGE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SUEDE, SUISSE, THAILANDE, URUGUAY, CE.

1009. Des représentants des quatre organisations intergouvernementales suivantes ont participé à la réunion en qualité d'observateurs : AELE, BIT, GATT, UNESCO. Des observateurs des 36 organisations non gouvernementales suivantes ont participé à la réunion : AADI, ABU, ACT, ADAMI, AER, AFN, AFTRA, AGICOA, AIPPI, AIR, ALAI, APP, BIEM, CIA, CIEM, CISAC, EIA, FIA, FIAPF, FILAIE, FIM, IFPI, IIA, IIDA, IIT, INTERGU, ISETU, MPI, NAM, NMPA, PEARLE, SACM, SPA, STM, UER, UIE.

1010. La session s'est inscrite dans le prolongement de délibérations qui ont eu lieu à la première session, tenue en juillet 1993, sur la base du mémorandum établi par le Bureau international de l'OMPI et intitulé "Questions concernant un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes". Le comité a traité les questions suivantes : droits de communication au public et d'exécution publique; exceptions aux droits; rémunération au titre de la reproduction privée sous la forme d'une redevance sur le matériel de reproduction ou sur les supports d'enregistrement vierges, ou sur les deux; droit moral des artistes interprètes ou exécutants; exercice et transfert des droits patrimoniaux; traitement national.

1011. En ce qui concerne les droits de communication au public et d'exécution publique, il a été reconnu que ces droits sont nécessaires pour protéger les artistes interprètes ou exécutants et les producteurs de phonogrammes, et qu'un droit à rémunération constitue à cet égard le plus petit commun dénominateur. Les avis ont été partagés, notamment, sur la question de savoir si un droit exclusif pour la radiodiffusion numérique, d'une part, et les systèmes de réception numérique à la demande, d'autre part, était approprié ou nécessaire. En ce qui concerne ce dernier point, la nécessité éventuelle d'un droit entièrement nouveau a été évoquée. L'importance des définitions a été soulignée.

1012. S'agissant des exceptions aux droits, il a été décidé de différer le débat jusqu'à ce que l'on sache plus clairement quels droits seraient prévus par le nouvel instrument. En ce qui concerne la rémunération au titre de la reproduction privée sous la forme d'une redevance sur le matériel de reproduction ou sur les supports d'enregistrement vierges, ou sur les deux, de nombreuses questions ont été soulevées, notamment celles de savoir si les redevances de ce type seraient assimilables à un impôt, si les droits des artistes interprètes ou exécutants à l'égard des fixations audiovisuelles devraient être inclus dans un tel système, si le système de redevance devrait s'appliquer aux enregistrements analogiques aussi bien que numériques, la question de savoir à quelle entité la redevance devrait être imposée (le fabricant, l'importateur, le vendeur du matériel ou des supports vierges), celles de savoir comment le système devrait être administré (par un organisme d'Etat ou par un organisme de gestion collective) et si ce système de redevance sur les reproductions privées devrait s'appliquer aux auteurs ainsi qu'aux artistes interprètes ou exécutants et aux producteurs de phonogrammes.

1013. L'insertion de dispositions sur le droit moral des artistes interprètes ou exécutants dans le nouvel instrument a reçu un appui général. Des changements de libellé ont été suggérés (en ce qui concerne l'emploi de formulations plus générales ou plus restrictives pour les droits visés, selon le point de vue adopté, et des notions telles que ce qui est "possible dans la pratique" pour l'exercice du droit moral), et la question de la durée de protection appropriée a été examinée. S'agissant des dispositions relatives à l'exercice et au transfert des droits, les opinions ont divergé sur le point fondamental de savoir si de telles dispositions devraient figurer dans le nouvel instrument, compte tenu de l'existence d'autres conventions internationales régissant les conflits de lois, le choix de la loi applicable et l'arbitrage dans les relations commerciales entre Etats. Les délégations favorables à l'inclusion de telles dispositions ont eu des avis différents sur la question de savoir si tous les droits devraient être librement transférables ou si, au contraire, les dispositions en question devraient refléter la position généralement plus faible des artistes interprètes ou exécutants en imposant des limites à la libre aliénabilité.

1014. Les propositions relatives au traitement national ont reçu un appui général, bien que de nombreuses questions restent en suspens (par exemple, celle de savoir si le traitement national doit s'appliquer à certains droits prévus dans le nouvel instrument, à tous les droits prévus dans ce nouvel instrument, ou bien à tous les droits prévus dans ce nouvel instrument ainsi qu'à tous les droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes qui seraient susceptibles d'être reconnus à l'avenir dans les législations nationales). La question des relations entre le traitement national prévu dans le nouvel instrument et le traitement national prévu dans d'autres conventions relatives à la propriété intellectuelle a aussi été soulevée, notamment en ce qui concerne les relations entre ce nouvel instrument et la Convention de Rome, d'une part, et entre ce nouvel instrument et la Convention de Berne, d'autre part.

1015. A la fin de la session, le comité a convenu que les propositions contenues dans le reste du mémorandum (c'est-à-dire les définitions, la sanction des droits, la durée de la protection, la suppression des formalités et les conditions à remplir pour bénéficier d'une protection) pourraient être reprises dans les prochains documents de travail, et que la "première lecture" des propositions pouvait donc être considérée comme terminée. Il a été décidé que la troisième session du comité aurait lieu en décembre 1994, à Genève.

Litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées

1016. La troisième session du Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées s'est tenue au siège de l'OMPI du 2 au 4 juin.

1017. Les 27 organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à cette session : AAA, ABAPI, ABPI, AGICOA, AIPLA, AIPPI, ALAI, APA, ASA, ASIPI, ATRIP, BDI, BIEM, CCI, CCIG, CIArb, CISAC, CNIPA, EPI, FIAD, FICPI, IIP, JPA, LES, PAK, UIE, UNICE. Quatre experts, invités par le Bureau international, participaient aussi à la réunion.

1018. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents de travail ci-après, établis par le Bureau international : "Services dont la fourniture par l'OMPI est proposée" (document ARB/WG/III/1), "Projet de règlement de médiation de l'OMPI" (document ARB/WG/III/2), "Projet de règlement d'arbitrage de l'OMPI" (document ARB/WG/III/3), "Projet de règlement de mini-arbitrage de l'OMPI" (document ARB/WG/III/4) et "Projet de clauses contractuelles types et de conventions ad hoc types" (document ARB/WG/III/5).

1019. Le groupe de travail a examiné les propositions concernant les services que pourrait fournir l'OMPI en liaison avec certaines procédures de règlement des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées. Quatre de ces procédures ont été examinées, à savoir :

i) la médiation, dans laquelle un tiers neutre, le médiateur, qui est choisi par les parties, essaie d'aider celles-ci à comprendre leurs positions respectives et à trouver une solution mutuellement satisfaisante au litige, sans pouvoir cependant lui-même imposer un règlement aux parties;

ii) l'arbitrage, par lequel les parties au différend demandent à un arbitre ou à un tribunal arbitral de leur choix de trancher le litige par une décision obligatoire en appliquant les règles qu'elles ont retenues;

iii) l'arbitrage accéléré (dénommé "mini-arbitrage" dans les documents de travail), système d'arbitrage modifié soumis à des délais stricts et mis en oeuvre par un arbitre unique, normalement sans procédure orale;

iv) la médiation et l'arbitrage par défaut, procédure mixte en vertu de laquelle le litige qui n'a pu être réglé par la médiation est soumis à l'arbitrage afin qu'une décision obligatoire soit rendue.

1020. Quatre principaux services dont les documents de travail envisagent la fourniture par l'OMPI en liaison avec les quatre procédures de règlement des différends ont été examinés.

1021. Le premier de ces services consisterait à élaborer le règlement applicable à chacune de ces procédures. De tels règlements figuraient à l'état de projet dans les documents de travail, et le groupe de travail les a examinés dans le détail en vue de concevoir des procédures aussi efficaces et aussi peu coûteuses que possible.

1022. Le deuxième de ces services consisterait à élaborer des clauses contractuelles types destinées à figurer dans les contrats établissant une relation d'affaire entre les parties, et par lesquelles celles-ci s'engageraient à l'avance à soumettre les différends qui pourraient survenir au cours de l'exécution du contrat à l'une des quatre procédures susmentionnées, ainsi que des conventions ad hoc types permettant aux parties qui n'ont entre elles aucune relation contractuelle à soumettre leur litige à l'une de ces quatre procédures.

1023. Le troisième service consisterait en ce que, dans certaines circonstances, le médiateur ou les arbitres seraient désignés par le directeur général de l'OMPI.

1024. Le quatrième service consisterait en ce que, dans certaines circonstances, les honoraires du médiateur ou des arbitres seraient fixés par le Bureau international, après consultation des parties et du médiateur ou des arbitres proposés; ce service comprendrait également l'administration de ces honoraires.

1025. Les participants ont félicité le Bureau international pour la qualité des documents de travail et ont convenu que les projets de règlements présentés dans ces documents constituaient une bonne base de travail pour mettre en place les services décrits dans le document ARB/WG/III/1 ("Services dont la fourniture par l'OMPI est proposée"). Ils ont approuvé notamment la création de services que fournirait l'OMPI, conformément à ces règlements, en matière de médiation, d'arbitrage, d'arbitrage accéléré et de médiation et d'arbitrage par défaut.

1026. La création d'un Centre d'arbitrage de l'OMPI, qui offrirait des services pour le règlement des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées à compter du 1^{er} juillet 1994, a été approuvée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de septembre. Le centre offrira des services pour le règlement des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées, notamment celles ayant un caractère international pour lesquelles une instance spécialisée, internationale et neutre est recherchée par les parties au litige. Les entreprises et les particuliers souhaitant utiliser les services du centre pourront choisir parmi quatre procédures de règlement des litiges : la médiation, l'arbitrage, l'arbitrage accéléré (conçu notamment pour les petits litiges), et une procédure combinée prévoyant la médiation et, à défaut de règlement par la médiation, un arbitrage.

1027. Le centre offrira ses services à partir du 1^{er} juillet 1994. En préparation de cette entrée en activité, le Bureau international a pris notamment les mesures ci-après, vers la fin de 1993 :

i) des projets de règlement de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI ont été établis et envoyés pour observations, en octobre, à un certain nombre d'organisations non gouvernementales s'occupant de propriété intellectuelle et d'arbitrage (documents ARB/DR/1, 2 et 3). Ces projets seraient révisés au cours du premier trimestre de 1994 sur la base des observations reçues.

ii) Des listes de médiateurs et arbitres spécialisés ont été établies. Un formulaire intitulé "Offre de services comme médiateur et/ou arbitre de l'OMPI" a été mis à la disposition des personnes intéressées.

iii) Un Colloque mondial sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle, organisé conjointement par l'OMPI et l'Association américaine d'arbitrage (AAA) se tiendrait à Genève, au siège de l'OMPI, les 3 et 4 mars 1994.

iv) Un Conseil de l'arbitrage de l'OMPI, chargé de superviser les activités du centre et de lui donner des avis, était en voie de constitution. Il serait composé de six éminents experts internationaux dans les domaines de l'arbitrage et de la propriété intellectuelle. Sa composition serait annoncée au début de 1994.

1028. En décembre, le Bureau international a envoyé aux organisations non gouvernementales et aux parties intéressées un formulaire intitulé "Offre de services comme médiateur et/ou arbitre de l'OMPI (document ARB/APP/93), en vue d'établir une liste de médiateurs et une liste d'arbitres qui seraient susceptibles d'être désignés dans des affaires soumises au Centre d'arbitrage de l'OMPI lorsque les parties n'auraient pu s'entendre indépendamment sur la personne du médiateur ou de l'arbitre et que le directeur général de l'OMPI aurait été invité à choisir celui-ci. Le Centre d'arbitrage de l'OMPI constituerait une base de données dans laquelle pourraient être recherchées toutes les indications concernant les médiateurs et les arbitres ayant offert leurs services.

Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes

Objectif

1029. L'objectif est de faire prendre conscience de certaines questions actuelles dans le domaine de la propriété intellectuelle qui ne semblent pas avoir trouvé, dans la plupart des pays, de solution satisfaisante.

Activités

Incidence de certaines techniques nouvelles sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants

1030. Les 17 et 18 mai, l'OMPI a tenu, à son siège, une Réunion de consultation sur l'incidence des techniques nouvelles sur les droits des artistes interprètes ou exécutants à laquelle ont participé les organisations non gouvernementales intéressées ci-après : AGICOA, ALAI, CISAC, FIA, FIM, IFPI, INTERGU, MPI et UER. Les participants de la réunion ont examiné deux études réalisées par des consultants de l'OMPI, l'un BRITANNIQUE et l'autre SUEDOIS, ainsi que les parties pertinentes du document de travail élaboré pour la première session du Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, qui devait se tenir du 28 juin au 2 juillet. Ils ont aussi fait des propositions utiles concernant la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants.

Incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur

1031. Du 31 mars au 2 avril s'est tenu, à l'Université Harvard, Cambridge (Massachusetts, ETATS-UNIS D'AMERIQUE) un Colloque mondial sur l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'OMPI. Ce colloque a réuni environ 250 participants venant des pays suivants : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, BELGIQUE, BRESIL, CANADA, CHILI, CHINE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GHANA, GRECE, INDE, IRLANDE, ISLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, LITUANIE, MEXIQUE, NIGERIA, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, SWAZILAND et HONG KONG.

1032. Il a été ouvert par le directeur général de l'OMPI, qui était accompagné de plusieurs fonctionnaires de l'Organisation. Au cours de la séance d'ouverture, un fonctionnaire national américain et le doyen de la faculté de droit de Harvard ont aussi pris la parole. Vingt experts venant d'ALLEMAGNE, des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de FRANCE, de HONGRIE, d'INDE, du JAPON et du ROYAUME-UNI ont présenté des exposés portant sur les sujets suivants : techniques numériques : principe et présentation générale; incidence des techniques numériques sur la création, la diffusion et la protection des oeuvres et des sujets relevant des droits voisins (édition, réseaux d'information, bibliothèques); incidence des techniques numériques sur la création, la diffusion et la protection des oeuvres et des sujets relevant des droits voisins (oeuvres audiovisuelles, enregistrements sonores, émissions de radiodiffusion); techniques numériques et gestion du droit d'auteur et des droits voisins. Un recueil des exposés présentés au colloque a été publié par le Bureau international à la fin de l'année 1993.

Concurrence déloyale

1033. L'étude du Bureau international sur la protection contre la concurrence déloyale, qui comprend une analyse de la situation mondiale actuelle, a été achevée en 1993 compte tenu des observations faites par 12 consultants, et elle devrait être publiée en 1994. Cette étude traite de la nécessité et du fondement juridique d'une protection contre la concurrence déloyale aux niveaux international et national, donne des définitions détaillées des actes

de concurrence déloyale et décrit les systèmes existants en matière de sanctions de la concurrence déloyale (sanctions civiles, pénales et administratives). Les textes législatifs compilés pour l'élaboration de l'étude sont énumérés dans son annexe.

Franchisage

1034. Un guide du franchisage à l'intention des pays en développement, établi par le Bureau international en 1993, devrait être publié en 1994. Outre une explication de ce qu'il faut entendre par "franchisage" et un exemple de contrat de franchise, ce guide contient une comparaison entre le contrat de fourniture, le contrat de licence et le contrat de franchise, une explication des différents types de franchise, la description d'une licence de propriété intellectuelle - élément essentiel d'un contrat de franchise - et les dispositions types d'un contrat de franchise ainsi que la réglementation concernant ces contrats.

Exploitation commerciale de personnages

1035. Un rapport intitulé "Character Merchandising", établi par le Bureau international sur la base d'études réalisées de 1991 à 1993 au sujet de la situation mondiale concernant les textes législatifs applicables en matière de "marchandisage de personnages" (c'est-à-dire l'utilisation du nom, de l'image, de la voix et des propos d'un personnage réel ou fictif pour promouvoir la vente et l'utilisation de certains produits ou services), a été publié en anglais en novembre. Ce rapport donne des définitions des notions de "personnages" et d'"exploitation commerciale de personnages", décrit les sources et utilisation première ou principale des personnages, présente un historique de l'exploitation commerciale de personnages et énumère les types d'exploitation en la matière. Il décrit en outre les formes licites d'exploitation commerciale d'un personnage, y compris les droits sur un personnage et la titularité de ces droits, les formes de protection juridique (par le droit d'auteur, les dessins et modèles industriels, les marques ou la concurrence déloyale), l'étendue de la protection et les moyens d'action et sanctions pour la défense des droits (sanctions civiles, pénales et administratives). L'annexe I du rapport contient une description de la législation et de la pratique dans un certain nombre de pays, et l'annexe II la liste des textes législatifs compilés pour l'élaboration du rapport. Le rapport a été diffusé aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées. La version française sera publiée en 1994.

Diffusion de l'information concernant la propriété intellectuelle dans le monde

Objectif

1036. L'objectif est de faire davantage et mieux connaître au public l'évolution dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier, en ce qui concerne la législation, la fréquence d'utilisation et l'administration pratique de la propriété intellectuelle. Ces connaissances sont utiles, sinon indispensables, à tous ceux qui s'intéressent à la propriété intellectuelle.

Activités

Revues et autres publications

1037. Les revues La Propriété industrielle et Industrial Property ainsi que Le Droit d'auteur et Copyright ont continué de paraître chaque mois. Les revues en espagnol Derecho de Autor et Propiedad Industrial ont continué de paraître tous les deux mois. Environ 5200 exemplaires de ces revues sont distribués dans les trois langues, sur abonnement ou gratuitement. Pour des renseignements sur les revues publiées dans le cadre des systèmes d'enregistrement administrés par le Bureau international, voir plus loin la troisième partie intitulée "Activités d'enregistrement".

1038. Collection des lois et traités de propriété intellectuelle. L'OMPI a continué de tenir à jour sa collection de textes des lois et règlements en matière de propriété intellectuelle de tous les pays et des traités touchant à la propriété intellectuelle, à la fois dans leur langue d'origine et en traductions française et anglaise. Les textes les plus importants ont été publiés dans les revues La Propriété industrielle, Industrial Property, Le Droit d'auteur et Copyright.

1039. IP-LEX. Un prototype de disque compact ROM contenant le texte de traités internationaux et de législations régionales et nationales du domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que des informations pertinentes (compilées sur la base des collections de lois sur la propriété intellectuelle de l'OMPI) en français et en anglais et, le cas échéant, en espagnol, a été mis au point en 1993 sous le nom d'IP-LEX. La production proprement dite devait débiter au cours du premier semestre de 1994.

1040. IP-LEX contiendrait un fichier "Traité et législation", un fichier "Etat des ratifications" et un fichier "Glossaire". Il serait fourni avec un logiciel de recherche permettant l'affichage simultané des textes en deux langues.

1041. Des publications spéciales contenant le compte rendu de certains colloques ou séminaires, en particulier ceux qui intéressent les pays en développement, de même que des guides et manuels, ont aussi été publiés au cours de l'année.

1042. Une nouvelle édition (1993) de la brochure OMPI-Informations générales a été publiée en mars en français, en anglais et en espagnol, en juin en allemand, en arabe, en chinois, en portugais et en russe, et en août en japonais.

1043. Statistiques de propriété industrielle. Au cours de la période examinée a paru une compilation complète (Publication B) (IP/STAT/91/B) des statistiques de propriété industrielle (1991) fondée sur les renseignements fournis par les offices de propriété industrielle. Cette publication comprenait deux volumes : la partie I (Brevets, modèles d'utilité), parue en juin, et la partie II (Marques de produits et de services, dessins et modèles industriels, obtentions végétales, micro-organismes), parue en avril.

1044. Des listes annotées de certaines réunions à venir de l'OMPI ainsi que des listes bibliographiques bimensuelles d'ouvrages nouvellement acquis par la Bibliothèque de l'OMPI ont aussi été publiées régulièrement. On trouvera à l'annexe C les publications de l'OMPI parues pendant la période examinée. Les revues publiées dans le cadre des activités d'enregistrement sont mentionnées dans le texte ci-après au titre des activités correspondantes.

1045. Vente et diffusion des publications de l'OMPI. En 1993, 29 publications nouvelles de l'OMPI et 46 réimpressions ou mises à jour de publications existantes ont porté à 170 le nombre total de titres disponibles auprès du Groupe de la vente et de la diffusion des publications du Bureau international. Beaucoup de ces publications ont paru non seulement en français et en anglais, mais aussi dans d'autres langues; par exemple, l'édition de 1993 de la brochure OMPI-Informations générales a été publiée en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, japonais, portugais et russe, tandis qu'une publication spéciale relative à l'inscription figurant sur la coupole, au siège de l'OMPI, a donné une traduction de la devise latine dans 45 langues.

1046. Les publications de l'OMPI sont énumérées à l'annexe F du présent rapport et sous les rubriques ci-après du Catalogue de publications de l'OMPI (qui contient aussi une liste de prix) : Informations générales sur l'OMPI et ses activités; Périodiques et demandes PCT; Textes des conventions, traités et arrangements; Actes des conférences diplomatiques; Classifications internationales; Textes des lois et traités, collections; Commentaires, guides et études; Glossaires; Lois types et dispositions types; Textes des cours et séminaires pour pays en développement et d'autres symposiums; Statistiques; Répertoires, enquêtes et prix. Il est offert aux administrations nationales et aux fonctionnaires nationaux, ainsi qu'aux universités et aux libraires, une réduction de 20% sur le prix des publications de l'OMPI expédiées par voie de surface, le prix d'envoi étant inclus dans le prix de vente. L'OMPI a conclu avec l'administration postale suisse, en tant que grand distributeur de courrier, un accord spécial lui donnant droit à un tarif préférentiel.

1047. L'édition française des revues mensuelles La propriété industrielle/Industrial Property et Le Droit d'auteur/Copyright remonte à 1885 et 1888, respectivement, et la version anglaise à 1962 et 1965, respectivement. En 1993, ces revues mensuelles ont comporté chacune de 30 à 50 pages en moyenne, dans chaque langue, non compris les encarts législatifs mensuels. La Propriété industrielle a été tirée à 1000 exemplaires, Industrial Property à 1350, Le Droit d'auteur à 650 et Copyright à 750.

1048. La version espagnole des revues, Propiedad Industrial et Derecho de Autor, contient certains articles présentant un intérêt particulier pour les lecteurs hispanophones; ces revues sont publiées tous les deux mois et diffusées gratuitement depuis 1990 et 1989, respectivement. En 1993, elles ont été tirées à 700 et 750 exemplaires, respectivement.

1049. Les périodiques ci-après sont publiés dans le cadre des traités d'enregistrement : la Gazette du PCT, qui paraît en français et en anglais (PCT Gazette) toutes les deux semaines depuis 1978, contient les données bibliographiques et un abrégé de chaque demande internationale publiée selon le PCT. Les numéros de 1993 dans les deux langues ont représenté, en moyenne, 400 pages chacun. Tous les enregistrements internationaux de marques selon l'Arrangement de Madrid, ainsi que des informations connexes, sont publiés à un rythme mensuel en français seulement dans le périodique Les Marques internationales, dans les deux mois suivant l'enregistrement. Les numéros actuels de ce périodique, qui paraît depuis 1893, atteignent en moyenne 600 pages chacun. Les dessins et modèles industriels déposés en vertu de l'Arrangement de La Haye sont publiés mensuellement dans le périodique bilingue français-anglais Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin, qui existe depuis 1979. Les numéros actuels comportent en moyenne 500 pages chacun. En 1993, le

périodique Les Marques internationales a été tiré à 1700 exemplaires, le Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin à 500 exemplaires, la PCT Gazette à 800 exemplaires et la Gazette du PCT à 230 exemplaires.

1050. En 1993, les périodiques et revues de l'Organisation ont été envoyés aux Etats parties aux traités administrés par l'OMPI, à titre officiel et sur la base des dispositions des traités correspondants et de leur règlement d'exécution. Les périodiques de l'OMPI ont aussi été envoyés aux organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales intéressées, et ils ont été vendus dans le cadre d'abonnements à des milieux et personnes intéressés (par exemple, à des sociétés de droit d'auteur, à des agents de propriété industrielle et à des personnes du secteur privé intéressées). Des publications de l'OMPI ont été envoyées gratuitement à certaines institutions et à certains fonctionnaires de pays en développement. L'OMPI a aussi vendu et diffusé plusieurs manuels et guides faisant l'objet de services de mise à jour, comme le Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle et la publication PCT-Guide du déposant. En 1993, il y a eu environ 5600 abonnés aux services de mises à jour, dont 3600 pour le seul PCT-Guide du déposant.

1051. En 1993, le Groupe de la vente et de la diffusion des publications a traité près de 18 000 envois postaux (commandes et correspondance).

1052. La vente des revues et des publications de l'OMPI, y compris les brochures du PCT, constitue une source importante de revenus pour l'Organisation.

1053. Installations d'imprimerie du Bureau international. La Section de la reproduction du Bureau international est responsable de l'imprimerie interne de l'OMPI, qui est située au premier sous-sol du siège de l'Organisation et constitue l'une des installations de ce type les plus modernes et les mieux équipées de Genève. Le suivi constant des techniques nouvelles permet à l'OMPI de conserver sa position de chef de file dans ce secteur, d'accroître sa productivité en matière d'impression et de mieux utiliser les ressources existantes. L'imprimerie recourt actuellement à deux types de techniques : d'une part, des imprimantes en offset, utilisées le plus souvent pour les documents internes, en association avec plusieurs lignes d'assemblage très performantes pour le triage et l'agrafage des documents et, d'autre part, six photocopieuses modernes et rapides, pilotées par ordinateur, qui assemblent et agrafent aussi les documents imprimés.

1054. La Section de la reproduction expérimente actuellement des imprimantes à laser informatisées, qui reçoivent l'information à imprimer directement à partir de disques optiques stockés dans des chargeurs automatiques, sans reproduire des originaux sur papier. Avant la fin de 1994, l'expérimentation devrait s'achever avec succès et les machines en question devenir pleinement opérationnelles. Elles seront ensuite affectées essentiellement à l'impression des brochures du PCT, tâche qui est actuellement réalisée sur les photocopieuses rapides pilotées par ordinateur. Le nouveau système permettra aussi la compilation automatique des brochures pour l'expédition, ce qui supprimera les opérations manuelles de triage et d'expédition qui, jusqu'ici, demandaient beaucoup de temps.

1055. Les photocopieuses rapides qui sont actuellement en service sont pilotées sur des écrans tactiles et exploitées en crédit-bail par l'OMPI. Chaque machine est conçue pour être utilisée en continu et peut traiter un nombre illimité d'exemplaires, avec ses trois magasins à papier pouvant être alimentés en permanence. Dans le souci d'utiliser ses installations au maximum, l'imprimerie fonctionne 16 heures par jour, de 7 heures du matin à minuit, cinq jours par semaine, avec deux équipes de 23 personnes.

1056. En 1993, quelque 30 650 documents différents (dont environ 25 000 brochures du PCT de 32 pages chacune en moyenne) ont été imprimés intra muros, ce qui représente un total de 958 869 pages d'originaux. Par rapport à 1992, cela traduit une augmentation d'environ 12,5% en nombre de documents et d'environ 20,5% en nombre de pages. Au total, environ 87,2 millions de pages ont été imprimées, soit quelque 7,1% de plus que l'année précédente. Ces chiffres de production sont d'autant plus impressionnants qu'il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de personnes recrutées dans le cadre de contrats de durée déterminée au cours des quatre dernières années.

1057. Parmi les techniques nouvelles utilisées par la section, il convient de mentionner le programme et le scanner de reconnaissance optique des caractères (ROC) qui sont devenus opérationnels en février 1993. La ROC permet la saisie des textes imprimés sans qu'il soit nécessaire de les dactylographier de nouveau, et elle permet également de poursuivre le traitement de ces textes sur le système WANG. Durant le reste de l'année, environ 4700 pages ont été lues électroniquement selon cette technique, ce qui démontre que le système ROC a été une innovation réussie.

1058. L'imprimerie interne est spécialisée dans la production rapide des documents dont le Bureau international a besoin chaque jour. Pour l'impression des livres et des périodiques, l'OMPI fait appel à des services d'imprimerie extérieurs, dès lors que le volume des commandes n'est pas suffisant pour justifier l'installation interne de machines d'imprimerie classiques. Les imprimeurs externes répondent à tous les besoins de l'OMPI en matière d'impression et assurent une grande diversité de publications telles que les revues mensuelles La propriété industrielle/Industrial Property et Le Droit d'auteur/Copyright, les notifications officielles, les livres, les manuels à feuilles mobiles, les affiches, les bulletins, les brochures d'information, le papier à lettres et les cartes de visite.

1059. La Section de la reproduction a aussi subvenu, en ce qui concerne les revues, aux besoins de papier de toute l'Organisation, aux niveaux tant interne qu'externe.

Information

1060. Des fonctionnaires de l'OMPI ont fait des exposés sur l'Organisation et ses activités, en général ou en relation avec un sujet particulier, à l'occasion de visites de groupes organisées au siège de l'OMPI - notamment des groupes de fonctionnaires nationaux, de diplomates, d'étudiants et de représentants du secteur industriel de divers pays. De la documentation sur l'OMPI présentant un intérêt général ou particulier a été fournie, sur demande, à des membres d'organisations et d'institutions publiques et spécialisées.

1061. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont accordé des entrevues à des correspondants de journaux, de revues, de chaînes de télévision et de stations de radio, le plus souvent à l'occasion de réunions organisées par l'OMPI ou dans le cadre de missions.

Activités de documentation et d'information des offices de propriété industrielle

Objectif

1062. L'objectif est de favoriser et d'instaurer une étroite coopération entre les offices nationaux et régionaux de propriété industrielle dans leurs relations mutuelles, d'une part, et entre ces offices et le Bureau international, d'autre part, pour tout ce qui touche à la documentation et à l'information concernant les brevets, les marques et les dessins et modèles industriels, y compris en particulier la normalisation de la forme des documents, les supports de documents, l'indexation et le classement des documents de brevet pour faciliter la restitution de leur contenu, la détermination de l'état de la technique et la recherche aux fins de l'examen des brevets. Ces activités sont organisées et suivies par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

Activités

Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI)

1063. Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) comprend les Etats membres de l'Union de Paris qui ont informé le directeur général de leur désir d'en devenir membres, les Etats membres de l'Union du PCT et ceux de l'Union de l'IPC. Les organisations intergouvernementales ci-après en sont également membres : ARIPO, BBDM, BBM, OAPI et OEB.

1064. En 1993, le BELARUS, la CROATIE, le KAZAKHSTAN, la LETTONIE, le NIGER, l'OUZBEKISTAN, la REPUBLIQUE DE MOLDOVA, la REPUBLIQUE TCHEQUE, la SLOVAQUIE et la SLOVENIE sont devenus membres du PCIPI, ce qui porte le nombre des membres du comité à 92 : ALGERIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BELARUS, BELGIQUE, BENIN, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, CONGO, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GHANA, GRECE, GUINEE, HONGRIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, KAZAKHSTAN, KENYA, LETTONIE, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, TCHAD, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, UKRAINE, VIET NAM, YOUGOSLAVIE, ZAMBIE, ARIPO, BBDM, BBM, OAPI, OEB.

1065. Les six Etats suivants ont actuellement le statut d'observateur au sein du PCIPI : COLOMBIE, INDE, LITUANIE, PEROU, TURQUIE, YEMEN. Quatre organisations internationales (CCE, FICPI, FID, PDG) et l'éditeur de la revue World Patent Information ont également un statut d'observateur au sein du PCIPI.

1066. Le PCIPI a tenu sa quatrième session, à Genève, le 21 septembre. Les 36 membres suivants du comité permanent étaient représentés à la session : ALGERIE, ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BRESIL, BULGARIE, CANADA, CHILI, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, LETTONIE, MALAWI, MONACO, MONGOLIE, NORVEGE, POLOGNE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, UKRAINE, ZAMBIE, OEB, ARIPO. Le PDG était représenté par un observateur.

1067. Au sujet d'une proposition, faite à l'Assemblée de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) par le Bureau international, de transférer le travail de révision de la classification internationale des brevets (CIB) du Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) à un groupe de travail qui serait créé dans le cadre du Comité d'experts de la CIB et de transférer la responsabilité de la sélection des demandes de révision de la CIB du Comité exécutif de coordination du PCIPI au Comité d'experts de la CIB, le PCIPI a recommandé à l'Assemblée de l'Union de l'IPC qu'aucun changement ne soit apporté au système actuel, c'est-à-dire que le travail de révision de la CIB soit poursuivi dans le cadre du PCIPI/SI et que la sélection des demandes de révision de la CIB continue d'être effectuée par le Comité exécutif de coordination. (La recommandation du PCIPI a été acceptée par l'Assemblée de l'Union de l'IPC à sa session de septembre 1993.) Le Comité permanent a pris note, en l'approuvant, du résumé des rapports des neuvième, dixième, onzième et douzième sessions du Comité exécutif de coordination du PCIPI et approuvé le projet de rapport du directeur général aux sessions de septembre 1993 des Assemblées des Unions de Paris, de l'IPC et du PCT (Traité de coopération en matière de brevets) sur les activités du PCIPI en 1992 et au premier semestre de 1993.

1068. Le Groupe de travail sur l'information générale du Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/GI) a tenu sa dixième session, à Genève, du 15 au 23 avril. Les 18 membres suivants du groupe de travail étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, BULGARIE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, MEXIQUE, PAYS-BAS, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE, OEB. Le PDG était représenté par des observateurs.

1069. Le groupe de travail a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI l'adoption d'un nouveau code littéral "W" pour la publication d'information sur les demandes ou enregistrements de modèles d'utilité.

1070. Le groupe de travail a examiné le premier projet d'une norme de l'OMPI concernant les étiquettes de nom de champ utilisées dans les systèmes de recherche en matière de brevets, et a tenu un premier débat sur la révision des normes ST.23 (recommandation relative à la présentation des séquences de nucléotides et d'acides aminés dans les demandes de brevet et les documents de brevet publiés) et ST.32 (codage générique du texte des documents de brevet échangés sur support lisible par machine) de l'OMPI.

1071. En ce qui concerne la possibilité de distinguer plus nettement les codes d'indexation de la CIB des symboles de classement de cette classification en modifiant la représentation des codes d'indexation imprimés sur les documents de brevet et enregistrés dans la base de données, le groupe de travail a convenu de ne pas modifier la représentation de ces codes à cause des problèmes pratiques que cela soulèverait.

1072. Enfin, le groupe de travail a examiné une proposition de l'Office norvégien des brevets consistant à indiquer dans les demandes de brevet, à partir de l'an 2000, l'année de dépôt au moyen de quatre chiffres placés en tête du numéro de demande, ainsi que les conséquences que pourrait avoir l'utilisation d'un tel système de numérotation pour les services d'information et de documentation en matière de propriété industrielle.

1073. Le PCIPI/GI a tenu sa onzième session, à Genève, du 11 au 15 octobre. Les 20 membres suivants du groupe de travail ont participé à cette session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BULGARIE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE, OEB. Le PGD était représenté par des observateurs.

1074. Le groupe de travail a achevé la révision des normes de l'OMPI ST.18 (Recommandation concernant les bulletins de brevets et autres journaux d'annonces de brevets) et ST.23 (Recommandation relative à la présentation des listes de séquences de nucléotides et d'acides aminés dans les demandes de brevet et les documents de brevet publiés), et il a recommandé au Comité exécutif de coordination du PCIPI (PCIPI/EXEC) d'adopter les normes modifiées.

1075. Un projet d'étude sur la délivrance et la publication des "certificats complémentaires de protection" pour les médicaments ou des titres de propriété industrielle équivalents a été examiné et sera mis au point pour la prochaine session du groupe de travail, en 1994.

1076. Enfin, le groupe de travail a examiné les conséquences du passage à l'an 2000 sur les questions d'information et de documentation en matière de propriété industrielle, certaines questions relatives à l'information sur les dessins et modèles industriels, ainsi que la possibilité de vérifier l'exactitude de la représentation des codes d'indexation de la CIB sur les documents de brevet, et il a approuvé une liste des abréviations et sigles utilisés pour le traitement électronique de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle.

1077. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur les principes de révision à long terme de la CIB (PCIPI/IPC) a tenu sa deuxième session, à Genève, du 1^{er} au 4 juin. Les 20 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, BRESIL, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE, OEB. Le PDG et l'éditeur de la publication "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

1078. Le groupe de travail a convenu que la proposition qui consistait à adopter une solution de compromis permettant de réduire le coût des travaux de révision, de faire de la CIB un instrument de recherche plus efficace et de la rendre plus dynamique, qui avait été formulée par le Bureau international et examinée par le groupe de travail à sa première session, en novembre 1992, ne devrait pas être mise en application en raison des problèmes pratiques qui en résulteraient pour les offices.

1079. Le groupe de travail a convenu que l'adoption de critères stricts, appliqués avec rigueur lors de la sélection, devrait permettre de faire en sorte que le programme de révision ne soit pas surchargé. Il a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI de nouveaux critères de sélection des demandes de révision de la CIB.

1080. Le groupe de travail a également convenu que les principes appliqués dans le cadre du travail de révision de la CIB au cours de la période de révision actuelle (la cinquième) devraient constituer, sous réserve de quelques changements mineurs, la base du travail de révision de la CIB au cours de la sixième période de révision (1994-1999).

1081. Le groupe de travail a convenu par ailleurs de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI d'inclure la question de l'évolution future des schémas d'indexation dans la CIB au programme de travail pour la période biennale 1994-1995, compte tenu des problèmes rencontrés dans le cadre de l'utilisation des schémas d'indexation actuels, et de s'interroger sur l'opportunité et la possibilité de créer un schéma d'indexation restreint (par opposition à un schéma d'indexation approfondi) applicable dans la totalité de la CIB.

1082. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) a tenu sa onzième session à Genève du 3 au 9 juin. Les 31 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHINE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ISRAEL, JAPON, MEXIQUE, NORVEGE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE, OEB. La COLOMBIE, la JORDANIE, le ZIMBABWE, la CCE, le PDG et l'éditeur de la publication "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

1083. L'OEB a présenté dans le détail les progrès réalisés dans le cadre du projet EASY (Electronic Application System) dont l'objectif est de faciliter le dépôt des demandes de brevet sous forme électronique et d'encourager les déposants à opter pour ce mode de dépôt.

1084. Après un examen approfondi des définitions de l'expression "usage interne" (des données reçues d'autres offices de propriété industrielle) proposées par un office de propriété industrielle, ainsi que d'un projet de questionnaire sur le même sujet, le groupe de travail a prié le Bureau international de distribuer un nouveau projet de définitions et une nouvelle version du projet de questionnaire sollicitant des renseignements sur la même question.

1085. Le PCIPI/MI a tenu sa douzième session, à Genève, du 13 au 17 décembre. Les 32 membres suivants du groupe de travail étaient représentés à cette session : ALGERIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, BULGARIE, CANADA, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, MEXIQUE, NORVEGE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, ARIPO, OEB. Le CHILI, le PDG et l'éditeur de la publication "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

1086. La délégation de l'OEB a présenté un exposé détaillé sur le projet EASY et le Bureau international a fait une démonstration du logiciel destiné au dépôt électronique des demandes PCT.

1087. Le groupe de travail a étudié le résumé des réponses reçues à la suite de l'envoi d'une nouvelle circulaire de l'OMPI concernant les définitions de l'expression "usage interne" de données qui avait été envoyée après sa onzième session, et il a adopté un projet de questionnaire modifié en invitant le Bureau international à le diffuser en temps voulu pour permettre au groupe de travail d'étudier les réponses et l'opportunité de toute action complémentaire lors de sa prochaine session, en 1994.

1088. Le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) a tenu sa onzième session à Genève du 12 au 25 juin. Quinze membres du groupe de travail étaient représentés à cette session, à savoir l'ALLEMAGNE, la BELGIQUE, le DANEMARK, l'ESPAGNE, les ETATS-UNIS D'AMERIQUE, la FINLANDE, la FRANCE, le JAPON, la NORVEGE, le PORTUGAL, la ROUMANIE, le ROYAUME-UNI, la SUEDE, la SUISSE et l'OEB.

1089. Le groupe de travail a terminé ses travaux préparatoires pour la sixième édition de la CIB, qui entrera en vigueur le 1er janvier 1995.

1090. Il a également examiné 77 projets de révision de la CIB inscrits au programme de la période biennale 1992-1993, dont 24 avaient trait au domaine de la mécanique, 23 à celui de la chimie et 30 à celui de l'électricité, et il a mis la dernière main aux projets de révision de 73 sous-classes.

1091. L'introduction, dans la sous-classe G 05 D, de renvois à des endroits axés sur l'application a été achevée; il a été convenu d'exclure de l'utilisation à des fins d'indexation certains groupes de la CIB jugés impropres à cet usage, et certaines modifications du guide d'utilisation de la CIB, touchant notamment au chapitre IV (systèmes hybrides) et destinées à rendre ce dernier plus clair, ont été approuvées.

1092. Le PCIPI/SI a tenu sa douzième session, à Genève, du 29 novembre au 3 décembre. Les 17 membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, BELGIQUE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, IRLANDE, NORVEGE, PORTUGAL, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE, OEB.

1093. A cette session, le groupe de travail a entamé ses travaux préparatoires pour la septième édition de la classification internationale des brevets (CIB), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier de l'an 2000. Il a examiné sept projets de révision de la CIB relevant du domaine de l'électricité qui étaient inscrits au programme pour la période biennale 1992-1993. Des modifications intéressant quatre sous-classes de la CIB ont été approuvées. Il a examiné la question de l'introduction de renvois dans les endroits de la CIB axés sur la fonction et a convenu de la procédure à suivre pour l'exécution de la tâche correspondante. Enfin, il a examiné aussi la question de la sélection de documents de brevet qui pourraient être utilisés aux fins de la formation dans le domaine du classement.

1094. Le Comité exécutif de coordination du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) a tenu sa douzième session à Genève du 3 au 11 juin 1993. Les 31 membres ci-après du comité étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, CHINE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ISRAEL,

JAPON, MEXIQUE, NORVEGE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE, OEB. La COLOMBIE, la JORDANIE, le ZIMBABWE, la CCE, le PDG et l'éditeur de la publication "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

1095. En ce qui concerne la recommandation formulée par le PCIPI/IPC, le comité a adopté des critères quantitatifs de sélection des projets de révision de la CIB plus rigoureux et a convenu que ces nouveaux critères devraient être appliqués aux demandes de révision qui n'ont pas encore été examinées par le comité et à tous les projets de révision qui ne seraient pas achevés à la onzième session du PCIPI/SI en juin 1993, à l'exception de ceux sur lesquels un travail important a déjà été réalisé. La recommandation relative à l'orientation du travail de révision de la CIB pour la sixième période de révision (1994-1999) a été approuvée, et il a été convenu d'en recommander l'adoption au Comité d'experts de l'Union de la Classification internationale des brevets (Union de l'IPC).

1096. Le comité a adopté le projet de rapport sur les activités menées par le PCIPI au cours de la période biennale 1992-1993 et a décidé, après examen du mandat de ses groupes de travail, de dissoudre le Groupe de travail ad hoc sur le stockage optique (PCIPI/OS) et le Groupe de travail ad hoc sur les principes de révision à long terme de la CIB (PCIPI/IPC) et de confier leurs tâches à d'autres groupes de travail.

1097. Le même Comité exécutif de coordination a tenu sa treizième session, à Genève, du 13 au 17 décembre. Les 32 membres suivants du comité étaient représentés à cette session : ALGERIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, BULGARIE, CANADA, CHINE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, MEXIQUE, NORVEGE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, ARIPO, OEB. Le CHILI, le PDG et l'éditeur de la publication "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

1098. Le comité a pris note du rapport relatif à la quatrième session du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI), tenue en septembre 1993, notamment des conclusions qui y sont consignées, et a adopté une version révisée des normes ST.18 (Recommandation concernant les bulletins de brevets et autres journaux d'annonces de brevets), ST.23 (Recommandation relative à la présentation des listes de séquences de nucléotides et d'acides aminés dans les demandes de brevet et les documents de brevet publiés) et ST.60 (Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques) de l'OMPI.

1099. La "liste d'abréviations et de sigles utilisés pour le traitement électronique de l'information dans le domaine de l'information et de la documentation en matière de propriété industrielle", qui sera publiée au début de 1994 dans le Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle, a aussi été adoptée. En outre, le comité a convenu d'inscrire de nouvelles tâches au programme de travail du PCIPI pour la période biennale 1994-1995, y compris l'utilisation de codes INID pour l'identification uniforme des données bibliographiques et l'élaboration de normes de l'OMPI donnant des indications aux offices de propriété industrielle pour la diffusion, sous forme déchiffrable par machine, de bulletins officiels

de brevets et de marques. Le comité a aussi convenu de créer un "Groupe de travail ad hoc sur l'application des critères de sélection des projets de révision de la CIB", chargé d'examiner l'application des critères quantitatifs de sélection de ces projets ainsi que des questions connexes.

1100. Le Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI) a tenu sa troisième session, à Genève, du 18 au 22 octobre. Les 22 membres suivants du groupe de travail étaient représentés : ALLEMAGNE, BRESIL, BULGARIE, CHINE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, HONGRIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), JAPON, NORVEGE, POLOGNE, PORTUGAL, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, BBM.

1101. Le groupe de travail a achevé la révision de la norme ST.60 de l'OMPI (Recommandation relative aux données bibliographiques concernant les marques) et a convenu de recommander au Comité exécutif de coordination du PCIPI d'adopter la nouvelle version de cette norme. Un projet de norme ST.63 de l'OMPI (Recommandation concernant le contenu et la présentation des bulletins officiels des marques) a été examiné et une version remaniée du projet sera établie pour la prochaine session du groupe de travail, en 1994. En ce qui concerne le projet de norme ST.65 de l'OMPI (Recommandation relative à la numérotation des demandes d'enregistrement et des enregistrements de marques), le groupe de travail a convenu de demander au Bureau international de distribuer un questionnaire pour savoir si les offices préfèrent un système de numérotation à séries annuelles ou un système de numérotation continue pour les demandes d'enregistrement de marques et s'ils préfèrent que la demande d'enregistrement et l'enregistrement correspondant portent le même numéro ou pas. Enfin, le groupe de travail a examiné les mesures de contrôle de la qualité pour l'introduction et la validation des données ainsi que les systèmes de recherche et méthodes d'examen en ce qui concerne les marques.

Publications

1102. La mise à jour de 1993 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle a été publiée en anglais en avril, et en français en août. La version espagnole du volume I du manuel a été publiée en mai.

1103. Le Répertoire mondial des sources d'information en matière de brevets de l'OMPI a été publié en français et en anglais en août.

1104. JOPAL et JOPALROM. Le Journal of Patent Associated Literature (JOPAL) (y compris un index annuel) est publié depuis 1981 sous la forme d'une brochure mensuelle qui a pour objet de fournir, de manière condensée, des indications bibliographiques sur des articles qui ont été publiés dans les principaux périodiques scientifiques et techniques et qui divulguent de nouveaux modes et procédés de fabrication, de nouveaux dispositifs, matériels et agencements de ceux-ci, de nouveaux matériaux ou de nouvelles applications de méthodes, dispositifs ou matériaux connus. Ces périodiques figurent dans la liste constituant la documentation minimale qui est prévue dans le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) pour déterminer l'état de la technique pertinent en relation avec la recherche internationale concernant les demandes de brevet déposées selon le PCT.

1105. En octobre 1993, un disque compact ROM contenant les informations publiées de 1981 à 1992 dans le périodique mensuel JOPAL a été mis sur le marché sous le nom de JOPALROM. Les informations ci-après peuvent faire l'objet de recherches sur ce disque compact, en relation avec les articles susmentionnés : symboles de la Classification internationale des brevets (CIB); auteurs, titres et indications relatives aux sources; numéros d'identification PCT. Figurent également, sur ce disque compact ROM, un fac-similé de la page de couverture de chacun des périodiques, ainsi que le titre (pouvant faire l'objet de recherches) des périodiques énumérés dans la liste constituant la documentation minimale du PCT.

1106. Il a été prévu de produire un disque JOPALROM par an. Le deuxième disque, contenant des données jusqu'à la fin de 1993, serait produit au cours du second semestre de 1994. Le prix du JOPALROM est de 250 francs suisses.

Classification internationale des brevets (CIB)

Objectif

1107. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale des brevets (CIB), outil important pour le classement systématique des brevets et la recherche de l'information technique contenue dans les documents de brevet. On entend par "perfectionner" le fait i) d'étendre la classification à de nouveaux domaines techniques et ii) de décrire et classer plus précisément ceux qui existent.

Activités

1108. IPCIS et IPC:CLASS. Un nouveau système de gestion de bases de données est devenu opérationnel en septembre 1993 sous le sigle IPCIS (International Patent Classification Information System). Ce système contient toutes les versions de la CIB en français et en anglais, ainsi que toutes les nouvelles propositions de modification de cette dernière. Il constitue en outre un support pour la révision en cours de la CIB et pour l'index des mots clés, il crée une base de données accessible en ligne pour les offices nationaux de propriété industrielle et offre des données préparatoires de qualité pour l'impression périodique de la CIB.

1109. La première édition du disque compact ROM IPC:CLASS (IPC Cumulative and Linguistic Advanced Search System) a été produite en 1992. Plus de 300 exemplaires du disque ont été vendus à ce jour et une centaine d'exemplaires ont été fournis gratuitement aux membres de l'Union de l'IPC ainsi qu'à un certain nombre de pays en développement. Le contenu de ce disque est valable jusqu'au 1^{er} janvier 1995, date à laquelle la sixième édition de la CIB entrera en vigueur.

1110. Le logiciel de recherche d'IPC:CLASS, qui est fourni sur une disquette séparée (et non sur le disque compact lui-même), permet de faire des recherches à partir de mots clés ou de symboles de la CIB, ou des deux à la fois, dans n'importe lequel des fichiers de données figurant sur le disque, et de passer aisément d'une version dans une langue à une version dans une autre langue et d'une édition à une autre, grâce à l'affichage simultané de deux fichiers de données sur l'écran.

1111. La deuxième édition du disque compact ROM IPC:CLASS, qui sera produite en 1994, contiendra, en sus des fichiers figurant dans l'édition actuelle (première), la sixième édition de la CIB en français, allemand, anglais, espagnol et hongrois, ainsi que le texte en français et en anglais des première et deuxième éditions de la CIB. Cette deuxième édition du disque compact ROM IPC:CLASS fonctionnera aussi sur le système d'exploitation "Windows", plus convivial.

1112. La Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques, instituée par l'Arrangement de Nice (classification de Nice) et la Classification internationale des éléments figuratifs des marques, instituée par l'Arrangement de Vienne (classification de Vienne) figurent dans la série de disques compacts ROMARIN décrite plus loin, dans la section relative au système de Madrid.

Comité d'experts de la CIB

1113. Le Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) a tenu sa vingt et unième session, à Genève, du 1^{er} au 5 mars. Quatorze Etats membres du comité - ALLEMAGNE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE - et l'OEB étaient représentés à cette session.

1114. Le comité d'experts a approuvé des modifications de la CIB qui avaient été proposées par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) du PCIPI et portaient sur cinq classes et 53 sous-classes. Deux nouvelles sous-classes intitulées, respectivement, "régénération de sols pollués" et "traitement ou génération de données d'images, en général" ont été introduites dans la CIB.

1115. Le même comité d'experts a tenu sa vingt-deuxième session, à Genève, du 30 septembre au 8 octobre. Quinze Etats membres du comité, à savoir l'ALLEMAGNE, le DANEMARK, l'EGYPTE, l'ESPAGNE, les ETATS-UNIS D'AMERIQUE, la FEDERATION DE RUSSIE, la FINLANDE, la FRANCE, le JAPON, la NORVEGE, les PAYS-BAS, le PORTUGAL, le ROYAUME-UNI, la SUEDE et la SUISSE ainsi que l'OEB y étaient représentés.

1116. Au cours de cette session, la dernière de la période quinquennale de révision en cours, le comité a achevé la mise au point de la sixième édition de la classification internationale des brevets (CIB), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1995.

1117. Le comité a adopté les modifications proposées par le Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) concernant deux classes et 88 sous-classes de la CIB. Une nouvelle sous-classe C 22 K, relative au "changement des caractéristiques physiques des alliages", a été introduite. Le comité a aussi adopté certaines modifications et rectifications de la cinquième édition de la CIB.

1118. Le comité a adopté des modifications du Guide d'utilisation de la CIB, notamment un nouveau texte pour le chapitre IV relatif aux systèmes hybrides. Pour que les utilisateurs soient mieux informés, le comité a convenu d'inclure un renvoi à ce chapitre au début de chaque schéma d'indexation de la CIB.

Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques

Objectif

1119. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification de Nice des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques ("classification de Nice"), outil important pour l'enregistrement et l'examen des marques de produits et de services. On entend par "perfectionner" i) le fait d'étendre la classification à de nouveaux produits et services et ii) de décrire et de classer plus précisément ceux qui existent. On entend également par "perfectionner" le fait de mettre la classification de Nice à jour dans diverses langues.

Activités

1120. Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice a tenu sa treizième session, à Genève, du 3 au 14 mai 1993. Douze Etats membres du groupe de travail étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, AUTRICHE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FRANCE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI, SUEDE. Le BBM était aussi représenté. La CHINE, l'ITALIE et la REPUBLIQUE DE COREE étaient représentées par des observateurs.

1121. Le groupe de travail a approuvé un certain nombre de changements à apporter à la classification de Nice, qui seront transmis aux participants de la prochaine session du Comité d'experts de l'Union de Nice pour adoption. Parmi les changements envisagés figurent des propositions concernant l'adjonction de "services de vente au détail" dans la liste alphabétique. Le groupe de travail n'a pas introduit de position dans la liste concernant ces services, mais il a pris note du fait que le Bureau international estime que la question de l'enregistrement des marques pour les "services de vente au détail" revêt une grande importance, en particulier dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid, et a l'intention d'approfondir cette question en vue de trouver, si possible, un compromis acceptable pour tous les pays.

1122. Le groupe de travail a pris note d'une analyse préliminaire réalisée par le Bureau international sur une enquête relative à la restructuration éventuelle de la classification de Nice montrant que, exception faite de la subdivision de classes existantes et de l'introduction de nouvelles classes, la plupart des offices de marques sont opposés à la restructuration de la classification.

1123. Le Service de classement pour les marques de l'OMPI, qui dispense des conseils (contre paiement d'une taxe) sous forme de rapports concernant le classement rigoureux des produits et des services selon la classification de Nice, a poursuivi ses activités au cours de la période examinée. En 1993, 156 rapports de classement ont été établis au total, soit une augmentation de 23,8% par rapport à 1992 (126).

1124. La sixième édition (1992) de la Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice) (qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992) a été publiée en italien-français et portugais-français en août. Elle a aussi

été mise à disposition sur disque compact ROM en français et en anglais (voir les paragraphes relatifs à la série de disques compacts ROMARIN, dans la section concernant le système de Madrid).

Classification internationale des dessins et modèles industriels

Objectif

1125. L'objectif est de continuer à perfectionner la classification internationale pour les dessins et modèles industriels ("classification de Locarno"), outil important pour la bonne marche de l'enregistrement des dessins et modèles industriels. On entend par "perfectionner" le fait d'étendre la classification à de nouveaux types de produits faisant l'objet de dessins ou de modèles, de décrire et de classer plus précisément ceux qui existent et de mettre la classification à jour dans diverses langues.

Activités

Comité d'experts de l'Union de Locarno

1126. Le Comité d'experts de l'Union de Locarno pour la classification internationale des dessins et modèles industriels a tenu sa sixième session, à Genève, du 15 au 19 mars. Douze Etats membres de l'Union de Locarno - ALLEMAGNE, AUTRICHE, DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, FRANCE, ITALIE, NORVEGE, PAYS-BAS, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE - et le BBDM étaient représentés à cette session.

1127. Le comité a adopté plusieurs modifications et compléments de la classification de Locarno, proposés par le DANEMARK, la FINLANDE, la FRANCE, la NORVEGE, la SUEDE, le BBDM et le Bureau international, et a noté que la nouvelle (sixième) édition de la classification contenant les modifications et compléments adoptés entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

1128. Le comité a aussi décidé de recommander aux offices de faire précéder désormais de l'abréviation "LOC" les numéros des classes et sous-classes de la classification de Locarno lorsqu'ils les inscriront dans les documents officiels aux fins du dépôt ou de l'enregistrement des dessins et modèles industriels et dans les publications correspondantes, et d'indiquer par un chiffre arabe figurant entre parenthèses - par exemple, LOC(6) - l'édition de cette classification utilisée pour le classement des dessins et modèles industriels.

1129. En octobre, la sixième édition (1993) de la classification de Locarno (qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994) a été publiée pour la première fois par des moyens informatiques, en français-anglais.

Classification internationale des éléments figuratifs des marques

Objectif

1130. L'objectif général est de continuer à perfectionner la classification de Vienne des éléments figuratifs des marques ("classification de Vienne"), outil important pour l'enregistrement des marques comportant des éléments figuratifs et pour la recherche y relative. On entend par

"perfectionner" le fait de combler les lacunes, de remplacer les principes difficiles à appliquer par des principes de caractère plus pratique et de préciser la classification lorsqu'elle n'est pas suffisamment claire.

Activités

1131. La troisième édition (1993) de la classification de Vienne (qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994) a été mise à disposition, en français et en anglais, sur disque compact ROM (voir les paragraphes relatifs à la série de disques compacts ROMARIN, dans la section concernant le système de Madrid).

[La troisième partie suit]

TROISIEME PARTIE : ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

Système du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)Objectif

1132. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (le "PCT") et, par ailleurs, de développer davantage le système du PCT.

Activités

1133. Nouveaux Etats contractants. A la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion ou d'une déclaration de continuation de l'application du PCT, les Etats suivants sont devenus liés par le PCT aux dates indiquées entre parenthèses, ce qui porte à 64 le nombre total des Etats contractants : BELARUS (25 décembre 1991), CHINE (1^{er} janvier 1994), KAZAKHSTAN (25 décembre 1991), LETTONIE (7 septembre 1993), NIGER (21 mars 1993), OUZBEKISTAN (25 décembre 1991), REPUBLIQUE TCHEQUE (1^{er} janvier 1993), SLOVAQUIE (1^{er} janvier 1993), SLOVENIE (1^{er} mars 1994), TRINITE-ET-TOBAGO (10 mars 1994), VIET NAM (10 mars 1993).

1134. Application de la règle 32 du règlement d'exécution du PCT dans certains Etats successeurs. En 1993, conformément à la règle susmentionnée, le Bureau international a envoyé aux déposants d'environ 37 600 demandes internationales selon le PCT une notification les informant de la possibilité de demander l'extension des effets de ces demandes à un Etat successeur de l'ex-Union soviétique ou de l'ex-Tchécoslovaquie ayant fait une déclaration de continuation de l'application des effets du PCT sur son territoire. Les Etats intéressés sont les suivants et le nombre de demandes d'extension valables reçues par le Bureau international en 1993 s'établit comme suit : BELARUS 73, KAZAKHSTAN 684, REPUBLIQUE TCHEQUE 221, SLOVAQUIE 197, UKRAINE 1841.

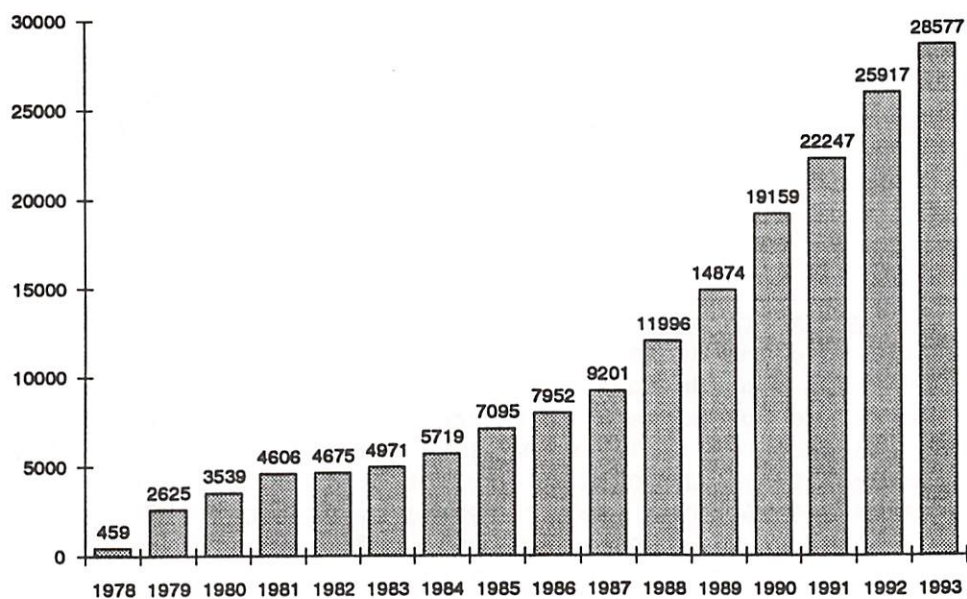
Administration

1135. En 1993, le Bureau international a reçu les "exemplaires originaux"* de 28 577 demandes internationales en provenance des "offices récepteurs", c'est-à-dire des offices auprès desquels les demandes internationales sont déposées, soit une augmentation de 10,26% par rapport à l'année 1992 (25 917 demandes).

1136. Le nombre des exemplaires originaux reçus chaque année civile par le Bureau international depuis le début du fonctionnement du PCT s'établit comme suit :

* On appelle "exemplaire original" l'exemplaire authentique d'une demande internationale déposée auprès d'un "office récepteur" et transmis au Bureau international.

Nombre d'exemplaires originaux reçus depuis 1978



1137. Le tableau qui suit indique le pays d'origine des demandes internationales dont le Bureau international a reçu les exemplaires originaux en 1993, avec les pourcentages correspondants.

<u>Exemplaires originaux reçus*</u>	<u>Pays d'origine du déposant</u>	<u>Pourcentage</u>
<u>Nombre</u>		
12 535	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	43,86
3 459	ALLEMAGNE	12,10
2 813	ROYAUME-UNI**	9,84
1 916	JAPON	6,70
1 517	FRANCE	5,31
1 098	SUEDE	3,84
664	AUSTRALIE	2,32
568	FINLANDE	1,99
553	CANADA	1,94
531	SUISSE***	1,86
484	PAYS-BAS	1,69
454	DANEMARK	1,59
399	ITALIE	1,40
271	FEDERATION DE RUSSIE	0,95
244	AUTRICHE	0,85
184	NORVEGE	0,64
167	BELGIQUE	0,58
133	NOUVELLE-ZELANDE	0,47
125	REPUBLIQUE DE COREE	0,44
123	ESPAGNE	0,43
77	HONGRIE	0,27
71	IRLANDE	0,25
42	BRESIL	0,15
31	REPUBLIQUE TCHEQUE	0,11
24	GRECE	0,08
20	LUXEMBOURG	0,07
17	POLOGNE	0,06
15	BULGARIE	0,05
10	PORTUGAL	0,03
6	BELARUS	0,02
6	ROUMANIE	0,02
6	UKRAINE	0,02
5	SLOVAQUIE	0,02
3	MONACO	0,01
2	OAPI	0,01
1	BARBADE	<0,01
1	REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE	<0,01
1	KAZAKHSTAN	<0,01
1	SRI LANKA	<0,01
Total :	28 577	100,00
=====	=====	=====

* 3447 demandes internationales (soit 12% des demandes reçues) ont été déposées auprès de l'OEB. Ces demandes sont comprises dans les chiffres indiqués pour chaque Etat membre de l'OEB dont le déposant a la nationalité, ou dans lequel il est domicilié.

** Y compris les demandes pour HONG KONG et l'ILE DE MAN, puisque l'office national du ROYAUME-UNI est aussi l'office récepteur pour les résidents de HONG KONG et de l'ILE DE MAN.

*** Y compris les demandes pour le LIECHTENSTEIN, puisque l'office national SUISSE est aussi l'office récepteur pour les nationaux et résidents du LIECHTENSTEIN.

1138. En 1993, le nombre moyen de désignations faites par demande internationale a été de 13,66 (10,25 en 1992). Ces désignations ont eu en moyenne, par demande internationale, l'effet de demandes nationales ou régionales dans 31,46 Etats contractants (contre 25,50 en 1992). La différence entre le nombre des désignations et leur effet de demandes nationales ou régionales tient au fait que la désignation pour un brevet régional (européen ou OAPI) couvre plusieurs Etats. En 1993, un brevet européen a été demandé dans 28 155 demandes internationales, soit 98,52% des cas (24 695 en 1992, soit 95,28% des cas). Le pourcentage de demandes internationales qui contenaient plus de 10 désignations a été de 34,53 (26,74% en 1992), ce qui montre que plus d'un tiers du total des déposants selon le PCT tire parti de la possibilité de désigner gratuitement le nombre d'Etats supplémentaires qu'il souhaite dès lors que 10 taxes de désignation ont été payées.

1139. Le tableau qui suit indique le nombre total des désignations faites dans les demandes internationales dont les exemplaires originaux ont été reçus en 1993, ventilé par Etat désigné. Il indique aussi (en pourcentage) le nombre de fois où, pour 100 demandes, un Etat contractant est désigné.

<u>Nombre des désignations aux fins d'une protection nationale et/ou régionale*</u>	<u>Etat désigné</u>	<u>Pourcentage*</u>
35 037	ROYAUME-UNI	122,61
34 772	ALLEMAGNE	121,68
34 073	SUEDE	119,23
33 916	PAYS-BAS	118,68
33 882	ESPAGNE	118,56
33 863	DANEMARK	118,50
33 823	SUISSE**	118,36
33 817	AUTRICHE	118,34
33 664	LUXEMBOURG	117,80
32 892	PORTUGAL	115,10
27 520	FRANCE	96,30
27 401	ITALIE	95,88
27 296	BELGIQUE	95,52
27 239	GRECE	95,32
27 216	IRLANDE	95,24
27 214	MONACO	95,23
24 519	JAPON	85,80
20 799	CANADA	72,78
16 626	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	58,18
16 028	AUSTRALIE	56,09
14 948	REPUBLIQUE DE COREE	52,31
11 577	NORVEGE	40,51
11 575	BRESIL	40,50
11 418	FINLANDE	39,96
11 224	FEDERATION DE RUSSIE	39,28
10 305	HONGRIE	36,06
10 073	POLOGNE	35,25
9 571	NOUVELLE-ZELANDE	33,49
9 119	ROUMANIE	31,91
8 943	BULGARIE	31,29
8 851	REPUBLIQUE TCHEQUE	30,97
8 752	UKRAINE	30,63
8 479	SLOVAQUIE	29,67
8 386	SRI LANKA	29,35
8 374	REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE	29,30
8 365	SOUDAN	29,27
8 362	BARBADE	29,26
8 347	MADAGASCAR	29,21
8 320	MONGOLIE	29,11
8 316	MALAWI	29,10
7 695	OAPI***	26,93
5 006	KAZAKHSTAN	17,52
4 781	VIET NAM	16,73
3 741	BELARUS	13,09
1 248	LETTONIE	4,37
997	OUZBEKISTAN	3,49
676	Tchécoslovaquie****	2,37

* Deux désignations sont comptées lorsqu'un Etat membre de l'OEB est désigné aux fins de la protection nationale et aux fins d'un brevet européen, ce qui explique pourquoi le pourcentage indiqué pour certains Etats est supérieur à 100%.

(Suite des notes du tableau à la page suivante.)

1140. Une copie de chaque demande internationale est envoyée à l'administration chargée de la recherche internationale compétente afin qu'elle procède à ladite recherche. Le nombre des demandes internationales dont le Bureau international a reçu l'exemplaire original en 1993 et qui ont été envoyées aux différentes administrations en question s'établit comme suit :

<u>Administration chargée de la recherche internationale</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
OEB	15 409	53,92
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	7 848	27,46
SUEDE	2 236	7,82
JAPON	1 811	6,34
AUSTRALIE	777	2,72
FEDERATION DE RUSSIE	286	1,00
AUTRICHE	210	0,74
Total :	28 577	100,00
=====	=====	=====

1141. Les langues de dépôt des demandes internationales dont l'exemplaire original a été reçu par le Bureau international en 1993 et les pourcentages correspondants sont les suivants :

<u>Langue de dépôt</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
anglais	19 562	68,45
allemand	4 012	14,04
japonais	1 813	6,34
français	1 602	5,61
suédois	569	1,99
russe	283	0,99
finnois	228	0,80
danois	183	0,64
néerlandais	123	0,43
espagnol	104	0,36
norvégien	98	0,34
Total :	28 577	100,00
=====	=====	=====

(Suite des notes du tableau de la page précédente.)

** Inclut la désignation simultanée du LIECHTENSTEIN.

*** Inclut la désignation simultanée du BENIN, du BURKINA FASO, du CAMEROUN, du CONGO, de la COTE D'IVOIRE, du GABON, de la GUINEE, du MALI, de la MAURITANIE, du NIGER, de la REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, du SENEGAL, du TCHAD et du TOGO.

**** L'indication de la désignation de la Tchécoslovaquie dans le tableau ci-dessus découle du fait que certaines des demandes, dont l'exemplaire original a été reçu par le Bureau international en 1993, ont été déposées avant le 31 décembre 1992.

1142. Le nombre des demandes d'examen préliminaire international au titre du chapitre II du PCT qui ont été présentées aux offices indiqués ci-après, agissant en qualité d'administrations chargées de cet examen, a été de 19 995, soit une augmentation de 32,85% par rapport à 1992. On trouvera dans le tableau qui suit une ventilation de ces demandes par administration chargée de l'examen préliminaire international les ayant reçues, ainsi que les pourcentages correspondants.

<u>Administration chargée de l'examen préliminaire international</u>	<u>Nombre de demandes d'examen</u>	<u>Pourcentage</u>
OEB	8 644	43,23
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	7 056	35,33
ROYAUME-UNI*	1 672	8,36
SUEDE	1 363	6,82
AUSTRALIE	612	3,07
JAPON	484	2,42
AUTRICHE	92	0,46
FEDERATION DE RUSSIE	63	0,31
 Total :	 19 995	 100,00
=====	=====	=====

1143. L'augmentation de 32,85% du nombre des demandes d'examen préliminaire international en 1993 par rapport à 1992 peut être attribuée au fait que la plupart des Etats contractants du PCT peuvent être élus aux fins de l'examen préliminaire international et que les déposants sont de plus en plus conscients des avantages qu'offre la procédure prévue au chapitre II du traité, qui permet d'obtenir une opinion sur la question de savoir si l'invention satisfait aux critères de brevetabilité selon le PCT et qui a pour effet de différer de 10 mois supplémentaires l'ouverture de la phase nationale ou régionale.

* L'Office des brevets du Royaume-Uni a cessé d'être une administration chargée de l'examen préliminaire international pour les demandes d'examen préliminaire international présentées à partir du 1^{er} juin 1993.

1144. Remboursement des contributions d'équilibre du PCT. En janvier, les Etats suivants ont été crédités des montants ci-après (en francs suisses) correspondant à leur quote-part dans la quatrième fraction annuelle versée, pour 1993, au titre du remboursement des contributions d'équilibre du PCT qu'ils avaient acquittées conformément à une décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT à la session qu'elle avait tenue à Genève en septembre-octobre 1989. Conformément à une décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT à la session qu'elle a tenue à Genève en septembre-octobre 1991, le solde total (de 6 580 819 francs suisses) de ces contributions a été remboursé au cours de l'exercice biennal 1992-1993 :

<u>Pays</u>	<u>Francs suisses</u>
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	767 703
JAPON	470 085
ALLEMAGNE	380 326
ROYAUME-UNI	279 918
FEDERATION DE RUSSIE	274 007
FRANCE	235 377
SUEDE	149 274
SUISSE	131 915
PAYS-BAS	95 864
AUSTRALIE	91 677
CANADA	76 598
AUTRICHE	55 507
DANEMARK	53 751
BRESIL	53 582
NORVEGE	37 302
FINLANDE	34 690
HONGRIE	24 460
ESPAGNE	23 211
BELGIQUE	19 722
IRLANDE	7 677
ISRAEL	6 963
ROUMANIE	6 463
LUXEMBOURG	6 357
YUGOSLAVIE	2 568
LIECHTENSTEIN	1 720
EGYPTE	1 607
PHILIPPINES	1 061
CUBA	932
MONACO	88
Total :	3 290 405
=====	=====

Utilisation de l'informatique

1145. Le nouveau système informatique, plus performant, appelé "CASPIA" (Computer-Assisted System for the Processing of International Applications - Système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales), qui permet au Bureau international, notamment, d'enregistrer et de traiter les données contenues dans les demandes internationales, dans les rapports de recherche internationale et dans les demandes d'examen préliminaire international qu'il reçoit, ainsi que de produire des bandes magnétiques pour la photocomposition des pages de la Gazette du PCT et des pages de couverture des brochures du PCT, fonctionne depuis juillet 1992.

1146. Le nouveau système informatique, appelé "CASPRO" (Computer-Assisted System for the Processing of International Applications by the International Bureau as Receiving Office - Système assisté par ordinateur pour l'instruction des demandes internationales par le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur) a été mis au point pour permettre au Bureau international d'instruire les demandes internationales déposées auprès de ses services en sa qualité d'office récepteur selon le PCT. Le système CASPRO permet l'enregistrement et le traitement des données contenues dans les demandes internationales déposées auprès du Bureau international, et facilite en particulier les formalités d'examen, l'établissement des notifications et le traitement des taxes. Il est relié au système informatique (FINAUT) de la Division du budget et des finances de l'OMPI et au système CASPIA.

1147. Le système DICAPS (Document Imaging and Computer-Assisted Publication System - Système de traitement d'image et de publication assistée par ordinateur pour les documents) vise à répondre aux besoins généraux suivants : stockage, consultation et recherche des dossiers (les dossiers sur support papier sont appelés à disparaître et seront progressivement remplacés par des dossiers sur disque optique); mise en pages automatique, avec les dessins, des pages de couverture des brochures et des pages de la Gazette du PCT; impression automatique des brochures sur imprimante à laser; diffusion et expédition des brochures sur support optique, en particulier sur disque compact ROM. La première étape de la seconde phase (mise en pages automatique, avec les dessins, des pages de couverture des brochures et des pages de la Gazette du PCT) a été achevée en 1993. Le système devrait être pleinement opérationnel au cours du second semestre de 1994.

1148. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, le système DICAPS permettra :

i) un stockage plus efficace des dossiers de demande grâce à l'enregistrement sur disque optique des quelque 8,55 millions de pages constituant les 85 000 dossiers courants sur support papier dans le Compactus;

ii) une organisation plus simple des flux de travail, garantissant une distribution automatique et ponctuelle des documents et dossiers aux membres du personnel intéressés;

iii) l'amélioration de la production de la Gazette du PCT et des brochures grâce à la composition commandée par ordinateur et l'utilisation d'imprimantes rapides pilotées par ordinateur, qui devraient produire plus de 6 000 000 de pages par mois;

iv) la simplification, et l'abaissement du coût, de la production et de la diffusion auprès des administrations nationales et des consommateurs de copies des brochures du PCT : des copies numériques de ces brochures seront obtenues à partir du disque optique, triées électroniquement et imprimées sur les imprimantes rapides.

1149. Les disques compacts ROM du PCT. Le Bureau international a continué d'améliorer son programme de diffusion sur support optique, et particulièrement sur disque compact ROM (série ESPACE-WORLD), de l'information relative à ses activités en matière de propriété industrielle.

1150. La publication de la totalité du fichier rétrospectif (1978-1989) des 66 700 demandes internationales déposées selon le PCT qui ont été publiées au cours de ces 12 années, soit environ 140 disques compacts ROM, sera achevée en 1994. Ce fichier sera commercialisé par l'OMPI. La première série de disques compacts ROM contenant les demandes internationales déposées selon le PCT qui ont été publiées en 1989 a été diffusée à la fin de 1993 et est disponible auprès de l'OMPI.

1151. Postes de travail à disque compact ROM pour les Etats contractants du PCT. En 1993, le Bureau international a continué d'appliquer la décision, prise en 1990 par l'Assemblée de l'Union du PCT, de remettre gratuitement à l'Office national de chacun des Etats contractants du PCT un poste de travail pour la lecture et l'impression des demandes internationales publiées sur disque compact ROM. La plupart des offices en question ont accepté cette offre et reçu un poste de travail. La décision continue d'être appliquée à l'égard des nouveaux Etats contractants.

1152. Projet EASY. En 1993, l'OMPI a été invitée par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office japonais des brevets, dans le cadre de leur programme de coopération trilatérale en cours, à participer au projet appelé "EASY" (Electronic Application System).

1153. Dans le cadre du projet EASY, l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique met au point un logiciel qui permettra aux déposants d'élaborer des demandes de brevet européen, des demandes de brevet des Etats-Unis d'Amérique et des demandes internationales (déposées dans le cadre du PCT) sous forme électronique. Alors que l'objectif final est d'arriver au dépôt électronique en ligne de l'ensemble des demandes de manière à éliminer les dépôts sur support papier, le projet EASY vise, dans un premier temps, à permettre les dépôts électroniques sur disquette. L'élaboration des demandes de brevet au moyen du système EASY devrait se traduire par des avantages importants et des économies substantielles pour les déposants et les offices de brevets; c'est ainsi qu'il sera possible de valider les données dès leur saisie, de recourir à des écrans d'aide, de réduire le volume de papier utilisé et de rationaliser la publication des demandes de brevet tout en améliorant la qualité de celle-ci. Il convient de noter que l'Office japonais des brevets dispose déjà d'un système de dépôt électronique.

1154. En juillet 1993, l'OMPI et l'OEB ont signé un accord de coopération pour la publication et la diffusion de l'information en matière de brevets sur disques compacts ROM. Cet accord porte sur les séries suivantes de disques compacts ROM : ESPACE-WORLD (contenant les images en fac-similé des brochures du PCT et les données bibliographiques, sous forme codée et se prêtant à la recherche), ESPACE-FIRST (contenant les images en fac-similé des premières pages des demandes de brevet européen publiées et des brochures du PCT, ainsi que les données bibliographiques correspondantes, sous forme codée et se prêtant à la recherche) et ESPACE-ACCESS (contenant les données bibliographiques des demandes de brevet européen et des brochures du PCT publiées depuis 1978, les titres et les abrégés correspondants en anglais [et, pour les brochures du PCT, en français], sous forme codée et se prêtant à la recherche). Toutes les demandes internationales déposées selon le PCT publiées depuis 1989 ont été mises à disposition sur disques compacts ROM (ce qui représente au total 216 disques). L'accord prévoit que l'OEB se chargera

de produire et de diffuser les disques actuels en accord avec l'OMPI. L'OMPI sera chargée de diffuser les disques contenant les demandes internationales publiées entre 1978 et 1989.

Services d'information et de promotion

1155. Publications. La publication bimensuelle de la Gazette du PCT en deux éditions distinctes (française et anglaise) s'est poursuivie en 1993. En plus de nombreuses informations de caractère général, la Gazette du PCT a comporté des rubriques relatives aux 26 090 demandes internationales (22 971 en 1992) publiées sous forme de brochures du PCT (en français, allemand, anglais, espagnol, japonais ou russe, selon la langue de dépôt) le même jour que les numéros correspondants de la gazette. Au 31 décembre 1993, on comptait 891 abonnés à la Gazette du PCT. En 1993, 75 613 brochures du PCT ont été vendues.

1156. Le Groupe de la vente et de la diffusion des publications de l'OMPI a été doté d'un matériel informatique qui permet d'imprimer sur demande des copies des brochures du PCT contenues dans des disques compacts ROM ESPACE-WORLD sur chargeurs, au moyen d'un logiciel élaboré par l'Office des brevets du Royaume-Uni. Ce système informatisé a aussi permis d'imprimer des factures pour toute une gamme de publications vendues par le Bureau international. Plus de 75 000 brochures du PCT (de 30 pages chacune, en moyenne) ont été imprimées en 1993.

1157. Le nombre de demandes internationales publiées en 1993 sous forme de brochures dans les langues précitées s'établit comme suit :

<u>Langue de publication</u>	<u>Nombre de demandes</u>	<u>Pourcentage</u>
anglais	19 056	73,04
allemand	3 588	13,75
japonais	1 712	6,56
français	1 414	5,42
russe	223	0,85
espagnol	97	0,37
Total :	26 090	100,00
=====	=====	=====

1158. Quatre numéros spéciaux de la Gazette du PCT, regroupant des informations de caractère général et contenant les directives concernant l'examen préliminaire selon le PCT ainsi qu'une liste des éléments de la documentation minimale prévus à la règle 34.1.b)iii) du règlement d'exécution du PCT, ont été publiés.

1159. Le Guide du déposant, manuel à feuilles mobiles destiné aux utilisateurs du système du PCT, a continué d'être régulièrement mis à jour par le Bureau international en français, allemand, anglais, chinois et japonais.

1160. Une brochure intitulée Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) peut être obtenue gratuitement en français, allemand, anglais et espagnol.

1161. Des brochures contenant le texte du PCT et de son règlement d'exécution ont aussi été publiées en 1993 en français, allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais et russe.

1162. Les préparatifs en vue de la publication, à partir du mois de mars 1994, d'un bulletin intitulé PCT Newsletter, qui contiendra des informations récentes et qui s'adresse aux utilisateurs du PCT, ont été entrepris en 1993. Ce bulletin paraîtra en moyenne une fois par mois en anglais.

1163. Formation et promotion. En 1993, 49 séminaires d'information et de formation sur la promotion et l'utilisation du PCT (représentant 74 jours de formation pour plus de 3200 personnes), organisés à l'intention de fonctionnaires nationaux, de conseils en brevets et autres juristes, de représentants du secteur industriel ainsi que d'étudiants, ont eu lieu en ALLEMAGNE, en AUSTRALIE, en CHINE, en ESTONIE, aux ETATS-UNIS D'AMERIQUE, en FRANCE, en GAMBIE, au JAPON, en LETTONIE, en LITUANIE, au PORTUGAL, au ROYAUME-UNI, en SUISSE, en URUGUAY et à HONG KONG.

1164. Outre les activités mentionnées ci-dessus, visant à promouvoir l'utilisation du PCT, des séances d'information sur le PCT et son fonctionnement ou une formation ont été proposées à des fonctionnaires des pays, des deux territoires et de l'organisation intergouvernementale indiqués ci-après, à Genève ou à l'occasion de missions effectuées par des fonctionnaires de l'OMPI : ALGERIE, ALLEMAGNE, ARMENIE, AUSTRALIE, AZERBAIDJAN, BELARUS, BULGARIE, CHILI, CHINE, CROATIE, EGYPTE, ESPAGNE, ESTONIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, HONGRIE, ISLANDE, INDONESIE, KAZAKHSTAN, KIRGHIZISTAN, KOWEIT, LETTONIE, MALTE, MEXIQUE, MONGOLIE, OUZBEKISTAN, PHILIPPINES, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SRI LANKA, TRINITE-ET-TOBAGO, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VIET NAM, ANTILLES NEERLANDAISES, ARUBA, ARIPO.

1165. Dans le cas de la CHINE, les discussions ont essentiellement porté sur le projet de règlement chinois destiné à mettre à exécution le PCT. Dans le cas de l'ESPAGNE, elles ont porté sur les tâches d'une administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international dans le cadre du PCT.

Développement du système du PCT

1166. Le Comité des questions administratives et juridiques du PCT (PCT/CAL) a tenu sa cinquième session, à Genève, du 24 au 27 mai 1993. Vingt-cinq Etats membres du comité (ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BULGARIE, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, JAPON, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE, VIET NAM) et l'OEB, en sa qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, étaient représentés à cette session. Les quatre Etats suivants, membres de l'Union de Paris, étaient représentés par des observateurs : CHILI, CHINE, INDONESIE et LIBYE. L'organisation internationale intergouvernementale et les six organisations internationales non gouvernementales suivantes étaient représentées par des observateurs : CNUCED, AIPPI, Chambre fédérale des conseils en brevets, CNIPA, EPI, FEMIP et FICPI.

1167. Le comité a examiné les modifications proposées du règlement d'exécution du PCT, qui donneraient aux déposants de tous les Etats contractants du PCT, à compter du 1^{er} janvier 1994, la faculté de déposer des demandes internationales auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur au lieu de le faire auprès de l'office national (ou régional) compétent agissant en tant qu'office récepteur. Le comité a décidé de proposer des modifications, y compris la nouvelle règle 19.4 qui renforce

la protection conférée aux déposants en prévoyant que toute demande internationale déposée par un déposant d'un Etat partie au PCT auprès d'un office récepteur "non compétent" sera transmise par cet office au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur, et que la date à laquelle l'office "non compétent" aura reçu la demande sera considérée comme la date de réception par le Bureau international. Les modifications proposées ont été adoptées par l'Assemblée du PCT en septembre 1993.

1168. Le comité a aussi examiné deux propositions de modification de la règle 91.1 prévoyant la rectification des erreurs évidentes faites dans la requête ou la demande d'examen préliminaire international si l'autorité compétente juge que le texte proposé en tant que rectification correspond à l'intention du déposant et si la rectification, après comparaison avec un document relatif à la demande internationale existant au moment du dépôt de la requête ou de la demande d'examen, s'impose de manière évidente. Bien que de nombreuses délégations aient approuvé l'esprit général des propositions, celles-ci n'ont pas fait l'objet d'un accord. En revanche, le comité a été généralement d'accord pour considérer qu'il faudrait étudier comment améliorer encore les dispositions relatives à la rectification de certains types d'erreurs.

1169. Le comité a en outre examiné les modifications proposées du règlement d'exécution du PCT qui prévoient le dépôt électronique des demandes internationales dans le cadre du projet EASY. Bien que le comité se soit félicité de l'élaboration d'un système de dépôt électronique des demandes internationales et qu'il en ait approuvé de manière générale le plan de mise en oeuvre, il a convenu que l'examen des modifications du règlement d'exécution concernant le dépôt électronique devrait être repoussé jusqu'à ce que l'on ait acquis un peu d'expérience dans la mise en oeuvre de la première étape de l'élaboration du système EASY.

1170. Le Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC) a tenu sa quinzième session, à Genève, du 3 au 11 juin. Les 27 membres ci-après du comité étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CANADA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DE COREE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE et OEB. La CCE, le PDG et l'éditeur de la publication "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

1171. Le comité a approuvé une nouvelle liste des périodiques établie selon la règle 34.1.b)iii) (documentation minimale du PCT).

1172. Le comité a examiné une proposition de révision de la date de départ de la documentation minimale (règle 34 du PCT), actuellement fixée à 1920. Cependant, des études réalisées par un certain nombre d'offices de brevets ayant montré que des rapports de recherche récents contiennent un nombre important de citations de documents publiés avant 1940, en particulier dans certains domaines techniques, il a été décidé de ne pas apporter de changement à la date de départ actuelle.

1173. Le comité a également examiné des questions relatives à l'utilisation de disques optiques comme supports de données pour l'échange, entre les offices de brevets, de documents de brevet faisant partie de la documentation minimale du PCT selon la règle 34.1c)vi) de ce traité.

1174. Le même comité a tenu sa seizième session, à Genève, les 21 et 22 septembre. Les membres suivants du comité étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRESIL, CANADA, CHINE, COTE D'IVOIRE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, JAPON, MADAGASCAR, MALAWI, MONACO, MONGOLIE, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SOUDAN, SUEDE, SUISSE, UKRAINE, VIET NAM et OEB.

1175. Le comité a recommandé à l'unanimité à l'Assemblée de l'Union du PCT d'approuver un projet d'accord entre l'Office espagnol des brevets et des marques et l'OMPI et de nommer cet office en qualité d'administration chargée de la recherche internationale, avec effet à la date d'entrée en vigueur de l'accord. L'Assemblée de l'Union du PCT a adopté par la suite les recommandations du comité ainsi que l'accord entré en vigueur le 22 septembre.

1176. Le PCT/CTC a tenu sa dix-septième session, à Genève, du 13 au 17 décembre. Les 24 membres suivants du comité étaient représentés à cette session : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, BULGARIE, CANADA, CHINE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, JAPON, NORVEGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SUEDE, SUISSE, OEB. Le PDG et l'éditeur de la publication "World Patent Information" étaient représentés par des observateurs.

1177. Le PCT/CTC a étudié une proposition relative à l'inclusion d'abréviations normalisées dans la liste de la documentation minimale du PCT et a convenu que la question devra être traitée dans le cadre du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

1178. Le PCT/CTC a aussi examiné une proposition relative à l'inclusion éventuelle du code du type de document dans l'inventaire des documents de brevet constituant la documentation minimale du PCT conformément à la règle 34.1 du règlement d'exécution du PCT, et a adopté la présentation proposée pour l'inventaire.

1179. L'Assemblée de l'Union du PCT a tenu sa vingt et unième session (neuvième session ordinaire) du 20 au 29 septembre. Ses principales décisions ont été les suivantes :

1180. Option de dépôt auprès du Bureau international en tant qu'office récepteur. L'Assemblée a adopté des modifications du règlement d'exécution du PCT qui permettent au Bureau international d'agir en tant qu'office récepteur, ce qui donne aux déposants de tous les Etats contractants du PCT la possibilité de déposer des demandes internationales auprès du Bureau international au lieu de le faire auprès des offices nationaux ou régionaux compétents en tant qu'offices récepteurs. Les modifications ont concerné les règles 4.1, 4.14bis, 18.1, 18.2, 19.1, 19.2, 19.4, 35.3, 54.1, 54.3, 59.1, 83.1bis et 90.1 du règlement d'exécution du PCT et elles ont été publiées dans la section IV de la Gazette du PCT n° 26/1993, le 28 octobre 1993, ainsi que dans la version de janvier 1994 de la brochure contenant le texte du PCT et de son règlement d'exécution. Les règles modifiées sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1994, date à laquelle le Bureau international a commencé d'agir en qualité d'office récepteur.

1181. Nomination de l'Office espagnol des brevets et des marques en qualité d'administration chargée de la recherche internationale. L'Assemblée a nommé l'Office espagnol des brevets et des marques en qualité d'administration chargée de la recherche internationale avec effet à compter du 22 septembre 1993, pour toute demande internationale déposée en espagnol auprès de l'office récepteur d'un Etat contractant ou de l'office agissant pour un tel Etat, lorsque cet office a désigné l'administration à cette fin. Outre les avantages que cette nomination présente pour les déposants espagnols (il n'y a pas eu, jusqu'ici, d'administration chargée de la recherche internationale qui se soit déclarée prête à effectuer des recherches internationales à l'égard des demandes internationales déposées en espagnol sans qu'il soit nécessaire d'établir une traduction), on espère que cette nomination facilitera l'adhésion d'autres pays hispanophones au PCT.
1182. Dépenses des délégations - règle 84.1 du règlement d'exécution du PCT. L'Assemblée a convenu à l'unanimité de suspendre l'application de la règle 84.1 du règlement d'exécution du PCT en ce qui concerne ses propres sessions et celles du Comité des questions administratives et juridiques du PCT, afin de permettre à l'Union du PCT de prendre en charge, en les imputant sur son budget, les frais de voyage et de séjour d'un délégué de chaque Etat contractant du PCT qui participerait aux sessions de ces organes. Elle a aussi convenu que si, à tout moment après 1995, cette mesure suspensive ne pouvait pas être maintenue faute de moyens financiers, le directeur général ferait des propositions en vue de sa levée.
1183. Taxes du PCT. Une proposition visant à majorer les taxes du PCT n'a pas recueilli la majorité requise pour son approbation. Il a cependant été convenu que l'Assemblée pourrait examiner la possibilité d'une majoration des taxes lors d'une session extraordinaire en 1994.
1184. Les administrations internationales instituées en vertu du PCT ont tenu leur troisième réunion, à Genève, du 21 au 25 juin. Les huit administrations internationales suivantes étaient représentées : l'Organisation australienne de la propriété industrielle, l'Office autrichien des brevets, le Comité de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques (ROSPATENT), l'Office européen des brevets (OEB), l'Office japonais des brevets, l'Office suédois des brevets, l'Office des brevets du Royaume-Uni (qui cessera d'exercer les fonctions d'administration chargée de l'examen préliminaire international lorsqu'il aura fini d'examiner les demandes internationales pour lesquelles une demande d'examen préliminaire international a été déposée avant le 1^{er} juin 1993) et l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, en leur qualité à la fois d'administrations chargées de la recherche internationale et d'administrations chargées de l'examen préliminaire international selon le PCT. L'Office chinois des brevets était représenté en qualité d'observateur car il était prévu que cet office commencerait le 1^{er} janvier 1994 (date à partir de laquelle la Chine devrait être liée par le Traité de coopération en matière de brevets) à exercer les fonctions d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international selon le PCT.
1185. Les participants ont convenu que certaines instructions administratives, certains formulaires du PCT et certaines directives concernant la recherche selon le PCT devraient être modifiés. Ils ont convenu notamment de modifier les instructions administratives afin d'uniformiser le marquage des feuilles de remplacement contenant les modifications soumises en liaison avec l'examen préliminaire international. Les participants ont également convenu de modifier le formulaire de demande d'examen préliminaire

international afin de mieux protéger les déposants contre les erreurs qui pourraient les empêcher d'utiliser le chapitre II : ils ont décidé de précocher la case "tous les Etats éligibles" et de supprimer le cadre supplémentaire comportant la liste des Etats contractants du PCT liés par le chapitre II.

1186. L'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique ayant expliqué que les directives concernant l'examen préliminaire international selon le PCT sont en conflit sur plusieurs points avec la pratique de son pays, les participants n'ont pas examiné ces directives en détail, mais cet office a convenu de présenter des propositions concrètes en vue de leur modification future.

1187. Les participants ont par ailleurs approuvé une méthode uniforme de traitement des résultats des tests comparatifs au cours de l'examen préliminaire international et ont chargé le Comité des questions administratives et juridiques du PCT (PCT/CAL) d'étudier plus avant la question de la conduite à tenir lorsque deux demandes d'examen préliminaire international sont déposées auprès de deux administrations internationales compétentes.

Système de Madrid (Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques) et Protocole de Madrid)

Objectif

1188. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ("Arrangement de Madrid") et du Protocole de 1989 relatif à cet arrangement ("protocole"), lorsque ce dernier entrera en vigueur.

Activités

1189. Nouveaux Etats membres. A la suite du dépôt d'instruments d'adhésion ou de ratification, ou de déclarations de continuation de l'application de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques en 1993, les Etats suivants sont devenus liés par cet arrangement aux dates indiquées entre parenthèses, ce qui porte à 38 le nombre total des Etats membres de l'Union de Madrid : BELARUS (25 décembre 1991), BOSNIE-HERZEGOVINE (6 mars 1992), EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE (8 septembre 1991), KAZAKHSTAN (25 décembre 1991), OUZBEKISTAN (25 décembre 1991), REPUBLIQUE TCHEQUE (1^{er} janvier 1993), SLOVAQUIE (1^{er} janvier 1993).

1190. Application de la règle 38 du règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid dans certains Etats successeurs. En 1993, conformément à la règle susmentionnée, le Bureau international a envoyé aux titulaires des quelque 150 000 enregistrements internationaux comportant une extension territoriale à la Tchécoslovaquie, à l'Union soviétique ou à la Yougoslavie un avis les informant de la possibilité de demander que ces enregistrements continuent de produire leurs effets dans les Etats (Etats successeurs) faisant autrefois partie de l'un des trois Etats susmentionnés et ayant fait une déclaration de continuation de l'application des effets de l'Arrangement de Madrid sur leur territoire. Les Etats intéressés sont les suivants et le nombre de demandes de continuation (sous réserve de la confirmation de leur validité) reçues par

le Bureau international en 1993 s'établit comme suit : BELARUS 8687, CROATIE 34 538, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE 11 529, KAZAKHSTAN 8353, OUZBEKISTAN 1357, REPUBLIQUE TCHEQUE 36 726, SLOVAQUIE 35 954, SLOVENIE 34 654, UKRAINE 12 708.

Administration

1191. En 1993, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de Madrid. Le nombre total des enregistrements effectués a été de 16 498, soit une augmentation de 5% par rapport aux chiffres de 1992 (15 702), et le nombre total des renouvellements de 4264, soit une baisse de 21% par rapport à 1992 (5441). Le nombre total des modifications portées au registre international des marques a été de 34 151 (contre 28 280 en 1992). Le nombre moyen de pays couverts par chaque enregistrement international étant de 10, les enregistrements internationaux effectués en 1993 ont eu les mêmes effets que quelque 165 000 enregistrements nationaux.

1192. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements et renouvellements opérés en 1993, ventilé par pays d'origine, dans le cas d'enregistrements, et par pays du titulaire de l'enregistrement renouvelé, dans le cas de renouvellements, avec les pourcentages correspondants :

<u>Total des enregistrements</u>		<u>Pays d'origine ou du titulaire</u>	<u>Renouvellements</u>		<u>Total Enreg./renouv.</u>	
<u>Nombre</u>	<u>%</u>		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
4 126	25,00	ALLEMAGNE	1 482	34,75	5 608	27,01
3 895	23,60	FRANCE	1 035	24,27	4 930	23,85
2 227	13,50	Pays du Benelux	518	12,00	2 745	13,23
1 967	11,93	SUISSE	483	11,87	2 450	11,84
1 930	11,70	ITALIE	271	6,00	2 201	10,52
1 086	6,60	ESPAGNE	181	4,24	1 267	6,00
716	4,40	AUTRICHE	137	3,22	853	4,21
85	0,51	LIECHTENSTEIN	22	0,51	107	0,61
72	0,44	HONGRIE	31	0,73	103	0,50
57	0,35	CHINE	-	-	57	0,27
47	0,28	Tchécoslovaquie*	-	-	47	0,22
62	0,37	REPUBLIQUE TCHEQUE	44	1,03	106	0,51
43	0,26	PORTUGAL	29	0,68	72	0,34
36	0,21	POLOGNE	-	-	36	0,17
31	0,18	MONACO	8	0,18	39	0,18
31	0,18	FEDERATION DE RUSSIE	-	-	31	0,15
18	0,11	YUGOSLAVIE	-	-	18	0,08
13	0,07	MAROC	10	0,23	23	0,11
13	0,07	SLOVAQUIE	1	0,02	14	0,06
10	0,06	BULGARIE	-	-	10	0,04
10	0,06	REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE	-	-	10	0,04
8	0,04	SAINT-MARIN	1	0,02	9	0,04
7	0,04	SLOVENIE	4	0,09	11	0,05
3	0,01	EGYPTE	1	0,02	4	0,01
3	0,01	ROUMANIE	6	0,14	9	0,04
1	0,01	ALGERIE	-	-	1	0,01
1	0,01	KAZAKHSTAN	-	-	1	0,01
<u>16 498</u>	<u>100,00</u>		<u>4 264</u>	<u>100,00</u>	<u>20 762</u>	<u>100,00</u>
=====	=====		=====	=====	=====	=====

1193. Majoration des taxes. L'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé, à sa session de septembre, une majoration de 7% des taxes du système de Madrid à compter du 1^{er} avril 1994.

* La mention de la Tchécoslovaquie dans ce tableau découle du fait que certains enregistrements internationaux ont été effectués au cours des deux premiers mois de 1993 sur la base de demandes internationales déposées en 1992.

1194. Coefficients. En 1993, les pays ci-après ont informé le directeur général des coefficients qui doivent leur être appliqués respectivement en ce qui concerne la répartition, entre les pays parties à l'Arrangement, des montants provenant des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments réglés au moment de l'enregistrement international d'une marque (voir l'article 8.2)b) et c), 5) et 6) de l'Arrangement de Madrid et la règle 35 du règlement d'exécution) : BELARUS (3), BOSNIE-HERZEGOVINE (4), EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE (4), KAZAKHSTAN (3), OUZBEKISTAN (4), REPUBLIQUE TCHEQUE (4), SLOVAQUIE (4), SLOVENIE (3) (depuis le 13 juin 1993), SUISSE (3) (depuis le 1^{er} avril 1993).

1195. Répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments perçus en vertu de l'Arrangement de Madrid. A l'exception de la Yougoslavie (où le paiement est à l'examen), les Etats membres de l'Union de Madrid ont reçu les montants suivants représentant leur part de la répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments pour 1993 :

<u>Pays</u>	<u>Francs suisses</u>
Benelux	1 705 698,66
ESPAGNE	1 557 561,98
PORTUGAL	1 345 654,78
SUISSE	1 129 564,46
ALLEMAGNE	1 127 989,64
HONGRIE	997 305,10
REPUBLIQUE TCHEQUE	905 393,13
SLOVAQUIE	852 356,30
ITALIE	840 055,59
AUTRICHE	786 897,73
FRANCE	760 652,47
ROUMANIE	707 657,49
YUGOSLAVIE	682 329,40
POLOGNE	669 699,33
FEDERATION DE RUSSIE	664 711,82
UKRAINE	565 494,36
CROATIE	565 198,18
BULGARIE	510 978,41
EGYPTE	501 755,79
SLOVENIE	501 171,37
CHINE	433 998,23
MONACO	353 523,91
VIET NAM	334 130,33
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE	281 431,76
ALGERIE	246 098,13
CUBA	205 084,99
KAZAKHSTAN	197 946,44
SOUDAN	196 364,40
LIECHTENSTEIN	187 062,13
BELARUS	184 765,76
MONGOLIE	174 993,09
MAROC	142 978,79
SAINT-MARIN	111 000,29
Tchécoslovaquie*	93 810,20
EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE	54 182,98
OUZBEKISTAN	39 998,58
Total :	20 615 496,00
=====	=====

* La mention de la Tchécoslovaquie dans ce tableau découle du fait que certains enregistrements internationaux publiés par le Bureau international en 1993 ont bénéficié de dates d'enregistrement international effectives en 1992.

1196. Plusieurs Etats membres de l'Union de Madrid ont utilisé la totalité ou une partie des montants ci-dessus pour payer leur contribution au budget des unions administrées par l'OMPI.

Utilisation de l'informatique

1197. Le système d'archivage et de publication au moyen de disques optiques numériques dénommé "MINOS" (Marques internationales numérisées et optiquement sélectionnées), que le Bureau international a créé pour rationaliser la gestion et l'exploitation de la documentation et pour améliorer et faciliter l'accès aux dossiers des enregistrements internationaux et leur publication, a été encore développé et amélioré en 1993. Un deuxième chargeur et un deuxième serveur ont été installés de manière à accroître la capacité du système ainsi que la sécurité des données stockées optiquement et d'améliorer encore les temps de réponse. La lecture électronique (commencée en 1992) des 180 000 dossiers d'enregistrements internationaux de marque (soit environ 1 800 000 pages lues électroniquement et stockées optiquement) sera achevée à la fin de 1995.

1198. La base de données SEMIRA (Système d'enregistrement des marques internationales dans un registre automatisé) contient l'historique de chaque enregistrement international en vigueur, soit au total deux milliards de caractères codés. L'informatisation complète du registre international des marques actives a été menée à terme au cours de l'année et les données bibliographiques relatives à quelque 280 000 enregistrements internationaux en vigueur ont été introduites dans la base de données SEMIRA et validées. Chaque dossier d'enregistrement international comportant en moyenne 10,5 pages, ces données représentent l'équivalent de près de 3 000 000 de pages. Depuis juin 1993, les données relatives aux enregistrements internationaux nouveaux, aux renouvellements, aux refus, ainsi que toutes les modifications relatives aux enregistrements internationaux en vigueur sont introduites au fur et à mesure de la progression de la procédure administrative.

1199. Disques compacts ROM contenant le registre de Madrid. Le disque compact ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé) constitue le registre international automatisé des marques.

1200. Depuis mai 1992, des disques compacts ROMARIN (appelés "disques biblio"), contenant toutes les données pertinentes et les éléments figuratifs éventuels de chaque marque internationale inscrite au registre international des marques tenu par l'OMPI conformément à l'Arrangement de Madrid, ont été publiés à raison d'un par mois. Vingt et un disques de ce genre avaient ainsi été publiés et plus de 100 abonnements à ce service avaient été souscrits à la fin de 1993.

1201. La numérisation de l'arrière de la base de données-images concernant les éléments figuratifs des marques (environ 105 000 images) a aussi été achevée au cours des six premiers mois de 1993. Le premier disque contenant l'"arrière d'images" ("disque images") a été publié en septembre avec le "disque biblio" mensuel.

1202. La série de disques compacts ROMARIN contient en outre le texte de la Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques instituée par l'Arrangement de Nice (classification de Nice) et celui de la Classification internationale des éléments figuratifs des marques instituée par l'Arrangement de Vienne (classification de Vienne) en français et en anglais, sous une forme permettant l'affichage à l'écran et la recherche des classes et symboles de classement pertinents.

1203. La plupart des données bibliographiques stockées sur les disques ROMARIN sont également disponibles sous la forme d'index et peuvent donc faire l'objet de recherches selon divers paramètres. En ce qui concerne la liste des produits et des services, les mots individuels peuvent faire l'objet de recherches en français.

1204. Il est prévu, en outre, d'inclure dans la série ROMARIN toutes les appellations d'origine enregistrées auprès du Bureau international en vertu de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international, ainsi que les emblèmes d'Etat, signes officiels de contrôle et emblèmes d'organisations intergouvernementales communiqués au Bureau international en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.

1205. L'abonnement annuel à la série de disques ROMARIN coûte 2000 francs suisses. Les abonnés reçoivent chaque mois un disque "biblio" et, à la fin de chaque année, un disque "image" contenant tous les éléments figuratifs cumulés des marques.

1206. Disques compacts ROM de type ROMARIN. Des discussions informelles ont eu lieu en 1993 entre des fonctionnaires de l'OMPI et des représentants d'un certain nombre d'offices nationaux de la propriété industrielle d'Etats membres de l'Union de Madrid et du BBM, sur la demande de ces derniers, au sujet de la possibilité, pour le Bureau international, de mettre au point des disques compacts de type ROMARIN (clones ROMARIN) pour les marques du Benelux et les marques nationales. Ces discussions devraient s'étendre à d'autres offices intéressés dans le courant de 1994.

1207. Postes de travail à disque compact ROM pour les Etats membres de l'Union de Madrid. En 1993, le Bureau international a continué de mettre en oeuvre la décision, prise en 1990 par l'Assemblée de l'Union de Madrid, de remettre gratuitement à l'office national de chacun des Etats membres de l'Union de Madrid un poste de travail pour l'utilisation des disques compacts ROMARIN. La plupart des offices en question ont accepté cette offre et reçu un poste de travail. La décision continue d'être appliquée à l'égard des nouveaux Etats membres.

Application du Protocole de Madrid

1208. Projet MAPS (Madrid Agreement and Protocol System). Le projet MAPS a été mis au point pour tenir compte des procédures administratives prévues dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid dès que celui-ci sera entré en vigueur, notamment de l'introduction de l'anglais comme langue officielle, et il remplacera le système SEMIRA lorsque le protocole sera applicable.

1209. En 1993, la rédaction du document sur les besoins des utilisateurs dans le cadre de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid, qui prévoit l'échange électronique éventuel des données entre le Bureau international et les Etats membres, a progressé au même rythme que l'élaboration du règlement d'exécution du Protocole de Madrid.

1210. Le projet MATCHES (MAPS Assisted Translation and Classification [Help for Examiners] System) est une application du système MAPS qui facilitera le classement et la traduction (d'anglais en français et de français en anglais) de termes figurant dans la liste des produits et des services relevant de la classification de Nice et a été conçu par le Bureau international en collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC). Les travaux ont progressé en ce qui concerne l'analyse des besoins et l'élaboration de logiciels visant à faciliter le traitement informatique des enregistrements, des renouvellements et des modifications dans la perspective du nouveau règlement en cours d'élaboration en vue de la mise à exécution du Protocole de Madrid.

Services d'information et de promotion

1211. Publications. La revue mensuelle en français Les Marques internationales, dans laquelle sont publiés les enregistrements de marque, les renouvellements, les modifications, les refus et les invalidations inscrits au registre international des marques, a paru en 1700 exemplaires en 1993, sur papier, sur microfiche et sur support informatique.

1212. Le Bureau international a aussi continué de publier des mises à jour du Guide pour l'enregistrement international des marques en français, en allemand et en anglais.

1213. Outre les activités mentionnées ci-après, visant à promouvoir le recours à l'Arrangement de Madrid, des séances d'information sur l'Arrangement de Madrid et son fonctionnement ou une formation ont été proposées (en ce qui concerne notamment l'utilisation des disques compacts ROMARIN ou des systèmes SEMIRA et MINOS) à des fonctionnaires des pays suivants et à des représentants des organisations non gouvernementales indiquées ci-après au cours d'une visite qu'ils ont effectuée au siège de l'OMPI en 1993 : ALLEMAGNE, ARMENIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, AZERBAIDJAN, BELARUS, BULGARIE, CROATIE, ESTONIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FRANCE, HONGRIE, JAPON, KAZAKHSTAN, LETTONIE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUISSE, UKRAINE, VIET NAM, INTA, JPA, UNICE.

1214. Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid. En septembre, trois fonctionnaires de l'OMPI et deux consultants de l'Organisation venant de FRANCE et du ROYAUME-UNI ont présenté des exposés sur l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid à l'occasion d'un forum sur l'enregistrement international des marques en Chine, organisé à Beijing par l'Administration d'Etat pour l'industrie et le commerce de la CHINE en collaboration avec l'OMPI. Le directeur général a participé au forum. Cent cinquante participants chinois, notamment des fonctionnaires de l'administration chinoise, des magistrats du Tribunal du peuple et des représentants du secteur privé et d'entreprises, ont suivi ce forum.

1215. En septembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur le Protocole de Madrid lors d'une réunion organisée par l'Intellectual Property Society of Australia (IPS), qui s'est tenue à Melbourne et à laquelle ont participé environ 90 membres de l'IPS.

1216. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a dirigé, à Milan, un séminaire sur la procédure administrative d'enregistrement des marques selon l'Arrangement de Madrid, organisé par l'Association italienne des conseils en propriété industrielle (AICIPI), par l'Ordre des ingénieurs-conseils en propriété industrielle (OPCPI) et par l'Office italien des brevets et des marques, en coopération avec l'OMPI. Ce séminaire a réuni quelque 130 participants, fonctionnaires de l'Office italien des brevets et des marques et agents de brevets. Le fonctionnaire de l'OMPI a parlé de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid ainsi que de l'Arrangement de La Haye, et il a présenté les disques compacts ROMARIN de l'OMPI sur le registre international des marques.

Système de La Haye (Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels))

Objectif

1217. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels ("Arrangement de La Haye"). Un autre objectif est de développer davantage le système de La Haye afin de simplifier encore le dépôt international des dessins et modèles industriels.

Activités

1218. Nouveaux Etats membres. A la suite du dépôt d'un instrument d'adhésion et d'une déclaration de continuation de l'application de l'Arrangement de La Haye en 1993, les Etats suivants sont devenus liés par cet arrangement aux dates indiquées entre parenthèses, ce qui porte à 23 le nombre total des Etats membres de l'Union de La Haye : COTE D'IVOIRE (30 mai 1993) et YUGOSLAVIE (30 décembre 1993).

Administration

1219. En 1993, le Bureau international a continué de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de l'Arrangement de La Haye, et en particulier de l'enregistrement et de la publication mensuelle (dans la revue Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin) des dessins et modèles industriels déposés auprès de ses services. Cette publication a été tirée à 500 exemplaires.

1220. En 1993, le nombre total des dépôts de dessins ou modèles industriels et des renouvellements et prolongations effectués auprès du Bureau international a été de 5191, soit une augmentation de 8,53% par rapport à 1992 (4783).

1221. Le tableau qui suit indique, par pays d'origine, les dépôts internationaux et les renouvellements et prolongations enregistrés par le Bureau international au cours de la période considérée.

<u>Dépôts internationaux</u>		<u>Pays d'origine</u>	<u>Renouv./Prolong.</u>		<u>Total</u>	
<u>Nombre</u>	<u>%</u>		<u>Nombre</u>	<u>%</u>	<u>Nombre</u>	<u>%</u>
1 109	30,74	ALLEMAGNE	428	27,04	1 537	29,60
773	21,43	FRANCE	460	29,06	1 233	23,76
595	16,49	Pays du Benelux	217	13,71	812	15,65
542	15,02	SUISSE	265	16,74	807	15,55
440	12,20	ITALIE	131	8,28	571	11,00
134	3,71	ESPAGNE	65	4,10	199	3,83
5	0,14	LIECHTENSTEIN	12	0,76	17	0,33
5	0,14	PAYS-BAS ¹	1	0,06	6	0,11
2	0,05	HONGRIE	-	-	2	0,04
2	0,05	MONACO	4	0,25	6	0,11
1	0,03	INDONESIE	-	-	1	0,02
<u>3 608</u>	<u>100%</u>		<u>1 583</u>	<u>100,00</u>	<u>5 191</u>	<u>100,00</u>
=====	=====		=====	=====	=====	=====

1222. Répartition des taxes étatiques perçues au titre de l'Arrangement de La Haye. Les Etats membres de l'Union de La Haye ont perçu les montants suivants, représentant leur part de la répartition des taxes étatiques pour 1993 :

<u>Pays</u>	<u>Francs suisses</u>
HONGRIE	231 470
Benelux	168 380
FRANCE	155 996
ITALIE	155 156
SUISSE	153 773
ALLEMAGNE	151 771
LIECHTENSTEIN	60 106
MONACO	57 704
ROUMANIE	21 742
REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE	21 277
SENEGAL	12 130
SURINAME	11 722
BENIN	10 915
COTE D'IVOIRE	2 315
<u>Total :</u>	<u>1 214 507</u>
=====	=====

¹ Dépôts effectués par un déposant ayant sa résidence aux ANTILLES NEERLANDAISES.

1223. Plusieurs Etats membres de l'Union de La Haye ont utilisé la totalité ou une partie des montants ci-dessus pour payer leur contribution au budget des unions administrées par l'OMPI.

1224. Majoration des taxes. L'Assemblée de l'Union de La Haye a approuvé, à sa session de septembre, une majoration de 10% des taxes du système de La Haye à partir du 1^{er} avril 1994.

Utilisation de l'informatique

1225. La mise en oeuvre de la première phase d'un système informatique pour les opérations du service d'enregistrement assuré en vertu de l'Arrangement de La Haye a commencé à la fin de 1993. Ce système permettra notamment l'enregistrement des dépôts et des renouvellements, l'établissement des communications et des notifications et la préparation de la publication de la revue mensuelle Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin (en français et en anglais) ainsi que la compilation annuelle de la Table des titulaires (de dépôts de dessins ou modèles industriels).

Services d'information et de promotion

1226. Au cours de la période considérée, le Bureau international a continué de publier des mises à jour du Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels en français et en anglais.

1227. En 1993, des séances d'information sur le système de La Haye et son fonctionnement ou une formation à ce sujet ont été proposées à des fonctionnaires des pays suivants au cours d'une visite qu'ils ont effectuée au siège de l'OMPI : ARMENIE, AUTRICHE, BELARUS, BULGARIE, CROATIE, ESTONIE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, HONGRIE, KAZAKHSTAN, LETTONIE, OUZBEKISTAN, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, ROUMANIE, SLOVAQUIE, SLOVENIE, UKRAINE.

Développement du système de La Haye

1228. Le Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels a tenu sa troisième session, à Genève, du 26 au 30 avril. Treize Etats membres de l'Union de La Haye étaient représentés à la session : ALLEMAGNE, BELGIQUE, COTE D'IVOIRE, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, INDONESIE, ITALIE, PAYS-BAS, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, ROUMANIE, SENEGAL, SUISSE. Dix-huit Etats membres de l'Union de Paris étaient représentés par des observateurs : ALGERIE, ARGENTINE, BANGLADESH, BULGARIE, CHINE, DANEMARK, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FINLANDE, IRLANDE, JAPON, KENYA, MEXIQUE, NORVEGE, PHILIPPINES, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, ROYAUME-UNI, SUEDE. Des représentants du GATT, du BBDM et de la CCE ont participé à la session en qualité d'observateurs. Des représentants des 17 organisations non gouvernementales suivantes ont aussi participé à la session en qualité d'observateurs : ABA, AIPLA, AIPPI, CCI, CELIBRIDE, CNIPA, COMITEXTIL, ECTA, FCPA, FICPI, ICSID, JDPA, MPI, TVS, UNICE, UNIFAB, UPEPI.

1229. Le comité a procédé à un examen approfondi des dispositions de fond d'un "Projet de nouvel acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels" (document H/CE/III/2) élaboré par le Bureau international de l'OMPI sur la base des conclusions tirées au cours des sessions précédentes du comité d'experts.

1230. Les participants de la réunion ont salué les efforts déployés par le Bureau international pour parvenir, dans le projet de nouvel acte soumis au comité d'experts, à des solutions tendant à faire la part des différentes exigences imposées par les divers systèmes nationaux. Ils ont exprimé l'espoir que la prochaine version du projet de nouvel acte s'inscrirait aussi dans cette voie et jetterait ainsi les fondements d'un système d'enregistrement international des dessins et modèles industriels susceptible d'une large application géographique.

1231. A sa session de septembre, l'Assemblée de l'Union de La Haye a décidé que les travaux concernant la révision de l'Arrangement de La Haye se poursuivraient et qu'une conférence diplomatique se tiendrait en 1995 pour l'adoption du nouvel acte relatif à l'Arrangement.

1232. Une version révisée du projet de nouvel acte (document H/CE/IV/2) a été publiée par le Bureau international en novembre et sera examinée par le comité d'experts à sa quatrième session, qui doit se tenir à la fin du mois de janvier et au début du mois de février 1994.

Arrangement de Lisbonne (concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international)

Objectif

1233. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (ci-après dénommé "Arrangement de Lisbonne").

Activités

1234. Nouveaux Etats membres. A la suite du dépôt de déclarations de continuation de l'application de l'Arrangement de Lisbonne en 1993, les Etats suivants sont devenus liés par cet arrangement aux dates indiquées entre parenthèses, ce qui porte à 17 le nombre total des Etats membres de l'Union de Lisbonne : REPUBLIQUE TCHEQUE et SLOVAQUIE (1^{er} janvier 1993).

1235. Le tableau qui suit indique le nombre des enregistrements internationaux effectués par le Bureau international de 1967 à 1993, ventilé par pays d'origine :

<u>Pays d'origine</u>	<u>Total enregistrements</u>
FRANCE	472
Tchécoslovaquie*	108
REPUBLIQUE TCHEQUE	1
BULGARIE	48
HONGRIE	26
ITALIE	25
ALGERIE	19
CUBA	18
TUNISIE	7
PORTUGAL	4
ISRAEL	1
MEXIQUE	1
Total :	730
=====	===

Système du FRT (Traité sur le registre des films)

Objectif

1236. L'objectif est de fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu du Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles ("Traité sur le registre des films").

Activités

1237. Nouveaux Etats membres. A la suite du dépôt d'un instrument de ratification du traité en 1993, les Etats ci-après sont devenus liés par ce traité aux dates indiquées entre parenthèses, ce qui porte à neuf le nombre total des Etats membres de l'Union du FRT : BRESIL (26 juin 1993) et CHILI (29 décembre 1993).

1238. Administration. Le nombre total d'enregistrements effectués depuis l'ouverture du service d'enregistrement, le 1^{er} septembre 1991, s'établit à 397.

1239. Services d'informations et de promotion. Au cours de la période à l'étude, des fonctionnaires de l'OMPI ont expliqué, à l'occasion de différentes manifestations qui ont eu lieu à Genève et ailleurs, l'objet et le fonctionnement du FRT à des fonctionnaires nationaux.

* Pour les enregistrements effectués avant le 31 décembre 1992. Le 7 octobre 1993, la REPUBLIQUE TCHEQUE et la SLOVAQUIE ont conclu un protocole relatif à la répartition, entre les deux pays, des appellations d'origine anciennement protégées en Tchécoslovaquie et enregistrées en vertu de l'Arrangement de Lisbonne.

Assemblée de l'Union du FRT

1240. Le 13 mai, l'Assemblée de l'Union pour l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles (Union du Traité sur le registre des films (FRT)) a tenu sa troisième session (deuxième session extraordinaire) au siège de l'OMPI. Les sept Etats membres de l'Assemblée étaient représentés à la session : ARGENTINE, AUTRICHE, BURKINA FASO, FRANCE, MEXIQUE, REPUBLIQUE TCHEQUE, SLOVAQUIE. En outre, les six Etats suivants ont participé à la session en qualité d'observateurs : CHILI, COLOMBIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, HONGRIE, LIBYE, SUEDE. Le BRESIL a aussi pris part à la session comme observateur; ce pays est devenu partie au traité en juin. Les quatre organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées : AIDAA, FERA, FIAPF, IFPI.

1241. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un mémorandum du Bureau international intitulé "Suspension éventuelle de l'application du traité entre la République d'Autriche et l'OMPI mentionné à l'article 3.3) du FRT".

1242. L'Assemblée a adopté la décision suivante :

1243. "Jusqu'à ce que l'Assemblée de l'Union du FRT prenne une nouvelle décision,

a) l'application du traité conclu entre la République d'Autriche et l'OMPI au sujet du service d'enregistrement international des films est suspendue;

b) en 1993, aucune session ordinaire de l'Assemblée de l'Union du FRT ne sera convoquée, mais à partir de 1995 des sessions ordinaires seront convoquées de nouveau;

c) la prise en charge des frais de participation de délégués aux sessions de l'Assemblée de l'Union du FRT est suspendue pour toute session future de l'Assemblée."

1244. Cette session de l'Assemblée était précédée de la troisième session du Comité consultatif de l'Union du FRT, qui s'est aussi tenue le 13 mai 1993 au siège de l'OMPI. Le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée d'approuver le mémorandum du Bureau international susmentionné.

QUATRIEME PARTIE : PROMOTION DE LA RECONNAISSANCE ET DU RESPECT
UNIVERSELS DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE; COOPERATION AVEC LES
ETATS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES;
PERSONNEL ET ACTIVITES DE SOUTIEN

Adhésion aux traités administrés par l'OMPI; coopération avec les Etats et les organisations internationales

Objectif

1245. L'objectif général est de favoriser la prise de conscience de l'importance et des avantages de la propriété intellectuelle - propriété industrielle aussi bien que droit d'auteur - pour le progrès social, économique et culturel de tout pays.
1246. Dans cette optique, il s'agit naturellement pour l'OMPI d'encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux traités administrés par elle et de coopérer avec les Etats et avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Activités

Promotion de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI

1247. En 1993, l'OMPI a continué d'encourager les Etats à adhérer aux traités précités. En plus des activités mentionnées ci-après à propos de certains traités, des discussions ont eu lieu à ce sujet lors de missions de l'OMPI dans les Etats, notamment dans les pays en développement, lors de réunions avec des représentants de missions permanentes d'Etats à Genève et lors d'entretiens avec des délégations d'Etats à des réunions intergouvernementales. Des notes exposant les avantages de l'adhésion à certains traités ont été établies et envoyées aux autorités compétentes d'un certain nombre de pays.
1248. A la suite du dépôt, pendant la période examinée, de leur instrument d'adhésion ou de ratification, ou d'une déclaration de continuation, les pays indiqués dans les paragraphes qui suivent sont devenus ou deviendront liés par les traités mentionnés, aux dates indiquées.

Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

1249. En ce qui concerne la Convention instituant l'OMPI : ARMENIE, le 22 avril 1993; BHOUTAN, le 16 mars 1994; BOLIVIE, le 6 juillet 1993; BOSNIE-HERZEGOVINE, le 6 mars 1992; ESTONIE, le 5 février 1994; EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, le 8 septembre 1991; LETTONIE, le 21 janvier 1993; OUZBEKISTAN, le 25 décembre 1991; REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le 25 décembre 1991; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SAINTE-LUCIE, le 21 août 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993.

1250. Par conséquent, 143 Etats sont parties à la Convention instituant l'OMPI : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALGERIE, ALLEMAGNE, ANGOLA, ARABIE SAOUDITE, ARGENTINE, ARMENIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHAMAS, BANGLADESH, BARBADE, BELARUS, BELGIQUE, BENIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, EMIRATS ARABES UNIS, EQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GRECE, GUATEMALA, GUINEE, GUINEE-BISSAU, HAITI, HONDURAS, HONGRIE, INDE, INDONESIE, IRAQ, IRLANDE, ISLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBERIA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PAKISTAN, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, QATAR, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SAINT-MARIN, SAINT-SIEGE, SENEGAL, SIERRA LEONE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, TCHAD, THAILANDE, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, YEMEN, YOUGOSLAVIE, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

Traités assurant la protection matérielle de la propriété intellectuelle

1251. Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.
En ce qui concerne cette convention : BELARUS, le 25 décembre 1991; BOLIVIE, le 4 novembre 1993; BOSNIE-HERZEGOVINE, le 6 mars 1992; EL SALVADOR, le 19 février 1994; EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, le 8 septembre 1991; HONDURAS, le 4 février 1994; LETTONIE, le 7 septembre 1993; OUZBEKISTAN, le 25 décembre 1991; REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le 25 décembre 1991; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE le 1^{er} juin 1993.

1252. Par conséquent, 117 Etats sont parties à la Convention de Paris : AFRIQUE DU SUD, ALGERIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHAMAS, BANGLADESH, BARBADE, BELARUS, BELGIQUE, BENIN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, CONGO, COTE D'IVOIRE, CROATIE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GRECE, GUINEE, GUINEE-BISSAU, HAITI, HONDURAS, HONGRIE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), IRAQ, IRLANDE, ISLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, JORDANIE, KAZAKHSTAN, KENYA, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUGANDA, OUZBEKISTAN, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINT-MARIN, SAINT-SIEGE, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, SYRIE, TCHAD, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VIET NAM, YOUGOSLAVIE, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

1253. Conformément à l'article 6^{ter}.1)a) et 3)a) de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, le Bureau international communique les armoiries, drapeaux et autres emblèmes d'Etat des pays parties à la Convention de Paris et les signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie adoptés par ces Etats; il communique également, conformément à l'article 6^{ter}.1)b) et 3)b) de cette convention, les armoiries, drapeaux et autres emblèmes, signes ou dénominations des organisations internationales intergouvernementales dont un ou plusieurs pays de l'Union sont membres. En 1993, le Bureau international a effectué quatre communications pour des Etats et deux pour des organisations internationales intergouvernementales.

1254. Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques. En ce qui concerne cette convention : ALBANIE, le 6 mars 1994; BOLIVIE, le 4 novembre 1993; BOSNIE-HERZEGOVINE, le 2 mars 1992; EL SALVADOR, le 19 février 1994; EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, le 8 septembre 1991; GAMBIE, le 7 mars 1993; JAMAÏQUE, le 1^{er} janvier 1994; KENYA, le 11 juin 1993; NAMIBIE, le 21 mars 1990; NIGERIA, le 14 septembre 1993; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SAINTE-LUCIE, le 24 août 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993; SUISSE, le 25 septembre 1993 (Acte de 1971 (Paris)).

1255. Par conséquent, 105 Etats sont parties à la Convention de Berne : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BAHAMAS, BARBADE, BELGIQUE, BENIN, BOLIVIE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, CHYPRE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CROATIE, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GRECE, GUINEE, GUINEE-BISSAU, HONDURAS, HONGRIE, INDE, IRLANDE, ISLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAMAÏQUE, JAPON, KENYA, LESOTHO, LIBAN, LIBERIA, LIBYE, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MALTE, MAROC, MAURICE, MAURITANIE, MEXIQUE, MONACO, NAMIBIE, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PAKISTAN, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RWANDA, SAINTE-LUCIE, SAINT-SIEGE, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, TCHAD, THAILANDE, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, TUNISIE, TURQUIE, URUGUAY, VENEZUELA, YOUGOSLAVIE, ZAIRE, ZAMBIE, ZIMBABWE.

1256. Arrangement de Madrid concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits. En ce qui concerne cet arrangement : REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993.

1257. Par conséquent, 31 Etats sont parties à l'Arrangement de Madrid : ALGERIE, ALLEMAGNE, BRESIL, BULGARIE, CUBA, EGYPTE, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, LIBAN, LIECHTENSTEIN, MAROC, MONACO, NOUVELLE-ZELANDE, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SAINT-MARIN, SLOVAQUIE, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SYRIE, TUNISIE, TURQUIE.

1258. Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets. En ce qui concerne ce traité : CUBA, le 19 février 1994; GRECE, le 30 octobre 1993; POLOGNE, le 22 septembre 1993; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993; TRINITE-ET-TOBAGO, le 10 mars 1994; YOUGOSLAVIE, le 25 février 1994.

1259. Par conséquent, 29 Etats sont parties au Traité de Budapest : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BULGARIE, CUBA, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, ITALIE, JAPON, LIECHTENSTEIN, NORVEGE, PAYS-BAS, PHILIPPINES, POLOGNE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, TRINITE-ET-TOBAGO, YOUGOSLAVIE.

1260. Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome). En ce qui concerne cette convention : BOLIVIE, le 24 novembre 1993; GRECE, le 6 janvier 1993; JAMAIQUE, le 27 janvier 1994; NIGERIA, le 29 octobre 1993; PAYS-BAS, le 7 octobre 1993; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993; SUISSE, le 24 septembre 1993.

1261. Par conséquent, 45 Etats sont parties à la Convention de Rome : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BOLIVIE, BRESIL, BURKINA FASO, CHILI, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, DANEMARK, EL SALVADOR, EQUATEUR, ESPAGNE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GRECE, GUATEMALA, HONDURAS, IRLANDE, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, LESOTHO, LUXEMBOURG, MEXIQUE, MONACO, NIGER, NIGERIA, NORVEGE, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, URUGUAY.

1262. Convention de Genève pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes. En ce qui concerne cette convention : CHINE, le 30 avril 1993; CHYPRE, le 30 septembre 1993; GRECE, le 9 février 1994; JAMAIQUE, le 11 janvier 1994; PAYS-BAS, le 12 octobre 1993; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993; SUISSE, le 30 septembre 1993.

1263. Par conséquent, 50 Etats sont parties à la Convention de Genève : ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BRESIL, BURKINA FASO, CHILI, CHINE, CHYPRE, COSTA RICA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, EQUATEUR, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FIDJI, FINLANDE, FRANCE, GRECE, GUATEMALA, HONDURAS, HONGRIE, INDE, ISRAEL, ITALIE, JAMAIQUE, JAPON, KENYA, LUXEMBOURG, MEXIQUE, MONACO, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, PANAMA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SAINT-SIEGE, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, TRINITE-ET-TOBAGO, URUGUAY, VENEZUELA, ZAIRE.

1264. Convention de Bruxelles concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite. En ce qui concerne cette convention : ARMENIE, le 13 décembre 1993; CROATIE, le 8 octobre 1991; SUISSE, le 24 septembre 1993.

1265. Par conséquent, 18 Etats sont parties à la Convention de Bruxelles : ALLEMAGNE, ARMENIE, AUSTRALIE, AUTRICHE, CROATIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, GRECE, ITALIE, KENYA, MAROC, MEXIQUE, NICARAGUA, PANAMA, PEROU, SLOVENIE, SUISSE, YOUGOSLAVIE.

1266. Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique. En ce qui concerne ce traité : BELARUS, le 25 décembre 1991; MAROC, le 11 novembre 1993.

1267. Par conséquent, 34 Etats sont parties au Traité de Nairobi : ALGERIE, ARGENTINE, BARBADE, BELARUS, BOLIVIE, BRESIL, BULGARIE, CHILI, CHYPRE, CONGO, CUBA, EGYPTE, EL SALVADOR, ETHIOPIE, FEDERATION DE RUSSIE, GRECE, GUATEMALA, GUINEE EQUATORIALE, INDE, ITALIE, JAMAIQUE, KENYA, MAROC, MEXIQUE, OMAN, OUGANDA, QATAR, SAINT-MARIN, SENEGAL, SRI LANKA, SYRIE, TOGO, TUNISIE, URUGUAY.

Traités instituant des classifications internationales dans le domaine des inventions, des marques et des dessins et modèles industriels

1268. Arrangement concernant la classification internationale des brevets. En ce qui concerne cet arrangement : REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993.

1269. Par conséquent, 27 Etats sont parties à cet arrangement : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BRESIL, DANEMARK, EGYPTE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, LUXEMBOURG, MONACO, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SUEDE, SUISSE, SURINAME.

1270. Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. En ce qui concerne cet arrangement : BOSNIE-HERZEGOVINE, le 6 mars 1992; EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, le 8 septembre 1991; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993.

1271. Par conséquent, 38 Etats sont parties à l'Arrangement de Nice : ALGERIE, ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BELGIQUE, BENIN, BOSNIE-HERZEGOVINE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, JAPON, LIBAN, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MAROC, MONACO, NORVEGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, SURINAME, TUNISIE, YUGOSLAVIE.

1272. Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques. Au 1^{er} janvier 1994, le nombre des Etats parties à l'Arrangement de Vienne était de cinq : FRANCE, LUXEMBOURG, PAYS-BAS, SUEDE, TUNISIE.

1273. Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels. En ce qui concerne cet arrangement : BOSNIE-HERZEGOVINE, le 6 mars 1992; EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, le 8 septembre 1991; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993.

1274. Par conséquent, 21 Etats sont parties à l'Arrangement de Locarno : ALLEMAGNE, AUTRICHE, BOSNIE-HERZEGOVINE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, NORVEGE, PAYS-BAS, REPUBLIQUE TCHEQUE, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE, SUISSE, YUGOSLAVIE.

Traités établissant des systèmes dont l'application rend la protection des droits de propriété intellectuelle au niveau international plus sûre et moins onéreuse que celle qui peut résulter des demandes d'enregistrement distinctes dans les registres nationaux

1275. Traité de coopération en matière de brevets (PCT). En ce qui concerne le PCT : BELARUS, le 25 décembre 1991; CHINE, le 1^{er} janvier 1994; LETTONIE, le 7 septembre 1993; NIGER, le 21 mars 1993; OUZBEKISTAN, le 25 décembre 1991; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVENIE, le 1^{er} mars 1994; TRINITE-ET-TOBAGO, le 10 mars 1994; VIET NAM, le 10 mars 1993.

1276. Par conséquent, 63 Etats sont parties au PCT : ALLEMAGNE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BARBADE, BELARUS, BELGIQUE, BENIN, BRESIL, BULGARIE, BURKINA FASO, CAMEROUN, CANADA, CHINE, CONGO, COTE D'IVOIRE, DANEMARK, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FINLANDE, FRANCE, GABON, GRECE, GUINEE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, JAPON, KAZAKHSTAN, LETTONIE, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MADAGASCAR, MALAWI, MALI, MAURITANIE, MONACO, MONGOLIE, NIGER, NORVEGE, NOUVELLE-ZELANDE, OUZBEKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOUDAN, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, TCHAD, TOGO, TRINITE-ET-TOBAGO, UKRAINE, VIET NAM.

1277. Arrangement de Madrid (enregistrement international des marques). En ce qui concerne cet arrangement : BELARUS, le 25 décembre 1991; BOSNIE-HERZEGOVINE, le 6 mars 1992; EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, le 8 septembre 1991; OUZBEKISTAN, le 25 décembre 1991; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993.

1278. Par conséquent, 38 Etats sont parties à l'Arrangement de Madrid : ALLEMAGNE, ALGERIE, AUTRICHE, BELARUS, BELGIQUE, BOSNIE-HERZEGOVINE, BULGARIE, CHINE, CROATIE, CUBA, EGYPTE, ESPAGNE, EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, FEDERATION DE RUSSIE, FRANCE, HONGRIE, ITALIE, KAZAKHSTAN, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MAROC, MONACO, MONGOLIE, OUZBEKISTAN, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, SAINT-MARIN, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SOUDAN, SUISSE, UKRAINE, VIET NAM, YOUGOSLAVIE.

1279. Arrangement de La Haye (dépôt international des dessins et modèles industriels). En ce qui concerne cet arrangement : COTE D'IVOIRE, le 30 mai 1993, YOUGOSLAVIE, le 30 décembre 1993.

1280. Par conséquent, 23 Etats sont parties à l'Arrangement de La Haye : ALLEMAGNE, BELGIQUE, BENIN, COTE D'IVOIRE, EGYPTE, ESPAGNE, FRANCE, HONGRIE, INDONESIE, ITALIE, LIECHTENSTEIN, LUXEMBOURG, MAROC, MONACO, PAYS-BAS, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, ROUMANIE, SAINT-SIEGE, SENEGAL, SUISSE, SURINAME, TUNISIE, YOUGOSLAVIE.

1281. Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. En ce qui concerne cet arrangement : REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993.

1282. Par conséquent, 17 Etats sont parties à l'Arrangement de Lisbonne : ALGERIE, BULGARIE, BURKINA FASO, CONGO, CUBA, FRANCE, GABON, HAITI, HONGRIE, ISRAEL, ITALIE, MEXIQUE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, SLOVAQUIE, TOGO, TUNISIE.

1283. Traité sur le registre des films (Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles). En ce qui concerne ce traité : BRESIL, le 26 juin 1993; CHILI, le 29 décembre 1993; REPUBLIQUE TCHEQUE, le 1^{er} janvier 1993; SLOVAQUIE, le 1^{er} janvier 1993.

1284. Par conséquent, neuf Etats sont parties au Traité sur le registre des films : ARGENTINE, AUTRICHE, BRESIL, BURKINA FASO, CHILI, FRANCE, MEXIQUE, REPUBLIQUE TCHEQUE, SLOVAQUIE.

Coopération avec les Etats et les organisations internationales

Echelon multinational

1285. Etats baltes. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a pris part, en qualité de conférencier, au séminaire sur la protection de la propriété industrielle organisé à l'intention des Etats baltes par le Conseil des ministres nordique et tenu à Riga.

1286. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Vilnius, avec des fonctionnaires nationaux de la préparation de journées d'étude régionales pour les Etats baltes sur l'exercice, la gestion et la défense du droit d'auteur et des droits voisins, qui devaient se tenir dans cette ville du 2 au 4 juin.

1287. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Oslo, à la réunion sur la coordination de l'assistance technique et économique en faveur des Etats baltes convoquée par l'Office norvégien des brevets, afin de coordonner, en particulier pour 1993, l'assistance financière ou autre fournie par les pays nordiques (DANEMARK, FINLANDE, NORVEGE, SUEDE), l'OMPI et l'OEB aux Etats baltes (ESTONIE, LETTONIE, LITUANIE).

1288. Du 2 au 4 juin se sont tenues, à Vilnius, des journées d'étude régionales pour les Etats baltes sur l'exercice, la gestion et la défense du droit d'auteur et des droits voisins, organisées par l'OMPI en collaboration avec le Ministère LITUANIEN de la culture et de l'éducation et avec l'assistance de l'Institut finlandais du droit d'auteur et du Fonds suédois de la musique des régions polaires. Elles ont réuni une cinquantaine de participants, fonctionnaires nationaux et représentants des associations de défense du droit d'auteur et des associations d'écrivains de l'ESTONIE, de la LETTONIE et de la LITUANIE. Des consultants DANOIS, FINLANDAIS et SUEDOIS de l'OMPI, des experts des trois Etats baltes et deux fonctionnaires de l'Organisation ont présenté des exposés. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé aux journées d'étude.

1289. Pays d'Europe centrale et orientale. En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Bucarest, à la première réunion conjointe sur le programme régional de propriété industrielle pour l'Europe centrale et orientale organisée par l'Office d'Etat pour les inventions et les marques de Roumanie, en sa qualité de coordonnateur du programme, en coopération avec l'OEB.

1290. Du 6 au 8 septembre s'est tenu, à Prague, le séminaire de l'OMPI pour les pays d'Europe centrale sur l'adaptation du système du droit d'auteur et des droits voisins aux conditions et aux exigences de l'économie de marché et du pluralisme démocratique organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la culture de la REPUBLIQUE TCHEQUE. Ce séminaire a réuni 12 participants venant de HONGRIE, de POLOGNE, de SLOVAQUIE et de SLOVENIE, une trentaine de participants de la REPUBLIQUE TCHEQUE et les représentants de six organisations internationales non gouvernementales. Des conférenciers venant de FINLANDE, du ROYAUME-UNI, de SUEDE et de SUISSE, deux consultants de l'OMPI - l'un ALLEMAND et l'autre AUTRICHIEN - et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi pris part au séminaire.

1291. Les participants ont défini dans leurs grandes lignes les tâches principales incombant aux pays intéressés. Il s'agissait de moderniser les lois pertinentes, de protéger les droits voisins, de prendre des mesures visant à maintenir l'efficacité de la gestion collective et de défendre concrètement les droits.

1292. Du 13 au 17 décembre s'est tenu, à Washington, le séminaire OMPI/Etats-Unis d'Amérique sur le droit d'auteur pour les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale organisé par l'OMPI en collaboration avec le Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis d'Amérique. Il a été suivi par 15 participants venant des pays suivants : ARMENIE, BELARUS, GEORGIE, KAZAKHSTAN, KIRGHIZISTAN, LITUANIE, OUZBEKISTAN, REPUBLIQUE DE MOLDOVA, TADJIKISTAN, TURKMENISTAN, UKRAINE. Les exposés ont été présentés par 19 orateurs venant des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, un orateur POLONAIS et un orateur BRITANNIQUE, trois consultants de l'OMPI ressortissants de l'ESTONIE, de la FEDERATION DE RUSSIE et de la REPUBLIQUE TCHEQUE, et deux fonctionnaires de l'Organisation.

1293. Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle. En mai, le directeur général, accompagné de deux fonctionnaires de l'OMPI, a participé à la première session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle convoquée à Moscou. La session, qui était présidée par le président de l'Office ukrainien des brevets, a réuni les représentants des neuf Etats signataires de l'Accord du 12 mars 1993 relatif aux mesures sur la protection de la propriété industrielle, à savoir l'ARMENIE, le BELARUS, la FEDERATION DE RUSSIE, le KAZAKHSTAN, le KIRGHIZISTAN, l'OUZBEKISTAN, la REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le TADJIKISTAN et l'UKRAINE. L'AZERBAIDJAN et le TURKMENISTAN étaient représentés par des observateurs.

1294. Le Conseil interétatique a créé un Office interétatique pour la protection de la propriété industrielle et a nommé M. Viktor Blinnikov, premier vice-président du Comité de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques (ROSPATENT), directeur de cet office.

1295. En outre, le Conseil interétatique a mis sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de traité pour la création d'un système régional de brevets.

1296. En juin, deux fonctionnaires du conseil précité et un fonctionnaire national venant de la FEDERATION DE RUSSIE ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, au sujet du projet de création d'un système régional de brevets.

1297. En juillet, deux fonctionnaires du Conseil interétatique (l'un venant d'UKRAINE et l'autre de la FEDERATION DE RUSSIE) accompagnés d'un fonctionnaire national venant de la FEDERATION DE RUSSIE se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du projet de convention sur la protection interétatique de la propriété industrielle.

1298. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté en qualité d'observateurs, à Ouzgorod (UKRAINE), à la deuxième réunion du Groupe d'experts du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, consacrée à l'examen du projet de convention sur la protection interétatique de la propriété industrielle établi en collaboration avec l'OMPI. Le groupe d'experts a convenu que la nouvelle convention devrait être limitée à la protection par brevet, qu'elle devrait être dénommée "Convention sur le brevet eurasienn" et que les organes de l'Organisation eurasienn des brevets seraient le Conseil d'administration et l'Office eurasienn des brevets.

1299. En septembre aussi, ces mêmes fonctionnaires de l'OMPI ont également assisté en qualité d'observateurs, toujours à Ouzgorod (Ukraine), à la deuxième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, tenue après la réunion du groupe d'experts susmentionnée, au cours de laquelle a été examiné le projet de convention sur le brevet eurasienn. Le conseil interétatique a aussi adopté des décisions concernant la création de trois groupes de travail permanents chargés, l'un de l'information, l'autre de l'informatisation, et le troisième des questions financières en rapport avec la propriété industrielle, ainsi que l'harmonisation des échanges de certificats d'auteur d'invention, la rémunération des inventeurs et le traitement des inventions secrètes.

1300. Toujours en septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, le directeur général et d'autres fonctionnaires du Bureau international de l'OMPI ont eu des entretiens non officiels, à Genève, au sujet du projet de convention sur le brevet eurasienn avec des fonctionnaires du Conseil et de l'Office interétatiques et des fonctionnaires ressortissants du BELARUS, de la FEDERATION DE RUSSIE, du KAZAKHSTAN, de l'OUZBEKISTAN, de la REPUBLIQUE DE MOLDOVA et de l'UKRAINE.

1301. En octobre, le Bureau international a rédigé et communiqué au Conseil interétatique, sur la demande de celui-ci, des observations concernant le projet de convention sur le brevets eurasienn.

1302. Pays nordiques. En décembre, un fonctionnaire SUEDOIS s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle, par le Gouvernement SUEDOIS et l'OMPI, d'un séminaire sur le Protocole de Madrid à l'intention des pays nordiques, qui pourrait se tenir vers le milieu de l'année 1994.

Etats

1303. ALBANIE. En septembre, deux représentants de la Société des auteurs albanais (ALBAUTOR) ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'une éventuelle coopération future entre l'ALBANIE et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.

1304. En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus en mission à Tirana pour examiner avec des fonctionnaires nationaux et des représentants du PNUD la question de la formulation d'un projet d'assistance à l'Office des brevets et des marques, qui sera financé par le PNUD. Les projets de lois de propriété industrielle et la question de l'adhésion éventuelle du pays à certains traités administrés par l'OMPI ont aussi été examinés.

1305. En décembre, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, de la coopération future entre l'ALBANIE et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1306. ARMENIE. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation de la protection de la propriété industrielle en Arménie et de la continuation éventuelle de l'application à ce pays de certains traités administrés par l'Organisation.

1307. AUSTRALIE. En juin, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la modernisation du système australien des marques. Une démonstration des systèmes informatisés et des disques compacts ROM utilisés à l'OMPI pour l'enregistrement international des marques leur a aussi été faite.

1308. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt commun.

1309. AUTRICHE. En juin, un fonctionnaire national s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, de l'éventuelle adhésion de l'AUTRICHE à l'Arrangement de La Haye.

1310. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office autrichien des brevets, à Vienne, où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de cet organisme de la coopération entre l'office et l'OMPI en faveur des pays en développement.

1311. AZERBAIDJAN. En août, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance que pourrait apporter l'Organisation dans la mise en place d'un système de propriété industrielle en AZERBAIDJAN et de l'adhésion éventuelle du pays à divers traités administrés par l'OMPI.

1312. BELARUS. En juillet, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du projet de nouvelle loi sur le droit d'auteur et de la coopération entre le BELARUS et l'OMPI. Suite à cette visite, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, le texte d'un projet de loi sur le droit d'auteur.

1313. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la prévention de la concurrence déloyale et de la protection des obtentions végétales.

1314. En octobre, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre le BELARUS et l'Organisation pour ce qui est de la protection des oeuvres littéraires et artistiques, des oeuvres audiovisuelles et des programmes d'ordinateur, de l'organisation de séminaires régionaux et nationaux qui se tiendraient dans le pays, ainsi que de l'éventuelle adhésion du pays à certains traités administrés par l'OMPI. A la suite de ces entretiens, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur.

1315. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'élaboration de projets de lois sur la protection des obtentions végétales et sur les modèles d'utilité.

1316. BULGARIE. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération en vue de continuer à développer le système de propriété industrielle en BULGARIE.

1317. En mars, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations et des propositions concernant le projet de loi sur le droit d'auteur de la BULGARIE.

1318. En avril, un membre du Parlement s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives aux lois du pays en matière de brevets et de dessins et modèles industriels, et de la révision de la loi sur le droit d'auteur.

1319. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Sofia pour étudier les opérations de l'Office des brevets en matière de marques et pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux de l'informatisation de ces opérations. Avant cette mission, ce même fonctionnaire de l'OMPI, accompagné d'un fonctionnaire BULGARE, s'était rendu à l'Office allemand des brevets, à Munich, afin de s'entretenir avec des fonctionnaires allemands de l'avancement de l'informatisation des opérations menées par cet office en matière de marques.

1320. En mai aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur les dessins et modèles industriels.

1321. Du 14 au 17 juillet s'est tenu, à Plovdiv, le symposium international de l'OMPI sur la nouvelle loi relative aux brevets et le rôle de l'information en matière de brevets pour le développement des entreprises en Bulgarie organisé par l'OMPI en coopération avec le Gouvernement BULGARE et avec l'assistance du PNUD. Ce symposium a rassemblé 51 participants venant des secteurs public et privé de BULGARIE, de l'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE, de GRECE, de la REPUBLIQUE DE MOLDOVA, de la REPUBLIQUE TCHEQUE, de ROUMANIE, de SLOVENIE et de TURQUIE. Les exposés ont été présentés par un consultant SUEDOIS de l'OMPI et par un fonctionnaire de l'Organisation qui a aussi fait une démonstration de la recherche en matière de brevets sur disque compact ROM.

1322. En août, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'office des brevets, à Sofia, pour prendre part à la présentation à des fournisseurs éventuels d'un cahier des charges, établi par le Bureau international en collaboration avec l'office des brevets, en vue d'informatiser le système de gestion des marques dans cet office. La mission s'inscrivait dans le cadre du projet national financé par le PNUD.

1323. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la situation en matière de protection de la propriété industrielle en BULGARIE, ainsi que de l'intérêt manifesté par ce pays pour l'organisation d'une formation à l'intention des services judiciaires, des conseils en brevets et des utilisateurs du système de propriété industrielle. Les entretiens ont aussi porté sur la formation des fonctionnaires nationaux aux procédures administratives dans le cadre des systèmes du PCT et de La Haye (dessins et modèles industriels).

1324. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors d'une conférence internationale sur les problèmes que pose la piraterie des oeuvres audiovisuelles en Europe centrale et orientale, organisée conjointement par le Conseil de l'Europe (CE), l'Association des médias et de la communication des pays balkaniques (Médias balkaniques) et l'Association des distributeurs de vidéo en Bulgarie, qui s'est tenue à Sofia.

1325. CANADA. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, le directeur général de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), commissaire des brevets et registraire des marques, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'assistance que son office pourrait apporter aux pays en développement.

1326. CROATIE. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet de législation CROATE sur la propriété industrielle.

1327. En décembre, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la question de l'éventuelle adhésion de la CROATIE à certains traités administrés par l'OMPI.

1328. REPUBLIQUE TCHEQUE. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Prague, avec des fonctionnaires nationaux de l'organisation d'un séminaire régional pour les pays d'Europe centrale (HONGRIE, POLOGNE, REPUBLIQUE TCHEQUE, SLOVAQUIE et SLOVENIE) sur l'adaptation du système du droit d'auteur et des droits voisins aux conditions et aux exigences de l'économie de marché, qui devait se tenir à Prague en septembre.

1329. En septembre, sur l'invitation du ministre de la culture de la REPUBLIQUE TCHEQUE, le directeur général s'est rendu à Prague où il a eu des entretiens avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux au sujet du projet de nouvelle loi sur le droit d'auteur, de l'Arrangement de Madrid et de l'organisation éventuelle par l'OMPI, à l'intention des pays d'Europe centrale, d'une réunion d'information sur les activités informatisées de l'OMPI dans le cadre des systèmes du PCT et de Madrid. Le directeur général s'est aussi entretenu avec d'autres dirigeants de la nouvelle loi sur le droit d'auteur et de la coopération avec l'OMPI. L'enseignement de la propriété intellectuelle a aussi fait l'objet d'entretiens avec des membres de l'Université Charles. Le directeur général était accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI.

1330. En septembre aussi, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'office des brevets.

1331. En novembre, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la gestion collective des droits.

1332. En décembre, un représentant de l'Université Charles de Prague s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre l'Organisation et cette université.

1333. ESTONIE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la législation ESTONIENNE en matière de propriété industrielle et de l'adhésion du pays à certains traités administrés par l'OMPI.

1334. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Tallin, à un séminaire sur la protection de la propriété industrielle organisé par le Conseil des ministres nordique en collaboration avec l'OMPI, l'OEB et les offices des brevets du DANEMARK, de l'ESTONIE, de la FINLANDE, de la NORVEGE et de la SUEDE. Ce séminaire a rassemblé environ 150 participants.

1335. En septembre aussi, ce même fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux des projets de loi sur les brevets et sur les modèles d'utilité, ainsi que des dispositions transitoires qui seraient prévues par ces lois.

1336. En octobre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur les brevets et le projet de loi sur les modèles d'utilité.

1337. FINLANDE. En octobre, huit membres du Conseil d'administration de l'Office national des brevets et de l'enregistrement, sous la conduite du président et directeur général de cet office, ont été reçus par le directeur général et informés, par d'autres fonctionnaires de l'OMPI, des activités en cours de l'Organisation.

1338. FINLANDE/SUEDE. En décembre, deux fonctionnaires nationaux (un FINLANDAIS et un SUEDOIS) ont eu, à Genève, des entretiens conjoints avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités qui se dérouleraient au niveau national dans le cadre du Protocole de Madrid.

1339. FRANCE. En janvier, quatre fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Paris pour s'entretenir avec des représentants de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) des activités qui seraient financées en 1993 au moyen d'une contribution spéciale du Gouvernement FRANCAIS destinée aux activités de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

1340. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités menées par l'Organisation dans le cadre du programme de coopération pour le développement avec le concours financier du Gouvernement FRANCAIS.

1341. ALLEMAGNE. En avril, sur l'invitation du Gouvernement ALLEMAND, le directeur général, qui était accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, s'est rendu à Bonn où il a reçu des mains du ministre de la justice la grand-croix de l'ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne. Après la cérémonie, le directeur général a eu des entretiens avec le ministre et des fonctionnaires allemands au sujet de la coopération entre l'ALLEMAGNE et l'OMPI.

1342. En juillet, la présidente du Tribunal fédéral des brevets s'est rendue au siège de l'OMPI où elle s'est entretenue avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre l'ALLEMAGNE et l'OMPI, notamment en ce qui concerne les programmes de formation organisés par l'OMPI à l'intention des magistrats dans le domaine de la propriété industrielle.

1343. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Munich, avec des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI avec le concours de cet office.

1344. En novembre, la ministre fédérale de la justice, accompagnée de trois autres fonctionnaires nationaux, s'est rendue au siège de l'OMPI où elle a été reçue par le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation. Ils ont examiné des questions d'intérêt commun. La ministre a aussi suivi une séance d'information sur les procédures instituées par le PCT et assisté à des démonstrations des systèmes informatisés utilisés pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid.

1345. En novembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Munich, avec des fonctionnaires de l'Office allemand des brevets au sujet de l'utilisation du disque compact ROM IPC:CLASS aux fins de la recherche de documents de brevet.

1346. HONGRIE. En mars, cinq fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation dans les pays d'Europe centrale et orientale.

1347. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions touchant à la Section de la propriété intellectuelle de l'exposition mondiale qui doit se tenir à Budapest en 1996.

1348. ISLANDE. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle de l'ISLANDE à certains traités administrés par l'Organisation, notamment au PCT.

1349. En novembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions ayant trait aux droits des artistes interprètes ou exécutants et aux projets communs de législation sur le droit d'auteur pour les pays nordiques.

1350. En novembre aussi, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant les projets d'amendement de la loi et du règlement sur les brevets.

1351. ITALIE. En mars, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre l'ITALIE et l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle.

1352. JAPON. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre le JAPON et l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur et, notamment, de la constitution d'un nouveau fonds fiduciaire aux fins des activités de coopération pour le développement qui seraient menées par l'OMPI dans ce domaine en 1993-1994. L'accord instituant le fonds en question a été ultérieurement approuvé en juillet.

1353. En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Tokyo, avec des fonctionnaires de l'Office japonais des brevets (JPO) à la réunion d'évaluation et de planification consacrée aux activités menées en 1992-1993 dans le cadre de l'accord instituant un fonds fiduciaire constitué grâce à une contribution volontaire du Gouvernement JAPONAIS au programme OMPI de coopération pour le développement dans le domaine de la propriété industrielle. Les participants ont évalué les activités menées dans le cadre de cet accord pendant le dernier exercice budgétaire du Japon (d'avril 1992 à mars 1993) et ils ont examiné le projet de programme de travail dans le cadre de l'accord proposé instituant un fonds fiduciaire pour 1993-1994.

1354. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens supplémentaires, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet, d'une part, de ce projet de programme de travail dans le domaine de la propriété industrielle, qui a été ultérieurement approuvé, et, d'autre part, d'un accord instituant un fonds fiduciaire pour 1993-1994, qui a été ultérieurement signé en juillet.

1355. En juillet, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du programme des activités qui seraient exécutées dans le cadre de l'accord aux termes duquel le JAPON a institué un fonds fiduciaire pour l'exercice 1993-1994, accord qui a été signé au cours du même mois.

1356. En août, un membre d'une commission consultative créée par le Gouvernement JAPONAIS pour réviser la loi sur la prévention de la concurrence déloyale s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des tendances actuelles dans ce domaine.

1357. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération pour le développement menées dans le cadre de l'accord relatif au fonds fiduciaire conclu avec le JAPON.

1358. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de traité sur le droit des brevets.

1359. En novembre, des fonctionnaires de l'OMPI ont donné, à Genève, à un groupe de huit fonctionnaires du JPO des informations sur les activités de l'Organisation, et plus particulièrement sur le PCT et son évolution récente.

1360. KAZAKHSTAN. En février, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI portant sur la continuation de l'application de certains traités administrés par l'Organisation, la rédaction d'un avis relatif à la protection de la propriété industrielle au KAZAKHSTAN et la coopération future avec l'OMPI.

1361. En juillet, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI du projet de nouvelle loi sur le droit d'auteur et de la coopération entre le KAZAKHSTAN et l'OMPI. Suite à ces entretiens, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur.

1362. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'organisation éventuelle d'un séminaire régional à l'intention des agents de propriété industrielle.

1363. KIRGHIZISTAN. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, au sujet de la protection de la propriété industrielle, du droit d'auteur et des droits voisins au KIRGHIZISTAN, de la coopération future entre le pays et l'Organisation et de l'éventuelle adhésion de celui-ci à certains traités administrés par l'OMPI. Un projet de loi sur le droit d'auteur, élaboré par le Bureau international à la demande des autorités nationales, leur a été remis.

1364. LETTONIE. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation en matière de protection de la propriété industrielle en LETTONIE et de l'éventuelle adhésion de ce pays à certains traités administrés par l'Organisation.

1365. En juin, un fonctionnaire national a remis à des fonctionnaires de l'OMPI, à Genève, l'instrument d'adhésion de la LETTONIE à la Convention de Paris et au PCT. Il s'est également entretenu avec plusieurs fonctionnaires de l'Organisation de la continuation éventuelle de l'application à la LETTONIE d'autres traités administrés par l'OMPI.

1366. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI concernant la législation sur la propriété industrielle de la LETTONIE, la formation du personnel de l'office letton aux procédures administratives dans le cadre du système de Madrid, et l'adhésion éventuelle de la LETTONIE à l'Arrangement de Madrid.

1367. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Riga, avec des fonctionnaires nationaux au sujet de l'organisation d'un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins qui devait avoir lieu dans cette ville en décembre.

1368. Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins (Riga). Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement LETTON et le Gouvernement SUEDOIS, s'est tenu du 8 au 10 décembre à Riga. Il a été suivi par une centaine de fonctionnaires nationaux, de représentants d'organisations d'auteurs, d'artistes interprètes ou exécutants

et d'éditeurs, d'universités et d'autres organisations intéressées. Les exposés ont été présentés par deux experts LETTONS, deux consultants SUEDOIS de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation.

1369. LITUANIE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le PCT et sur la Convention de Paris lors d'un séminaire sur la protection de la propriété intellectuelle, tenu à Vilnius et organisé par le Conseil des ministres nordique en collaboration avec les offices de brevets de LITUANIE, du DANEMARK, de FINLANDE et de NORVEGE, et avec le concours de l'OEB et de l'OMPI.

1370. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'évolution de la législation dans les domaines des brevets et des dessins et modèles industriels en LITUANIE.

1371. En novembre, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet, notamment, des classifications internationales des marques et de leurs éléments figuratifs, ainsi que de l'Arrangement et du Protocole de Madrid.

1372. MALTE. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la nouvelle législation MALTAISE sur les brevets.

1373. En août, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations sur la dernière version modifiée du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur.

1374. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre MALTE et l'Organisation et de certaines questions relatives aux observations du Bureau international concernant le projet de loi MALTAISE sur le droit d'auteur.

1375. PORTUGAL. En avril, à l'occasion du séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays africains de langue officielle portugaise, tenu à Lisbonne, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des membres de la faculté de droit de l'Université de Lisbonne au sujet de l'enseignement de la propriété intellectuelle.

1376. REPUBLIQUE DE MOLDOVA. En juin, deux fonctionnaires nationaux ont remis au directeur général, à Genève, une déclaration selon laquelle la Convention instituant l'OMPI et la Convention de Paris continuaient de s'appliquer à la REPUBLIQUE DE MOLDOVA. Des entretiens ont eu lieu au sujet de la protection de la propriété industrielle dans ce pays et de la continuation éventuelle de l'application à la REPUBLIQUE DE MOLDOVA d'autres traités administrés par l'OMPI.

1377. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un projet d'avis relatif à la situation de la propriété industrielle en REPUBLIQUE DE MOLDOVA.

1378. ROUMANIE. En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Bucarest, avec le personnel du Département des marques de l'Office d'Etat pour les inventions et les marques au sujet de l'automatisation des opérations relatives aux marques et il a fait une démonstration du disque compact ROMARIN de l'OMPI.

1379. En avril, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la classification internationale des dessins et modèles industriels instituée par l'Arrangement de Locarno.

1380. En mai, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur.

1381. En juin, à la demande de l'Office roumain du droit d'auteur, le Bureau international a organisé un voyage d'étude au siège de l'OMPI à l'intention d'un fonctionnaire de cet office, qui s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions d'intérêt commun liées au droit d'auteur, notamment au droit de suite.

1382. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre l'Office d'Etat pour les inventions et les marques et l'Organisation.

1383. FEDERATION DE RUSSIE. En janvier, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur.

1384. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la Conférence internationale sur la protection de la propriété industrielle et des innovations en Russie, tenue à Moscou et organisée conjointement par le Comité de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques (ROSPATENT), la Chambre de commerce et d'industrie de la Fédération de Russie, le groupe national russe de l'AIPPI et l'Association des entreprises pour l'innovation.

1385. En avril aussi, deux fonctionnaires du Comité de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques (ROSPATENT) se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation, au sujet notamment de l'application de l'accord portant création d'un Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle, signé le 12 mars 1993 à Moscou par l'ARMENIE, le BELARUS, la FEDERATION DE RUSSIE, le KAZAKHSTAN, le KIRGHIZISTAN, l'OUZBEKISTAN, la REPUBLIQUE DE MOLDOVA, le TADJIKISTAN et l'UKRAINE. Les entretiens ont aussi porté sur le rôle que pourrait jouer l'OMPI pour ce qui est de l'établissement d'un système commun de propriété industrielle dans ces pays.

1386. En mai, le directeur général, accompagné de deux autres fonctionnaires de l'OMPI et d'un consultant de l'Organisation ressortissant de la FEDERATION DE RUSSIE, s'est entretenu, à Moscou, avec le président du Sous-comité de la science et des techniques modernes du Conseil Suprême de la Fédération de Russie et avec d'autres fonctionnaires nationaux de questions liées à la propriété intellectuelle. Le directeur général a rendu visite au premier vice-président du Conseil Suprême, avec lequel il a eu des entretiens au sujet de questions relatives à la législation en matière de droit d'auteur et de l'éventuelle adhésion de la FEDERATION DE RUSSIE à la Convention de Berne. Il a aussi rendu visite au ministre des affaires étrangères.

1387. Lors de son séjour à Moscou, le directeur général a été nommé Docteur honoris causa de l'Institut national de droit de l'Académie des sciences de la Fédération de Russie au cours d'une cérémonie à laquelle ont assisté quelque 150 personnes. Le directeur général s'est aussi entretenu avec des responsables de cet institut de la coopération entre celui-ci et l'OMPI, notamment pour l'organisation d'un séminaire sur les tendances actuelles du droit de la propriété intellectuelle, qui doit se tenir à Moscou au début de 1994.

1388. En mai aussi, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités menées par l'Organisation en faveur des pays d'Europe centrale et orientale.

1389. En octobre, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, au sujet de l'application de la nouvelle loi sur le droit d'auteur et de l'éventuelle adhésion de la FEDERATION DE RUSSIE à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques. Les deux fonctionnaires se sont aussi rendus au siège de l'Office fédéral suisse de la propriété intellectuelle (OFPI), à Berne.

1390. En novembre, deux membres du syndicat de l'Académie des sciences russe ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des activités de l'Organisation, en général, et du régime juridique applicable aux inventeurs salariés - principalement dans les pays d'Europe centrale et orientale -, en particulier.

1391. En novembre aussi, trois membres de la Société russe des auteurs ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation du droit d'auteur dans la FEDERATION DE RUSSIE et de l'éventuelle l'adhésion du pays à la Convention de Berne.

1392. SAINT-MARIN. En mars, quatre fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et un autre fonctionnaire de l'Organisation de la coopération entre SAINT-MARIN et l'OMPI, en particulier en ce qui concerne l'élaboration éventuelle par SAINT-MARIN d'une nouvelle législation dans le domaine de la propriété industrielle.

1393. SLOVAQUIE. En mars, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre la SLOVAQUIE et l'Organisation pour la modernisation de la législation slovaque sur la propriété industrielle.

1394. En juillet, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération entre la SLOVAQUIE et l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.

1395. En août, le directeur général a fait un voyage officiel en SLOVAQUIE à l'invitation du Gouvernement slovaque. Au cours de son séjour, il s'est entretenu avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux de la coopération entre l'OMPI et la SLOVAQUIE dans le domaine de la propriété industrielle.

1396. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération dans le domaine de la propriété industrielle et de l'assistance que l'OMPI pourrait fournir en ce qui concerne la formation du personnel de l'Office de la propriété industrielle.

1397. En décembre, un fonctionnaire national et un représentant d'une organisation de gestion collective se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins.

1398. En décembre aussi, un fonctionnaire de la Société pour la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation en matière de droit d'auteur et de droits voisins.

1399. SLOVENIE. En mars, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'adhésion de la SLOVENIE aux traités administrés par l'OMPI et de la coopération entre ce pays et l'Organisation.

1400. En avril, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre la SLOVENIE et l'Organisation et de questions relatives à la protection de la propriété industrielle en SLOVENIE.

1401. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Ljubljana, avec des fonctionnaires de l'Office pour la protection de la propriété industrielle au sujet de la traduction en slovène de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques instituée par l'Arrangement de Nice, et a présenté un exposé sur l'Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques.

1402. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens supplémentaires, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation en matière de protection de la propriété industrielle en SLOVENIE.

1403. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI concernant la promotion de la recherche et de l'enseignement en matière de propriété intellectuelle, le projet de loi sur la protection des topographies de produits semi-conducteurs et l'adhésion éventuelle du pays à d'autres traités administrés par l'OMPI.

1404. Toujours en septembre, à la suite de cette visite, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au projet de loi sur la protection des topographies de produits semi-conducteurs.

1405. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a dispensé, à Ljubljana, à huit fonctionnaires nationaux de l'Office pour la protection de la propriété industrielle une formation portant sur la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques

(classification de Nice), la classification internationale pour les dessins et modèles industriels (classification de Locarno) et la classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne).

1406. ESPAGNE. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Santander, un exposé au cours d'un séminaire national sur le droit d'auteur organisé par le Ministère espagnol de la culture.

1407. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement éventuel de la coopération entre l'ESPAGNE et l'OMPI en faveur des pays en développement.

1408. SUEDE. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général de questions d'intérêt commun.

1409. EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE. En février, deux fonctionnaires nationaux se sont rendus au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général de questions d'intérêt commun.

1410. En juillet, quatre fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la protection de la propriété intellectuelle dans le pays et de la continuation éventuelle de l'application à celui-ci des effets de certains traités administrés par l'OMPI.

1411. En décembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités nationales en matière de propriété industrielle et de l'éventuelle adhésion du pays au PCT.

1412. TURQUIE. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Ankara, à une réunion de planification, organisée dans le cadre d'un nouveau projet national financé par le PNUD, visant à renforcer le système de propriété industrielle de la TURQUIE. Il s'est aussi entretenu avec des fonctionnaires nationaux de l'état d'avancement du projet de législation sur les brevets dans le contexte de l'éventuelle adhésion de la TURQUIE au PCT.

1413. En mars aussi, le représentant résident du PNUD à Ankara a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la réalisation du plan de travail concernant le projet susmentionné et de l'éventuelle adhésion de la TURQUIE au PCT.

1414. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant BRITANNIQUE de l'Organisation se sont rendus en mission à Ankara pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux et des représentants d'autres milieux intéressés de la protection juridique des logiciels et d'autres questions touchant le secteur de l'informatique en Turquie. Cette mission a été effectuée en collaboration avec la Banque mondiale.

1415. En juin, l'OMPI a organisé, dans le cadre du projet national du PNUD, un voyage d'étude à l'intention de trois fonctionnaires du Département de la propriété industrielle, qui se sont rendus à l'Office allemand des brevets et à l'OEB, à Munich, et au siège de l'OMPI, à Genève.

1416. En septembre, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du renforcement du système de propriété industrielle, des faits nouveaux d'ordre législatif survenus en TURQUIE et de l'adhésion éventuelle du pays au PCT et à d'autres traités administrés par l'OMPI.

1417. En septembre aussi, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un avant-projet relatif au renforcement du système de propriété intellectuelle en TURQUIE. Des observations concernant un projet de modification de la loi sur le droit d'auteur, rédigées par le Bureau international sur la demande des autorités nationales, leur ont été remises.

1418. En octobre, le Bureau international a organisé un voyage d'étude au BBM, à La Haye, et au siège de l'OMPI, à Genève, à l'intention de deux fonctionnaires du Département de la propriété industrielle. Au siège de l'OMPI, l'étude a porté sur l'Arrangement de Madrid et l'Arrangement de La Haye, ainsi que sur l'éventuelle adhésion de la TURQUIE à ces instruments.

1419. En novembre, cinq fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du système d'enregistrement international des marques institué par l'Arrangement de Madrid. Les entretiens ont aussi porté sur plusieurs activités menées dans le cadre du projet national financé par le PNUD et sur l'éventuelle tenue dans le pays, en 1994, d'un séminaire national sur la propriété industrielle.

1420. En décembre, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations relatives au projet d'amendement de la loi sur le droit d'auteur.

1421. UKRAINE. En février, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations au sujet d'un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

1422. En mars, un fonctionnaire national, accompagné du représentant résident du PNUD à Kiev, s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre l'UKRAINE et l'OMPI.

1423. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission à Kiev pour examiner avec des dirigeants et des fonctionnaires nationaux le nouveau projet de loi UKRAINIENNE sur le droit d'auteur. A la suite de cette mission, le Bureau international a communiqué aux autorités nationales ses observations concernant le projet de loi sur le droit d'auteur.

1424. En mai, trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI, d'une part, de questions actuelles concernant la coopération entre l'OMPI et l'UKRAINE dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins et, d'autre part, du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur.

1425. En juin, un fonctionnaire ukrainien a eu des entretiens supplémentaires, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet, d'une part, de questions liées à la protection de la propriété industrielle en UKRAINE et, d'autre part, de la coopération de l'OMPI à l'organisation d'un séminaire destiné aux conseils en brevets, qui devait se tenir à Kiev en novembre.

1426. En juillet, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, des observations supplémentaires concernant un projet de nouvelle loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.
1427. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Kiev, avec des fonctionnaires de l'Office ukrainien des brevets des opérations de l'office en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels, ainsi que de l'évolution de la législation en UKRAINE.
1428. En septembre aussi, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI d'un séminaire pour les conseils en brevets, qui se tiendrait à Kiev en novembre.
1429. En novembre a eu lieu, à Kiev, un cours national de formation à l'intention des conseils en propriété industrielle ukrainiens organisé par l'Office ukrainien des brevets en collaboration avec l'OMPI. Ce cours a été suivi par quelque 150 participants - fonctionnaires nationaux, conseils en brevets provisoirement enregistrés et chefs des services des brevets dans l'industrie. Les exposés ont été présentés par un fonctionnaire UKRAINIEN, trois consultants de l'OMPI venant des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, de FRANCE et du ROYAUME-UNI, et un fonctionnaire de l'Organisation.
1430. ROYAUME-UNI. En juin, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet, notamment, du Protocole de Madrid.
1431. En septembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, deux fonctionnaires de l'Office des brevets du Royaume-Uni se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'appui apporté par l'office au programme de coopération pour le développement de l'OMPI.
1432. ETATS-UNIS D'AMERIQUE. En février, trois fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des documents de travail du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et du Comité d'experts sur un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, qui devaient se réunir tous deux en juin.
1433. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté en qualité d'observateur, à Washington, à une audition devant la sous-commission de la propriété intellectuelle et de l'administration judiciaire de la Commission de la justice de la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, au sujet de l'institution possible d'un droit sur l'interprétation ou l'exécution incorporée dans les enregistrements sonores et sur les droits des artistes interprètes ou exécutants, questions qu'il est proposé d'inclure dans l'éventuel instrument de l'OMPI relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.
1434. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au seizième congrès des bibliothèques de dépôt des brevets et des marques, tenu à Washington et organisé par l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique, et a fait un exposé sur les disques compacts ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé) contenant les enregistrements internationaux de marques effectués en vertu de l'Arrangement de Madrid.

1435. En avril aussi, sur l'invitation de la sous-commission de la propriété intellectuelle et de l'administration judiciaire de la Commission de la justice de la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Washington, à une audition consacrée au droit de distribution et au droit d'importation dans le contexte de l'éventuel protocole relatif à la Convention de Berne.

1436. En mai, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, a fait une déclaration, à Washington, lors d'une audition sur le projet de loi 2129 (loi d'application du Protocole de Madrid) devant la sous-commission de la propriété intellectuelle et de l'administration judiciaire de la Commission de la justice de la Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique.

1437. En mai aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a fait une déclaration, à Washington, sur le principe du traitement national dans le contexte de l'éventuel protocole relatif à la Convention de Berne lors d'une audition devant la sous-commission de la propriété intellectuelle et de l'administration judiciaire de la Commission de la justice de la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique. Il était accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI.

1438. En juillet, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt commun relatives à la propriété intellectuelle.

1439. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives aux marques, notamment du Protocole de Madrid.

1440. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Washington, avec des fonctionnaires nationaux d'une éventuelle coopération future dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1441. OUZBEKISTAN. En mai, deux fonctionnaires nationaux ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la situation en matière de protection de la propriété industrielle en OUZBEKISTAN et de la continuation éventuelle de l'application à ce pays de certains traités administrés par l'OMPI.

1442. En juillet, le Bureau international a rédigé et communiqué aux autorités nationales, sur leur demande, un projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins.

1443. En septembre, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du projet d'avis sur la situation de la propriété industrielle en OUZBEKISTAN, de l'informatisation des opérations de l'Office d'Etat des brevets en matière de marques et de la protection des obtentions végétales.

Nations Unies

1444. Le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux travaux de plusieurs organes intersecrétariats du système des Nations Unies chargés de faciliter la coordination des politiques et des activités des organisations du système. Parmi ces organes figurent notamment le Comité administratif de coordination (CAC), composé des chefs de secrétariat de

toutes les organisations du système et présidé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est réuni à Rome en avril et à New York en octobre, son équipe spéciale de haut niveau, qui s'est réunie à Genève en août, son Comité d'organisation, qui s'est réuni à New York en février, à Rome en avril et à New York en octobre, son Comité consultatif pour les questions de fond (CCQF), qui s'est réuni à Genève en mars, son Equipe spéciale sur les dépenses d'appui, qui s'est réunie à Vienne en avril, son Comité consultatif pour les questions administratives (questions financières et budgétaires) (CCQA-FB), qui s'est réuni à Vienne en mars et à Montréal (Canada) à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre, son Comité consultatif pour les questions administratives (questions de personnel et questions administratives générales) (CCQA-PER), qui s'est réuni à New York en mars et à Vienne en juillet, son Sous-comité sur la formation du personnel, qui s'est réuni à Vienne en mai, son Comité consultatif pour les questions d'ajustements (CCPQA), qui s'est réuni à New York en mai, son Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (CCQPO), qui s'est réuni à Genève en juillet et en novembre, et à New York en décembre.

1445. A la demande du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York, l'OMPI a fourni des renseignements sur ses activités, destinés à figurer, notamment, dans des rapports concernant les questions touchant l'environnement, l'assistance aux pays les moins avancés et aux groupements régionaux de pays en développement, la coopération avec diverses organisations régionales de pays en développement, l'application de diverses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le développement économique international, la coopération pour le développement, etc.

1446. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New York, à la première session de la Commission du développement durable.

1447. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires du Département de la coordination des politiques et du développement durable des Nations Unies d'une éventuelle contribution de l'OMPI aux activités concernant les droits de propriété industrielle et le transfert de techniques écologiquement saines.

1448. Action 21 (Développement durable). Donnant suite au programme intitulé "Action 21", adopté en juin 1992 par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le Bureau international a mis l'accent, comme il se doit, pour certaines activités s'inscrivant dans le cadre de son programme de coopération pour le développement, sur la composante "environnement" des questions touchant à la technique. Les activités correspondantes qu'il mène actuellement sont les suivantes : diffusion d'informations qui expliquent les notions de propriété intellectuelle et les pratiques en la matière pour ce qui est des éléments protégés et non protégés de la technique; cours de formation ou séminaires qui traitent de divers éléments du transfert de techniques; élaboration, sur la base des informations contenues dans les documents de brevet, de rapports sur l'état de la technique liée à l'environnement.

1449. Assemblée générale des Nations Unies. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi quelques séances de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'est tenue à New York

1450. Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Nairobi, à la dix-septième session du Conseil d'administration du PNUE.

1451. Cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. En septembre et en novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Genève, des réunions sur les préparatifs de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en 1995.

1452. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New York, à une réunion d'information organisée par l'Organisation des Nations Unies et consacrée aux préparatifs de la célébration, en 1995, de son cinquantième anniversaire.

1453. Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). A la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à la session ordinaire et à la réunion de haut niveau de l'ECOSOC.

1454. Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la célébration de cette journée.

1455. CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). En janvier, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la réunion de la Commission permanente de coopération économique entre pays en développement de la CNUCED, qui s'est tenue à Genève.

1456. En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la seconde partie de la trente-neuvième session du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED.

1457. En octobre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la douzième session du Groupe d'experts intergouvernemental sur les pratiques commerciales restrictives, qui s'est tenue à Genève.

1458. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (Conseil d'administration). En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à New York, à la quarantième session du Conseil d'administration du PNUD. Ces fonctionnaires de l'Organisation ont aussi eu des entretiens avec plusieurs fonctionnaires du PNUD au sujet des projets du PNUD exécutés par l'OMPI et d'autres questions d'intérêt commun.

1459. En juillet, l'OMPI a été représentée à une réunion entre le PNUD et ce qu'il est convenu d'appeler les petites institutions techniques des Nations Unies sur la coopération mutuelle entre le PNUD et ces institutions. La réunion a eu lieu au siège de l'OMPI. Les institutions se sont déclarées dans l'ensemble préoccupées par la diminution des fonds alloués par le PNUD et le ralentissement de ses activités d'appui à leurs propres activités de coopération pour le développement, et elles ont examiné les procédures et les mécanismes du PNUD applicables aux activités existantes et futures financées par cet organisme.

1460. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à New York, avec des représentants du PNUD au sujet de divers projets régionaux et nationaux du PNUD, en cours et proposés, portant sur des questions de propriété industrielle.

1461. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à New York, avec des représentants du PNUD de l'état d'avancement d'un projet de descriptif d'un projet national établi par l'OMPI sur la demande des autorités nationales de plusieurs pays en développement.

1462. Réunion consultative interorganisations. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à cette réunion, convoquée par le PNUD à New York et portant sur les activités de coopération pour le développement.

1463. Réunion interorganisations des fonctionnaires chargés des ventes, de la commercialisation et des publications. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à cette réunion, qui a eu lieu à Francfort-sur-le-Main (Allemagne).

1464. Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En juillet, le représentant du HCR en Afrique du Sud s'est rendu au siège de l'OMPI, où il s'est entretenu avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation de la situation en Afrique du Sud.

1465. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). En juin, deux fonctionnaires de l'ONUDI se sont rendus à Genève pour recueillir des informations sur les activités menées par l'OMPI en faveur des pays en développement.

1466. En décembre, deux fonctionnaires de l'ONUDI se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités menées par l'Organisation en matière de transfert de techniques.

1467. Development-Network Technical Information and Promotion Systems (DEVNET-TIPS). En juin, un responsable de DEVNET-TIPS, organisation non gouvernementale financée par le PNUD et ayant son siège à Rome, s'est rendu au siège de l'OMPI, à Genève, pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation des possibilités de coopération entre l'OMPI et DEVNET-TIPS dans le domaine de l'information en matière de brevets en Amérique latine.

1468. Réunion interorganisations des Nations Unies sur le développement social. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion interorganisations sur le développement social. Cette réunion avait pour objectif d'examiner l'état des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social de 1995.

1469. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. En juin, un membre du Comité des pensions du personnel de l'OMPI et deux fonctionnaires de l'Organisation ont participé, à New York, à la quarante-cinquième session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

1470. Corps commun d'inspection (CCI). Au cours de la période examinée, l'OMPI a reçu du CCI les rapports ci-après intéressant, entre autres organisations, l'OMPI : "Représentation hors siège des organismes des Nations Unies : vers plus d'unité"; "Gestion des bâtiments dans le système des Nations Unies"; "Travailler avec les ONG : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales et les gouvernements à la base et au niveau national"; "Accords régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées : examen et amélioration des dispositions du régime

commun concernant les traitements, les indemnités et les conditions d'emploi"; "Etude des besoins de développement propres aux petits Etats membres et de la façon dont le système des Nations Unies pour le développement répond à ces besoins"; "Analyse des économies découlant de l'application des rapports du Corps commun d'inspection, 1985-1992". Ces rapports du CCI ont été distribués par l'ONU à tous les Etats membres de l'OMPI et des unions administrées par celle-ci et peuvent être consultés au Bureau international.

1471. Au cours de cette même période, l'OMPI a fourni au CCI des informations pour des études sur la responsabilité et les méthodes de contrôle dans le système des Nations Unies; les progrès et les perspectives en ce qui concerne la contribution de ce système à la promotion économique, sociale et politique de la femme; la coopération technique entre pays en développement (CTPD), plus spécialement en Amérique latine et aux Caraïbes; le partage des locaux et services sur le terrain par les organismes des Nations Unies; les économies de coût résultant de certaines recommandations du CCI; les projets et programmes scientifiques et techniques appuyés, dans les pays en développement, par des organisations faisant partie du système des Nations Unies et axés sur la création et le renforcement d'institutions. L'OMPI a aussi communiqué des observations au CCI au sujet du texte de ses rapports sur la collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG), les accords régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées et la coopération pour le développement dans les domaines de la science et de la technique au sein du système des Nations Unies.

1472. Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU). En juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Londres, à la dix-neuvième session du CCINU.

1473. Commission de la fonction publique internationale (CFPI). En mars et en juillet, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé aux trente-septième et trente-huitième sessions de la CFPI, tenues, respectivement, à New York et à Vienne.

1474. Comité directeur interorganisations pour la décennie mondiale du développement culturel. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Comité directeur interorganisations pour la décennie mondiale du développement culturel, qui s'est tenue à Genève.

1475. GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). En mars, en juillet et en octobre, des fonctionnaires de l'OMPI ont présenté, au siège de l'Organisation, devant trois groupes de fonctionnaires nationaux participant aux cours de formation du GATT sur la politique commerciale, un exposé sur les activités normatives et le programme de coopération pour le développement de l'OMPI.

1476. Bureau international du Travail (BIT). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion de consultation organisée par le Centre international de formation du BIT (Turin) pour examiner l'objectif et le programme des journées d'étude du centre.

1477. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la quatre-vingtième session de la Conférence internationale du travail.

1478. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En août, un fonctionnaire de l'Unesco s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt commun dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1479. Centre international de calcul (CIC). En juin, un fonctionnaire du CIC, s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt commun.

1480. En septembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Genève, à une réunion du Comité de gestion du CIC.

1481. Organisation météorologique mondiale (OMM). En février, deux fonctionnaires de l'OMM se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de la protection par la propriété intellectuelle des données météorologiques et des programmes d'ordinateur.

1482. En décembre, un fonctionnaire de l'OMM s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la protection juridique des données et produits météorologiques.

Organisations intergouvernementales

1483. Bureau Benelux des marques (BBM). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à La Haye, à la cérémonie d'inauguration d'un nouvel immeuble de bureaux du BBM.

1484. Conseil de l'Europe. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Strasbourg (France), à une réunion du Comité d'experts juridiques sur les médias. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, en qualité d'observateur, une réunion du Comité d'experts juridiques dans le domaine des médias, qui s'est tenue à Strasbourg (France).

1485. Conseil de coopération douanière (CCD). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une réunion du Sous-groupe commun douane-entreprises du CCD sur la protection de la propriété intellectuelle et s'est entretenu avec des fonctionnaires du CCD d'une coopération éventuelle avec l'OMPI en matière de formation à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie.

1486. Observatoire européen de l'audiovisuel. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Strasbourg, avec des fonctionnaires de l'observatoire d'une éventuelle coopération.

1487. Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). En février, un fonctionnaire de la BERD s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle et d'une éventuelle coopération entre l'OMPI et la banque, qui porterait sur des activités de formation destinées aux pays européens en transition vers l'économie de marché.

1488. Communautés européennes (CE). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté, en qualité d'observateur, à une audition du Conseil des Communautés européennes sur un éventuel instrument de l'OMPI relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, qui a eu lieu à Bruxelles. En mai, deux fonctionnaires de la

Commission des Communautés européennes (CCE) ont eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général au sujet des activités menées actuellement au sein des Communautés européennes et de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une audition organisée par la CCE sur la protection des droits de propriété intellectuelle dans les pays du Tiers monde.

1489. Copyright in Transmitted Electronic Documents (CITED) Special Interest Group. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une réunion de ce groupe.

1490. Parlement européen. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Luxembourg, à la "Rencontre des assistants sociaux des institutions européennes et internationales" organisée par le Parlement européen. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur les activités de l'Organisation dans le domaine audiovisuel lors d'une séance de l'Intergroupe "Cinéma" du Parlement européen, qui s'est tenue à Strasbourg.

1491. Organisation européenne des brevets/Office européen des brevets (OEB). En janvier, quatre fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus au siège de l'OEB, à Munich, pour s'entretenir de la coopération entre l'OMPI et l'OEB en 1993 pour ce qui est de l'assistance aux pays en développement. En février, le groupe spécial OMPI-OEB sur l'utilisation du disque compact ROM par les pays en développement dans le domaine de la documentation de brevets s'est réuni au siège de l'OMPI pour examiner la poursuite de la coopération dans ce domaine. En mars, le directeur général s'est rendu au siège de l'OEB, à Munich, où il s'est entretenu avec le président de l'OEB de questions d'intérêt mutuel. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à La Haye, à la trente-deuxième réunion du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique. En mai, le directeur général a participé, sur l'invitation du président de l'OEB, à la cérémonie d'inauguration d'un nouvel immeuble de bureaux de l'OEB à Munich. En mai aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à une réunion du Groupe de travail de l'OEB sur les statistiques, qui s'est tenue à Munich. Il a également présenté un exposé sur l'OMPI et ses activités à quelque 130 examinateurs de l'OEB. Toujours en mai, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Lyon (France), au quatrième Symposium des bibliothèques nationales des brevets (PATLIB 93) organisé par l'OEB et ont présenté le disque compact ROMARIN (ROM officiel des marques actives du registre international numérisé) de l'OMPI. En juin, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, a participé, à Paris, à une réunion du Conseil d'administration de l'OEB, qui marquait, notamment, le vingtième anniversaire de la Convention sur le brevet européen. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à La Haye, à la troisième session du Comité directeur de l'OEB pour le projet EASY relatif au dépôt électronique des demandes de brevet (sur disquette et par l'intermédiaire des réseaux de télécommunication). En septembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Berne, à la trente-troisième session du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique, qui a examiné, notamment, l'état d'avancement du projet EASY. En septembre toujours, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'agence de l'OEB, à Vienne, où il s'est entretenu de questions relatives au projet de colloque OMPI-IFIA (Fédération internationale des associations d'inventeurs) à l'intention des inventeurs, qui devait se tenir dans les locaux de l'agence, à Vienne, en 1994. En septembre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'OEB, à Munich, où il a examiné la situation de la coopération entre l'office et l'OMPI en ce qui concerne

l'assistance aux pays en développement. En octobre, le directeur général a participé, à Munich, à la cérémonie organisée par l'OEB pour célébrer le vingtième anniversaire de la signature de la Convention sur le brevet européen. En octobre aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à une session du Conseil d'administration de l'OEB. En octobre encore, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à la réunion des utilisateurs du Système européen d'information et de documentation en matière de brevets (EPIDOS). En octobre toujours, le directeur général a participé, à Munich, à la cérémonie organisée pour célébrer le dixième anniversaire de la "coopération trilatérale" entre l'Office japonais des brevets (JPO), l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et l'OEB. A cette occasion, le directeur général a prononcé une allocution. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Munich, à la cinquantième session du Conseil d'administration de l'OEB.

1492. Agence spatiale européenne (ASE). En avril, un fonctionnaire de l'ASE s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la protection des droits de propriété intellectuelle, en particulier sur les inventions concernant l'espace. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, aux journées d'étude de l'ASE et du Centre européen de recherche pour le droit de l'espace consacrées aux droits de propriété intellectuelle dans l'espace. Les participants ont recommandé l'élaboration de règles internationales pour la protection des inventions faites dans l'espace.

1493. Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV). En avril, plusieurs fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la trente-deuxième session du Comité administratif et juridique et à la vingt-neuvième session du Comité technique de l'UPOV, tenues à Genève. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la réunion d'un groupe spécial du Groupe de travail technique de l'UPOV sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur et a présenté les disques compacts ROM de l'OMPI contenant des informations sur la propriété industrielle. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'UPOV au sujet de l'éventuelle élaboration par l'OMPI d'un disque compact ROM qui contiendrait des informations sur les obtentions végétales.

1494. Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO). En décembre, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, le directeur général et deux autres fonctionnaires de l'ISESCO se sont entretenus avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre l'ISESCO et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.

Autres organisations

1495. Organisations internationales non gouvernementales. Le 10 décembre, l'OMPI a tenu à Genève, sous la présidence du directeur général, sa réunion informelle annuelle avec les représentants des organisations internationales non gouvernementales s'intéressant aux questions de propriété industrielle ou de droit d'auteur venus pour un échange de vues sur les activités et les programmes de l'Organisation. Cette réunion a été suivie par les représentants des 28 organisations internationales non gouvernementales suivantes : Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association

européenne des industries de produits de marque (AIM), Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP), Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Association internationale pour les marques (INTA), Association littéraire et artistique internationale (ALAI), Chambre de commerce internationale (CCI), Comité des instituts nationaux d'agents de brevets (CNIPA), Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Conseil international des archives (CIA), Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique (EFPIA), Fédération internationale de la vidéo (IVF), Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF), Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA), Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI), Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), Groupe de documentation sur les brevets (PDG), Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (MPI), Licensing Executives Society International (LESI), Organisation internationale de normalisation (ISO), Performing Arts Employers Associations League Europe (PEARLE), Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle (ISETU), Société arabe pour la protection de la propriété industrielle (ASPIP), The Chartered Institute of Arbitrators (CIArb), Union internationale des architectes (UIA), Union internationale des éditeurs (UIE).

1496. Agence pour la protection des programmes (APP). En janvier, en avril et en juin, des fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Paris, avec des représentants de l'APP au sujet de la création d'un éventuel système international de numéros d'identification pour les programmes d'ordinateur et autres oeuvres numérisées. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors du 11^e Forum de l'APP, à Paris, afin d'évoquer le programme de l'OMPI pour l'exercice biennal 1994-1995 dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

1497. Association américaine d'arbitrage (AAA). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à New York, avec des représentants de l'AAA au sujet d'une éventuelle coopération entre l'AAA et l'Organisation en matière de résolution extrajudiciaire des litiges et de la tenue, en 1994, d'un colloque mondial sur la propriété intellectuelle et l'arbitrage, qui serait organisé par l'OMPI. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New York, à une réunion du Comité des juristes d'entreprises de l'AAA et a présenté aux membres de ce comité un exposé sur les activités menées par l'OMPI dans le domaine de l'arbitrage.

1498. Chambre de commerce américaine en Belgique. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une table ronde sur la propriété intellectuelle, la technique et l'économie, organisée par le Comité CE de la Chambre de commerce américaine en Belgique.

1499. Société arabe pour la protection de la propriété industrielle (ASPIP). En décembre, le président de l'ASPIP s'est rendu à Genève où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la coopération entre l'Organisation et l'ASPIP.

1500. Société argentine des auteurs et compositeurs de musique (SADAIC). En novembre, plusieurs membres de la société se sont rendus au siège de l'OMPI où ils ont eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet d'éventuelles activités de coopération communes de la SADAIC et de l'OMPI pour la promotion et l'amélioration de la gestion collective du droit d'auteur dans les pays d'Amérique latine.

1501. Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA). En juin, un représentant de l'APAA s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI d'une éventuelle coopération entre l'Organisation et l'APAA.

1502. Association des médias et de la communication des pays balkaniques (Médias balkaniques). En février, un représentant de Médias balkaniques a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la préparation d'un colloque sur la lutte contre la piraterie, organisé par Médias balkaniques et tenu à Sofia en juin.

1503. Association des industries allemandes du textile (Gesamttextil). En juin, deux représentants de cette association se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la révision envisagée de l'Arrangement de La Haye.

1504. Association of International Librarians and Information Specialists (AILIS) [ancienne Association des bibliothèques internationales (AIL)]. En janvier, en mars, en mai et en juillet, l'OMPI a été représentée à des réunions du Comité exécutif de l'AILIS, tenues à Genève. En février, un fonctionnaire de l'Organisation a participé, à Genève, à une réunion sur les techniques nouvelles organisée par l'AILIS. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à la réunion annuelle de l'AILIS.

1505. Association suisse pour le droit d'auteur et des médias (ASAM). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, à Genève, à l'occasion de la célébration de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale suisse sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisée par l'ASAM.

1506. Centre brésilien d'arbitrage (CBA). En octobre, le directeur du CBA a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de questions d'arbitrage.

1507. Business Software Alliance (BSA). En février, une délégation de la BSA s'est rendue au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation, notamment, d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, de la protection internationale des programmes d'ordinateur et de la possibilité d'instituer un système international d'identification des programmes d'ordinateur et des oeuvres numérisées.

1508. Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, au Caire, avec des représentants du centre des activités menées par celui-ci et l'OMPI dans le domaine de l'arbitrage.

1509. Institut canadien de la propriété intellectuelle. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, à Ottawa, un exposé sur les traités administrés par l'Organisation, notamment l'Arrangement de Madrid et le Protocole de Madrid, lors d'un séminaire organisé par cet institut et consacré à l'évolution des traités de propriété industrielle administrés par l'OMPI.

1510. Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI). En mai, le directeur général a participé, à Paris, à une réunion du Conseil d'administration du CEIPI. En mai aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Strasbourg, à la sixième réunion CEIPI des responsables de la formation des futurs conseils en brevets européens.
1511. Center for Public Resources, Inc. (CPR). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à New York, avec des experts du CPR au sujet des activités du CPR et de l'Organisation dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges.
1512. Centre de droit et politique commerciale/Université d'Ottawa, Facultés de droit et d'administration/Association des exportateurs canadiens. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, à Ottawa, lors de la septième conférence annuelle ("Doing Business Abroad") organisée par les organismes susmentionnés.
1513. Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Beijing, avec des représentants de la CIETAC de questions relatives à l'arbitrage.
1514. "Computer 93". En avril, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à l'exposition Computer 93, qui a eu lieu à Lausanne (Suisse).
1515. Conseil francophone de la chanson (CFC). En juin, deux représentants du CFC se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité d'organiser une réunion commune des auteurs et des artistes interprètes ou exécutants des pays francophones d'Afrique, qui devait se tenir à Ouagadougou à la fin de l'année.
1516. Centre Dean Dinwoodey, de l'Université George Washington, pour les études de propriété intellectuelle. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a exposé dans ce centre, à Washington, les activités de l'Organisation dans le domaine de la propriété industrielle.
1517. Association européenne des industries de produits de marque (AIM). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à une réunion de la Commission de l'AIM pour les marques, qui a examiné le projet de traité sur le droit des marques de l'OMPI.
1518. Association communautaire du droit des marques (ECTA). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Madrid, à la douzième conférence annuelle de l'ECTA.
1519. Fédération de l'industrie allemande (BDI). En avril, sur l'invitation de la BDI, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, a participé à une réunion du Comité de la propriété industrielle de la BDI spécialement convoquée à Cologne pour cette rencontre avec le directeur général. Les discussions ont porté sur toutes les activités normatives importantes de l'OMPI.
1520. Centre juridique Franklin Pierce (FPLC). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors d'une réunion du Comité consultatif du FPLC et de la quatrième conférence bisannuelle sur les principaux problèmes liés au système des brevets, qui se sont tenues à Bedford dans le New Hampshire (Etats-Unis d'Amérique).

1521. Société générale des auteurs d'Espagne (SGAE). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Madrid, avec des représentants de la SGAE au sujet du prochain programme quinquennal de coopération entre la SGAE et l'OMPI.

1522. Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur (DVGR). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors d'une réunion sur l'harmonisation des législations protégeant les marques, tenue à Bonn par le Comité des marques de la DVGR.

1523. Global Alliance of Information Industry Associations (GAIIA). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a suivi, à Washington, le Public Policy Global Forum organisé par la GAIIA.

1524. Association hongroise des inventeurs. En mars, un représentant de l'Association hongroise des inventeurs a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet, notamment, de la préparation des festivités en rapport avec la propriété industrielle organisées à l'occasion de l'exposition mondiale prévue à Budapest en 1996.

1525. Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS). En novembre, deux fonctionnaires de l'OMPI ont eu des entretiens, à Budapest, avec des représentants d'ARTISJUS au sujet de l'organisation du sixième cours de formation OMPI-ARTISJUS à l'intention des pays en développement, qui doit se tenir à Budapest en octobre 1994.

1526. Association hongroise pour les marques. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole, à Budapest, lors de la Conférence de 1993 sur les marques d'Europe centrale et orientale organisée par cette association.

1527. Institut de propriété intellectuelle du Japon (IIP). En novembre, un membre de l'IIP a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la protection des marques notoirement connues, en vue de donner ensuite des conseils au Gouvernement japonais à propos d'éventuelles modifications d'ordre législatif dans le domaine des marques. En novembre aussi, deux membres de l'IIP ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des brevets d'animaux, en vue de formuler ensuite des recommandations au Gouvernement japonais.

1528. Institute of Trade Mark Agents (ITMA). En mars, lors de la réunion internationale de l'ITMA, à Londres, un fonctionnaire de l'OMPI a fait un exposé sur le Protocole de Madrid et sur le projet de traité sur le droit des marques.

1529. Institut für gewerblichen Rechtsschutz (Zurich) [INGRES]. En décembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Weil am Rhein (Allemagne), à un colloque sur l'avenir de la législation suisse relative aux dessins et modèles industriels et l'évolution actuelle de la législation européenne et internationale relative aux dessins et modèles, organisé par l'INGRES.

1530. Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI). En octobre, le directeur général, accompagné d'un autre fonctionnaire de l'OMPI, a participé à une réunion et à des sessions de travail du Conseil d'administration de l'ASIPI, qui ont eu lieu à Oaxaca (Mexique).

1531. Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI). En juin, le directeur général et un autre fonctionnaire de l'OMPI ont participé, à Lisbonne, à la réunion du Conseil des présidents de l'AIPPI. A la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité de conférencier, à Helsinki, à un Colloque sur les premiers inventeurs, les inventeurs véritables et les coinventeurs, organisé par le Groupe finlandais de l'AIPPI.

1532. Chambre de commerce internationale (CCI). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion de la Commission de la propriété intellectuelle et industrielle de la CCI, au cours de laquelle il a notamment été question du Protocole de Madrid et du projet de traité sur le droit des marques. En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion sur l'arbitrage international et les droits de propriété intellectuelle organisée par la CCI. En juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion du Groupe de travail sur l'arbitrage et la propriété intellectuelle de la Commission de la CCI sur l'arbitrage international. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Paris, à une réunion de la Commission de la CCI sur la propriété intellectuelle et industrielle.

1533. Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé lors de la réunion annuelle de la Commission juridique et de la législation de la CISAC, qui s'est tenue à Funchal, Madère (Portugal).

1534. Conseil international des archives (CIA). En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à la 19^e session de la Section des organisations internationales, organisée par le CIA.

1535. Conseil international des unions scientifiques (CIUS). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors d'une réunion d'experts, organisée par le CIUS et tenue à Paris, sur le contrôle bibliographique et la protection des droits de propriété intellectuelle sur les textes stockés sous forme numérique dans le domaine scientifique.

1536. Fédération internationale des institutions d'arbitrage commercial (IFCAI). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Milan (Italie), à une conférence internationale sur le règlement des litiges commerciaux organisée par l'IFCAI et la Chambre d'arbitrage national et international de Milan.

1537. Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF). En février, un représentant de la FIAPF s'est rendu au siège de l'OMPI où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet de questions touchant à l'organisation d'une réunion du Comité consultatif de la FIAPF, qui s'est tenue à Vienne en avril, ainsi qu'à un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.

1538. Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI). En mars, deux fonctionnaires de l'OMPI ont pris la parole, à Stockholm, lors d'une réunion sur l'harmonisation du droit des brevets, organisée par la FICPI et l'Association des conseils en brevets suédois. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté - lors d'une réunion tenue à Elbow Beach (Bermudes) et organisée par les groupes nationaux canadien,

britannique et américain de la FICPI - un exposé sur les orientations de la propriété intellectuelle au XXI^e siècle. En novembre, trois fonctionnaires de l'OMPI ont participé en qualité de conférenciers, à Rome, au premier colloque de la FICPI sur la propriété intellectuelle. En décembre, le président de la FICPI et quatre autres représentants de cette fédération se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions d'intérêt commun.

1539. Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA). En mars et en mai, un représentant de l'IFIA s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des préparatifs du prochain colloque OMPI-IFIA qui se tiendra à Vienne en 1994 et de la coopération de l'OMPI à l'organisation, par l'IFIA, de la réunion sur les inventions et la protection de l'environnement pour les pays méditerranéens, qui s'est tenue à Tunis en septembre. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant lituanien de l'Organisation ont participé en qualité de conférenciers, à Tunis, à une réunion sur les inventions et la protection de l'environnement pour les pays méditerranéens, organisée par l'IFIA en collaboration avec le Gouvernement tunisien.

1540. Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB). En août, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à la cinquante-neuvième conférence générale de la FIAB, qui s'est tenue à Barcelone (Espagne).

1541. Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé en qualité de conférencier à la réunion générale annuelle de l'IFRRO, qui s'est tenue à Lugano (Suisse).

1542. Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Bruxelles, à la réunion annuelle du Conseil de l'IFPI. En novembre, deux représentants de l'IFPI ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet du projet de l'Organisation concernant la numérotation internationale des phonogrammes et des différents supports.

1543. Association littéraire et artistique internationale (ALAI). En janvier, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à Paris, à la réunion du Comité exécutif de l'ALAI. Les débats ont porté notamment sur l'éventuel protocole relatif à la Convention de Berne. En mars, un représentant de l'ALAI a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de l'organisation des journées d'étude de l'ALAI qui auront lieu à Tunis en 1994. En mars aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les activités de l'Organisation, et en particulier sur l'éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et sur l'éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, lors d'une réunion tenue à Copenhague et organisée par le groupe danois de l'ALAI. En avril, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté, lors de la réunion bimestrielle d'ALAI Canada, tenue à Montréal, un exposé traitant de l'éventuel instrument de l'OMPI sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, au siège de l'OMPI, à une réunion du Bureau exécutif de l'ALAI. En septembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Anvers (Belgique), au

Congrès de l'ALAI et à une réunion du Bureau exécutif de l'association. En décembre, le président de l'ALAI a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet des préparatifs des journées d'étude de l'ALAI qui auront lieu au siège de l'OMPI en juin 1994.

1544. Organisation internationale de normalisation (ISO). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, à une réunion du comité de rédaction de l'ISO, qui a examiné le texte d'un projet de norme ISO sur la préparation du manuscrit électronique et le balisage (application aux livres, feuillets et articles du langage normalisé de balisage généralisé [SGML]). En octobre, deux fonctionnaires de l'ISO ont eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI au sujet de la protection de la propriété intellectuelle compte tenu des progrès réalisés dans le domaine des techniques de communication. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, aux réunions de deux comités techniques de l'ISO.

1545. Union internationale des éditeurs (UIE)/Groupement international d'éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (Amsterdam)/The Publishers Association (Londres). En novembre, une délégation de trois personnes représentant chacune des organisations susmentionnées a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI, au sujet des faits récents survenus aux niveaux national et international en ce qui concerne les droits et les intérêts des éditeurs, et plus particulièrement à propos de la technique numérique.

1546. Conseil international des éditeurs pour le droit d'auteur (IPCC). En mai, un représentant de l'IPCC s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité d'inclure dans le projet de programme de l'Organisation pour la période biennale 1994-1995 des travaux relatifs à la création d'un droit des éditeurs du type droit voisin. En juin, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, au siège de l'Organisation, à une réunion de représentants de l'IPCC.

1547. Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle (SISS). En février, une rencontre officielle avec des représentants du SISS, organisée par l'OMPI, a eu lieu à Genève; il y a été question de l'éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, de l'éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, ainsi que des activités de coopération pour le développement que mène l'OMPI dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins.

1548. Association internationale pour les marques (INTA) (ancienne Association des Etats-Unis d'Amérique pour les marques (USTA)). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à la Nouvelle-Orléans (Louisiane, Etats-Unis d'Amérique), à la réunion annuelle de l'USTA. Le changement de nom de l'association, qui est devenue "Association internationale pour les marques - INTA" a été approuvé par son Conseil d'administration. A cette occasion, le fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu avec des fonctionnaires nationaux et des représentants des milieux privés de l'éventuelle adhésion des Etats-Unis d'Amérique au Protocole de Madrid. En juin, une représentante de l'INTA s'est entretenue avec le directeur général, à Genève, de la situation en matière de marques dans les Etats successeurs de l'ancienne Union soviétique. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Naples (Floride, Etats-Unis d'Amérique), en qualité de membre d'un groupe de discussion, à la réunion de milieu d'année de l'INTA et à la réunion de son Comité du Protocole de Madrid.

1549. Institut japonais de l'invention et de l'innovation. En novembre, des fonctionnaires de l'OMPI ont donné, à Genève, à 10 membres de cet institut des informations sur les activités menées par l'Organisation, en général, et dans le domaine de la coopération pour le développement, en particulier.

1550. Association japonaise pour les brevets (JPA). En octobre, un groupe composé de 14 membres de la JPA s'est rendu au siège de l'OMPI où des fonctionnaires de l'Organisation les ont informés des activités menées par l'OMPI et des problèmes actuels en matière de propriété industrielle.

1551. Journal of International Arbitration/Journal of World Trade. En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Genève, au Colloque mondial sur l'arbitrage organisé par les revues susmentionnées.

1552. Les Rencontres d'affaires. En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a exposé, à Paris, lors d'un séminaire organisé par cet organisme, les activités que mène actuellement l'OMPI dans le domaine des marques.

1553. Licensing Executives Society (International) (LES). En juin, deux représentants de la LES se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI du programme de travail de l'Organisation et de celui de la LES. En juin aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les propositions de l'Organisation en matière d'arbitrage lors de la Conférence internationale de 1993 de la LES, qui s'est tenue à Berlin.

1554. Meckler (Managing Information Technology)/Association des bibliothèques du Royaume-Uni (Londres). En février, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Londres, à la septième conférence annuelle, intitulée "Conférence internationale de 1993 sur l'utilisation des ordinateurs dans les bibliothèques", organisée par l'association.

1555. Groupe de documentation sur les brevets (PDG). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à La Haye, à une réunion du Groupe de travail du PDG sur l'incidence des législations en matière de brevets sur la documentation. En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Düsseldorf (Allemagne), à une table ronde du PDG. En septembre, à Vienne, lors d'une réunion du Groupe de travail du PDG sur l'incidence des législations en matière de brevets sur la documentation, un fonctionnaire de l'OMPI a évoqué les résultats des réunions récentes du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI).

1556. Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLAL). En novembre, le directeur général du CERLAL s'est rendu au siège de l'OMPI où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires de l'Organisation au sujet d'une éventuelle coopération entre le CERLAL et l'OMPI en faveur de l'Amérique latine.

1557. Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Paris, avec des représentants de la SACEM au sujet de la coopération entre cette société et l'OMPI pour ce qui est de dispenser une formation en matière de gestion collective du droit d'auteur.

1558. Association suisse de l'arbitrage (ASA). En novembre, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les questions de principe concernant l'arbitrabilité des litiges de propriété intellectuelle lors d'une conférence,

organisée par l'ASA, sur les critères objectifs d'arbitrabilité, les litiges découlant de la législation antitrust et les litiges de propriété intellectuelle, qui s'est tenue à Zurich.

1559. Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA). En septembre, le directeur général de la SUISA s'est rendu au siège de l'OMPI où il a eu des entretiens avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation au sujet de la coopération entre la SUISA et l'OMPI.

1560. The Chartered Institute of Arbitrators (CI Arb). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors de la Conférence sur l'arbitrage des différends en matière de propriété intellectuelle, organisée par cet institut et tenue à Londres.

1561. Association du droit des brevets et des marques et du droit d'auteur de New York (NYPTC). En mars, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à New York, au débat sur l'harmonisation des législations en matière de brevets organisé par la NYPTC; à cette occasion, il a présenté le projet de traité de l'OMPI sur le droit des brevets.

1562. Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI). En mai, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors du Congrès de l'UPEPI, qui s'est tenu à Bournemouth (Royaume-Uni).

1563. United Kingdom Producers Alliance for Cinema and Television (PACT). En octobre, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à Londres, avec des représentants de la PACT au sujet de questions d'intérêt commun.

1564. "World Patent Information" (WPI). En juin, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à Oxford (Royaume-Uni), à une réunion du Comité de gestion de l'éditeur de WPI. Le comité a décidé que la revue devait porter le sous-titre suivant : "The International Journal for Industrial Property Documentation, Information and Classification".

Personnel et activités de soutien

1565. Missions. Au cours de la période examinée, le directeur général s'est rendu en mission ou a pris part à des réunions en ALLEMAGNE, en CHINE, aux ETATS-UNIS D'AMERIQUE, en FEDERATION DE RUSSIE, en FRANCE, en ITALIE, au MEXIQUE, au PARAGUAY, au PORTUGAL, en REPUBLIQUE TCHEQUE, en REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE et en SLOVAQUIE.

1566. Des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI se sont rendus dans les pays et les territoires suivants dans le cadre de missions consultatives ou pour participer à des réunions : AFRIQUE DU SUD, ALBANIE, ALLEMAGNE, ANTIGUA-ET-BARBUDA, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BANGLADESH, BELGIQUE, BENIN, BHOUTAN, BOLIVIE, BOTSWANA, BRESIL, BRUNEI DARUSSALAM, BULGARIE, BURKINA FASO, BURUNDI, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE, COLOMBIE, CONGO, COSTA RICA, COTE D'IVOIRE, CUBA, DANEMARK, EGYPTE, EL SALVADOR, EMIRATS ARABES UNIS, EQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FEDERATION DE RUSSIE, FIDJI, FRANCE, GABON, GAMBIE, GHANA, GUATEMALA, GUINEE, HONDURAS, INDE, INDONESIE, IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'), ITALIE, JAPON, KENYA, KOWEIT, LESOTHO, LETTONIE, LIBAN, LITUANIE, MADAGASCAR, MALAISIE, MALAWI, MALI, MAROC, MAURICE, MEXIQUE, MONGOLIE, MOZAMBIQUE, NAMIBIE, NICARAGUA, NIGER, NIGERIA,

OMAN, OUGANDA, PARAGUAY, PAYS-BAS, PEROU, PHILIPPINES, PORTUGAL, REPUBLIQUE DE COREE, REPUBLIQUE DOMINICAINE, REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, REPUBLIQUE TCHEQUE, REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SENEGAL, SINGAPOUR, SLOVENIE, SRI LANKA, SUEDE, SUISSE, SURINAME, SWAZILAND, SYRIE, TCHAD, THAILANDE, TONGA, TRINITE-ET-TOBAGO, TURQUIE, UKRAINE, URUGUAY, VENEZUELA, VIET NAM, ZAMBIE, ZIMBABWE, BERMUDES et HONG KONG.

1567. Faits récents en matière d'informatisation du Bureau international. Ces dernières années, l'informatisation des systèmes de gestion interne et d'information générée par ordinateur du Bureau international s'est développée rapidement. L'informatisation vise à améliorer l'efficacité des tâches exécutées, plus particulièrement dans le cadre des services fournis - notamment la communication d'informations - aux Etats membres, aux déposants et au public au titre des traités d'enregistrement internationaux.

1568. En 1993, outre le personnel de la Division informatique (neuf fonctionnaires de la catégorie professionnelle et sept fonctionnaires de la catégorie des services généraux) qui travaillaient à temps complet sur des projets d'informatisation, 10 consultants, engagés directement par le Bureau international pour des périodes de courte durée, huit professionnels et 15 opérateurs de saisie de données, mis à disposition par des entrepreneurs extérieurs pour des projets particuliers et pour des périodes de temps déterminées, ont aussi pris pleinement part à ces projets. La plupart des fonctionnaires des classes supérieures ont participé à la prise de décisions concernant les projets d'informatisation et la moitié environ des fonctionnaires de l'Organisation utilisent des ordinateurs dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes. La plus grande partie des ressources et des énergies employées à l'informatisation des travaux du Bureau international est consacrée aux activités d'enregistrement. Les fruits de ces travaux sont exposés dans les parties du présent document qui rendent compte des activités des unions d'enregistrement. De la même façon, les opérations d'informatisation menées en ce qui concerne les unions de classification ou dans le secteur des publications sont exposées ailleurs dans le présent document.

1569. L'infrastructure générale a été élargie de nouveau en 1993 avec l'achèvement d'une liaison optique permettant une transmission rapide entre le bâtiment du siège de l'OMPI, celui du Centre administratif des Morillons (CAM) et le Centre international de calcul (CIC) à Genève. Le nombre des postes de travail reliés à l'ordinateur du CIC est passé à 199 à la fin de l'année. Dans le courant de 1993, 81 ordinateurs personnels supplémentaires ont été installés, portant à 444 le nombre total des postes de travail (dont 208 terminaux pour la saisie de données - y compris des machines de traitement de texte - et 236 ordinateurs personnels) utilisés par les fonctionnaires du Bureau international et par le personnel engagé pour des périodes de courte durée.

1570. Le système FINAUT (FINance AUTomation) que le Département du budget et des finances utilise pour ses tâches courantes a été développé de nouveau afin d'assurer le traitement des taxes et les activités de comptabilité qui incombent au Bureau international en tant qu'office récepteur selon le PCT et d'améliorer la gestion des taxes à recevoir en vertu de l'Arrangement de Madrid. Il a aussi été révisé pour tenir compte du nouveau système de contribution unique pour les Etats membres des unions financées par des contributions.

1571. Il est à noter que la bibliothèque de l'OMPI a été dotée, en 1991 déjà, d'un système de gestion informatisée appelé OASIS (Open Access Strategic Information System), installé sur un réseau local (RL), qui contient sept modules, à savoir Catalog, Acquisitions, Serial Control, Online Public Access Catalog (OPAC), Extract et full Extract et permet, grâce à Extract, de faire des recherches dans le texte complet. Il existe un serveur de fichiers principal et quatre postes de travail, dont un est à la disposition du public. Le système permet aux utilisateurs de la bibliothèque d'effectuer, dans les publications et les documents, des recherches complexes sur diverses matières particulières relevant de l'ensemble du domaine de la propriété intellectuelle.

1572. Les conseils et l'assistance fournis par l'OMPI aux pays en développement concernant l'informatisation de leurs offices de propriété industrielle, ainsi que dans le domaine de l'information en matière de brevets et de la technique du disque compact ROM sont exposés séparément dans l'annexe B et dans l'annexe C.

1573. Le personnel du Bureau international. Au 31 décembre 1993, le Bureau international comptait en tout 426 fonctionnaires, dont 57% environ étaient des femmes. Cent quarante-quatre d'entre eux appartenaient aux catégories professionnelle et supérieure (33% de l'ensemble des effectifs) et 282, à la catégorie des services généraux. Au total, 57 nationalités étaient représentées. Vingt-huit nouveaux fonctionnaires (neuf dans les catégories professionnelle et supérieure et 19 dans la catégorie des services généraux) sont entrés à l'OMPI en 1993, alors que 16 fonctionnaires ont quitté le Bureau international - neuf ayant pris leur retraite et sept étant partis pour d'autres raisons.

1574. En 1993, quelque 90 personnes, en moyenne, étaient employées dans la catégorie des services généraux pour des périodes de courte durée afin d'accomplir des tâches particulières et répondre ainsi à l'accroissement de la charge de travail, par exemple en liaison avec les activités d'enregistrement international dans le cadre du PCT. L'OMPI a aussi recruté plusieurs consultants, essentiellement en liaison avec les projets d'informatisation en cours au titre du PCT et pour l'enregistrement international des marques.

1575. La Division du personnel et ses trois sections, à savoir la Section du recrutement du personnel, la Section des prestations au personnel et la Section des pensions et des assurances du personnel, sont chargées de s'occuper de la gestion, du recrutement, de la formation et du bien-être du personnel. En outre, la division compte un fonctionnaire chargé des questions sociales qui est à la disposition de tous les membres du personnel.

1576. La Section du recrutement du personnel est chargée de s'occuper de l'ensemble des services de recrutement, plus particulièrement de pourvoir les postes vacants, de dispenser des conseils au sujet de l'étoffement et de l'affectation du personnel en général, d'administrer le recrutement du personnel engagé pour des périodes de courte durée - y compris des consultants - ainsi que les prestations à cette catégorie de personnel, et de s'occuper des activités de formation. En 1993, 57 postes ont fait l'objet d'avis de vacance, dont 18 dans les catégories professionnelle et supérieure et 39 dans la catégorie des services généraux. Chaque avis de vacance d'emploi des premières catégories est diffusé en 8000 exemplaires partout dans le monde, notamment, au moyen d'une notification aux Etats membres de l'OMPI, à toutes

les organisations du système commun des Nations Unies et sous la forme d'encarts dans les revues de l'OMPI La Propriété industrielle/Industrial Property et Le Droit d'auteur/Copyright. Dans certains cas, les avis en question ont aussi fait l'objet d'annonces dans des journaux ou des périodiques. Quant aux vacances d'emploi dans la catégorie des services généraux, elles font habituellement l'objet d'avis locaux, le recrutement se faisant, en principe, au niveau local. Des annonces ont occasionnellement paru dans la presse. Sur les 18 postes des catégories professionnelle et supérieure ayant fait l'objet d'annonces, neuf ont été pourvus à la fin de l'année (deux candidats internes et sept candidats extérieurs) alors que sur les 39 postes de la catégorie des services généraux ayant fait l'objet d'annonces, 19 ont été pourvus (10 candidats internes et neuf candidats extérieurs). Les 29 postes restants sont des postes nouveaux inscrits au programme et budget pour l'exercice biennal 1993-1994, et qui sont à pourvoir en raison de cessations de service ou de transferts internes à la suite de mises au concours.

1577. Pour les avis de vacance d'emploi de la catégorie professionnelle et de la catégorie des services généraux, des comités des nominations sont institués pour examiner les candidatures, avoir un entretien avec les candidats sélectionnés et recommander au directeur général un ou plusieurs d'entre eux pour nomination. Ces comités se composent de quatre fonctionnaires, dont l'un est choisi sur une liste de noms recommandés par le Conseil du personnel de l'OMPI. Ils comptent, en plus, un participant sans droit de vote, venant de la division ou de la section où le poste est à pourvoir. Les nominations sont faites par voie de concours, compte dûment tenu, à qualifications égales, des candidatures émanant des régions du monde qui ne sont pas représentées ou qui sont représentées insuffisamment au Bureau international. Les candidats au poste de directeur ou de sous-directeur général sont nommés par le directeur général, qui écoute les conseils du Comité de coordination, alors que les vice-directeurs généraux sont nommés par le directeur général après approbation par ce comité.

1578. Un système informatisé pour l'administration du recrutement du personnel, y compris du personnel engagé pour des périodes de courte durée, a été installé sur un réseau local (RL).

1579. L'informatisation croissante du Bureau international trouve aussi un écho dans ses activités de formation du personnel, dont est chargée la Section du recrutement du personnel : en 1993, 36 fonctionnaires ont suivi des cours spéciaux de formation aux logiciels portant sur l'utilisation d'ordinateurs personnels, et 32 fonctionnaires ont suivi des cours spéciaux pour se familiariser avec les dernières techniques d'informatique de bureau. En outre, 110 fonctionnaires ont suivi des cours de langue en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe en liaison avec leurs tâches.

1580. La Section des prestations au personnel s'occupe de l'administration des conditions d'emploi de tous les fonctionnaires et des prestations à ces derniers, de l'application et du suivi du Statut et règlement du personnel pour ce qui est des conditions d'emploi, ainsi que du statut international du personnel. Une autre tâche importante de la section est le classement des postes, qui est examiné par un Comité de classification composé de trois membres du personnel et d'un président qui ne fait pas partie du personnel. Cette personne, qui doit avoir une grande expérience des questions de personnel d'organisations internationales, est nommée par le directeur général. En mai 1993, le comité s'est réuni pour examiner le classement de 48 postes.

1581. S'agissant de la durée du travail, environ 80% des fonctionnaires suivent le système d'horaire de travail variable. Selon ce système, les fonctionnaires doivent être présents au travail pendant les plages fixes, c'est-à-dire de 9 heures à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 30. L'horaire de travail hebdomadaire étant de 40 heures, le reste du temps de présence au travail doit être effectué dans la fourchette allant de 7 heures à 19 heures, selon les nécessités du service et, dans une certaine mesure, selon le choix des fonctionnaires. En 1993, un nouveau système informatisé d'administration du système d'horaire de travail variable et de calcul des mouvements de personnel (missions, congés, etc.) a été mis en place, à titre d'essai, pour un nombre limité de services.

1582. La Section des pensions et des assurances du personnel est chargée de concevoir et de dispenser des services de sécurité sociale pour les membres du personnel (y compris pour les personnes qui sont à leur charge) et pour les pensionnés, ainsi que pour le personnel au bénéfice de contrats de courte durée. Les services qu'elle fournit s'étendent aussi, de façon plus limitée, aux interprètes, aux consultants, aux conférenciers et aux titulaires de bourses de l'OMPI.

1583. Les membres du personnel participent obligatoirement à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Au 31 décembre 1993, 493 participants étaient des fonctionnaires de l'OMPI. Quarante-six nouveaux participants, dont plusieurs étaient engagés pour des périodes de courte durée, ont adhéré à la caisse pendant l'année considérée, alors que 31 cessations de service ont été enregistrées, dont neuf correspondaient à des prestations périodiques.

1584. Tous les fonctionnaires sont au bénéfice d'une assurance-maladie et d'une assurance-accidents professionnels. Les personnes à charge et les pensionnés sont aussi couverts par l'assurance-maladie. Une assurance-accidents non professionnels facultative est proposée aux fonctionnaires (y compris pour les personnes qui sont à leur charge) et aux pensionnés, à leurs frais. Au 31 décembre 1993, 1003 personnes étaient au bénéfice du régime d'assurance-maladie principal et 377 avaient choisi de souscrire l'assurance-accidents non professionnels. Tous les contrats d'assurance de l'OMPI sont signés avec des compagnies d'assurance privées internationales.

1585. Locaux. A la fin du mois de mars, l'installation au siège de l'OMPI de deux cabines d'interprétation supplémentaires dans la salle de conférence A était terminée, ce qui permet d'assurer l'interprétation simultanée en six langues.

1586. En mai, le directeur général de l'OMPI et le secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont signé un aide-mémoire par lequel ils s'engagent, sous réserve de l'approbation des autorités fédérales suisses et des autorités cantonales genevoises, à conclure un contrat de vente concernant le bâtiment occupé par l'OMM. L'OMPI devrait prendre possession de ce dernier le 30 juin 1997. Le prix convenu est de 30 millions de francs suisses au 31 décembre 1992, majoré de 3% par an jusqu'au 30 juin 1997.

1587. Bâtiment du Centre administratif des Morillons (CAM). Le 1^{er} octobre 1993, un nouveau bâtiment, construit avec l'aide financière de l'OMPI par les autorités cantonales genevoises au Centre administratif des Morillons (CAM), à cinq minutes en voiture du bâtiment du siège, a pu être loué par le Bureau international. Le bâtiment du CAM a été inauguré en novembre, lors d'une cérémonie organisée par la Fondation du Centre

international de Genève (FCIG), le Département des travaux publics de la République et Canton de Genève et l'OMPI, en présence du président du Conseil d'Etat de Genève, du directeur général de l'OMPI et de M. Jean-Pierre Stefani, architecte du bâtiment, qui ont prononcé des allocutions.

1588. Le bâtiment du CAM est de forme triangulaire tout comme le sont le bâtiment de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et celui du bureau de Genève de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui le jouxtent. Sa construction est le fruit d'une étroite coopération entre, d'une part, le directeur général et le personnel du Bureau international et, d'autre part, l'architecte, les autorités genevoises, les ingénieurs et les corps de métier. L'OMPI a participé à tous les stades de la planification et de la construction du bâtiment et l'harmonie ainsi que l'esprit de solidarité qui ont régné lors de toutes les réunions ont contribué à l'achèvement des travaux en un temps record, deux années seulement s'étant écoulées entre la première réunion du Comité des locaux et l'inauguration. Le bâtiment offre 140 postes de travail, sur trois niveaux, et 89 places de stationnement en sous-sol.

1589. Le coût du bâtiment a été de 22 500 000 francs suisses. Le bâtiment et ses installations ont été conçues pour répondre aux exigences de sécurité les plus élevées; tous les matériaux de construction utilisés offrent une grande résistance au feu et le CAM est dûment équipé de détecteurs d'incendie.

1590. Le joyau du CAM est sa salle de réunion, appelée "salle céleste", qui tire son nom de son plafond en forme de voûte représentant un ciel bleu où flottent des nuages blancs. Elle comprend 32 places, sa forme circulaire permettant des discussions face à face. Ses piliers et ses murs en palissandre peints en trompe-l'oeil sont l'oeuvre des artistes genevois Peter et Marianne Holowka-Dumartheray.

1591. Un puits de lumière s'étendant sur deux étages et surmonté d'une verrière éclaire amplement le bâtiment. Celui-ci a aussi une façade originale dans des tons de rouge et de bleu et un jardin plaisant pour préserver l'environnement, ce qui était l'une des conditions préalables de la commission initiale. Le sol des parties communes - entrée, restaurant, couloirs - est en granit flambé rouge, matériau particulièrement pratique qui donne un effet de chaleur.

1592. Le rez inférieur abrite essentiellement le Groupe recettes du Département du budget et des finances et le Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels, le rez supérieur, le Service d'enregistrement international des marques et ses installations informatiques, et le premier étage, la Division linguistique, le restaurant et la salle de réunion. Tous les bureaux sont équipés de parois mobiles et sont facilement adaptables à l'évolution des besoins.

1593. Les équipements les plus modernes (téléphone, télécopieurs et ordinateurs) ont été installés et sont expérimentés au CAM en vue d'une éventuelle mise en place au bâtiment du siège. Le réseau de communication du CAM est relié au bâtiment principal par des câbles en fibre optique permettant une transmission rapide. Le transport du personnel et du courrier à destination et à partir du CAM est assuré par un minibus toutes les demi-heures pendant les jours ouvrables.

ANNEXE A

ACTIVITES DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
MENEES PAR L'OMPI DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 1993

La présente annexe contient deux tableaux récapitulant les principales activités de coopération pour le développement que l'OMPI a menées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1993 dans les domaines de la propriété industrielle ainsi que du droit d'auteur et des droits voisins.

Le tableau I donne, par région, la liste des pays en développement, des territoires et des organisations de ces pays qui ont bénéficié de ces activités au cours de la période considérée et indique, pour chacun, la ou les formes de coopération.

Le tableau II donne la liste des pays et des organisations internationales qui ont participé, au cours de cette période, aux activités de coopération pour le développement en fournissant des crédits, des locaux de réunion, des experts ou d'autres services d'appui.

TABLEAU I

PAYS EN DEVELOPPEMENT ET ORGANISATIONS BENEFICIAIRES
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 1993

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
AFRIQUE (SAUF PAYS ARABES)					
Angola		X		X	
Bénin	X	X		X	
Botswana		X		X	
Burkina Faso	X	X		X	X
Burundi	X	X		X	
Cameroun		X		X	X
Cap-Vert		X		X	
Comores		X			
Congo		X			X
Côte d'Ivoire		X		X	X
Ethiopie		X			X
Gabon		X		X	X
Gambie		X		X	
Ghana	X	X		X	X
Guinée	X	X		X	

TABLEAU I (suite)

Pays, organi- sation	Réunions et cours nationaux/ voyages d'étude	Réunions et cours inter- nationaux	Projets nationaux/ régionaux	Conseils et assistance en matière de légis- lation, de création d'insti- tutions	Documentation et infor- mation en matière de brevets; matériel
Guinée-Bissau		X			
Guinée équatoriale		X			
Kenya		X		X	X
Lesotho	X	X		X	
Madagascar		X		X	X
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Malawi	X	X		X	
Mali	X	X		X	X
Maurice		X		X	
Mauritanie		X			
Mozambique		X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Namibie	X	X		X	
Niger		X		X	X
Nigéria	X	X	X	X	X
Ouganda		X		X	X
République centrafricaine		X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Rép.-Unie de Tanzanie	X	X		X	X
Rwanda		X			X
Sao Tomé- et-Principe		X			
Sénégal		X		X	X
Sierra Leone		X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Swaziland		X		X	
Tchad	X	X		X	
Togo		X		X	
Zaire		X	X		
Zambie		X		X	
-----	-----	-----	-----	-----	-----
Zimbabwe	X	X			
-----	-----	-----	-----	-----	-----
OUA				X	
CEA				X	
ARIPO	X			X	X
OAPI		X		X	
SADC				X	
Total	14	42	2	36	17

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
PAYS ARABES			X		X
Algérie		X		X	X
Arabie saoudite		X		X	
Bahreïn		X			
Egypte		X		X	X
Emirats arabes unis		X		X	
Iraq					X
Jordanie	X	X		X	X
Koweït		X		X	
Liban				X	X
Libye		X		X	
Maroc		X	X	X	X
Oman		X		X	
Soudan		X		X	X
Syrie	X	X		X	
Tunisie		X		X	
Yémen		X		X	
Total	2	14	2	14	8
ASIE ET PACIFIQUE			X		
Bangladesh	X	X	X	X	X
Bhoutan	X	X		X	
Brunéi					
Darussalam		X		X	
Chine	X	X		X	X
Fidji		X		X	
Iles Marshall				X	
Iles Salomon		X		X	
Inde	X	X	X	X	X
Indonésie	X	X	X	X	X
Iran (Rép. islamique d')		X	X	X	X

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
Laos		X			
Malaisie		X	X	X	X
Micronésie (Etats fédérés de)		X		X	
Mongolie	X	X		X	
Myanmar		X			
Nauru				X	
Népal	X	X			
Pakistan		X			
Papouasie-Nouvelle-Guinée		X		X	
Philippines	X	X		X	
République de Corée		X		X	X
Rép. pop. dém. de Corée	X	X		X	X
Samoa		X		X	
Singapour		X	X	X	X
Sri Lanka	X	X		X	X
Thaïlande	X	X		X	X
Tonga		X		X	
Tuvalu				X	
Vanuatu		X		X	
Viet Nam		X		X	X
Hong Kong		X			
Niue				X	
CESAP				X	
ANASE		X	X	X	
Total	11	29	8	29	12

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES			X		X
Antigua-et-Barbuda		X			
Argentine	X	X		X	X
Bahamas		X			
Barbade		X			
Bélize		X			
Bolivie		X		X	
Brésil	X	X		X	X
Chili	X	X		X	X
Colombie		X	X	X	X
Costa Rica	X	X	X	X	X
Cuba		X		X	X
Dominique		X			
El Salvador		X		X	X
Equateur		X		X	
Grenade		X			
Guatemala		X		X	X
Guyane		X			
Honduras		X	X	X	X
Jamaïque		X			
Mexique	X	X	X	X	X
Nicaragua		X		X	X
Panama		X		X	X
Paraguay	X	X		X	
Pérou	X	X		X	X
République dominicaine		X		X	
Saint-Kitts-et-Nevis		X			
Saint-Vincent-et-les Grenadines		X			
Sainte-Lucie		X			
Suriname		X		X	
Trinité-et-Tobago		X		X	X
Uruguay	X	X	X	X	X

TABLEAU I (suite)

Pays, organisation	Réunions et cours nationaux/voyages d'étude	Réunions et cours internationaux	Projets nationaux/régionaux	Conseils et assistance en matière de législation, de création d'institutions	Documentation et information en matière de brevets; matériel
Venezuela		X		X	
Antilles néerlandaises				X	
Aruba				X	
SELA				X	
JUNAC				X	
MERCOSUR		X		X	
Total	8	33	6	26	16
Projets interrégionaux			2		
Total général	35	118	20	105	53

TABLEAU II

PAYS ET ORGANISATIONS PARTICIPANTS
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 1993

Pays, organisation	Contributions en espèces (X)*/ Contributions de contre- partie (0)*	Dépenses ou locaux pour cours/ réunions, et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documen- tation de brevets
Algérie			X	
Allemagne	X	X	X	X
Argentine		X	X	
Australie			X	X
Autriche		X	X	X
Bangladesh	0	X	X	
Belgique			X	X
Bénin		X		
Brésil		X	X	X
Bulgarie		X		
Burkina Faso		X		
Burundi		X		
Canada		X	X	X
Chili		X	X	
Chine		X	X	X
Colombie	0	X	X	
Costa Rica	X	X	X	
Côte d'Ivoire			X	
Danemark		X	X	
Egypte		X	X	
Emirats arabes unis		X		
Equateur		X		
Espagne		X	X	X
Etats-Unis d'Amérique	X	X	X	X
Fédération de Russie				X
Fidji		X		
Finlande				X
France	X	X	X	X
Gabon		X		
Gambie		X		

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

TABLEAU II (suite)

Pays, organisation	Contributions en espèces (X)*/ Contributions de contre- partie (0)*	Dépenses ou locaux pour cours/ réunions, et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documen- tation de brevets
Ghana		X	X	
Honduras	0			
Hongrie		X		
Inde	0	X	X	
Indonésie	0			
Iran (Rép. islamique d')	0			
Irlande			X	
Israël		X		
Japon	X	X	X	X
Jordanie			X	
Lesotho		X		
Malaisie	0	X	X	
Mali		X	X	
Malte			X	
Maroc	0	X		
Mexique	X	X	X	
Mongolie		X		
Mozambique		X		
Namibie		X		
Nigéria	0		X	
Nouvelle-Zélande			X	
Paraguay		X		
Pays-Bas		X	X	X
Pérou		X	X	
Philippines		X	X	
Portugal		X	X	
République de Corée		X	X	
RPD de Corée	X			
Rép. tchèque		X		
République-Unie de Tanzanie		X		

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

TABLEAU II (suite)

Pays, organisation	Contributions en espèces (X)*/ Contributions de contre- partie (0)*	Dépenses ou locaux pour cours/ réunions, et formation	Experts, conférenciers	Programme de recherches sur l'état de la technique et documen- tation de brevets
Royaume-Uni		X	X	X
Singapour	X		X	
Sri Lanka		X		
Suède	X	X	X	X
Suisse		X	X	X
Tchad		X		
Thaïlande		X		
Uruguay	X	X	X	
Venezuela		X	X	
Viet Nam		X		
Zaïre	0			
Zimbabwe		X	X	
BID	X			
PNUD	X	X		
BBM		X	X	
OED		X	X	X
CCE	X			
OAPI			X	
ARIPO		X	X	
ISESCO		X		
ANASE		X	X	
JUNAC			X	
SELA		X		
CEPALC			X	
OEAO		X		
IFPI			X	
IIDA			X	
IICA			X	
IFIA			X	
IFRRO			X	
Total :	23	63	54	18

* "Contributions en espèces" s'entend des fonds fiduciaires et arrangements analogues; "contributions de contrepartie" s'entend des contributions, en espèces ou en nature, du pays bénéficiaire au titre de projets du PNUD.

CONSEILS ET ASSISTANCE FOURNIS PAR L'OMPI
AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT CONCERNANT L'INFORMATISATION
DE LEURS OFFICES DE PROPRIETE INDUSTRIELLE

Introduction. C'est au début des années 80 que le Bureau international a commencé à donner aux pays en développement des conseils concernant l'informatisation de leurs administrations de la propriété industrielle. Etant donné leur souci croissant de moderniser leurs offices de propriété industrielle et d'offrir aux utilisateurs - notamment ceux des secteurs industriel et commercial - des services de meilleure qualité et plus efficaces, ces pays ont manifesté un très vif intérêt pour l'informatisation des activités de gestion générale des offices, des procédures d'instruction des demandes de brevet et d'enregistrement de marque et des services d'information en matière de brevets. D'où une forte augmentation, durant l'exercice biennal 1992-1993, des demandes de conseils et d'assistance adressées à l'OMPI.

Le Bureau international est bien placé pour fournir des conseils et une assistance de ce genre; il a en effet, au cours des années, accumulé de l'expérience et du savoir-faire dans ce domaine, d'une part en informatisant ses propres opérations, notamment en matière d'enregistrement international, d'autre part en s'occupant sur le terrain des problèmes et des difficultés auxquels font face de nombreux pays en développement dans diverses situations.

Principes directeurs. Les conseils et l'assistance fournis par le Bureau international en matière d'informatisation suivent dans leurs grandes lignes les principes directeurs pour la définition de plans d'automatisation des opérations relatives aux marques et aux brevets dans les offices de propriété industrielle des pays en développement, publiés par l'OMPI en 1991.

Ces principes directeurs sont utiles aussi bien aux pays qui envisagent pour la première fois la possibilité d'informatiser certaines fonctions qu'à ceux qui souhaitent développer leurs systèmes informatisés existants.

Ils offrent aux autorités nationales des pays intéressés :

- i) des instructions pour réaliser une évaluation coûts-avantages de l'informatisation (du point de vue du matériel informatique, de la conception et de la mise au point du logiciel, des besoins en matière de personnel local qualifié et de capacité de stockage à court, moyen et long termes);
- ii) une liste des questions à prendre en considération pour l'évaluation précitée et, si celle-ci donne des résultats positifs, pour l'élaboration d'un plan d'informatisation adapté aux besoins particuliers de chaque office de propriété industrielle. Les obstacles qui risquent de retarder ou d'entraver l'exécution d'un tel plan sont aussi recensés.

Il est indispensable, lors de l'établissement du plan, de tenir pleinement compte des lois et règlements applicables, ainsi que des procédures administratives et des pratiques des offices en relation avec les opérations qui vont être informatisées, afin, le cas échéant, de rationaliser ces opérations avant de procéder à leur informatisation.

Formes d'assistance. L'assistance du Bureau international en matière d'informatisation revêt principalement deux formes : les missions consultatives et la fourniture de matériel et de logiciels.

Les missions consultatives, qui sont de durée variable, sont effectuées dans les pays intéressés par des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI. Ceux-ci peuvent être chargés aussi bien de réaliser les enquêtes initiales et les études de faisabilité, d'évaluer les procédures de travail et d'élaborer des plans d'informatisation détaillés que de se rendre auprès des vendeurs locaux de matériel informatique, de rédiger les appels d'offre, de surveiller l'installation du matériel acheté ou de former sur place les techniciens et le personnel administratif. Environ 50 pays en développement, appartenant à toutes les régions en développement, ont jusqu'à présent bénéficié de ce type d'assistance.

Quant à la fourniture de matériel et de logiciels informatiques au titre de projets d'informatisation dans le domaine de la propriété industrielle, une cinquantaine de pays en développement et deux organisations intergouvernementales ayant pour membres des pays en développement en ont bénéficié à ce jour. Le matériel consistait principalement en ordinateurs individuels et en périphériques tels qu'imprimantes et lecteurs de disques compacts ROM. Les logiciels fournis ou mis au point sur place étaient essentiellement destinés à automatiser les procédures administratives de délivrance des brevets et d'enregistrement des marques ainsi que la recherche sur les marques et les services d'information en matière de brevets offerts aux utilisateurs.

La plupart des pays ont reçu des ordinateurs individuels dans le cadre des efforts déployés par l'OMPI pour encourager l'utilisation de l'information en matière de propriété industrielle au moyen du disque compact ROM. Le PNUD, l'OEB et des Etats donateurs membres de l'OMPI ont, dans certains cas, collaboré à ces efforts.

Des ordinateurs individuels ont aussi été fournis à des pays dont les offices de propriété industrielle envisageaient d'informatiser leurs opérations de base. L'achat de ces ordinateurs a été en grande partie financé par l'OMPI, le PNUD et certains Etats membres de l'OMPI.

Des achats plus importants de matériel ont été faits par l'intermédiaire de l'OMPI dans tous les pays pour lesquels il existait déjà des projets nationaux visant à améliorer le fonctionnement des offices de propriété industrielle. Dans ces cas, les fonds nécessaires ont été fournis par le PNUD ou le gouvernement intéressé, qui ont aussi financé l'élaboration ou l'acquisition du logiciel. Ces projets nationaux ont permis au Bureau international de suivre, sur une période de deux à trois ans au moins, la conception et l'exécution des plans d'informatisation. Pour la mise au point du logiciel, des experts extérieurs, venant généralement du secteur privé, ont été engagés comme consultants par l'OMPI avec de très bons résultats. Un groupe de ces experts a été affecté à l'Amérique latine, ce qui a permis d'assurer la continuité et l'uniformité des conseils et d'harmoniser dans une certaine mesure l'informatisation des tâches administratives et techniques

effectuées au sein des offices de propriété industrielle des pays intéressés de cette région. En Afrique, l'OMPI a commencé de mettre au point un logiciel commun spécialement pour les offices de propriété industrielle de trois pays; ce logiciel pourrait aussi être utilisé, après adaptation, dans d'autres pays de la région.

Activités futures. L'assistance fournie par le Bureau international aux pays en développement dans ce secteur important du programme de coopération pour le développement de l'OMPI sera intensifiée au cours de l'exercice biennal 1994-1995, notamment pour ce qui est d'aider les offices de propriété industrielle à combler les retards accumulés dans l'instruction des demandes de titre de propriété industrielle, de façon à assurer la délivrance de ces titres dans des délais normaux.

[L'annexe C suit]

ANNEXE C

CONSEILS ET ASSISTANCE FOURNIS PAR L'OMPI
AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE
DE L'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS
ET DE LA TECHNIQUE DU DISQUE COMPACT ROM

Introduction. Ces deux dernières années, le Bureau international a intensifié, dans la mesure où ses ressources limitées le lui permettent, son assistance aux pays en développement dans le domaine de l'information en matière de brevets et de la technique du disque compact ROM (disque compact à mémoire morte). En effet, ces pays reconnaissent de plus en plus l'utilité incontestable de l'information en matière de brevets pour l'industrie et le progrès technique. D'autre part, le disque compact ROM présente des avantages évidents, étant (sur le plan technique, sur le plan des coûts et du point de vue de l'utilisateur) le meilleur outil de recherche bibliographique, de stockage et de gestion des documents de brevet, ainsi que d'accès à ces documents.

Cette assistance s'ajoute aux autres services d'information en matière de brevets que l'OMPI offre en permanence aux pays en développement. Ces services, qui sont gratuits, consistent notamment à fournir des rapports sur l'état de la technique dans n'importe quel domaine technique, à retrouver des documents de brevet équivalents publiés dans différentes langues, à fournir des copies de documents de brevet déterminés et à donner des renseignements sur le statut juridique des demandes de brevet et des brevets délivrés.

Conseils pour la constitution d'une collection de documents de brevet. Les quatre paragraphes suivants décrivent, pour l'essentiel, les conseils que le Bureau international donne aux pays en développement qui envisagent d'agrandir ou de créer une collection de documents de brevet.

Chaque pays en développement devrait créer deux collections des documents de brevet nationaux (demandes de brevet et brevets délivrés) publiés par l'administration nationale compétente. Les documents devraient, dans l'une, figurer dans l'ordre des numéros de série, et dans l'autre, être classés en fonction des symboles de la classification internationale des brevets (CIB).

La forme choisie pour les nouveaux documents de brevet nationaux (disque compact ROM ou support papier) dépendra évidemment du nombre des documents de brevet nationaux publiés chaque année, des ressources financières disponibles et des besoins de diffusion de l'information en matière de brevets dans le pays considéré.

Concernant l'acquisition d'une collection de documents de brevet étrangers, il est vivement conseillé aux pays en développement, compte tenu des besoins propres à chacun, d'acquérir, de préférence sur disque compact ROM, les documents de brevet énumérés ci-après dans l'ordre de priorité :

I. Disques compacts ROM pour la recherche

- i) IPC:CLASS, un seul disque compact ROM qui contient l'ensemble des six éditions (1975 à 1995) de la classification internationale des brevets (CIB) en français et en anglais, les quatrième, cinquième et sixième éditions en allemand et les cinquième et sixième éditions en espagnol et en hongrois. Tous ces textes se prêtent entièrement à la recherche;
- ii) ESPACE-ACCESS, qui contient les données bibliographiques et les abrégés des documents de brevet publiés par l'Office européen des brevets (OEB) et des brochures du PCT (Traité de coopération en matière de brevets) (les abrégés des documents PCT sont en français et en anglais);
- iii) CASSIS, qui contient les données bibliographiques des brevets des Etats-Unis publiés depuis 1969 et les abrégés de ceux qui ont été publiés au cours des 36 derniers mois, ainsi que la liste numérique et le classement national de tous les brevets des Etats-Unis publiés depuis 1790;
- iv) PatentScan, qui contient les données bibliographiques de tous les brevets des Etats-Unis publiés au cours des 20 dernières années;
- v) APS (Automated Patent Searching), où sont stockées les données bibliographiques et les abrégés ou les revendications de tous les brevets des Etats-Unis publiés depuis 1975;
- vi) BREF, où sont stockées les données bibliographiques et les abrégés (ceux-ci pouvant faire l'objet de recherches) ainsi qu'un dessin des documents de brevet français et des documents de brevet EP et PCT désignant la France publiés depuis 1989;
- vii) CIBERPAT, où sont stockées les données bibliographiques des documents de brevet publiés par l'Espagne et certains pays d'Amérique latine depuis 1969;

II. Disques compacts ROM pour le stockage des documents de brevet et la fourniture de copies de ces documents (c'est-à-dire contenant le texte complet et les dessins en fac-similé)

- viii) ESPACE-WORLD, qui contient pour le moment les brochures du PCT publiées depuis 1990;
- ix) ESPACE-EP, qui contient toutes les demandes de brevet déposées auprès de l'OEB et publiées depuis 1978;
- x) PATENT IMAGES ou PATENTVIEW, qui contient les brevets des Etats-Unis publiés depuis 1976 et 1973, respectivement;

III. Autres disques compacts ROM

- xi) ces disques permettraient d'obtenir, sous réserve des capacités linguistiques et des possibilités financières du pays en développement intéressé, d'autres documents de brevet, en particulier ceux qui font partie de la documentation minimale du PCT.

Les pays en développement devraient cesser de mettre à jour leurs collections numériques de documents de brevet étrangers sur support papier, sur microfilm ou sur microfiche et les remplacer, dans toute la mesure du possible, par des collections sur disque compact ROM. De même, c'est sous forme de disques compacts ROM qu'ils devraient collectionner les textes complets des documents de brevet étrangers qui seront publiés à l'avenir. Il leur faudrait se défaire des collections existantes de documents de brevet étrangers publiés dans des langues qui ne sont généralement pas comprises dans le pays et cesser d'en acquérir de nouvelles.

Fourniture de documentation et de matériel. Le Bureau international assiste les pays en développement dans ce domaine d'activité de trois façons :

- i) en fournissant à ces pays des postes de travail à disque compact ROM;
- ii) en leur fournissant des collections sur disque compact ROM; et
- iii) en produisant des collections de documents de brevet sur disque compact ROM.

En ce qui concerne la fourniture de postes de travail à disque compact ROM, le Bureau international a été en mesure d'offrir gratuitement à quelque 50 pays en développement appartenant à toutes les régions en développement, ainsi qu'à l'ARIPO et à l'OAPI, des postes de travail normalisés (valant chacun environ 10 000 dollars E.U.), financés par ses propres fonds ou avec des fonds du PNUD et de certains Etats membres de l'OMPI, ainsi qu'en collaboration avec l'OEB. Chaque pays en développement membre de l'Union du PCT a reçu un poste de travail, accompagné des disques ROM du PCT correspondants, en remplacement des brochures du PCT sur support papier. De plus, chaque pays en développement membre de l'Union de Madrid (pour l'enregistrement international des marques) a reçu un poste de travail et les disques ROM correspondants produits dans le cadre du projet ROMARIN et contenant les données relatives aux enregistrements internationaux de marque effectués en vertu de l'Arrangement de Madrid.

Dans certains pays en développement bénéficiaires d'Afrique, des fonctionnaires ou des consultants de l'OMPI ont effectué des missions spéciales pour aider à installer les postes de travail et former le personnel local à leur utilisation.

Pour ce qui est de la fourniture de collections de documents de brevet sur disque compact ROM, le Bureau international a - avec le concours de l'OEB et, en partie, du PNUD - offert à une cinquantaine de pays en développement et deux organisations régionales les collections intitulées "ESPACE-WORLD", "ESPACE-ACCESS" et "ESPACE-FIRST". En collaboration avec certains Etats membres de l'OMPI et l'OEB, il fournit aussi d'autres collections de documents de brevet.

A propos de la production de telles collections, il convient de remarquer que le Bureau international, en collaboration avec l'OEB, publie désormais sa collection actuelle de brochures du PCT sur disque compact ROM et a l'intention de publier la totalité des brochures du PCT parues depuis 1978.

Le Bureau international a contribué, en collaboration avec l'Office espagnol des brevets et des marques et l'OEB, à l'élaboration et à la production, en 1992, du prototype du disque compact ROM DOPALES-Primeras qui contient les premières pages en fac-similé et les données bibliographiques sous forme codée des brevets publiés en 1990 par la plupart des pays d'Amérique latine. La production annuelle régulière de ce disque commencera en 1994.

En outre, le Bureau international met actuellement au point une collection de documents de brevet de l'OAPI sur disque compact ROM. Cette collection, qui sera composée de 15 ou 16 disques, sera probablement prête en 1994.

Enfin, au titre d'un projet national financé par le PNUD, le Bureau international, en collaboration avec l'OEB, a aidé le Gouvernement indien à publier les documents de brevet nationaux sur des disques compacts ROM de type ESPACE (c'est-à-dire le texte complet en fac-similé et les données bibliographiques ainsi que les abrégés sous forme codée - se prêtant à la recherche).

Activités futures. Selon les prévisions, le Bureau international intensifiera encore, au cours de l'exercice biennal 1994-1995, les conseils et l'assistance qu'il fournit aux pays en développement dans le domaine, utile et en rapide évolution, de l'information en matière de propriété industrielle - surtout en matière de brevets - exploitée au moyen du disque compact ROM.

[L'annexe D suit]

REUNIONS ORGANISEES PAR L'OMPI EN 1993

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Première Réunion de consultation OMPI-ANASE sur la coopération en matière de propriété intellectuelle	janvier	Genève	-
Réunion régionale OMPI de sensibilisation à l'importance de la protection des auteurs d'oeuvres littéraires et artistiques dans les Etats Membres de l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)	janvier/ février	Le Caire	ISESCO
Séminaire national de l'OMPI sur les contrats de licence	février	Ouagadougou	Gouvernement du Burkina Faso
Réunion préparatoire officieuse de consultation avec des organisations non gouvernementales représentant les artistes interprètes ou exécutants	février	Genève	-
Réunion de consultants sur le Traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les marques (Traité sur le droit des marques)	février	Genève	-
Colloque national de l'OMPI sur la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle	février	Lima	Gouvernement péruvien
Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) (vingt et unième session)	mars	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Comité d'experts de l'Union de Locarno pour la classification internationale des dessins et modèles industriels (sixième session)	mars	Genève	-
Journées d'étude nationales de l'OMPI sur les aspects pratiques de la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins à l'intention du personnel technique et administratif de la Société paraguayenne des auteurs (APA)	mars	Asunción	-
Cours régional de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins pour l'Amérique latine	mars	San Bernardino (Paraguay)	Gouvernement paraguayen et SUISA
Huitième Congrès international sur la protection des droits de propriété intellectuelle (des auteurs, des artistes et des producteurs)	mars	Asunción	Gouvernement paraguayen
Séminaire national de l'OMPI sur la gestion collective du droit d'auteur	mars	Rio de Janeiro	Gouvernement brésilien
Séminaire régional de formation de l'OMPI pour l'Asie sur les stratégies et la gestion en matière de marques à l'intention des entreprises	mars	Beijing	Gouvernements chinois et japonais
Journées d'étude nationales de l'OMPI sur l'enseignement et la recherche en matière de droit de la propriété intellectuelle	mars	Accra	Gouvernement ghanéen

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Colloque mondial de l'OMPI sur l'incidence des techniques numériques sur le droit d'auteur et les droits voisins	mars/avril	Cambridge (Massachusetts)	-
Assemblée de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Assemblée de l'Union de Paris) (vingtième session (dixième session extraordinaire))	avril	Genève	-
Comité du budget de l'OMPI (onzième session)	avril	Genève	-
Groupe de travail du PCIPI (Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle) sur l'information générale (PICPI/GI) (dixième session)	avril	Genève	-
Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels (troisième session)	avril	Genève	-
Séminaire de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les pays africains de langue officielle portugaise	avril	Lisbonne	Gouvernement portugais
Séminaire national de l'OMPI sur les marques et les noms commerciaux dans le développement économique	avril	Bujumbura	Gouvernement burundais
Table ronde régionale de l'OMPI pour l'Asie sur l'établissement d'un système efficace de propriété industrielle	avril	Kuala Lumpur	Gouvernements malaisien et japonais

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union particulière pour la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (Union de Nice) (treizième session)	mai	Genève	-
Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (cinquième session) et réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle	mai	Genève	-
Comité consultatif de l'Union pour l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles (Union du Traité sur le registre des films (FRT)) (troisième session)	mai	Genève	-
Assemblée de l'Union du FRT (troisième session (deuxième session extraordinaire))	mai	Genève	-
Réunion de consultation sur l'incidence des techniques nouvelles sur les droits des artistes interprètes ou exécutants	mai	Genève	-
Comité des questions administratives et juridiques du Traité de coopération en matière de brevets (PCT/CAL) (cinquième session)	mai	Genève	-
Cours national de formation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	mai	Cotonou	Gouvernement béninois

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	mai	Bamako	Gouvernement malien
Journées d'étude nationales de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	mai	Dar-es-Salaam	Gouvernement tanzanien
Séminaire sous-régional de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des Etats Membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG)	mai	Abou Dhabi	Gouvernement des Emirats arabes unis
Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes	mai	Washington	Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
Séminaire international sur le droit d'auteur	mai	Sao Leopoldo (Rio Grande do Sul, Brésil)	Gouvernement brésilien
Séminaire national de l'OMPI sur les marques et les noms commerciaux	mai	N'Djamena	Gouvernement tchadien
Séminaire national de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs de la propriété industrielle et du transfert des techniques	mai	Oulan-Bator	Gouvernements mongol et allemand
Séminaire de formation de l'OMPI sur la recherche et l'examen en matière de brevets	mai/juin	Madrid Munich Genève	Gouvernement espagnol et OEB
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur les principes de révision à long terme de la CIB (PCIPI/IPC) (deuxième session)	juin	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Cours de formation de l'OMPI sur les brevets et les marques	juin	Washington	Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
Groupe de travail d'organisations non gouvernementales sur l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées (troisième session)	juin	Genève	-
Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC) (quinzième session)	juin	Genève	-
Comité exécutif de coordination du PCIPI (douzième session)	juin	Genève	-
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (onzième session)	juin	Genève	-
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) (onzième session)	juin	Genève	-
Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (cinquième session)	juin	Genève	-
Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT (PCT/MIA) (troisième réunion)	juin	Genève	-
Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (troisième session)	juin	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'intention des juges	juin	Montevideo	Gouvernement uruguayen
Journées d'étude interrégionales de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle au niveau de l'entreprise	juin	Genève	-
Cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété industrielle pour les pays arabes	juin	Rabat	Gouvernement marocain
Séminaires nationaux itinérants de l'OMPI sur le système des brevets et l'utilisation de l'information en matière de brevets pour le développement technique	juin	New Delhi Madras Ahmedabad Pune	Gouvernement indien
Cours régional de formation de l'OMPI sur la propriété intellectuelle pour les pays en développement d'Asie et du Pacifique	juin	Colombo	Gouvernement sri-lankais
Séminaire de l'OMPI sur la propriété industrielle, la compétitivité et le développement économique à l'intention des pays andins	juin	Quito	Gouvernement équatorien
Séminaire régional de l'OMPI sur la gestion de la propriété industrielle et le transfert des techniques dans l'industrie alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes	juin	Caracas	SELA
Séminaire de formation de l'OMPI sur l'utilisation de la documentation de brevets	juin/juillet	La Haye Paris Vienne Genève	Gouvernements autrichien et français, OEB

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (première session)	juin/juillet	Genève	-
Quatrième réunion de haut niveau organisée par l'OMPI à l'intention des fonctionnaires nationaux des pays du Pacifique Sud sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle	juillet	Suva	Gouvernement de Fidji
Séminaire national de l'OMPI pour les juges mexicains sur le droit d'auteur et les droits voisins	juillet	Mexico	Gouvernement mexicain
Colloque international de l'OMPI sur la nouvelle loi relative aux brevets et le rôle de l'information en matière de brevets pour le développement des entreprises en Bulgarie	juillet	Plovdiv	Gouvernement bulgare
Séminaire sous-régional de l'OMPI en matière de propriété industrielle à l'intention des pays d'Afrique de langue officielle portugaise	juillet	Maputo	Gouvernements mozambicain et suédois
Cours d'introduction à la propriété industrielle organisé par l'OMPI pour les pays anglophones d'Afrique	juillet/ août	Windhoek	Gouvernements namibien et suédois
Cours de formation OMPI/Suède sur le droit d'auteur et les droits voisins	août	Stockholm	Gouvernement suédois et ASDI
Cours régional d'introduction générale à la propriété industrielle organisé par l'OMPI pour les pays francophones d'Afrique	août	Bamako	Gouvernement malien

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire sous-régional africain de l'OMPI sur la promotion de l'innovation	août	Maseru	Gouvernement du Lesotho
Séminaire national de l'OMPI sur les marques et les produits d'exportation	août	Santiago	Gouvernement chilien
Réunion régionale ibéro-américaine de l'OMPI pour les bureaux d'enregistrement du droit d'auteur	août/ septembre	Santa Fe de Bogota	Gouvernement colombien
Séminaire d'orientation de l'OMPI sur les aspects généraux de la propriété industrielle	septembre	Genève	-
Cours spécial de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques	septembre	La Haye	BBM
Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle	septembre	Madrid	Gouvernement espagnol
Cours de formation de l'OMPI sur la propriété industrielle	septembre	Lisbonne	Gouvernement portugais
Séminaire de l'OMPI sur "l'information technique au service du développement industriel : la documentation de brevets"	septembre	La Haye	OEB
Cours de formation de l'OMPI sur la propriété industrielle	septembre	Munich	Gouvernement allemand
Cours spécial de formation de l'OMPI sur l'examen en matière de brevets à l'intention de fonctionnaires nationaux de pays en développement	septembre	La Haye	Gouvernement néerlandais

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Cours de formation de l'OMPI sur la documentation et l'information en matière de brevets	septembre	Vienne	Gouvernement autrichien
Cours de formation de l'OMPI sur les aspects juridiques, administratifs et économiques de la propriété industrielle	septembre	Strasbourg (France)	Gouvernement français et CEIPI
Cours de formation de l'OMPI sur les techniques de documentation, de recherche et d'examen en matière de brevets	septembre/ octobre	Stockholm	Gouvernement suédois
Séminaire national de l'OMPI sur la propriété industrielle	septembre	San José	Gouvernement costa-ricien
Séminaire de l'OMPI pour les pays d'Europe centrale sur l'adaptation du système du droit d'auteur et des droits voisins aux conditions et aux exigences de l'économie de marché et du pluralisme démocratique	septembre	Prague	Gouvernement tchèque
Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle	septembre	Genève	-
Cours de formation régional asiatique de l'OMPI sur les aspects juridiques et administratifs des marques	septembre	Bangkok	Gouvernement thaïlandais
Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins	septembre	Genève	-
Séminaire régional de l'OMPI sur la protection et la gestion de la propriété industrielle dans les coentreprises en Amérique latine et aux Caraïbes	septembre	Caracas	Programme Bolivar d'intégration technique, d'innovation et de compétitivité industrielle au niveau régional

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Colloque de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et la Chine	septembre	Beijing	Gouvernement chinois
Colloque national de l'OMPI sur la protection juridique des expressions du folklore	septembre	Beijing	Gouvernement chinois
Colloque de l'OMPI sur l'enregistrement international des marques en Chine	septembre	Beijing	Gouvernement chinois
Organes directeurs de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI	septembre	Genève	-
Assemblée générale de l'OMPI (14 ^e session (11 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Conférence de l'OMPI (12 ^e session (11 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Comité de coordination de l'OMPI (31 ^e session (24 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Assemblée de l'Union de Paris (21 ^e session (11 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Conférence de représentants de l'Union de Paris (21 ^e session (11 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Comité exécutif de l'Union de Paris (29 ^e session (29 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Assemblée de l'Union de Berne (14 ^e session (11 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Conférence de représentants de l'Union de Berne (14 ^e session (11 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Comité exécutif de l'Union de Berne (35 ^e session (24 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Assemblée de l'Union de Madrid (25 ^e session (10 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Assemblée de l'Union de La Haye (13 ^e session (9 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Conférence de représentants de l'Union de La Haye (13 ^e session (9 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Assemblée de l'Union de Nice (13 ^e session (11 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Conférence de représentants de l'Union de Nice (12 ^e session (11 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Assemblée de l'Union de Lisbonne (10 ^e session (10 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Conseil de l'Union de Lisbonne (17 ^e session (17 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Assemblée de l'Union de Locarno (13 ^e session (10 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Assemblée de l'Union de l'IPC [classification internationale des brevets] (12 ^e session (9 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets] (21 ^e session (9 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Assemblée de l'Union de Budapest (10 ^e session (7 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Assemblée de l'Union de Vienne (6 ^e session (5 ^e session ordinaire))	voir ci-dessus	Genève	-
Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI) (quatrième session)	septembre	Genève	-
Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC) (seizième session)	septembre	Genève	-
Comité d'experts de l'Union pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) (Vingt-deuxième session)	septembre/ octobre	Genève	-
Séminaire d'orientation de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Genève	-
Cours de formation pratique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Paris	SACEM
Cours de formation pratique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Madrid	SGAE
Cours de formation d'introduction générale de l'OMPI au droit d'auteur et aux droits voisins	octobre	Londres	Gouvernement du Royaume-Uni et BCC
Cours de formation pratique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Munich	GEMA
Cours de formation pratique de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre/ novembre	Copenhague	KODA

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Réunion consultative OMPI/MERCOSUR	octobre	Genève	-
Comité intergouvernemental de la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome, 1961) (quatorzième session ordinaire)	octobre	Genève	OIT/UNESCO
Groupe de travail du PCIPI sur l'information générale (PCIPI/GI) (onzième session)	octobre	Genève	-
Symposium de l'OMPI sur la protection internationale des indications géographiques	octobre	Funchal (Madère)	Gouvernement portugais
Colloque OMPI-ANASE sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement des pays de l'ANASE	octobre	Djakarta	ANASE
Séminaire OMPI-ANASE sur la sanction des droits de propriété intellectuelle	octobre	Djakarta	ANASE
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur l'information en matière de marques (PCIPI/TI) (troisième session)	octobre	Genève	-
Séminaire régional de l'OMPI sur l'information en matière de brevets	octobre	Rio de Janeiro	Gouvernement brésilien
Séminaire national de l'OMPI concernant la loi sur les brevets de 1992 et la promotion de l'innovation	octobre	Accra	Gouvernement ghanéen
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Dacca	Gouvernement du Bangladesh

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Séminaire régional de l'OMPI sur la gestion collective des droits des auteurs, compositeurs et artistes dans les pays francophones d'Afrique	octobre	Ouagadougou	Gouvernement du Burkina Faso
Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle pour les pays des Antilles orientales	octobre	Antigua	OEAO
Journées d'étude sous-régionale de l'OMPI sur les contrats de licence et les accords de transfert de techniques pour les pays arabes	octobre	Le Caire	Gouvernement égyptien
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	octobre	Manille	Gouvernement philippin
Académie de propriété intellectuelle de l'OMPI	octobre/ novembre	Genève	-
Séminaire de l'OMPI sur l'examen des demandes de brevet dans le domaine de la biotechnologie : l'expérience européenne	octobre/ novembre	La Haye, Munich, Genève	OEB
Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement économique à l'intention des Etats membres de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC)	novembre	Libreville	Gouvernement gabonais
Séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle et la compétitivité des entreprises	novembre	Buenos Aires	Gouvernements argentin et français
Comité d'experts sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (deuxième session)	novembre	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Colloque sous-régional asiatique de l'OMPI sur la propriété industrielle et le développement commercial et technique	novembre	Hanoi	Gouvernement vietnamien
Séminaire de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention de magistrats de l'Afrique francophone	novembre	Genève, Paris	Gouvernement français
Séminaire régional asiatique de l'OMPI sur les licences de propriété industrielle et le transfert de techniques	novembre	Daeduk (République de Corée)	Gouvernement de la République de Corée
Séminaire régional de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	novembre	Banjul	ARIPO
Séminaire régional de l'OMPI sur le droit d'auteur pour la région Asie et Pacifique	novembre	Tokyo	Gouvernement japonais
Journées d'étude et de formation régionales de l'OMPI sur la classification des éléments figuratifs des marques à l'intention de fonctionnaires nationaux d'Amérique latine	novembre	Montevideo	Gouvernement uruguayen
Séminaire national de l'OMPI sur les marques pour le secteur des entreprises	novembre	Montevideo	Gouvernement uruguayen
Séminaire régional de l'OMPI sur la propriété industrielle dans les universités, les centres de recherche et l'industrie	novembre	Gramado, Rio Grande do Sul (Brésil)	Gouvernement brésilien
Séminaire national de l'OMPI sur l'utilisation par les entreprises de l'information en matière de propriété industrielle	novembre	Pyongyang	Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques (sixième session)	novembre/ décembre	Genève	-
et réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des marques	décembre	Genève	-
Groupe de travail du PCIPI sur l'information en matière de recherche (PCIPI/SI) (douzième session)	novembre/ décembre	Genève	-
IV ^e Congrès national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	décembre	Lima	Gouvernement péruvien
Séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et les droits voisins	décembre	Riga	Gouvernements letton et suédois
Réunion informelle avec les représentants des organisations internationales non gouvernementales s'intéressant aux questions de propriété industrielle ou de droit d'auteur	décembre	Genève	-
Séminaire OMPI/Bureau du droit d'auteur des Etats-Unis pour les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale	décembre	Washington	Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique
Comité du PCT pour la coopération technique (PCT/CTC) (dix-septième session)	décembre	Genève	-
Comité exécutif de coordination du PCIPI (treizième session)	décembre	Genève	-

<u>Nom de la réunion</u>	<u>Mois</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisée avec</u>
Groupe de travail ad hoc du PCIPI sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI/MI) (douzième session)	décembre	Genève	-
Séminaires itinérants de l'OMPI sur l'utilisation par les entreprises de l'information en matière de propriété industrielle	décembre	Beijing, Shanghai, Xian, Chongqing, Shenzhen	Gouvernement chinois

Total : 134 réunions

[L'annexe E suit]

PUBLICATIONS DE L'OMPI PARUES EN 1993

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Les 25 premières années de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle	février	882(F)	français
	février	882(E)	anglais
Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	mars	433(F)	français
	mars	433(E)	anglais
OMPI - Informations générales (1993)	mars	400(F)	français
	mars	400(E)	anglais
	mars	400(S)	espagnol
	juin	400(C)	chinois
	juin	400(G)	allemand
	juin	400(R)	russe
	juin	400(P)	portugais
	juin	400(A)	arabe
	août	400(J)	japonais
novembre	400(A)	arabe	
Actes de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets, volume I	mars	351(F)	français
Background Reading Material on the Intellectual Property System of Malaysia	mars	686(E)	anglais
Study on Industrial Property Use in the Palm Oil Industry in Malaysia	mars	719(E)	anglais
Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques	janvier	292(F)	français
	janvier	292(E)	anglais
	janvier	292(G)	allemand
	janvier	292(S)	espagnol
	janvier	292(R)	russe
	janvier	292(A)	arabe
	janvier	292(I)	italien
Traité de coopération en matière de brevets (PCT)	février	274(P)	portugais
	février	274(G)	allemand
	mai	274(S)	espagnol
	décembre	274(F)	français
	décembre	274(E)	anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Arrangement de Locarno instituant une classification internationale pour les dessins et modèles industriels	mars	271(E)	anglais
	septembre	271(F)	français
Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international	mars	264(E)	anglais
	juillet	264(S)	espagnol
Statistiques de propriété industrielle (1991) Partie II : Marques de produits et de services, dessins et modèles industriels, obtentions végétales, micro-organismes Partie I : Brevets, modèles d'utilité	avril	IP/STAT/1991/B	français/ anglais
	juin	IP/STAT/1991/B	français/ anglais
Background Reading Material on the Intellectual Property System of Thailand	mai	686/TH(E)	anglais
Colloque sur les inventions de salariés, Bucarest, 6 et 7 octobre 1992	mai	720(E)	anglais
Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle	avril	208(E)	anglais
	mai	208(S)	espagnol
	juillet	208(F)	français
	juillet	208(S)	espagnol
	décembre	208(E)	anglais
	décembre	208(F)	français
Convention instituant l'OMPI	avril	250(F)	français
	avril	250(E)	anglais
	septembre	250(S)	espagnol
Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets	avril	275(F)	français
	avril	275(E)	anglais
	juillet	275(F)	français
Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels	avril	262(F)	français
	avril	262(E)	anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle	avril	201(E)	anglais
	juillet	201(F)	français
	juillet	201(S)	espagnol
Introduction to Trademark Law and Practice	mai	653(E)	anglais
OMPI : Règles générales de procédure	mai	399(S)Rev.3	espagnol
	juin	399(A)Rev.3	arabe
	décembre	399(C)	chinois
	décembre	399(S)	espagnol
WIPO Asian Regional Training Workshop on the Use of Industrial Property and Technology Transfer Arrangements in the Electronics Industry, Beijing, 24 - 28 février 1992	juillet	721(E)	anglais
Répertoire mondial de l'OMPI des sources d'information en matière de brevets (édition 1993)	août	209(F)	français
	août	209(E)	anglais
WIPO Worldwide Symposium on the Impact of Digital Technology on Copyright and Neighboring Rights, Cambridge, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), 31 mars - 2 avril 1993	septembre	723(E)	anglais
Guide pour les licences en biotechnologie	septembre	708(F)	français
Study on Industrial Property Use in the Agricultural Machinery Industry in the Republic of Korea	septembre	712(E)	anglais
Classification internationale des produits et services aux fins de l'enregistrement des marques (6 ^e édition, 1992)	mars	500(DF)	néerlandais/ français
	août	500(PF)	portugais/ français
	août	500(IF)	italien/ français
Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels (mise à jour 1993)	juillet	623(F)	français
	juillet	623(E)	anglais
PCT - Guide du déposant (mise à jour 1993)	juillet	432(F)	français
	juillet	432(E)	anglais

<u>Titre de la publication</u>	<u>Mois de parution</u>	<u>Numéro de publication OMPI</u>	<u>Langues</u>
Répertoire d'adresses d'administrations nationales et régionales de la propriété industrielle (mise à jour 1993)	août	601(EF)	anglais/ français
Supplément novembre 1993	décembre	601(EF)	anglais/ français
Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques	juillet	287(F)	français portugais espagnol
	juillet	287(P)	
	septembre	287(S)	
Arrangement de Vienne instituant une classification internationale des éléments figuratifs des marques	juillet	266(F)	français
Traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles (Traité sur le registre des films)	juillet	299(E)	anglais français anglais espagnol
	novembre	299(F)	
	novembre	299(E)	
	novembre	299(S)	
Patent Agents' Manual	octobre	707(E)	anglais
Classification internationale pour les dessins et modèles industriels établie en vertu de l'Arrangement de Locarno (6 ^e édition, 1993)	octobre	501(F/E)	français/ anglais
Background Reading Material on the Intellectual Property System of the Philippines	novembre	686/PH(E)	anglais
WIPO Asian Regional Round Table on the Development of an Effective Industrial Property System, Kuala Lumpur, 5 - 7 avril 1993	novembre	724(E)	anglais
Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Convention de Rome)	novembre	328(F)	français anglais
	novembre	328(E)	

ANNEXE F

SIGLES D'ORGANISATIONS UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAA	Association américaine d'arbitrage
AADI	Association argentine des artistes interprètes
ABA	Association des avocats américains
ABAPI	Association brésilienne des agents de propriété industrielle
ABPI	Association brésilienne de la propriété industrielle
ACC	Conseil australien du droit d'auteur
ACT	Association des télévisions commerciales européennes
ADAMI	Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes
AEIC	Administration d'Etat pour l'industrie et le commerce (Chine)
AELE	Association européenne de libre-échange
AER	Association européenne des radios
AFM	Fédération américaine des musiciens des Etats-Unis et du Canada
AFTRA	Fédération américaine des artistes de télévision et de radio
AGICOA	Association de gestion internationale collective des oeuvres audiovisuelles
AID	Alliance internationale de la distribution par câble (voir ECCA)
AIDAA	Association internationale des auteurs de l'audiovisuel
AIE	Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants
AIL	Association des bibliothèques internationales
AILIS	Association of International Librarians and Information Specialists (précédemment "Association des bibliothèques internationales (AIL)")
AIM	Association européenne des industries de produits de marque
AIPLA	Association américaine du droit de la propriété intellectuelle
AIPO	Organisation australienne de la propriété industrielle
AIPPI	Association internationale pour la protection de la propriété industrielle
AIR	Association internationale de radiodiffusion
ALAI	Association littéraire et artistique internationale
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ANDI	Association nationale mexicaine des artistes interprètes ou exécutants
APA	Association des conseils en brevets (Pays-Bas)
APA	Association portugaise des acteurs
APA	Association paraguayenne des auteurs
APAA	Association asiatique d'experts juridiques en brevets
APP	Agence pour la protection des programmes
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété industrielle
ARTISJUS	Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur
ASA	Association suisse de l'arbitrage
ASAM	Association suisse pour le droit d'auteur et des médias
ASDI	Agence suédoise d'aide au développement international
ASE	Agence spatiale européenne

ASIPI	Association interaméricaine de la propriété industrielle
ASPIP	Société arabe pour la protection de la propriété industrielle
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle
BEDM	Bureau Benelux des dessins ou modèles
BBM	Bureau Benelux des marques
BCC	Conseil britannique du droit d'auteur
BDI	Fédération de l'industrie allemande
BDU	Union fédérale des conseils d'entreprise allemands
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIEM	Bureau international des sociétés gérant les droits d'enregistrement et de reproduction mécanique
BITS	Agence suédoise pour la coopération technique et économique internationale
BSA	Business Software Alliance
BUBEDRA	Bureau béninois du droit d'auteur
CAC	Comité administratif de coordination (ONU)
CCCSI	Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (ONU)
CCD	Conseil de coopération douanière
CCE	Commission des Communautés européennes
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CCI	Chambre de commerce internationale
CCI	Centre du commerce international (CNUCED/GATT)
CCI	Corps commun d'inspection (ONU)
CCIA	Association de l'industrie de l'informatique et de la communication
CCIG	Chambre de commerce et d'industrie de Genève
CCINU	Comité commun de l'information des Nations Unies
CCPQA	Comité consultatif pour les questions d'ajustements (ONU)
CCQA	Comité consultatif pour les questions administratives (ONU)
CCQF	Comité consultatif pour les questions de fond (ONU)
CCQPO	Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux activités opérationnelles (ONU)
CE	Conseil de l'Europe
CE	Communautés européennes
CEA	Commission économique pour l'Afrique (ONU)
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété industrielle
CEJU	Centre d'études judiciaires de l'Uruguay
CELIBRIDE	Comité de liaison international des broderies, rideaux et dentelles
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ONU)
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ONU)
CFC	Conseil francophone de la chanson
CFPI	Commission de la fonction publique internationale (ONU)
CIA	Conseil international des archives
CIArb	The Chartered Institute of Arbitrators (UK)
CIC	Centre international de calcul (ONU)
CIEM	Confédération internationale des éditeurs de musique
CIM	Conseil international de la musique (Unesco)
CIPA	Chartered Institute of Patent Agents (UK)
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs

CIUS	Conseil international des unions scientifiques
CLIP	Common Law Institute of Intellectual Property
CNIPA	Comité des instituts nationaux d'agents de brevets
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
COMITEXFIL	Comité de coordination des industries textiles de la Communauté économique européenne
COSOMA	Société malawienne du droit d'auteur
CPO	Office chinois des brevets
CPR	Center for Public Resources, Inc.
CRIC	Centre de recherche et d'information sur le droit d'auteur (Japon)
DEVNET-TIPS	Development-Network Technical Information and Promotion Systems
DVGR	Association allemande pour la propriété industrielle et le droit d'auteur
EAPA	Alliance européenne des agences de presse
EBLIDA	European Bureau of Library, Information and Documentation Associations
ECAD	Bureau central pour la perception et la répartition des droits (Brésil)
ECCA	European Cable Communications Association (précédemment "Alliance internationale de la distribution par câble (AID)")
ECIS	European Committee for Interoperable Systems
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
ECTA	Association communautaire du droit des marques
EIA	Association des industries électroniques (Etats-Unis d'Amérique)
EPI	Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets
EUROBIT	Association européenne de l'industrie de la bureautique et de l'informatique
EWC	Congrès des écrivains européens
FCPA	Chambre fédérale des conseils en brevets (Allemagne)
FEMIP	Fédération européenne des mandataires de l'industrie en propriété industrielle
FERA	Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel
FIA	Fédération internationale des acteurs
FIAB	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques
FIAD	Fédération internationale des associations de distributeurs de films
FIAPF	Fédération internationale des associations de producteurs de films
FICCI	Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie
FICPI	Fédération internationale des conseils en propriété industrielle
FID	Fédération internationale d'information et de documentation
FIJ	Fédération internationale des journalistes
FIM	Fédération internationale des musiciens
FIS	Société philippine des inventeurs
FPLC	Centre juridique Franklin Pierce
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

GEIDANKYO	Conseil japonais des organisations d'artistes interprètes ou exécutants
GEMA	Société pour les droits d'interprétation musicale et de reproduction mécanique (Allemagne)
GVL	Société de gestion des droits voisins (Allemagne)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HTA	Association hongroise pour les marques
IAA	Association internationale de publicité
IAOA	International Alliance of Orchestra Associations
IAWG	International Affiliation of Writers' Guilds
ICI	Institut international du droit d'auteur (Etats-Unis d'Amérique)
ICSID	Conseil international des sociétés de design industriel
IDLI	Institut international de droit du développement
IFCAI	Fédération internationale des institutions d'arbitrage commercial
IFIA	Fédération internationale des associations d'inventeurs
IFPI	Fédération internationale de l'industrie phonographique
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IIA	Association de l'industrie de l'information
IIAP	Institut international d'administration publique (France)
IICA	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
IIDA	Institut interaméricain de droit d'auteur
IIP	Institut de propriété intellectuelle du Japon
IIPA	International Intellectual Property Alliance
IIPTI	Institut international de formation en propriété intellectuelle (République de Corée)
IIT	Institut international du théâtre
ILAFP	Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants
INAPI	Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle
INDECOPI	Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (Pérou)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (Brésil)
INPI	Institut national de la propriété industrielle (France)
INTA	Association internationale pour les marques (précédemment "Association des Etats-Unis d'Amérique pour les marques (USTA)")
INTERGU	Société internationale pour le droit d'auteur
IPCC	Centre de coopération en propriété industrielle (Japon)
IPCC	Conseil international des éditeurs pour le droit d'auteur
IPO	Intellectual Property Owners, Inc. (Etats-Unis d'Amérique)
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
ISSETU	Secrétariat international des syndicats des arts, des mass media et du spectacle
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITAA	Association américaine pour l'informatique
ITMA	Institut des agents de marques (Royaume-Uni)
IVF	Fédération internationale de la vidéo
JDPA	Association japonaise pour la protection des dessins et modèles
JPA	Association japonaise pour les brevets
JPAA	Association japonaise des conseils en brevets
JPO	Office japonais des brevets
JTA	Association japonaise pour les marques

JUNAC	Conseil de l'Accord de Carthagène
KIPO	Office coréen de la propriété industrielle (République de Corée)
KODA	Société danoise des compositeurs
LEA	Ligue des Etats arabes
LES	Licensing Executives Society
MCSC	Société chinoise de droit d'auteur sur les oeuvres musicales
MERCOSUR	Marché commun des pays du Cône Sud
MPEAA	Association américaine de l'exportation cinématographique
MPI	Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence
NAB	Association nationale des organismes de radiodiffusion (Etats-Unis d'Amérique)
NMPA	Association nationale des éditeurs de musique (Etats-Unis d'Amérique)
NYPTC	Association du droit des brevets et des marques et du droit d'auteur de New York
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OEAO	Organisation des Etats des Antilles orientales
OEB	Organisation européenne des brevets/Office européen des brevets
OEPM	Office espagnol des brevets et des marques
OIT	Organisation/Bureau international(e) du Travail
OMAPI	Office malgache de la propriété industrielle
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONIITEM	Office national des inventions, de l'information technique et des marques (Cuba)
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPIC	Office de la propriété intellectuelle du Canada
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PDG	Groupe de documentation sur les brevets
PEARLE	Performing Arts Employers Associations League Europe
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
ROSPATENT	Comité de la Fédération de Russie pour les brevets et les marques
SACEM	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (France)
SACM	Société des auteurs et compositeurs du Mexique
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SAMI	Organisation de défense des intérêts des artistes et musiciens suédois
SELA	Système économique latino-américain
SFA	Syndicat français des artistes-interprètes
SGAE	Société générale des auteurs d'Espagne
SMF	Association suédoise des musiciens
SPA	Association des éditeurs de logiciel
SPEDIDAM	Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse
STF	Association suédoise des artistes interprètes ou exécutants
STM	Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux
SUISA	Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales

SYDAS	Syndicat des artistes du spectacle
SYMF	Association suédoise des musiciens professionnels
TVS	Fédération suisse du textile
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique centrale
UER	Union européenne de radio-télévision
UIE	Union internationale des éditeurs
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
UNIFAB	Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique
UNISINOS	Université de Vale do Rio dos Sinos (Brésil)
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNJSPB	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
UPEPI	Union des praticiens européens en propriété industrielle
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
UPU	Union postale universelle
URAP	Union de radiodiffusion Asie-Pacifique
USPTO	Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique
USTA	Voir INTA
WPI	World Patent Information

[L'annexe G suit]

ANNEXE G

INDEX DES PAYS, DES TERRITOIRES ET DE CERTAINES
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

<u>Pays</u>	<u>Paragraphes</u>
Afrique du Sud	1250, 1252, 1255, 1566
Albanie	44.iii), 48, 1250, 1254, 1255, 1303 à 1305, 1566
Algérie	46, 54, 83, 91, 97, 100, 102, 103, 110, 115, 158, 186, 187, 195, 582 à 584, 878, 879, 956, 957, 961 à 963, 969, 971, 976, 992, 996, 1064, 1066, 1085, 1097, 1164, 1192, 1195, 1228, 1235, 1250, 1252, 1257, 1267, 1271, 1278, 1282
Allemagne	46, 51, 54, 75, 89, 97, 100, 107, 110, 114, 116, 146, 216, 258, 280, 298, 388, 392, 396, 685, 730, 765, 789, 794, 812, 956 à 959, 961, 963, 969, 971, 975, 980 à 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1032, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1120, 1126, 1137, 1139, 1144, 1163, 1164, 1166, 1170, 1174, 1176, 1192, 1195, 1213, 1221, 1222, 1228, 1250, 1252, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1269, 1271, 1274, 1276, 1278, 1280, 1290, 1341 à 1345, 1565, 1566
Angola	54, 83, 91, 121, 161, 398, 513, 961, 963, 1250
Antigua-et-Barbuda	83, 313, 1566
Arabie saoudite	54, 83, 91, 195, 197, 434, 438, 606, 963, 993, 1000, 1250
Argentine	46, 54, 77, 83, 89, 91, 97, 102, 104, 314 à 319, 326, 378, 384, 388, 458, 459, 462, 467, 487, 494, 743 à 751, 942, 945, 954, 956, 957, 961, 963, 964, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1085, 1097, 1228, 1240, 1250, 1252, 1255, 1261, 1263, 1267, 1284, 1566
Arménie	38, 44.i), viii), 969, 971, 1164, 1213, 1227, 1249, 1250, 1264, 1265, 1292, 1293 à 1295, 1298, 1299, 1306, 1385
Australie	46, 54, 75, 77, 89, 97, 227, 249, 280, 291, 298, 312, 441, 446, 635, 678, 701, 718, 956, 957, 961, 963, 969, 971, 975, 980, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1066, 1077, 1082, 1085, 1094, 1097, 1137, 1139, 1140, 1142, 1144, 1163, 1164, 1166, 1170, 1174, 1176, 1213, 1250, 1252, 1255, 1259, 1261, 1263, 1265, 1269, 1271, 1276, 1307, 1308, 1566

Autriche	46, 54, 89, 100, 109, 664, 736, 956, 957, 959, 961 à 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1064, 1066, 1073, 1082, 1094, 1120, 1126, 1137, 1139, 1140, 1142, 1144, 1166, 1170, 1174, 1192, 1195, 1213, 1227, 1240, 1250, 1252, 1255, 1259, 1261, 1263, 1265, 1269, 1271, 1274, 1276, 1278, 1284, 1290, 1309, 1310, 1566
Azerbaïdjan	1164, 1213, 1293 à 1295, 1311
Bahamas	91, 457, 1250, 1252, 1255
Bahreïn	83, 91, 102, 110, 188, 195, 424 à 426, 438
Bangladesh	46, 83, 89, 91, 97, 99, 102, 107, 111, 114, 205 à 209, 249, 280, 291, 298, 312, 439, 440, 446, 631 à 638, 961, 963, 969, 971, 1228, 1250, 1252, 1566
Barbade	91, 457, 961, 963, 1064, 1137, 1139, 1250, 1252, 1255, 1261, 1263, 1267, 1271, 1276
Bélarus	38, 44.ii), ix), xiii), xiv), 54, 75, 992, 1064, 1133, 1134, 1137, 1139, 1164, 1189, 1190, 1194, 1195, 1213, 1227, 1250 à 1252, 1266, 1267, 1275 à 1278, 1292 à 1295, 1298 à 1300, 1312 à 1315, 1385
Belgique	46, 54, 89, 103, 936, 957, 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1088, 1092, 1137, 1139, 1144, 1174, 1192, 1195, 1221, 1222, 1228, 1250, 1252, 1255, 1259, 1269, 1271, 1276, 1278, 1280, 1566
Bélize	91, 457
Bénin	83, 91, 97, 102, 106, 110, 115, 118, 122, 158, 399 à 402, 961, 963, 1064, 1139, 1222, 1250, 1252, 1255, 1271, 1276, 1280, 1566
Bhoutan	44.i), 83, 91, 210, 291, 639 à 641, 888 à 890, 1249, 1250, 1566
Bolivie	44.i), ii), iii), vi), 77, 83, 317, 320 à 324, 326, 353, 752 à 755, 954, 992, 1249 à 1252, 1254, 1255, 1260, 1261, 1267, 1566
Bosnie-Herzégovine	44.i), ii), iii), xi), xii), xiv), 1189, 1194, 1249, 1250, 1251, 1252, 1254, 1255, 1270, 1271, 1273, 1274, 1277, 1278
Botswana	83, 123 à 125, 146, 162, 941, 1566
Brésil	44.xvii), 46, 51, 54, 83, 89, 91, 97, 100 à 104, 106, 107, 111, 112, 116, 161, 317, 325 à 329, 378, 384, 388, 392, 393, 395, 457, 460 à 463, 467, 487, 743, 744, 756 à 759, 945, 951, 954, 957, 961 à 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1066, 1077, 1082, 1094, 1100, 1137, 1139, 1144, 1170, 1174, 1237, 1240, 1250, 1252, 1255, 1257, 1261, 1263, 1267, 1269, 1276, 1283, 1284, 1566

Brunéi Darussalam	83, 211, 212, 241, 242, 622, 642, 643, 1566
Bulgarie	46, 54, 89, 102, 103, 110, 961, 963, 969, 971, 982, 992, 996, 1064, 1066, 1068, 1073, 1082, 1085, 1094, 1097, 1100, 1137, 1139, 1164, 1166, 1170, 1176, 1192, 1195, 1213, 1227, 1228, 1235, 1250, 1252, 1255, 1257, 1259, 1267, 1276, 1278, 1282, 1316 à 1324, 1566
Burkina Faso	54, 83, 89, 91, 97, 101 à 103, 110, 115, 126, 127, 158, 399, 402, 410, 514 à 517, 843, 961, 963, 975, 1000, 1008, 1064, 1082, 1094, 1139, 1170, 1240, 1250, 1252, 1255, 1261, 1263, 1276, 1282, 1284, 1566
Burundi	83, 89, 91, 101 à 103, 128, 129, 158, 402, 518, 519, 844, 961, 1250, 1252, 1566
Cambodge	
Cameroun	54, 83, 91, 102, 110, 115, 118, 130, 131, 144, 158, 392, 394, 402, 403, 520, 521, 845, 961, 963, 969, 971, 1000, 1064, 1139, 1250, 1252, 1255, 1276, 1566
Canada	46, 51, 54, 89, 110, 221, 241, 242, 313, 615, 722, 954, 957, 958, 961 à 964, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1066, 1068, 1077, 1082, 1085, 1094, 1097, 1137, 1139, 1144, 1166, 1170, 1174, 1176, 1250, 1252, 1255, 1276, 1325, 1566
Cap-Vert	83, 91, 102, 105, 132, 161, 398, 522
Chili	44.xvii), 46, 51, 54, 75, 83, 89, 91, 97, 101 à 104, 116, 317, 326, 330 à 336, 353, 378, 384, 385, 388, 392, 395, 464, 465, 467, 486, 487, 737, 746, 749, 758, 760 à 770, 775, 776, 779, 789, 804, 808, 812, 824, 826, 827, 831, 833, 837, 945, 954, 956, 961 à 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1066, 1085, 1097, 1164, 1166, 1237, 1240, 1250, 1252, 1255, 1261, 1263, 1267, 1283, 1284, 1566
Chine	44.vii), xiii), 46, 51, 54, 78, 83, 89, 91, 97, 100 à 102, 108, 114, 213 à 221, 249, 258, 280, 291, 312, 391, 392, 396, 441, 442, 446, 644 à 657, 891 à 895, 946, 947, 951, 957, 961 à 964, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1066, 1082, 1085, 1094, 1097, 1100, 1120, 1133, 1163, 1164, 1166, 1174, 1176, 1184, 1192, 1195, 1214, 1228, 1250, 1252, 1255, 1262, 1263, 1275, 1276, 1278, 1565, 1566
Chypre	44.vii), 78, 102, 110, 961, 963, 1064, 1250, 1252, 1255, 1262, 1263, 1267

Colombie	48, 54, 75, 83, 89, 91, 97, 100, 102, 104, 110, 116, 326, 337 à 342, 353, 384, 388, 457, 466, 467, 487, 770 à 775, 945, 951, 954, 957, 961, 963, 969, 971, 975, 993, 1000, 1008, 1065, 1082, 1094, 1240, 1250, 1255, 1261, 1566
Comores	83, 138, 158, 402
Congo	83, 91, 102, 103, 106, 118, 139, 140, 144, 158, 402, 404, 524, 956, 961, 963, 1064, 1139, 1250, 1252, 1255, 1261, 1267, 1276, 1282, 1566
Costa Rica	54, 83, 89, 91, 97, 102, 104, 110, 116, 343 à 348, 378, 384, 388, 457, 467 à 469, 483, 487, 776 à 779, 943, 945, 954, 956, 957, 961, 963, 1008, 1250, 1255, 1261, 1263, 1566
Côte d'Ivoire	44.xv), 46, 54, 83, 89, 91, 102, 103, 106, 115, 118, 392, 394, 402, 405, 504, 525 à 529, 847, 941, 956, 961, 963, 969, 971, 982, 1064, 1139, 1174, 1218, 1222, 1228, 1250, 1252, 1255, 1276, 1279, 1280, 1566
Croatie	44.viii), 46, 54, 961, 963, 992, 1064, 1066, 1085, 1092, 1097, 1100, 1164, 1190, 1195, 1213, 1227, 1250, 1252, 1255, 1264, 1265, 1271, 1274, 1278, 1326, 1327
Cuba	44.v), 46, 54, 83, 91, 102 à 104, 108, 110, 112, 116, 326, 349 à 351, 378, 384, 392, 395, 467, 470, 471, 487, 780 à 784, 954, 956, 957, 961, 963, 992, 1064, 1066, 1085, 1097, 1144, 1195, 1235, 1250, 1252, 1257, 1258, 1259, 1267, 1278, 1282, 1566
Danemark	46, 54, 89, 97, 392, 397, 941, 961, 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1120, 1126, 1127, 1137, 1139, 1144, 1166, 1170, 1174, 1176, 1228, 1250, 1252, 1255, 1259, 1261, 1263, 1269, 1271, 1274, 1276, 1287, 1288, 1334, 1369, 1566
Dominique	83, 313, 352
Egypte	46, 51, 54, 83, 89, 91, 97, 102, 106, 109 à 112, 189, 190, 195, 426, 427, 438, 585 à 591, 880, 881, 931, 940, 944, 951, 952, 956, 957, 961, 963, 969, 971, 975, 982, 992, 996, 1008, 1064, 1115, 1144, 1164, 1192, 1195, 1250, 1252, 1255, 1257, 1263, 1267, 1269, 1278, 1280, 1566
El Salvador	44.ii), iii), 48, 54, 83, 91, 457, 791, 956, 961, 963, 1250, 1251, 1252, 1254, 1255, 1261, 1263, 1267, 1566

Emirats arabes unis	83, 97, 195, 203, 426, 437, 438, 614 à 617, 885, 886, 961, 983, 1250, 1566
Equateur	48, 54, 83, 89, 91, 102, 104, 326, 353 à 355, 467, 473, 474, 487, 788 à 790, 954, 961, 969, 971, 975, 993, 996, 1000, 1008, 1250, 1255, 1261, 1263, 1566
Espagne	46, 54, 75, 77, 89, 97, 116, 344, 345, 353, 378, 384, 385, 392, 460, 467, 487, 488, 492, 494, 736, 738, 739, 794, 795, 832, 833, 922, 928, 957, 961 à 964, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1120, 1126, 1137, 1139, 1144, 1164, 1166, 1170, 1174, 1176, 1192, 1195, 1221, 1228, 1250, 1252, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1269, 1271, 1274, 1276, 1278, 1280, 1406, 1407, 1566
Estonie	44.i), 54, 1163, 1164, 1213, 1227, 1249, 1250, 1285 à 1288, 1292, 1333 à 1336, 1566
Etats-Unis d'Amérique	46, 51, 54, 89, 97, 99, 114, 119, 213, 216, 242, 249, 272, 280, 291, 388, 446, 457, 488, 929, 944, 945, 948, 952, 957, 961, 963, 964, 969, 971, 975, 980 à 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1032, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1120, 1137, 1139, 1140, 1142, 1144, 1163, 1164, 1166, 1170, 1174, 1176, 1213, 1228, 1240, 1250, 1252, 1255, 1259, 1263, 1265, 1269, 1271, 1276, 1292, 1429, 1432 à 1440, 1565, 1566
Ethiopie	83, 91, 142, 143, 146, 162, 391, 956, 1267
Ex-République yougoslave de Macédoine	44.i), ii), iii), xi), xii), xiv), 54, 992, 996, 1164, 1189, 1190, 1194, 1195, 1213, 1227, 1249, 1250, 1251, 1252, 1254, 1255, 1270, 1271, 1273, 1274, 1277, 1278, 1321, 1409 à 1411
Fédération de Russie	38, 46, 51, 54, 78, 89, 956, 957, 961, 963, 969, 971, 976, 980, 982, 992, 1000, 1031, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1137, 1139, 1140, 1142, 1144, 1164, 1170, 1174, 1176, 1192, 1195, 1213, 1227, 1250, 1252, 1259, 1265, 1267, 1269, 1271, 1274, 1276, 1278, 1292, 1293 à 1300, 1383 à 1391, 1565, 1566
Fidji	83, 89, 91, 225 à 229, 249, 280, 291, 298, 443, 630, 662, 896, 963, 1250, 1255, 1261, 1263, 1566

Finlande	46, 54, 75, 89, 956, 961, 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1126, 1127, 1137, 1139, 1144, 1164, 1170, 1174, 1176, 1228, 1250, 1252, 1255, 1259, 1261, 1263, 1269, 1271, 1274, 1276, 1287, 1288, 1290, 1334, 1337, 1338, 1369
France	46, 51, 54, 75, 89, 97, 100, 101, 110, 114, 115, 118, 135, 144, 158, 159, 195, 217, 241, 242, 317, 392, 394, 505 à 507, 795, 834, 956, 957, 961 à 964, 969, 971, 975, 980, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1032, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1113, 1115, 1120, 1126, 1127, 1137, 1139, 1144, 1163, 1166, 1170, 1174, 1176, 1192, 1195, 1213, 1214, 1221, 1222, 1228, 1235, 1240, 1250, 1252, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1269, 1271, 1272, 1274, 1276, 1278, 1280, 1282, 1284, 1339, 1340, 1429, 1565, 1566
Gabon	83, 89, 91, 102, 103, 110, 115, 118, 144, 531, 532, 961, 1064, 1139, 1250, 1252, 1255, 1276, 1282, 1566
Gambie	44.iii), 83, 89, 91, 102, 110, 145, 146, 162, 391 à 393, 397, 533, 849, 850, 961, 963, 1163, 1250, 1252, 1254 à 1566
Géorgie	1292
Ghana	54, 83, 89, 91, 97, 102, 110, 114, 146 à 148, 162, 391 à 393, 422, 534 à 539, 851, 852, 944, 948, 956, 961, 963, 975, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1250, 1252, 1255, 1566
Grèce	44.v), vi), vii), 54, 77, 78, 961, 969, 971, 1008, 1031, 1064, 1137, 1139, 1166, 1250, 1252, 1255, 1259 à 1263, 1265, 1267, 1276, 1321
Grenade	83, 313, 356
Guatemala	48, 54, 83, 91, 104, 112, 357, 392, 395, 457, 475, 487, 792, 954, 956, 961, 963, 1250, 1261, 1263, 1267, 1566
Guinée	54, 83, 91, 102, 103, 110, 149, 158, 402, 407, 540, 853, 961, 963, 969, 971, 1064, 1139, 1250, 1252, 1255, 1276, 1566
Guinée-Bissau	83, 91, 102, 105, 150, 161, 398, 961, 963, 1250, 1252, 1255
Guinée équatoriale	83, 141, 144, 1267
Guyane	91, 392, 393, 457

Haïti	961, 963, 1250, 1252, 1282
Honduras	48, 54, 83, 89, 91, 102, 104, 457, 467, 476, 477, 487, 793, 961, 963, 969, 971, 1250 à 1252, 1255, 1261, 1263, 1566
Hongrie	46, 54, 89, 97, 110, 961 à 964, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1032, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1094, 1097, 1100, 1137, 1139, 1144, 1164, 1166, 1170, 1174, 1176, 1192, 1195, 1213, 1221, 1222, 1227, 1228, 1235, 1240, 1250, 1252, 1255, 1257, 1259, 1263, 1271, 1274, 1276, 1278, 1280, 1282, 1290, 1291, 1328, 1346, 1347
Iles Marshall	83, 630
Iles Salomon	83, 91, 227, 288, 443, 630
Inde	48, 51, 54, 83, 89, 91, 97, 100, 102, 106, 108 à 110, 112, 114, 119, 213, 230 à 236, 249, 280, 291, 312, 392, 393, 444, 446, 621, 622, 663 à 678, 707, 723, 897, 898, 948, 951, 956, 957, 961, 963, 964, 969, 971, 975, 983, 1000, 1008, 1031, 1032, 1065, 1250, 1255, 1263, 1267, 1566
Indonésie	46, 54, 83, 89, 91, 101, 102, 106, 108, 111, 112, 213, 237 à 243, 249, 280, 291, 298, 392, 393, 445, 446, 626, 627, 679 à 689, 899, 957, 961 à 963, 969, 971, 976, 982, 992, 1000, 1008, 1164, 1166, 1221, 1228, 1250, 1252, 1280, 1566
Iran (République islamique d')	54, 83, 89, 91, 244 à 246, 249, 280, 291, 690 à 692, 900, 956, 957, 961, 969, 971, 1064, 1100, 1252, 1566
Iraq	54, 83, 957, 961, 1250, 1252
Irlande	46, 54, 89, 948, 969, 971, 975, 982, 992, 996, 1000, 1008, 1031, 1064, 1082, 1085, 1092, 1094, 1097, 1137, 1139, 1144, 1166, 1170, 1174, 1176, 1228, 1250, 1252, 1255, 1257, 1261, 1269, 1271, 1274, 1276
Islande	54, 1031, 1164, 1250, 1252, 1255, 1348 à 1350
Israël	54, 89, 110, 961, 963, 969, 971, 975, 1000, 1008, 1031, 1064, 1082, 1094, 1144, 1235, 1250, 1252, 1255, 1257, 1263, 1269, 1271, 1282
Italie	46, 54, 961, 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1120, 1126, 1137, 1139, 1166, 1174, 1192, 1195, 1221, 1222, 1228, 1235, 1250, 1252, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1274, 1276, 1278, 1280, 1282, 1351, 1565, 1566

Jamaïque	44.iii), vi), vii), 78, 83, 91, 102, 106, 109, 114, 358, 392, 393, 457, 954, 961, 963, 1250, 1254, 1255, 1260 à 1263, 1267
Japon	46, 51, 54, 75, 89, 97, 213, 216, 241, 249, 446, 637, 644, 651, 686, 714, 727, 927, 956, 957, 961 à 964, 969, 971, 975, 981, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1032, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1120, 1137, 1140, 1142, 1144, 1163, 1166, 1170, 1174, 1176, 1213, 1228, 1250, 1252, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1269, 1271, 1276, 1352 à 1359, 1566
Jordanie	83, 89, 91, 102, 110, 191, 195, 592, 882, 956, 961, 963, 1000, 1082, 1094, 1250, 1252
Kazakhstan	38, 44.xiv), 54, 1000, 1064, 1133, 1134, 1137, 1139, 1164, 1189, 1190, 1192, 1194, 1195, 1213, 1227, 1250, 1252, 1276, 1278, 1292 à 1295, 1298 à 1300, 1360 à 1362, 1385
Kenya	44.iii), 46, 54, 83, 91, 102, 107, 108, 111, 114, 146, 151, 152, 162, 391, 392, 396, 541 à 544, 854, 956, 961, 963, 964, 969, 971, 975, 982, 992, 1064, 1228, 1250, 1252, 1254, 1255, 1263, 1265, 1267, 1566
Kirghizistan	1164, 1292 à 1295, 1298, 1299, 1363, 1385
Koweït	83, 91, 114, 192, 195, 426, 428, 429, 438, 593 à 596, 1164, 1566
Laos	83, 247, 312
Lesotho	54, 83, 89, 91, 146, 153 à 155, 162, 391, 545 à 548, 855, 856, 961, 963, 969, 971, 982, 992, 1008, 1250, 1252, 1255, 1261, 1566
Lettonie	44.i), ii), xiii), 54, 963, 969, 971, 982, 992, 1064, 1066, 1133, 1139, 1163, 1164, 1213, 1227, 1249, 1250 à 1252, 1275, 1276, 1285 à 1288, 1364 à 1368, 1566
Liban	54, 83, 91, 597, 928, 949, 957, 961, 1250, 1252, 1255, 1257, 1271, 1566
Libéria	961, 1250, 1255
Libye	46, 54, 75, 83, 91, 193 à 195, 426, 430, 598, 952, 961, 969, 971, 982, 992, 1166, 1240, 1250, 1252, 1255
Liechtenstein	54, 1064, 1137, 1140, 1144, 1192, 1195, 1213, 1221, 1222, 1250, 1252, 1255, 1257, 1259, 1271, 1276, 1278, 1280

Lituanie	54, 983, 1031, 1065, 1163, 1213, 1250, 1285 à 1288, 1292, 1369 à 1371, 1566
Luxembourg	54, 103, 975, 982, 992, 996, 1008, 1064, 1137, 1139, 1144, 1192, 1195, 1221, 1222, 1250, 1252, 1255, 1261, 1263, 1269, 1271, 1272, 1276, 1278, 1280
Madagascar	54, 83, 91, 102, 106, 110, 115, 156, 158, 392, 394, 402, 409, 550 à 552, 857, 961, 1064, 1139, 1174, 1250, 1252, 1255, 1276, 1566
Malaisie	83, 89, 91, 97, 101, 102, 106, 110, 112, 114, 213, 241, 242, 248 à 254, 280, 291, 298, 312, 392, 393, 446, 447, 622, 626, 627, 693 à 703, 901, 933, 956, 957, 961, 963, 969, 971, 1064, 1250, 1252, 1255, 1566
Malawi	54, 83, 91, 102, 107, 146, 157, 391 à 393, 858 à 860, 961, 963, 969, 971, 975, 992, 1064, 1066, 1139, 1174, 1250, 1252, 1255, 1276, 1566
Mali	83, 89, 91, 97, 102, 103, 115, 158, 392, 394, 402, 410, 411, 553 à 555, 956, 961, 963, 975, 1000, 1064, 1139, 1250, 1252, 1255, 1276, 1566
Malte	97, 102, 110, 438, 982, 992, 1164, 1250, 1252, 1255, 1372 à 1374
Maroc	44.ix), 54, 83, 89, 91, 101 à 103, 106, 115, 195, 196, 426, 431, 599 à 604, 952, 961, 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1064, 1192, 1195, 1250, 1252, 1255, 1257, 1265, 1266, 1267, 1271, 1276, 1278, 1280, 1566
Maurice	46, 83, 91, 102, 103, 110, 146, 160, 392, 394, 402, 413, 414, 556, 557, 861, 961, 963, 1250, 1252, 1255, 1566
Mauritanie	83, 91, 102, 103, 392, 394, 412, 426, 961, 1064, 1139, 1250, 1252, 1255, 1276
Mexique	46, 54, 75, 83, 89, 91, 97, 100, 102, 104, 106, 108, 112, 116, 326, 359 à 362, 378, 388, 392, 395, 467, 478 à 480, 487, 794 à 799, 945, 954, 956, 957, 961, 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1068, 1082, 1085, 1094, 1097, 1164, 1228, 1235, 1240, 1250, 1252, 1255, 1261, 1263, 1265, 1267, 1282, 1284, 1565, 1566
Micronésie (Etats fédérés de)	83, 91, 227, 255, 443, 630
Monaco	46, 54, 1064, 1066, 1137, 1139, 1144, 1174, 1192, 1195, 1221, 1222, 1250, 1252, 1255, 1257, 1261, 1263, 1269, 1271, 1276, 1278, 1280

Mongolie	46, 54, 83, 89, 91, 102, 110, 213, 249, 256 à 261, 280, 291, 312, 446, 448, 704 à 706, 961, 1064, 1066, 1139, 1164, 1174, 1195, 1250, 1252, 1278, 1566
Mozambique	83, 89, 91, 161, 398, 416, 559, 862, 863, 1566
Myanmar	83, 262, 291
Namibie	44.iii), 54, 78, 83, 89, 91, 102, 110, 146, 162 à 164, 560 à 564, 864, 865, 941, 963, 969, 971, 1250, 1254, 1255, 1566
Nauru	83, 630
Népal	83, 263, 264, 291, 312, 707
Nicaragua	54, 83, 91, 102, 111, 326, 363, 364, 378, 392, 395, 457, 467, 481 à 483, 800 à 804, 954, 956, 961, 963, 996, 1250, 1265, 1566
Niger	44.xiii), 83, 91, 102, 110, 158, 165, 166, 392, 394, 402, 417, 565, 866, 867, 961, 963, 1064, 1133, 1139, 1250, 1252, 1255, 1261, 1275, 1276, 1566
Nigéria	44.iii), vi), 54, 77, 83, 89, 91, 100 à 102, 106, 114, 146, 162, 167, 168, 391 à 393, 566 à 569, 868, 869, 948, 975, 992, 1000, 1031, 1252, 1254, 1255, 1260, 1261, 1566
Norvège	46, 54, 961, 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1066, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1120, 1126, 1127, 1137, 1139, 1144, 1166, 1170, 1174, 1176, 1228, 1250, 1252, 1255, 1259, 1261, 1263, 1269, 1271, 1274, 1276, 1287, 1334, 1369
Nouvelle-Zélande	54, 97, 227, 446, 961, 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1064, 1137, 1139, 1166, 1250, 1252, 1255, 1257, 1263, 1276
Oman	83, 91, 426, 432, 433, 438, 605, 883, 1267, 1566
Ouganda	83, 91, 102, 110, 146, 162, 177, 178, 391 à 393, 574, 575, 873, 951, 961, 963, 1064, 1250, 1252, 1267, 1566
Ouzbékistan	38, 44.i), ii), xiii), xiv), 54, 961, 1064, 1133, 1139, 1164, 1189, 1190, 1194, 1195, 1227, 1249, 1250, 1251, 1252, 1275, 1276, 1277, 1278, 1292 à 1295, 1298 à 1300, 1385, 1441 à 1443
Pakistan	48, 54, 83, 91, 102, 111, 114, 249, 265 à 267, 280, 291 à 393, 446, 951, 961, 963, 964, 969, 971, 975, 993, 996, 1000, 1008, 1250, 1255

Panama	48, 54, 83, 91, 102, 104, 378, 457, 467, 484, 485, 487, 805, 806, 956, 961, 969, 971, 1250, 1261, 1263, 1265
Papouasie-Nouvelle-Guinée	75, 83, 91, 227, 268, 443, 630, 708, 902, 903
Paraguay	54, 83, 91, 97, 116, 317, 365 à 367, 388, 392, 395, 467, 486 à 489, 743, 744, 807, 808, 945, 961, 963, 964, 969, 971, 975, 1000, 1008, 1250, 1255, 1261, 1263, 1565, 1566
Pays-Bas	44.vi), vii), 46, 54, 77, 78, 89, 103, 108, 135, 162, 683, 685, 813, 957, 961, 963, 969 à 971, 975, 982, 992, 1008, 1031, 1064, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1094, 1097, 1113, 1115, 1120, 1126, 1137, 1139, 1144, 1166, 1170, 1174, 1176, 1192, 1195, 1221, 1222, 1228, 1250, 1252, 1255, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1269, 1271, 1272, 1274, 1276, 1278, 1280, 1566
Pérou	48, 54, 83, 91, 97, 102, 110, 116, 326, 353, 368 à 374, 378, 384, 388, 392, 395, 467, 487, 490 à 492, 809 à 812, 921, 945, 954, 956, 961, 963, 969, 971, 975, 1008, 1065, 1250, 1255, 1261, 1263, 1265, 1566
Philippines	54, 83, 89, 91, 97, 100 à 102, 106, 109, 112, 213, 241, 242, 249, 269 à 276, 280, 291, 298, 393, 446, 449, 450, 622, 626, 627, 709 à 714, 904, 932, 937, 961 à 963, 969, 971, 992, 1008, 1064, 1082, 1085, 1094, 1097, 1144, 1164, 1228, 1250, 1252, 1255, 1259, 1261, 1566
Pologne	44.v), 46, 54, 75, 961, 963, 1000, 1008, 1064, 1066, 1082, 1085, 1094, 1097, 1100, 1137, 1139, 1166, 1170, 1176, 1192, 1195, 1250, 1252, 1255, 1257 à 1259, 1276, 1278, 1290, 1291, 1292, 1328
Portugal	46, 54, 75, 89, 97, 105, 116, 161, 331, 398, 467, 488, 950, 961, 963, 969, 971, 975, 980, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1120, 1137, 1139, 1163, 1166, 1170, 1174, 1176, 1192, 1195, 1228, 1235, 1250, 1252, 1255, 1257, 1269, 1271, 1276, 1278, 1282, 1375, 1565, 1566
Qatar	1008, 1250, 1267
République centrafricaine	83, 91, 102, 106, 133, 134, 144, 158, 846, 961, 963, 1064, 1139, 1250, 1252, 1255, 1276
République de Corée	46, 54, 75, 83, 89, 91, 100, 102, 107 à 110, 213, 249, 277 à 280, 291, 446, 451, 715 à 717, 935, 956, 957, 961, 969, 971, 982, 992, 1064, 1073, 1082, 1094, 1120, 1137, 1139, 1170, 1174, 1228, 1250, 1252, 1259, 1263, 1276, 1566

République de Moldova	38, 44.i), ii), 54, 1064, 1164, 1213, 1227, 1249 à 1252, 1292 à 1295, 1298 à 1300, 1321, 1376, 1377, 1385
République dominicaine	47, 83, 91, 457, 467, 472, 785 à 787, 1064, 1252, 1257, 1261, 1566
République populaire démocratique de Corée	46, 54, 83, 89, 102, 103, 222, 224, 291, 312, 658 à 661, 934, 956, 957, 961, 969, 971, 982, 992, 1064, 1082, 1094, 1137, 1139, 1170, 1192, 1195, 1213, 1222, 1228, 1250, 1252, 1276, 1278, 1280, 1566
République tchèque	44.i), ii), iii), iv), v), vi), vii), x), xi), xii), xiii), xiv), xvi), xvii), 46, 54, 75, 77, 89, 110, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1064, 1066, 1085, 1097, 1133, 1134, 1137, 1139, 1166, 1174, 1176, 1189, 1190, 1192, 1194, 1195, 1234, 1235, 1240, 1249 à 1252, 1254 à 1263, 1268 à 1271, 1273 à 1278, 1281 à 1284, 1290 à 1292, 1321, 1328 à 1332, 1565, 1566
République-Unie de Tanzanie	46, 51, 54, 83, 91, 97, 102, 107, 114, 146, 162, 179, 180, 422, 576 à 579, 874 à 876, 956, 961, 963, 1565, 1566
Roumanie	46, 54, 75, 961 à 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1137, 1139, 1144, 1164, 1166, 1170, 1176, 1192, 1195, 1213, 1222, 1227, 1228, 1250, 1252, 1255, 1276, 1278, 1280, 1321, 1378 à 1382, 1566
Royaume-Uni	46, 54, 75, 89, 97, 110, 114, 213, 217, 227, 232, 242, 249, 272, 280, 291, 312, 313, 388, 392, 393, 422, 457, 664, 683, 685, 687, 688, 721, 725, 731, 736, 877, 909, 954, 957, 961, 963, 969, 971, 975, 980 à 982, 992, 1000, 1008, 1030 à 1032, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1120, 1137, 1139, 1142, 1144, 1163, 1166, 1170, 1174, 1176, 1213, 1214, 1228, 1250, 1252, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1269, 1271, 1276, 1290, 1292, 1414, 1429 à 1431, 1566
Rwanda	46, 83, 102, 110, 158, 169, 956, 961, 1064, 1250, 1252, 1255
Saint-Kitts-et-Nevis	83, 313, 375
Saint-Marin	1192, 1195, 1250, 1252, 1257, 1267, 1278, 1392
Saint-Siège	54, 1250, 1252, 1255, 1263, 1280
Saint-Vincent-et-les Grenadines	83, 313, 377
Sainte-Lucie	44.i), iii), 83, 91, 313, 376, 457, 1249, 1250, 1254, 1255

Samoa	83, 91, 227, 281, 443, 630
Sao Tomé-et-Principe	83, 161, 170
Sénégal	46, 54, 83, 91, 102, 106, 118, 158, 171, 392, 394, 402, 418, 570, 571, 938, 951, 953, 961, 963, 969, 971, 975, 992, 1000, 1008, 1064, 1139, 1222, 1228, 1250, 1252, 1255, 1267, 1276, 1280, 1566
Sierra Leone	91, 146, 172, 870, 961, 963, 1250
Singapour	83, 89, 91, 101, 102, 106, 213, 241, 242, 249, 280, 282 à 287, 291, 446, 452, 622, 626, 627, 718 à 721, 956, 1250, 1566
Slovaquie	44.i), ii), iii), iv), v), vi), vii), x), xi), xii) xiii), xiv), xvi), xvii), 46, 54, 77, 78, 1000, 1031, 1064, 1066, 1100, 1133, 1134, 1137, 1139, 1164, 1174, 1189, 1190, 1192, 1194, 1195, 1213, 1227, 1234, 1235, 1240, 1249, 1250, 1251, 1252, 1254 à 1263, 1268 à 1271, 1273 à 1276, 1565
Slovénie	44.xiii), 46, 54, 78, 961 à 963, 969, 971, 982, 992, 1064, 1066, 1085, 1097, 1126, 1133, 1164, 1190, 1192, 1194, 1195, 1213, 1227, 1250, 1252, 1255, 1265, 1271, 1274 à 1276, 1278, 1290, 1291, 1321, 1328, 1399 à 1405, 1566
Somalie	961, 963, 1250
Soudan	54, 83, 91, 102, 110, 146, 195, 198, 199, 426, 435, 607, 884, 951, 961, 963, 969, 971, 1064, 1139, 1174, 1195, 1250, 1252, 1276, 1278
Sri Lanka	46, 54, 83, 89, 91, 97, 102, 109, 110, 114, 119, 213, 249, 280, 289 à 294, 298, 312, 392, 393, 722 à 725, 951, 959, 961, 963, 992, 1064, 1137, 1139, 1164, 1250, 1252, 1255, 1257, 1267, 1276, 1566
Suède	46, 54, 89, 97, 110, 111, 114, 146, 161, 162, 195, 221, 224, 391, 446, 453, 908, 944, 956, 958, 961, 963, 969, 971, 975, 982, 992, 1000, 1008, 1030, 1031, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1120, 1126, 1127, 1137, 1139, 1140, 1142, 1144, 1166, 1170, 1174, 1176, 1228, 1240, 1250, 1252, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1269, 1271, 1272, 1274, 1276, 1287, 1288, 1290, 1302, 1321, 1334, 1338, 1368, 1408, 1566
Suisse	44.vi), vii), viii), 46, 51, 54, 75, 77, 78, 89, 97, 110, 114, 116, 298, 398, 399, 402, 410, 426, 438, 441, 460, 486 à 488, 492, 648, 725, 824, 847, 852, 857, 858, 863, 867, 880, 956, 957, 961 à 964, 969, 971, 975, 981, 982, 992, 1000, 1008, 1031, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082, 1085, 1088, 1092, 1094, 1097, 1100, 1113, 1115, 1126, 1137, 1139, 1144, 1163, 1166, 1170, 1174, 1176, 1192, 1194, 1195, 1213, 1221, 1222, 1228, 1250, 1252, 1254, 1255, 1257, 1259 à 1265, 1269, 1271, 1274, 1276, 1278, 1280, 1290, 1566

Suriname	83, 91, 388, 457, 813, 961, 963, 1064, 1222, 1250, 1252, 1255, 1269, 1271, 1280, 1566
Swaziland	83, 146, 162, 174 à 176, 576, 941, 961, 963, 969, 971, 982, 992, 1031, 1250, 1252, 1566
Syrie	47, 54, 83, 91, 102, 106, 114, 195, 200, 608 à 612, 930, 969, 971, 1252, 1257, 1267, 1566
Tadjikistan	38, 1292, 1293 à 1295, 1298, 1299, 1385
Tchad	83, 89, 91, 102, 103, 115, 135 à 137, 144, 158, 523, 961, 963, 1064, 1139, 1250, 1252, 1255, 1276, 1566
Thaïlande	54, 83, 89, 91, 101, 102, 106, 108, 110, 112, 213, 241, 242, 249, 280, 295 à 304, 446, 453, 454, 622, 626, 627, 726 à 730, 905 à 908, 956, 957, 962, 963, 969, 971, 975, 983, 993, 1000, 1008, 1250, 1255, 1566
Togo	54, 83, 91, 118, 402, 420, 573, 872, 961, 963, 969, 971, 1000, 1064, 1139, 1250, 1252, 1255, 1267, 1276, 1282
Tonga	83, 91, 227, 305, 443, 630, 731, 732, 909, 910, 1566
Trinité-et-Tobago	44.v), xiii), 83, 91, 379, 388, 457, 814 à 819, 923, 954, 956, 957, 963, 992, 1064, 1133, 1164, 1250, 1252, 1255, 1258, 1259, 1263, 1275, 1276, 1566
Tunisie	54, 75, 83, 91, 102, 103, 110, 195, 201, 202, 426, 436, 613, 951, 952, 961, 963, 992, 1064, 1235, 1250, 1252, 1255, 1257, 1267, 1271, 1272, 1280, 1282
Turkménistan	1292 à 1295
Turquie	46, 54, 100, 957, 959, 961, 963, 969, 971, 975, 992, 1000, 1065, 1164, 1250, 1252, 1255, 1257, 1321, 1412 à 1420, 1566
Tuvalu	83, 630
Ukraine	54, 961 à 963, 982, 992, 1064, 1066, 1134, 1137, 1139, 1164, 1174, 1190, 1195, 1213, 1227, 1250, 1252, 1276, 1278, 1292 à 1295, 1297 à 1300, 1385, 1421 à 1429, 1566
Uruguay	46, 54, 75, 83, 89, 91, 97, 99, 102, 104, 110, 116, 326, 378, 380 à 385, 388, 392, 393, 395, 460, 467, 487, 493 à 495, 599, 601, 602, 743, 744, 820 à 834, 924, 945, 954, 956, 961, 963, 969, 971, 975, 980, 992, 1000, 1008, 1163, 1164, 1250, 1252, 1255, 1261, 1263, 1267, 1566

Vanuatu	83, 91, 227, 306, 443, 630
Venezuela	48, 54, 75, 83, 89, 91, 97, 102, 104, 116, 326, 353, 378, 386 à 390, 457, 462, 467, 487, 494, 496, 497, 776, 779, 835 à 838, 925, 945, 954, 961, 963, 975, 1000, 1250, 1255, 1263, 1566
Viet Nam	44.xiii), 46, 54, 83, 89, 91, 100, 102, 106, 108, 110 à 112, 115, 213, 249, 280, 291, 298, 307 à 312, 446, 455, 733, 734, 939, 956, 957, 961, 963, 969, 971, 1064, 1133, 1139, 1164, 1166, 1195, 1213, 1064, 1133, 1139, 1164, 1166, 1195, 1213, 1250, 1252, 1275, 1276, 1278, 1566
Yémen	54, 83, 91, 102, 110, 195, 204, 887, 961, 963, 1065, 1250
Yugoslavie	44.v), xv), 51, 54, 969, 971, 982, 1064, 1144, 1192, 1195, 1218, 1250, 1252, 1255, 1258, 1259, 1265, 1271, 1274, 1278 à 1280
Zaïre	54, 83, 89, 91, 402, 423, 961, 963, 1250, 1252, 1255, 1263
Zambie	46, 54, 83, 91, 102, 107, 146, 162, 181, 182, 392, 393, 580, 877, 961, 963, 969, 971, 1064, 1066, 1250, 1252, 1255, 1566
Zimbabwe	83, 89, 91, 100, 102, 110, 119, 146, 162, 183 à 185, 392, 393, 940, 941, 948, 951, 961 à 963, 982, 1082, 1094, 1250, 1252, 1255, 1566
. . .	
Antilles néerlandaises	83, 839, 1164, 1221
Aruba	83, 839, 1164
Bermudes	1566
Hong Kong	83, 91, 101, 446, 449, 456, 1031, 1137, 1163, 1566
Iles Vierges britanniques	313
Montserrat	313
Niue	83, 630
. . .	

Programme des Nations Unies
pour le développement
(PNUD)

54, 59, 89, 99, 100 à 102, 104, 106, 107, 221,
224, 232, 234, 241, 242, 280, 291, 312, 345, 514,
534, 539, 544, 548, 553, 559, 564, 565, 568, 569,
572, 576, 580, 588, 597 à 604, 618 à 620, 631 à
633, 635, 639, 641, 658, 659, 661 à 664, 666, 668
à 670, 672 à 676, 678, 680 à 682, 684, 690, 691,
693 à 696, 698, 699, 701, 705, 711, 722, 725,
735, 736, 746, 749, 758, 763, 770, 773, 776 à
778, 791, 793, 801 à 804, 808, 816, 824, 831,
837, 838, 840, 896, 899, 962, 1304, 1321, 1322,
1412, 1413, 1415, 1419, 1422, 1458 à 1462, 1467

Office européen des brevets
(OEB)

29, 49, 54, 89, 101, 106, 110, 112, 116, 146,
161, 162, 216, 220, 258, 353, 378, 524, 531, 582,
625, 627, 629, 631, 633, 664, 670, 683, 689, 697,
702, 713, 729, 736, 738, 739, 745, 762, 765, 768,
793, 794, 797, 798, 801, 802, 822, 833, 957, 969,
971, 1063, 1064, 1066, 1068, 1073, 1077, 1082,
1083, 1085, 1086, 1088, 1092, 1094, 1097, 1113,
1115, 1137, 1139, 1140, 1142, 1150, 1152, 1154,
1166, 1170, 1174, 1176, 1184, 1287, 1289, 1334,
1369, 1415, 1491

[Fin de l'annexe G et du document]